

NOTE D'INFORMATION



SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION : 1 900 000 000 MAD
MATURITE : 10 ANS

	Tranche A Cotée	Tranche B Cotée	Tranche C Non Cotée	Tranche D Non Cotée
Plafond	1 900 000 000 MAD	1 900 000 000 MAD	1 900 000 000 MAD	1 900 000 000 MAD
Nombre	19 000 obligations subordonnées	19 000 obligations subordonnées	19 000 obligations subordonnées	19 000 obligations subordonnées
Valeur Nominale	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
Taux	4,84% Révisable annuellement, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 52 semaines au 12 janvier 2009	5,60% Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 10 ans au 12 janvier 2009	4,84% Révisable annuellement, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 52 semaines au 12 janvier 2009	5,60% Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 10 ans au 12 janvier 2009
Prime de Risque	100 pbs	115 pbs	100 pbs	115 pbs
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Négociabilité des titres	Bourse de Casablanca		De gré à gré	

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 16 AU 18 MARS 2009 INCLUS
EMISSION STRICTEMENT RESERVEE AUX INSTITUTIONNELS DE DROIT MAROCAIN

ORGANISME CONSEIL ET COORDINATEUR GLOBAL



CHEF DE FILE
DU SYNDICAT DE PLACEMENT

CO-CHEF DE FILE
DU SYNDICAT DE PLACEMENT

ORGANISME CHARGE
DE L'ENREGISTREMENT



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°04/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 06/03/2009 sous la référence VI/EM/009/2009.

Abréviations et définitions

ACP	Agences de Clientèle Patrimoniale
AIMR	Association for Investment Management and Research
ALM	Asset Liability Management
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
Bdt	Bons du trésor
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMC	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CBAO	Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale
CBI	Crédit Bail Immobilier
CD	Certificat de dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGI	Code Générale des Impôts
CIB	Corporate and Investment Banking
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CLICOM	Clientèle Commerciale
CLIPRI	Clientèle Privée
CLT	Crédit à Long Terme
CMT	Crédit à Moyen Terme
CNIA	Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances
CNRO	Coût Net du Risque Opérationnel
CRM	Customer Relationship Management
CT	Court Terme
CVAR	Conditional Value At Risk
DAP	Dotations aux amortissements et provisions
DAT	Dépôt à terme
DCF	Discounted Cash Flow
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
Dh	Dirhams
ECS	Europe Computer Systems
EPG	Espace de Gestion de Patrimoine
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
EUR	Euro
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GLT	Global Leaders for Tomorrow
GPBM	Groupe Professionnel des Banques du Maroc
HB	Hors Bilan
HEC	Hautes Etudes Commerciales
HSBC	Hong Kong and Shanghai Banking Corporation
IFRS	International Financial Reporting Standards
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain

IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
KRI	Key Risk Indicators
LMV	La Marocaine Vie
LT	Long Terme
M	Millions
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliards
MLT	Moyen et Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
OCE	Office de Commercialisation et d'Exportation
ONA	Omnium Nord Africain
OPCR	Organisme de Placement en Capital Risque
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P/B	Price to Book
P/E	Price to Earnings
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPI	Prêt Personnel Immobilier
PPO	Prêt Personnel Ordinaire
PRC	Provision pour risques et charges
PRG	Provision pour risques généraux
RCAR	Régime Collectif d'allocation Retraite
RH	Ressources Humaines
RO	Risque Opérationnel
ROA	Return On Assets (résultat net de l'exercice n / total bilan moyen des exercices n, n-1)
ROE	Return On Equity (résultat net de l'exercice n / fonds propres moyens des exercices n, n-1)
S.A	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurance
SF	Société de Financement
SG	Société Générale
SGF	SogéFinancement
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques = Société Générale Maroc
SNI	Société Nationale d'Investissement
SP	Surveillance Permanente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
US\$	Dollar américain
Var	Variation
Vs	Versus

Sommaire

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS.....	2
AVERTISSEMENT.....	6
PREAMBULE.....	7
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
I. Le Président du Directoire de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.....	8
II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques.....	10
III. L'Organisme Conseil Financier.....	14
IV. Le Conseil Juridique.....	15
V. Agences de notation.....	15
VI. Le responsable de l'information et de la communication financière de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.....	15
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	17
I. Cadre de l'opération.....	18
II. Objectifs de l'opération.....	18
III. Structure de l'offre.....	18
IV. Renseignements relatifs aux obligations subordonnées.....	20
V. Cotation en Bourse des tranches A et B.....	29
VI. Syndicat de placement et intermédiaires financiers.....	29
VII. Répartition du placement de l'émission.....	30
VIII. Garantie de bonne fin.....	30
IX. Modalités de souscription.....	30
X. Modalités de traitement des ordres.....	32
XI. Modalités de règlement et de livraison des titres.....	33
XII. Charges relatives à l'opération.....	34
XIII. Fiscalité.....	34
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.....	36
I. Renseignements à caractère général.....	37
II. Renseignements sur le capital de l'émetteur.....	39
III. Marché des titres de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.....	42
IV. Notation (extraits traduits).....	45
V. Assemblée d'actionnaires.....	46
VI. Organes d'administration et de surveillance.....	48
VII. Organes de direction.....	49
VIII. Gouvernement d'entreprise.....	53
PARTIE IV. ACTIVITE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.....	55
I. Historique et faits marquants de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.....	56
II. Appartenance de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES au groupe Société Générale.....	57
III. Filiales de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.....	59
IV. Activité.....	80
V. Moyens humains.....	98
VI. Moyens Informatiques et organisation.....	100
VII. Stratégie de développement.....	100
PARTIE V. SITUATION FINANCIERE.....	102
I. Présentation des comptes consolidés.....	103
II. Présentation des comptes consolidés IFRS semestriels.....	119
PARTIE VI. PERSPECTIVES.....	131
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES.....	133

I.	Risques de crédit	134
II.	Risques de marché	136
III.	Risque global de taux d'intérêt et de liquidité	137
IV.	Risque opérationnel.....	139
V.	Risque concurrentiel sur le secteur bancaire	141
PARTIE VIII.	FAITS EXCEPTIONNELS	
	142	
PARTIE IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	144	
ANNEXES	146	
ANNEXE 1 : Données comptables et financières.....	147	
ANNEXE 2 : Bulletin de souscription	246	
ANNEXE 3 : Rapports de notation	249	

Avertissement

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Le CDVM n'encourt pas de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement. L'obligation subordonnée remboursable se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination, l'effet de cette clause de subordination étant de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'Emetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 04/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournis par le management de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note ;
- Les liasses comptables et fiscales de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES pour les exercices clos au 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ;
- Les procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2005, 2006, 2007 et 2008 et les assemblées générales ordinaires et extraordinaires pour l'exercice en cours ;
- Les procès verbaux des Conseils de Surveillance, réunions du Directoire et rapports de gestion pour les exercices clos aux 31 décembre 2005, 2006, 2007 et 2008 ainsi que pour l'exercice en cours ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007 et au 30 juin 2008 relatifs aux comptes sociaux et consolidés ;

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions où elle sera disponible à tout moment ;

	Adresse	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca	022.43.88.88	022.29.88.09
CDG Capital	Place Moulay El Hassan, BP 408 Rabat	037.66.94.00	037.66.52.70

- Disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).



PARTIE I. Attestations et Coordonnées

I. Le Président du Directoire de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES



Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine De Banques
Représentant légal	Albert LE DIRAC'H
Fonction	Président du Directoire
Adresse	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
Numéro de téléphone	022.43.88.88
Numéro de télécopieur	022.29.88.09
Adresse électronique	Albert.ledirach@socgen.com

Attestation

Le Président du Directoire atteste qu'à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, le Président du Directoire s'engage à respecter l'échéancier de remboursement selon les modalités décrites dans la présente note d'information.

Albert LEDIRAC'H
Président du Directoire

II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	Fidaroc Grant Thornton	Ernst & Young
Représentant légal	Faïçal MEKOUAR	Hicham BELMRAH
Adresse	47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca
Numéro de téléphone	022-54-48-00	022-95-79-00
Numéro de télécopieur	022-29-66-70	022-39-02-26
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2008	2008
Date d'expiration du mandat actuel	2010	2010

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos les 31/12/2005, 31/12/2006 et 31/12/2007

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités par les soins des co-commissaires aux comptes Fiduciaire de France et du Maroc et FIJUCOMPTA.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés tels que audités par les soins des co-commissaires aux comptes Fiduciaire de France et du Maroc et FIJUCOMPTA.

Hicham BELMRAH
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Faïçal MEKOUAR
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés**Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007**

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales (Groupe S.G.M.B) arrêté au 31 décembre 2007, du compte de produits et charges consolidé, de l'état des soldes de gestion consolidé, du tableau de flux de trésorerie consolidé ainsi que de l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatif à l'exercice clos à cette date. La préparation de ces comptes consolidés relève de la responsabilité des organes de gestion de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états des comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'Audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

- Nous vous faisons remarquer cependant que la banque a fait l'objet au cours de l'exercice 2006, d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2002, 2003, 2004 et 2005 portant sur l'IS, la T.V.A et l'I.G.R. La banque a reçu de la part de l'Administration Fiscale la première et la deuxième notification de redressement au titre des exercices contrôlés qu'elle a réfutées. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'issue finale de ce contrôle fiscal et d'apprécier son impact éventuel sur l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007.
- La Marocaine-Vie qui a également fait l'objet d'un contrôle fiscal a fait signer à l'Administration fiscale en date du 29 Mars 2007 qu'elle soumet le litige à la commission locale de taxation en contestant la totalité des chefs de redressements notifiés.

Sous réserve de ce qui précède, les comptes consolidés du Groupe S.G.M.B., cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée au 31 décembre 2007, de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidés, ci-joint.

Abdelkader BAHRI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Abdelkrim LAHRIZI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales (Groupe S.G.M.B) arrêté au 31 décembre 2006, du compte de produits et charges consolidé, de l'état des soldes de gestion consolidé, du tableau de flux de trésorerie consolidé ainsi que de l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatif à l'exercice clos à cette date. La préparation de ces comptes consolidés relève de la responsabilité des organes de gestion de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états des comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'Audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés du groupe S.G.M.B, cités au premier paragraphe, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés au 31 décembre 2006, de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES et La Marocaine-Vie ont fait l'objet d'un contrôle fiscal dont on ne connaît pas encore l'issue pour apprécier l'impact éventuel sur l'arrêté des comptes au 31 décembre 2006.

Abdelkader BAHRI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Abdelkrim LAHRIZI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la S.G.M.B et ses filiales (Groupe S.G.M.B) arrêté au 31 décembre 2005, du compte de produits et charges consolidé, de l'état des soldes de gestion consolidé, ainsi que de l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatif à l'exercice clos à cette date. La préparation de ces comptes consolidés relève de la responsabilité des organes de gestion de la S.G.M.B. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'Audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés du groupe S.G.M.B, cités au premier paragraphe, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés au 31 décembre 2005, de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Abdelkader BAHRI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Abdelkrim LAHRIZI
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation provisoire des comptes semestriels consolidés de Société Générale Marocaine de Banques**Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels consolidés, objets d'un examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les comptes semestriels consolidés, objets de l'examen limité précité.

Hicham BELMRAH
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Faiçal MEKOUAR
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation provisoire des comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques au 30 juin 2008

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés résumés de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, préparé en appliquant pour la première fois les normes IFRS applicables au 30 juin 2008, telles que décrites dans les notes annexes. Ces comptes consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 et au premier semestre 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La Société Générale Marocaine de Banques a fait l'objet durant l'année 2006 d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2002 à 2005 portant respectivement sur l'IS, la TVA et l'IR. Les notifications définitives de l'Administration Fiscale ont été adressées à la Banque courant l'exercice 2007. Ayant été réfutées en totalité par la Banque, laquelle a initié un recours devant la Commission Locale de Taxation, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade de la procédure de recours, de déterminer l'issue finale de ce contentieux et de son éventuel impact sur la situation des comptes au 30 juin 2008.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes consolidés résumés ci-joint ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes avec la norme IAS 34 -norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Hicham BELMRAH
Expert-comptable
Membre de l'ordre

Faiçal MEKOUAR
Expert-comptable
Membre de l'ordre

III. L'Organisme Conseil Financier

Coordonnées des organismes Conseil

Organisme conseil	SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES
Représentant légal	Mehdi BENBACHIR
Fonction	Directeur - Direction du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen Casablanca
Numéro de téléphone	022.43.88.22
Numéro de télécopieur	022.29.88.09
Adresse électronique	mehdi.benbachir@socgen.com

Attestation de l'organisme conseil

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES à travers :

- Les requêtes d'informations et éléments de compréhension recueillis auprès de la Direction Générale de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES ;
- L'analyse des comptes consolidés, des rapports d'activité des exercices 2005, 2006 et 2007 et la lecture des procès verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES ;
- Les principales caractéristiques du métier des établissements bancaires.

La Direction du Conseil fait partie de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mehdi BENBACHIR
Directeur du Conseil

IV. Le Conseil Juridique

Coordonnées du Conseiller Juridique

Dénomination ou raison sociale	CABINET KETTANI
Représentant légal	Mtre. Nadia KETTANI
Adresse	8 rue Lahcen El Basri, Casablanca
Numéro de téléphone	022.43.89.00
Numéro de télécopieur	022.20.59.25
Adresse électronique	k.nadia@kettanilawfirm.com

Attestation du Conseiller Juridique

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

V. Agences de notation

Coordonnées des agences de notation

Dénomination ou raison sociale	Fitch Rating	Capital Intelligence
Représentant légal	Sonia TRABELSI	Darren STUBBING
Adresse	18A, Rue de Médine, 1002 Tunis. Tunisie	Capital Intelligence Ltd., Oasis Complex, Block E, Gladstone Street, P.O. Box. 53585, CY 3303 Limassol, Cyprus
Numéro de téléphone	+216 71 84 84 05	+357 25 34 23 00
Numéro de télécopieur	+216 71 79 19 10	+357 25 81 77 50
Adresse électronique	Sonia.trabelsi@maghrebrating.com.tn	Darren.stubbing@cirating.com

VI. Le responsable de l'information et de la communication financière de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES
Responsable de la communication	Fatime Zahra KHLIFATE

Fonction	Secrétariat du Conseil de Surveillance
Adresse	55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	022.43.88.30
Numéro de télécopieur	022.29.88.09
Adresse électronique	fatimazahra.khlifate@socgen.com



PARTIE II. Présentation de l'opération



I. Cadre de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 Décembre 2008, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil de Surveillance, autorise le Directoire et toute personne dûment déléguée par lui de procéder à une ou plusieurs émissions obligataires régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n° 20-05 relative aux sociétés anonymes, dans la limite de Deux Milliards de dirhams (2 000 000 000,00) ou sa contre-valeur en devises. Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de cinq ans.

L'assemblée Générale limite le montant de chaque émission au montant souscrit.

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue, en vertu de l'article 294 de la loi n° 20-05, au Directoire et à toute personne dûment habilitée par lui tous les pouvoirs à effet :

- de fixer les modalités et la nature définitive de la ou des émission(s) obligataire(s) autorisée(s) dans la première résolution ;
- et de réaliser définitivement la ou lesdites émission(s) ;
- et d'une manière générale, prendre toutes les mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

Le Directoire, en vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés antérieurement par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 décembre 2008, a décidé en date du 05 mars 2009 d'arrêter le montant de la présente opération à un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) réparti en quatre tranches (Cf. Partie III - Structure de l'offre)

II. Objectifs de l'opération

La présente émission a pour objectif principal d'augmenter les fonds propres de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES afin de se conformer aux exigences réglementaires formulées par Bank Al Maghrib d'une part, et en vue d'accompagner le développement de son réseau et d'accroître sa capacité à distribuer des crédits à la clientèle d'autre part.

III. Structure de l'offre

La présente opération porte sur un montant global d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs). Elle se décompose en quatre tranches :

- Une tranche A à taux révisable annuellement, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche B à taux fixe, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche C à taux révisable annuellement, non cotée, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche D à taux fixe, non cotée, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams.

Le montant total adjugé des quatre tranches ne devra en aucun cas dépasser la somme d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) dans le cadre de l'enveloppe de 2 000 000 000 de dirhams (deux milliards de dirhams) autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/12/2008.

La présente émission est réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières¹, établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite.

¹ Tel que visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Sont considérées comme compagnies financières, au sens de la présente loi, les sociétés qui ont pour activité principale, au Maroc, de prendre et gérer des participations financières et qui, soit directement soit par l'intermédiaire de sociétés ayant le même objet, contrôlent plusieurs établissements effectuant des opérations à caractère financier dont un, au moins, est un établissement de crédit.

IV. Renseignements relatifs aux obligations subordonnées

Avertissement : L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques de la tranche A (Taux révisable, cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Plafond de la tranche A	1 900 000 000 dhs
Nombre maximum de titres à émettre	19 000 obligations subordonnées
Valeur nominale	100 000 dirhams
Maturité de l'emprunt	10 ans avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5ème année après accord de Bank Al Maghrib.
Période de souscription	Du 16 mars 2009 au 18 mars 2009 inclus
Date de jouissance	23 mars 2009
Date d'échéance	23 mars 2019
Taux d'intérêt facial	Taux révisable annuellement 4,84% pour le premier taux d'intérêt annuel applicable
Taux d'intérêt nominal	Le taux d'intérêt nominal est déterminé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor à 52 semaines constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters le 23 mars de chaque année, augmenté d'une prime de risque de 100 points de base. Cependant, le premier flux d'intérêt sera servi sur la base d'un taux d'intérêt de 4,84%, correspondant au taux BDT 52 semaines au 12 janvier 2009 augmenté d'une prime de risque de 100 points de base.
Prime de risque	100 points de base
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams
Date de révision du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement. L'application de la révision s'effectuera sur la base du taux des Bons du Trésor à 52 semaines observé sur le marché secondaire le 23 mars de chaque année ou le jour ouvré précédent (tel que publié par Bank Al Maghrib sur Reuters). Le nouveau taux sera communiqué à la Bourse de Casablanca en conformité avec les délais réglementaires. Le taux révisé fera l'objet d'une annonce au bulletin de la cote au moins 48 heures avant l'application de la révision.
Intérêts	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 mars de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvrable suivant le 23 mars si celui-ci n'est pas un jour ouvrable. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par Société Générale Marocaine de Banques. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.

Cotation des titres	Les obligations, objet de la tranche A, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 23 mars 2009 sur le compartiment obligataire.
Procédure de 1ère cotation	La cotation de la tranche A sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs de Casablanca.
Enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	L'enregistrement sera effectué par Sogébourne.
Remboursement normal	L'emprunt obligataire subordonné, objet de la tranche A, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal soit le 23 mars 2019.
Remboursement anticipé	Possible à partir de la 5ème année, à la seule initiative de Société Générale Marocaine de Banques, sans préavis et après accord de Bank Al Maghrib. Conformément à la circulaire 24/G/2006 de BANK AL MAGHRIB : - Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'établissement emprunteur et après accord de Bank Al-Maghrib, - Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'emprunteur d'une indemnité compensatrice, - Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de l'établissement emprunteur, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de la Société Générale Marocaine de Banques intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Société Générale Marocaine de Banques. En cas de remboursement anticipé, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca en conformité avec les délais réglementaires.
Négociabilité des titres	Les obligations subordonnées de la tranche A sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de la présente émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées.
Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations objet de la présente convention aux titres d'une émission antérieure. Au cas où Société Générale Marocaine de Banques émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les modalités de l'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital objet du présent emprunt obligataire fait l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes

	comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de Société Générale Marocaine de Banques, le remboursement du capital des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Le remboursement des présents titres subordonnés interviendra au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui auraient été émis ou pourraient être émis ultérieurement par Société Générale Marocaine de Banques tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	Société Générale Marocaine de Banques s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés de la présente tranche.
Garantie	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Représentation de la masse des obligataires	En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le Directoire de Société Générale Marocaine de Banques procédera, dès l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse entre le 23 mars 2009 et le 25 mars 2009.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétente	Tribunal de commerce de Casablanca.

Caractéristiques de la tranche B (Taux fixe, cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Plafond de la tranche B	1 900 000 000 dhs
Nombre maximum de titres à émettre	19 000 obligations subordonnées
Valeur nominale	100 000 dirhams
Maturité de l'emprunt	10 ans avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5ème année après accord de Bank Al Maghrib.
Période de souscription	Du 16 mars 2009 au 18 mars 2009 inclus
Date de jouissance	23 mars 2009
Date d'échéance	23 mars 2019
Taux d'intérêt facial	Taux fixe 5,60% l'an
Taux d'intérêt nominal	Le taux d'intérêt nominal est déterminé sur la base du taux des Bons du Trésor de 10 ans constaté sur la courbe des taux du marché secondaire en date du 12 janvier 2009, soit 4,45%, augmenté d'une prime de risque de 115 points

	de base.
Prime de risque	115 points de base
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams
Intérêts	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 mars de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvrable suivant le 23 mars si celui-ci n'est pas un jour ouvrable. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par Société Générale Marocaine de Banques. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Cotation des titres	Les obligations, objet de la tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 23 mars 2009 sur le compartiment obligataire.
Procédure de 1ère cotation	La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs de Casablanca.
Enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	L'enregistrement sera effectué par Sogébourse.
Remboursement normal	L'emprunt obligataire subordonné, objet de la tranche B, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal soit le 23 mars 2019.
Remboursement anticipé	Possible à partir de la 5ème année, à la seule initiative de Société Générale Marocaine de Banques, sans préavis et après accord de Bank Al Maghrib. Conformément à la circulaire 24/G/2006 de BANK AL MAGHRIB : - Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'établissement emprunteur et après accord de Bank Al-Maghrib, - Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'emprunteur d'une indemnité compensatrice, - Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de l'établissement emprunteur, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de la Société Générale Marocaine de Banques intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Société Générale Marocaine de Banques. En cas de remboursement anticipé, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca en conformité avec les délais réglementaires.
Négociabilité des titres	Les obligations subordonnées de la tranche B sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de la présente émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées.

Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations objet de la présente convention aux titres d'une émission antérieure. Au cas où Société Générale Marocaine de Banques émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les modalités de l'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital objet du présent emprunt obligataire fait l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de Société Générale Marocaine de Banques, le remboursement du capital des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Le remboursement des présents titres subordonnés interviendra au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui auraient été émis ou pourraient être émis ultérieurement par Société Générale Marocaine de Banques tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	Société Générale Marocaine de Banques s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés de la présente tranche.
Garantie	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Représentation de la masse des obligataires	En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le Directoire de Société Générale Marocaine de Banques procédera, dès l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse entre le 23 mars 2009 et le 25 mars 2009.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétente	Tribunal de commerce de Casablanca.

Caractéristiques de la tranche C (Taux révisable, non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Plafond de la tranche C	1 900 000 000 dhs
Nombre maximum de titres à émettre	19 000 obligations subordonnées
Valeur nominale	100 000 dirhams
Maturité de l'emprunt	10 ans avec possibilité de remboursement anticipé à partir de la 5ème année après accord de Bank Al Maghrib.
Période de souscription	Du 16 mars 2009 au 18 mars 2009 inclus
Date de jouissance	23 mars 2009
Date d'échéance	23 mars 2019
Taux d'intérêt facial	Taux révisable annuellement 4,84% pour le premier taux d'intérêt annuel applicable
Taux d'intérêt nominal	Le taux d'intérêt nominal est déterminé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor à 52 semaines constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters le 23 mars de chaque année, augmenté d'une prime de risque de 100 points de base. Cependant, le premier flux d'intérêt sera servi sur la base d'un taux d'intérêt de 4,84%, correspondant au taux BDT 52 semaines au 12 janvier 2009 augmenté d'une prime de risque de 100 points de base.
Prime de risque	100 points de base
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams
Date de révision du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement. L'application de la révision s'effectuera sur la base du taux des Bons du Trésor à 52 semaines observé sur le marché secondaire le 23 mars de chaque année ou le jour ouvré précédent (tel que publié par Bank Al Maghrib sur Reuters). Le taux révisé fera l'objet d'une annonce avant l'application de la révision.
Intérêts	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 mars de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvrable suivant le 23 mars, si celui-ci n'est pas un jour ouvrable. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par Société Générale Marocaine de Banques. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Remboursement normal	L'emprunt obligataire subordonné, objet de la tranche C, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal soit le 23 mars 2019.
Remboursement anticipé	Possible à partir de la 5ème année, à la seule initiative de Société Générale Marocaine de Banques, sans préavis et après accord de Bank Al Maghrib. Conformément à la circulaire 24/G/2006 de BANK AL MAGHRIB : - Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'établissement emprunteur et après accord de Bank Al-Maghrib, - Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'emprunteur d'une indemnité compensatrice,

	- Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de l'établissement emprunteur, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Société Générale Marocaine de Banques intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la Société Générale Marocaine de Banques.
Négociabilité des titres	Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de la présente émission à la libre négociabilité des obligations.
Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations objet de la présente convention aux titres d'une émission antérieure. Au cas où Société Générale Marocaine de Banques émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les modalités de l'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital objet du présent emprunt obligataire fait l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de Société Générale Marocaine de Banques, le remboursement du capital des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Le remboursement des présents titres subordonnés interviendra au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui auraient été émis ou pourraient être émis ultérieurement par Société Générale Marocaine de Banques tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	Société Générale Marocaine de Banques s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés de la présente tranche.
Garantie	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Représentation de la masse des obligataires	En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le Directoire de Société Générale Marocaine de Banques procédera, dès l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les

	personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse entre le 23 mars 2009 et le 25 mars 2009.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétente	Tribunal de commerce de Casablanca.

Caractéristiques de la tranche D (Taux fixe, non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Plafond de la tranche D	1 900 000 000 dhs
Nombre maximum de titres à émettre	19 000 obligations subordonnées
Valeur nominale	100 000 dirhams
Maturité de l'emprunt	10 ans avec possibilité de remboursement à partir de la 5ème année après accord de Bank Al Maghrib.
Période de souscription	Du 16 mars 2009 au 18 mars 2009 inclus
Date de jouissance	23 mars 2009
Date d'échéance	23 mars 2019
Taux d'intérêt facial	Taux fixe 5,60% l'an
Taux d'intérêt nominal	Le taux d'intérêt nominal est déterminé sur la base du taux des Bons du Trésor de 10 ans constaté sur la courbe des taux du marché secondaire en date du 12 janvier 2009, soit 4,45%, augmenté d'une prime de risque de 115 points de base.
Prime de risque	115 points de base
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams
Intérêts	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 mars de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvrable suivant le 23 mars si celui-ci n'est pas un jour ouvrable. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par Société Générale Marocaine de Banques. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.
Remboursement normal	L'emprunt obligataire subordonné, objet de la tranche D, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal soit le 23 mars 2019.
Remboursement anticipé	Possible à partir de la 5ème année, à la seule initiative de Société Générale Marocaine de Banques, sans préavis et après accord de Bank Al Maghrib. Conformément à la circulaire 24/G/2006 de BANK AL MAGHRIB : - Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'établissement emprunteur et après accord de Bank Al-Maghrib, - Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'emprunteur d'une indemnité compensatrice, - Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de l'établissement emprunteur,

	subordonné au remboursement de toutes les autres dettes. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Société Générale Marocaine de Banques intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la Société Générale Marocaine de Banques.
Négociabilité des titres	Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de la présente émission à la libre négociabilité des obligations.
Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations objet de la présente convention aux titres d'une émission antérieure. Au cas où Société Générale Marocaine de Banques émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les modalités de l'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital objet du présent emprunt obligataire fait l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de Société Générale Marocaine de Banques, le remboursement du capital des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Le remboursement des présents titres subordonnés interviendra au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui auraient été émis ou pourraient être émis ultérieurement par Société Générale Marocaine de Banques tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	Société Générale Marocaine de Banques s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés de la présente tranche.
Garantie	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Représentation de la masse des obligataires	En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le Directoire de Société Générale Marocaine de Banques procédera, dès l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la

	connaissance du public par voie de communiqué de presse entre le 23 mars 2009 et le 25 mars 2009.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétente	Tribunal de commerce de Casablanca.

V. Cotation en Bourse des tranches A et B

Date d'introduction en Bourse	23/03/2009
Code	Tranche A : 990128 Tranche B : 990129
Ticker	Tranche A : OB128 Tranche B : OB129
Procédure de première cotation	Cotation directe
Etablissement centralisateur	Société Générale Marocaine de Banques
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	Sogébourne

Calendrier de l'Opération

Ordres	Etapas	Délais au plus tard
1	Réception du dossier complet par la Bourse de Casablanca	05/03/2009
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation et du calendrier de l'opération	06/03/2009
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	06/03/2009
4	Publication de l'avis d'introduction des obligations émises dans le cadre des tranches A et B au bulletin de la cote	09/03/2009
5	Publication de l'extrait de la note d'information	09/03/2009
6	Ouverture de la période de souscription	16/03/2009
7	Clôture de la période de souscription	18/03/2009
8	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	19/03/2009 avant 10h00
9	Admission des obligations issues des tranches A et B Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote Enregistrement de la transaction en bourse Règlement/Livraison par LCP	23/03/2009
10	Publication des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales	24/03/2009
11	Prélèvement de la commission d'admission	24/03/2009

VI. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Types d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller et coordinateur global de l'opération	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bvd Abdelmoumen. Casablanca.
Organisme centralisateur et chef de file du syndicat de placement	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bvd Abdelmoumen. Casablanca.
Co-chef de file du syndicat de placement	CDG Capital	Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan - BP 408. Rabat.
Etablissement assurant le service financier de l'émetteur	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bvd Abdelmoumen. Casablanca.

Etablissement garantissant la bonne fin de l'opération	CDG Capital	Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan - BP 408. Rabat.
Organisme chargé de l'enregistrement auprès de la bourse	Sogébourse	55, Bvd Abdelmoumen. Casablanca.

VII. Répartition du placement de l'émission

Membres du syndicat de placement	Tranche	Nombre de titres	Plafond	% de l'émission
Société Générale Marocaine de Banques CDG Capital	A	19 000 obligations subordonnées	1 900 000 000 MAD	100%
	B	19 000 obligations subordonnées	1 900 000 000 MAD	100%
	C	19 000 obligations subordonnées	1 900 000 000 MAD	100%
	D	19 000 obligations subordonnées	1 900 000 000 MAD	100%
Total	-	19 000 obligations subordonnées	1 900 000 000 MAD	100%

VIII. Garantie de bonne fin

L'émission est assortie d'une garantie de bonne fin ferme et irrévocable consentie par CDG Capital au bénéfice de Société Générale Marocaine de Banques à hauteur d'un montant de 300 000 000 de dirhams (trois cent millions de dirhams). La répartition de ce montant sur les quatre tranches est à la discrétion de CDG Capital.

En cas de défaillance de CDG Capital à placer le nombre de titres lui revenant soit 3 000 (trois mille) obligations, CDG Capital s'engage envers Société Générale Marocaine de Banques irrévocablement et inconditionnellement à souscrire l'intégralité des obligations non placées au terme de la période de souscription, et ce au plus tard à la date de clôture des souscriptions.

A l'issue de la période de souscription, les montants collectés par CDG Capital viendront en déduction du montant garanti par ce dernier.

Toutefois, selon l'article 3.3 de la circulaire 06/06 du CDVM, en cas de placement assorti d'une prise ferme ou de garantie de bonne fin, la conservation des titres par l'intermédiaire est contrainte au principe de diffusion dans le public. Aussi, l'intermédiaire ayant acquis des titres dans le cadre d'une prise ferme ou d'une garantie de bonne fin, soit CDG Capital dans le cadre de la présente émission obligataire subordonnée de Société Générale Marocaine de Banques, devra faire ses meilleurs efforts pour céder lesdits titres sur le marché secondaire dans un délai maximum d'un an à compter de la clôture de l'opération.

IX. Modalités de souscription

IX.a. Période de souscription

La période de souscription à la présente émission obligataire débutera le 16 mars 2009 et sera clôturée le 18 mars 2009 inclus.

IX.b. Souscripteurs

La souscription des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, est réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain tels que définis ci-après :

- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCV) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de

placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;

- Les personnes morales de droit marocain :
 - o Les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir n° 1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
 - o Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n° 1-05-178 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
 - o Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
 - o La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
 - o Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs. La limitation de la souscription aux investisseurs institutionnels de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations subordonnées pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

IX.c. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement devront s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies.

A ce titre, les membres du syndicat de placement doivent obtenir copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie, et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie des souscripteurs	Documents à joindre
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément : ▪ Pour les fonds communs de placement (FCP), le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; ▪ Pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Investisseurs institutionnels de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

IX.d. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et la nature de la tranche souscrite. Celles-ci (les demandes de souscription) sont cumulatives quotidiennement par montant de souscription et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées objet de la présente note d'information.

Chaque souscripteur pourra soumissionner pour les tranches cotées et/ou non cotées, à taux fixe et/ou révisable.

Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des souscripteurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle joint en annexe.

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription.

Par ailleurs, les membres du syndicat de placement s'engagent à ne pas accepter de souscription collectée par une autre entité.

Au cours de la période de souscription, les souscripteurs doivent s'adresser aux membres du syndicat de placement afin de formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé et la nature de la tranche souhaitée.

Tout bulletin de souscription doit être signé du souscripteur ou son mandataire et transmis au membre du syndicat de placement. Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

X. Modalités de traitement des ordres

X.a. Modalités de centralisation des ordres

Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès de leurs clientèles, à l'aide d'un bulletin de souscription ferme et irrévocable (modèle joint en Annexe II).

Chaque souscripteur devra :

- Remettre, préalablement à la clôture de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès du membre de syndicat de placement ;
- Formuler son (ses) ordre (s) de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé, le montant de sa souscription, ainsi que la tranche souhaitée.

Au cours de la période de souscription, les membres du syndicat de placement doivent établir un état récapitulatif.

En cas de non - souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ».

Il sera alors procédé à 16 heures, à la fin de la période de souscription, à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscription susmentionnées ;
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- L'allocation des obligations.

A l'issue de la période de souscription, les membres du syndicat de placement devront procéder à la consolidation de tous les bulletins de souscription et établir un état récapitulatif des souscriptions.

Il sera alors procédé, le 18 mars 2009 à 18 heures, au siège de Société Générale Marocaine de Banques, à :

- L'ouverture des plis ;
- La consolidation de l'ensemble des souscriptions ;
- L'allocation selon la méthode définie ci-dessous.

X.b. Modalités d'allocation

L'allocation des obligations sera effectuée à la clôture de la période de souscription qui s'étale du

16 mars 2009 au 18 mars 2009 inclus.

Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs), le montant adjugé pour les quatre tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) pour l'ensemble de l'émission.

Dans le cas où le nombre des obligations demandé est supérieur au nombre de titres disponibles, l'allocation se fera au prorata, sur la base d'un taux d'allocation calculé comme suit :

Quantité offerte / Quantité demandée

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, le nombre de titres ainsi calculé sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par palier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26/12/2008 a décidé de limiter le montant global émis au montant souscrit dans le cas où l'émission relative aux quatre tranches n'est pas totalement absorbée.

A l'issue de l'allocation, les membres du syndicat de placement établiront un état récapitulatif de l'ensemble des souscriptions, ainsi que le résultat de l'allocation.

X.c. Modalités d'annulation des souscriptions

En cas d'échec de l'opération financière, les souscriptions seront annulées et remboursées dans un délai de 10 jours ouvrés, à compter de la date de la publication des résultats.

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information est susceptible d'annulation par le chef de file.

XI. Modalités de règlement et de livraison des titres

XI.a. Modalités de versement des souscriptions

Le règlement/livraison entre l'émetteur et les souscripteurs se fera à travers la filière « appariement » de Maroclear et ce, en transmettant les instructions de livraison contre paiement (LCP) respectivement au dépositaire mandaté par l'émetteur (soit Société Générale Marocaine de Banques) et aux dépositaires des souscripteurs. Le règlement/livraison se fera à la date de jouissance prévue le 23 mars 2009. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement le 23 mars 2009 et inscrits au nom des souscripteurs.

XI.b. Domiciliaire de l'émission

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES est désignée en tant que domiciliaire de l'opération, chargée d'exécuter toutes les opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission obligataire objet de la présente note d'information.

XI.c. Procédures d'enregistrement

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement / Livraison.

L'Organisme chargé de l'enregistrement est la société de bourse "Sogébourne".

XI.d. Publication des résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au bulletin de la cote le 23 mars 2009 pour les tranches A et B cotées et par l'émetteur, pour les quatre tranches, au plus tard le 24 mars 2009 dans un journal d'annonces légales.

XII. Charges relatives à l'opération

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont de l'ordre de 0,1% du montant de l'opération. Ces derniers se détaillent de la manière suivante :

- Les frais légaux ;
- Le conseil juridique ;
- Le conseil financier ;
- Les frais de placement et de courtage ;
- La communication ;
- La commission d'admission à la Bourse de Casablanca pour les tranches cotées ;
- La commission relative au visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- La commission relative à la garantie de bonne fin.

XIII. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les investisseurs institutionnels désireux de participer à la présente opération sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XIII.a. Revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

XIII.a.1 Personnes résidentes

Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- ✓ Leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ou de la carte de séjour pour les étrangers ;
- ✓ Leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

XIII.b. Plus values

XIII.b.1 Personnes résidentes

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créance sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

PARTIE III. Présentation générale de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

I. Renseignements à caractère général

Dénomination Sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Siège social	55, Bd Abdelmoumen. 20100 Casablanca
Téléphone	022 43 88 88
Fax	022 29 88 09
Site web	www.sgmaroc.com
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi n° 20-05.
Date de constitution	21 juin 1962
Durée de vie	99 ans
Numéro d'inscription au registre de commerce	28987 - Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social (Article 3 des statuts)	« La Société a pour objet la pratique des opérations de banque, c'est-à-dire, tant pour son compte que pour le compte ou en participation avec des tiers, au Maroc ou à l'étranger, de toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant intéresser la Banque ou se rattacher directement ou indirectement à son activité, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a qu'un caractère énonciatif: 1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, avec préavis ou à terme ; 2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tout effet de commerce, lettre de change, billet à ordre, chèque, warrant, effet, bon et valeur émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et assumer toute sorte d'engagement résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ou semi-publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tout mandat, lettre de change, billet à ordres, chèque, etc ; 3. Faire des avances ou ouvrir des crédits, sous toutes ses formes, en vue du financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, notamment faire des avances mobilisables par escompte, de valeurs émises par les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ; 4. Accepter ou effectuer tout paiement et recouvrement de lettres de changes, billet à ordre, chèque, warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, action, obligation, part

	bénéficiaires, etc ; 5. Accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toute affectation hypothécaire, ou toute autre garantie ; Souscrire tout engagement de garanties, caution ou aval ; Opérer toute acquisition, vente immobilière ou mobilière ou tout prise à bail ou location d'immeubles ; 6. Procéder ou participer à l'émission, au placement et à la négociation de tout titre émis par des collectivités publiques ou privées ; Soumissionner tout emprunt de ces collectivités, acquérir ou aliéner tout titre, effet public, action, part, obligation, bon ou effet de toute nature de ces collectivités ; Recevoir en dépôts tout titre, valeur et bien quelconque ; 7. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre ou de bons à court, moyen ou long terme et au moyen du réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous les établissements publics ou privés ; 8. Effectuer toute opération de location assortie d'une option d'achat, notamment le crédit-bail mobilier ou immobilier ; 9. Effectuer toute opération de vente avec faculté de rachat ou vente à réméré d'effets et de valeurs mobilières ; 10. Effectuer toute opération d'affacturage ; 11. Effectuer toute opération de change ; 12. Effectuer toute opération sur l'or, les métaux précieux, les pièces de monnaies et toute matière première ; 13. Réaliser les opérations de placement, de souscription, d'achat, de gestion, de garde ou de vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ; 14. Fournir du conseil et de l'assistance en matière de gestion de patrimoine ; 15. Fournir du conseil ou de l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, de traitement de l'information et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, le tout sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice de certaines professions ; 16. Agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en association ou en participation avec toute autre personne physique ou morale et réaliser, directement ou indirectement, au Maroc ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ; 17. Créer au Maroc ou à l'étranger toute succursale, filiale et tout autre établissement de quelle que forme qu'il soit ; Prendre sous toutes ses formes, tout intérêt ou participation dans toute société, groupement ou entreprise, marocaine ou étrangère ; 18. De manière générale, elle peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. »
Capital social	MAD 2.050.000.000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur

(au 31/12/2008)	nominale de MAD 100.
Documents juridiques	Tous les documents juridiques relatifs à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES peuvent être consultés au siège social de la Banque, notamment : ▪ Le Registre de commerce ▪ Les rapports des commissaires aux comptes ▪ Les publications financières
Liste des textes législatifs applicables	De par sa forme juridique, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES est régie par le droit marocain et la loi n° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir N° n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la Loi n°20-05. De par son activité, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES est régie par : ▪ Le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés ; ▪ Le Dahir n° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi n°46-06 ; ▪ Le Dahir n° 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables. ▪ Le Dahir N° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ▪ Le règlement général du CDVM approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 822-08 du 7 Rabii II 1429 (14 Avril 2008) ▪ La loi bancaire promulguée par le dahir n° 1-05-178 du 14/02/2006
Régime fiscal	La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca

II. Renseignements sur le capital de l'émetteur

II.a. Renseignements à caractère général

Au 30/08/2008, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES était dotée d'un capital social de MAD 1.560.000.000, composé de 15.600.000 titres d'une valeur nominale de MAD 100, entièrement libéré.

Le 24/09/2008, le Directoire a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital de MAD 1.560.000.000 à MAD 1.800.000.000 par voie d'incorporation du compte « autres réserves » à concurrence de MAD 240.000.000.

Cette augmentation a été réalisée par la création de 2.400.000 actions nouvelles d'un montant nominal de MAD 100 attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de deux actions nouvelles pour treize anciennes.

En décembre 2008, la Société Générale Marocaine de Banques a procédé à une nouvelle augmentation de capital, par apport en numéraire de MAD 750.000.000 (dont MAD 500.000.000 en prime d'émission), portant ainsi le capital social de la Banque à MAD 2.050.000.000.

II.b. Historique du capital

Au cours des cinq dernières années, le capital de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a fait l'objet de trois augmentations de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 a décidé l'incorporation de MAD 390.000.000 de réserves accompagnée de l'attribution de 3.900.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la Banque de MAD 1.170.000.000 à MAD 1.560.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 11.700.000 actions à 15.600.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'incorporation de MAD 240.000.000 de réserves accompagnée de l'attribution de 2.400.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la Banque de MAD 1.560.000.000 au niveau actuel de MAD 1.800.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 15.600.000 actions à 18.000.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a également décidé l'augmentation du capital social d'un montant de MAD 250.000.000 par émission d'actions nouvelles à libérer par apport en numéraire. Cette opération a porté le capital social de la Banque de MAD 1.800.000.000 au niveau actuel de MAD 2.050.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 18.000.000 actions à 20.500.000 actions.

Date	Capital avant opération	Opération sur le capital			Capital après opération	Nombre d'actions final
		Nature	Nombre d'actions créées	Montant incorporé		
04/2007	1 170 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 900 000	390 000 000	1 560 000 000	15 600 000
07/2008	1 560 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 400 000	240 000 000	1 800 000 000	18 000 000
12/2008	1 800 000 000	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en numéraire	2 500 000	250 000 000	2 050 000 000	20 500 000

II.c. Structure de l'actionariat

Le capital de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES s'établit à MAD 2.050.000.000 au 31/12/2008, composé de 20.050.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100. L'actionariat de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote
Société Générale France	11 672 519	56,94 %	56,94 %
Groupe DEVECO SOUSS	5 644 805	27,54 %	27,54 %
Famille Hakam	995 672	4,86%	4,86%
Famille Tazi	1 118 953	5,46%	5,46%
Divers actionnaires	1 068 051	15,53 %	5,20 %
TOTAL	20 500 000	100 %	100 %

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

II.d. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Société Générale Marocaine de Banques est principalement détenue par la Banque Française Société Générale et par la Holding familiale DEVECO SOUSS. Ces deux entités se caractérisent par les éléments suivants :

Société Générale France	
Activité	L'activité du Groupe Société Générale se concentre autour de trois grands métiers : ▪ Les Réseaux de détail & les Services financiers ▪ Les Gestions d'actifs, Services aux investisseurs. ▪ La Banque de financement & d'investissement
PNB au 30/06/2008	11 263 MEUR
Résultat Net part du groupe au 30/06/2008	1 740 MEUR
Capitaux propres (part du Groupe) au 30/06/2008	35,6 MdrsEUR
Actionnariat au 30/06/2008	▪ 7,10% plan d'actionnariat Groupe ▪ 10,98% Actionnaires >1% ▪ 3,58% Auto détention ▪ 1,52% Autocontrôle ▪ 76,82% flottant

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Groupe DEVECO SOUSS	
Activité	Holding de participation
Chiffre d'affaires au 31/12/2007	MAD 0
Résultat Net au 31/12/2007	MMAD 184
Capitaux Propres au 31/12/2007	MMAD 494
Actionnariat au 31/12/2007	▪ 89% : M. Ahmed OUNEJJAR MZALI ▪ 10% : Mme. Laila OUNEJJAR MZALI ▪ 1% : autres

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

II.e. Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires liant les actionnaires de Société Générale Marocaine de Banques.

II.f. Restrictions en matière de négociabilité

L'article 12 des Statuts de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES stipule en matière de négociabilité de titres que : « (...) Sont soumises à agrément du Conseil de Surveillance, statuant à la majorité, les cessions d'actions à toute personne morale ou physique considérée comme des tiers étrangers à la société et ne faisant pas l'objet de la cession libre prévue dans les statuts au profit :

- des actionnaires ;

- d'un conjoint parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclus, ainsi qu'en cas de succession ;
- d'une personne nommée membre du conseil de surveillance, dans la limite du nombre d'actions nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- d'une personne morale détenant le contrôle de l'actionnaire cédant ou contrôlée par ce dernier au sens des dispositions de l'article 144 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05

La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée au Président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les noms, prénom et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la cession projetée.

L'agrément résulte soit d'une notification adressée au cédant par le Président du Conseil de Surveillance, soit du défaut de réponse dans le délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande.

Si le Conseil de surveillance n'agrée pas le cessionnaire proposé, le Président du Conseil de Surveillance doit notifier par écrit avec accusé de réception le cédant de ce refus.

Dans le cas où le Conseil de Surveillance n'agrée pas le cessionnaire proposé, et que le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le Directoire est tenu, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers agréés par le Conseil de Surveillance, soit, avec le consentement du cédant, par la Société en vue d'une réduction du capital.

Ce délai peut être prorogé une seule fois et pour une même durée à la demande de la Société par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le Président du Tribunal statuant en référé.

Si, à l'expiration du délai légal, l'acquisition n'est pas réalisée, l'agrément sera considéré comme donné. »

III. Marché des titres de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

III.a. Programme d'émission de certificats de dépôts

En 2007, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a lancé le programme d'émission de certificats de dépôts dont le plafond s'élève aujourd'hui à MAD 8.000.000.000.

Caractéristiques du programme	
Nature	Certificats de dépôts
Montant du programme	MAD 8.000.000.000
Montant de l'encours au 31/12/2008	MAD 7.252.200.000
Valeur nominale des titres	MAD 100.000

Dans le cadre de ce programme d'émission, les diverses émissions de titres se sont établies selon les caractéristiques suivantes :

Nombre de titres émis	Jouissance	Date d'échéance	Maturité	Taux
4 000	30/04/2007	30/04/2010	3ans	3,55
150	30/04/2007	30/04/2012	5ans	3,76
5 115	30/04/2007	30/04/2014	7ans	4,01
670	21/06/2007	20/06/2008	52 semaines	3,65

2 800	24/07/2007	23/01/2008	26 semaines	3,55
1 500	07/08/2007	05/02/2008	26 semaines	3,55
500	30/08/2007	28/02/2008	26 semaines	3,55
1 640	10/09/2007	09/09/2008	52 semaines	3,75
1 100	17/09/2007	16/09/2008	52 semaines	3,75
1 610	27/09/2007	26/09/2008	52 semaines	3,75
2 200	16/10/2007	15/01/2008	13 semaines	3,7
2 700	16/10/2007	15/04/2008	26 semaines	3,8
2 050	16/10/2007	14/10/2008	52 semaines	3,9
500	23/10/2007	21/10/2008	52 semaines	3,9
135	23/10/2007	23/10/2009	2 ans	4,05
60	05/12/2007	05/12/2010	3 ans	4,3
140	05/12/2007	05/12/2012	5 ans	4,6
5 000	25/12/2007	24/06/2008	26 semaines	4,05
2 000	26/12/2007	25/06/2008	26 semaines	3,95
1 400	28/12/2007	28/03/2008	13 semaines	3,95
300	21/01/2008	21/01/2010	2 ans	4,20%
1050	21/01/2008	21/01/2013	5 ans	4,60%
700	28/01/2008	28/01/2013	5 ans	4,60%
600	05/02/2008	05/02/2010	2 ans	4,25%
700	13/02/2008	13/02/2010	2 ans	4,25%
2 825	28/02/2008	28/02/2010	2 ans	4,25%
220	28/02/2008	28/02/2011	3 ans	4,35%
6 050	28/02/2008	28/02/2013	5 ans	4,60%
880	14/03/2008	14/03/2010	2 ans	4,20%
440	14/03/2008	14/03/2011	3 ans	4,35%
600	02/04/2008	02/04/2010	2 ans	4,20%
350	02/04/2008	02/04/2011	3 ans	4,35%
2974	21/04/2008	21/04/2011	3 ans	4,30%
1 150	21/04/2008	21/04/2011	3 ans	4,09%
3 250	21/04/2008	21/04/2015	7 ans	4,70%
250	21/05/2008	21/05/2013	5 ans	4,50%
1 500	21/05/2008	21/05/2015	7 ans	4,70%
3200	23/05/2008	23/05/2010	2 ans	4,25%
4150	27/05/2008	27/05/2010	2 ans	4,25%
5500	30/05/2008	30/05/2010	2 ans	4,25%
300	27/06/2008	27/06/2013	5 ans	4,50%
950	27/06/2008	27/06/2014	6 ans	4,60%
750	27/06/2008	27/06/2015	7 ans	4,70%
210	16/09/2008	17/03/2009	26 semaines	4,00%
5 220	14/10/2008	13/01/2009	13 semaines	4,15%
5 000	21/10/2008	09/11/2009	384 jours	4,51%
800	27/10/2008	26/10/2009	52 semaines	4,50%
2888	19/11/2008	18/02/2009	13 semaines	4,20%
1 555	25/11/2008	24/02/2009	13 semaines	4,20%
2 777	25/11/2008	26/05/2009	26 semaines	4,30%
1650	05/12/2008	05/06/2009	26 semaines	4,35%
52	16/12/2008	17/03/2009	13 semaines	4,20%
3 111	16/12/2008	16/06/2009	26 semaines	4,30%
970	16/12/2008	15/12/2009	52 semaines	4,50%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

A ce jour, Société Générale Marocaine de Banques n'a encore jamais émis d'emprunts obligataires.

IV. Notation (extraits traduits¹)

Les rapports de notation sont annexés à la présente note d'information.

IV.a. Capital Intelligence

En Décembre 2007, Capital Intelligence a émis un rapport de notation dont les éléments suivants sont extraits :

« SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a un bon réseau bancaire qui se renforce sur le marché marocain. La Banque a pu, pendant longtemps, générer de bonnes marges malgré une compétition croissante et des taux d'intérêts en baisse. Le faible coût des fonds de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, accompagnés des rendements importants des actifs générant des intérêts, ont fait ressortir le différentiel de taux d'intérêts le plus important du secteur malgré le resserrement des taux ces dernières années. Les prêts non performants ont vu leur valeur et leur part par rapport aux créances diminuer en 2006. Leur part reste importante, mais devrait diminuer au cours des deux prochaines années. Les provisions se sont améliorées et sont à des niveaux adéquats. Dans un secteur bancaire qui offre une bonne liquidité, la disponibilité des liquidités de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES est plus que confortable, notamment lorsqu'on prend en compte l'apport de Société Générale France, l'actionnaire majoritaire. La capitalisation se situe à un niveau adéquat ; le capital libéré s'est nettement amélioré. Les résultats au 3^{ème} Trimestre 2007 ont été très bons et une hausse remarquable des revenus est attendue pour l'année. En raison de l'amélioration de la plupart des éléments financiers, de son positionnement sur le marché ainsi que de son actionnariat solide, la notation portant sur les devises étrangères de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES est revalorisée à BBB-. La notation court terme est aussi améliorée à A3. Les deux notations atteignent le plafond dicté par la notation attribuée au Maroc. A l'avenir, CI s'attend à une progression dans la notation relative à la solidité financière de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES tant que les efforts d'amélioration sont maintenus. »

Interprétation de la notation attribuée²:

BBB : Fondamentalement sain, de légères faiblesses des facteurs financiers ou autres pourraient être remédiées assez facilement. Pourrait être limité par un environnement opérationnel instable.

A : Forts fondamentaux financiers et considérations non financières très favorables. L'environnement opérationnel peut être instable mais la position de l'institution sur le marché et / ou sa force financière compense largement cette faiblesse

3 : La probabilité de support est haute. La capacité et la volonté d'un support externe rapide et suffisant sont élevées.

¹ Traduction réalisée par Société Générale Marocaine de Banques.

² Traduction réalisée par Société Générale Marocaine de Banques

IV.b. Fitch Rating

Fitch Rating a émis en décembre 2007 un rapport de notation « Support 2 » dont les éléments suivants sont extraits :

« La notation reflète la forte probabilité de support provenant de son actionnaire principal, Société Générale France (SG, notée 'AA'/'F1+'), en cas de besoin.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES poursuit son ambition d'étendre son réseau (20 succursales par an pour atteindre un total de 300 succursales en 2010) dans le but de capturer un marché croissant auprès des PME et des individus fortunés, tout en consolidant son portefeuille des grandes entreprises.

La performance de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES était bonne en 2006 et jusqu'à mi-2007, avec un résultat opérationnel qui croît de 23% et 28% respectivement (...) Les provisions baissent depuis 2006 résultant d'une gestion du risque de crédit plus efficace et un environnement économique favorable.

Malgré une nette amélioration, la qualité des actifs de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES reste faible et inférieure à celle des actifs des autres banques. Malgré une détérioration de la qualité des crédits, le taux de sinistralité s'est amélioré pour atteindre 11% à la mi-2007 grâce à une croissance des crédits de 10%. (...)

Le financement est assuré par une large base de dépôts de la clientèle. Depuis 2007, la Banque a recours à une source de financement alternative basée sur l'émission de certificats de dépôts pour un montant de MdMAD 3 (qui devrait être ramené à MdMAD 5 en 2008), ce qui devrait améliorer la liquidité de la Banque. Le risque de liquidité est largement mitigé par une ligne de crédit de MdMAD 1 auprès de la SG, en plus d'un montant confortable de dépôts et de MdMAD 1,4 de Bons du Trésor qui peuvent être rachetés par la Banque centrale. Le risque marché est limité.

Le ratio de solvabilité de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES a reculé à 8,1% à la mi-2007, contre 11,8% à la mi-2006, largement représentatif de l'implantation de la méthode standard sous Bâle II. Une augmentation de capital, des émissions Tier 2 et une politique de distribution de dividendes plus conservatrice sont envisagées dans le court terme pour améliorer les fonds propres de la Banque. »

Interprétation de la notation attribuée¹:

Support 2 : Une banque pour laquelle il y a forte probabilité de support externe. Le fournisseur potentiel du support a lui-même un très bon rating et une forte inclination à fournir un support à la banque en question. Cette probabilité de support indique un rating long terme plancher de BBB- au minimum.

V. Assemblée d'actionnaires

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES sont conformes à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 et au dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relative au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne.

V.a. Mode de convocation

L'article 17 des Statuts de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES stipule en matière d'Assemblée des actionnaires que : « l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée par le Conseil de Surveillance. (...) La convocation est faite, trente (30) jours au moins

¹ Traduction réalisée par Société Générale Marocaine de Banques

avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application de la loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relative au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne (...) »

V.b. Conditions d'admission

L'article 19 des Statuts de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES prévoit que « l'Assemblée Générale (Extraordinaire, Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement) se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. (...) Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire. Toutefois, en plus de pouvoir se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, tout actionnaire peut aussi se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant.

Le mandat est donné pour une seule Assemblée d'actionnaires. Toutefois, il peut être donnée pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressé à la société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le conseil de surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique.»

V.c. Quorum des Assemblées Générales

L'article 19 des statuts de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES stipule que « L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et à la condition d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la Société, cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée »

V.c.1. Assemblée Générale Ordinaire

L'article 22 des Statuts de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES stipule que « L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est réunie sur une deuxième convocation, auquel cas aucun quorum n'est requis et elle délibère valablement, quelle que soit la portion de capital représentée. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés»

V.c.2. Assemblée Générale Extraordinaire

L'article 23 des Statuts de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES stipule que « L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un

nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

V.d. Conditions d'exercice des droits de vote

Les conditions d'exercice du droit de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES sont conformes à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05.

VI. Organes d'administration et de surveillance

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Au 31/12/2008, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

Statut	Prénoms, Noms	Date de 1 ^{ère} nomination ¹	Date de fin du mandat en cours
Président	Abdelaziz TAZI	28 mai 2003	Juin 2009
Vice-président	Jean-Paul DELACOUR	28 mai 2003	Juin 2009
Vice-président d'honneur co-fondateur	Edouard De CAZALET	28 mai 2003	Juin 2009
Membres	Marc VIENOT	28 mai 2003	Juin 2009
	Ahmed M'ZALI	28 mai 2003	Juin 2009
	Didier ALIX	28 mai 2003	Juin 2009
	Mohamed Ben Thami TAZI	28 mai 2003	Juin 2009
	Abdellatif HAKAM	28 mai 2003	Juin 2009
	Mohamed MEKOUAR	28 mai 2003	Juin 2009
	Jean François SAMMARCELLI	25 juin 2008	Juin 2014
	Jean-Louis MATTEI	28 mai 2003	Juin 2009
	Gérard FLEURY	25 juin 2008	Juin 2014
	Abdeljalil CHRAIBI	28 mai 2003	Juin 2009
Secrétaire du conseil	Fatima Zahra KHLIFATE	28 mai 2003	Juin 2009

Tous les membres du Conseil de Surveillance, hormis Messieurs J.F. SAMMARCELLI et G. FLEURY, ont été mandatés le 28 mai 2003 suite au changement de statut de la Banque. Ces mandats ont une durée de 6 ans.

Messieurs J.F. SAMMARCELLI et G. FLEURY ont été mandatés le 25 juin 2008 pour une durée de six ans.

Toutes les personnes qui siègent au conseil de surveillance ont le titre de membre du conseil de surveillance excepté Edouard De CAZALET qui y assiste à titre honorifique.

La rémunération totale du Conseil de Surveillance de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES s'établit à l'issue de l'exercice 2007 à MMAD 7 bruts.

Le Conseil de Surveillance peut s'adjoindre de tiers conseillers actionnaires ou non et peut, en outre, constituer en son sein et avec les concours de ces conseillers, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Les conseillers suivants collaborent avec le Conseil de Surveillance

Conseillers	Brahim ZNIBER André LAFON
--------------------	------------------------------

¹ Date de 1^{ère} nomination : 28 mai 2003, date de mise en place du conseil de surveillance

	Moulay Mahfoud AGOUZZAL
Secrétaire du Conseil	Fatime Zahra KHLIFATE

La rémunération de chacun des conseillers du conseil de surveillance est de MAD 200 000 bruts annuellement.

VII. Organes de direction

VII.a. Pouvoirs des organes de direction

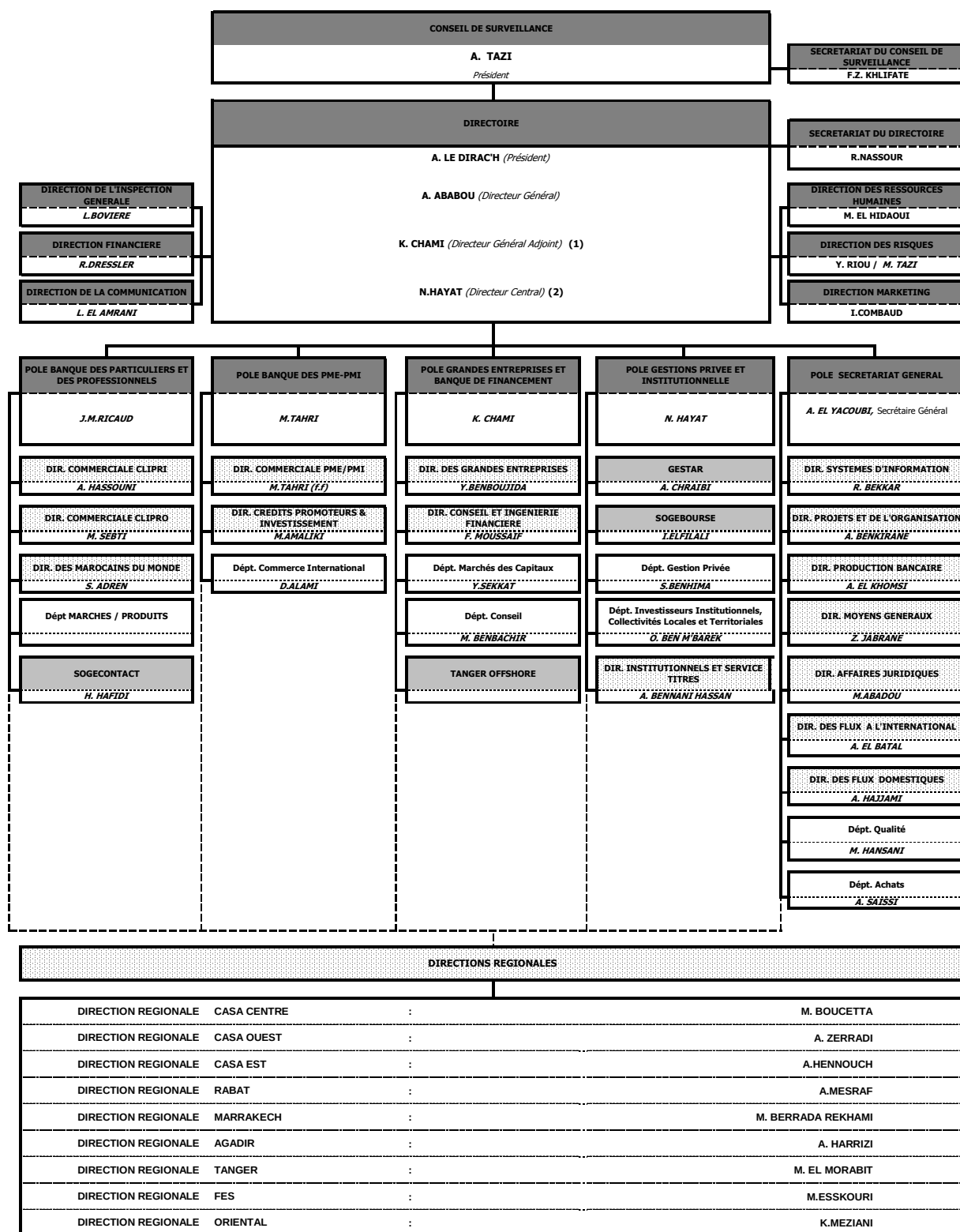
L'article 13 des Statuts de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES stipule que : « (...)Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toute circonstance, au nom de la Société, toute décision concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tout acte de gestion ou de disposition et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.(...) Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts confèrent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.(...)»

VII.b. Le Directoire

La liste des membres du Directoire de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES se décline comme suit :

Noms et prénoms	Fonctions	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Albert LE DIRAC'H	Président	Juin 2008	Avril 2009
Mohammed Ali ABABOU	Directeur Général	Mai 2003	Avril 2009
Khalid CHAMI	Directeur Général Adjoint	Novembre 2006	Avril 2009
Nezha HAYAT	Membre du Directoire	Octobre 2007	Avril 2009

Au 1^{er} juillet 2008, l'organigramme fonctionnel de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES s'établit comme suit :



(1) Membre du Directoire en charge du Pôle Grandes Entreprises & Banque de Financement et supervision du Pôle Banque des PME/PMI

(2) Membre du Directoire en charge du Pôle Gestions Privée et Institutionnelle

f.f. : faisant fonction

----- : Liens Fonctionnels

MAJ : JUIL 2008

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

VII.c. CV des principaux dirigeants

Abdelaziz TAZI, Président Du Conseil de Surveillance.

Diplômé de H.E.C à Paris en 1964, il effectue différents stages d'études à Société Générale, successivement à Casablanca, New York, Paris (1962, 1963, 1964) puis un stage de longue durée à Société Générale à Paris (Octobre 1964 à Juin 1965).

De 1965 à 1972 il occupe le poste de Directeur à l'Office de Commercialisation et d'Exportation (O.C.E).

Il rejoint SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES en 1972 où il occupe le poste de Directeur Central jusqu'en 1976, date à laquelle il devient Administrateur Directeur Général à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.

En 1987, il est nommé Vice-Président Directeur Général de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES puis Président Directeur Général en 1996.

Depuis 2003, il occupe le poste de Président du Conseil de Surveillance à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES, il est également Administrateur de l'O.N.A, Administrateur de la S.N.I, Administrateur d'AIR LIQUIDE MAROC, Administrateur de NEXANS MAROC, Administrateur de GRAS SAVOYE MAROC, Président de VENTEC MAROC.

Agé de 66 ans, Monsieur TAZI est marié et père de trois enfants.

Albert LE DIRAC'H, Président du Directoire.

Titulaire d'une Maîtrise et d'un DEA en Finances de l'Institut de Gestion de Rennes. Après avoir débuté en 1979 au sein du Groupe des Assurances Nationales, il intègre, en 1980, le service de l'Inspection Générale de Société Générale.

En 1987, il rejoint à sa création la Direction des Marchés de Capitaux au sein des back offices dont il prend la direction en 1989. En 1995, il prend la responsabilité de la gestion des ressources humaines au sein de la Direction des Ressources Humaines du Groupe. En 1999, il devient Administrateur Délégué de Société Générale Bank & Trust Luxembourg et conjointement, à compter de 2001, Président du Conseil d'Administration de SG Private Banking Belgique.

En 2006, il devient Directeur Délégué des Ressources Humaines du Groupe et intègre le Comité de Direction de Société Générale. En 2008, il succède à Monsieur Jérôme GUIRAUD, Président du Directoire de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES, en poste depuis juin 2004.

Agé de 53 ans, Monsieur LE DIRAC'H est marié et père de deux enfants.

Ali ABABOU, Directeur Général.

Diplômé de H.E.C à Paris en 1974, il est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures (1975), d'un DEA en Marketing International Paris Dauphine (1983) et d'un Doctorat d'Etat en Gestion Paris Nanterre dans le cadre du programme doctoral de l'ESSEC (1987).

De 1975 à 1987 il occupe le poste d'Enseignant à l'ISCAE (Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises) en Finance et Contrôle de Gestion et y est nommé professeur titulaire en 1987.

En 1987, il rejoint SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES où il occupe le poste de Directeur du Développement, de 1991 à 1992, il assure également le poste de Directeur la Clientèle Privée.

En 1993, il devient Adjoint de l'Administrateur Directeur Général Adjoint, Directeur du Développement, en charge de la Direction des Projets et de l'Organisation, de la Direction des Systèmes d'Information et de la Direction de la Communication.

En 1997, il devient Directeur Général Adjoint, en charge de la Direction du Développement, de la Direction des Projets de l'Organisation, de la Direction des Systèmes d'Information, de la Direction Bourse et Titres et de la Direction de l'International et la Trésorerie.

En 1998, il occupe le poste de Directeur Général Adjoint, en charge du Pôle Banque d'Investissement, chargé de la Supervision de la Direction des projets et de l'Organisation et de la Direction des Systèmes d'Information jusqu'en 2001, date à laquelle il est nommé Directeur Général en charge du Pôle Banque Commerciale.

En 2003, il devient Directeur Général Membre du Directoire

Agé de 58 ans, Monsieur ABABOU est marié et père de deux enfants.

Khalid CHAMI, Directeur Général Adjoint.

Diplômé de H.E.C à Paris en 1991, il intègre le Département des dérivés sur actions et indices de Société Générale Investment Banking en 1992 où il occupe le poste de commercial chargé du suivi des clients basés en France puis de directeur des ventes et du marketing France & Benelux en 1995, ensuite il occupe le poste de Partenaire, co-directeur mondial des ventes et du marketing en 1999.

Il rejoint SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES en 2001, où il occupe le poste de Directeur Adjoint de la Direction des Grandes Entreprises puis Directeur de la Direction des Grandes Entreprises en 2003.

En 2004, il est nommé Responsable du Pôle en charge de la Direction des Grandes Entreprises, de la Direction du Conseil et de l'Ingénierie Financière, de la Direction des Change, Taux et Trésorerie.

En 2006, il est nommé Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire chargé de la supervision des Pôles Grandes Entreprises et PME.

Agé de 41ans, Monsieur CHAMI est marié et père de deux enfants.

Nezha HAYAT, Membre du Directoire.

Diplômée de l'ESSEC à Paris, Nezha Hayat démarre sa carrière professionnelle en Espagne en 1985, où elle évolue dans les métiers de gestion de dette internationale, de conseil et d'ingénierie financière et de gestion de patrimoine.

Elle rejoint en 1995 Société Générale à Casablanca, dans le contexte de la réforme de la Bourse des Valeurs, et lance les filiales d'intermédiation boursière et de gestion d'OPCVM, Sogébourne et Gestar.

Nezha Hayat joue depuis lors, un rôle important au sein de plusieurs associations professionnelles liées aux domaines économique et financier, notamment la présidence à la tête de l'APSB (Association Professionnelle des Sociétés de Bourse) pour deux mandats successifs (de 1999 à 2001).

Elle est également membre fondateur de l'AFEM (Association des Femmes Chefs d'Entreprise du Maroc), dont elle assure la vice-présidence jusqu'en 2006.

Outre d'autres activités (membre du Moroccan British Business Council, Global Leaders for Tomorrow (GLT) au Forum Economique Mondial, Centre Links,...etc.), elle siège à la CGEM en qualité de Vice-présidente de la Fédération des Secteurs Bancaire et Financier.

Depuis 2004, Nezha Hayat est responsable du pôle Gestions Privée et Institutionnelle et membre du Conseil de la Diversité du Groupe Société Générale à l'échelle internationale depuis sa création en 2006.

En octobre 2007, Mme Hayat est nommée membre du Directoire.

Agée de 45 ans, Nezha Hayat est mère d'un enfant.

VIII. Gouvernement d'entreprise

VIII.a. Rémunération octroyée aux membres des organes d'administration et de direction

La rémunération totale du Conseil de Surveillance de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES s'établit à l'issue de l'exercice 2007 à MMAD 7 bruts.

Pour sa part, la rémunération brute annuelle des membres du Directoire au titre de l'exercice 2007 s'élève à MMAD 7,3 bruts. Par ailleurs, les prêts accordés aux membres de la direction totalisent à fin 2007 MMAD 1,0.

VIII.b. Conventions entre SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES et les membres de ses organes d'administration et de direction

Néant

VIII.c. Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance et des organes de direction

Les prêts accordés aux membres de la direction sont octroyés selon les conditions normales de marché.

VIII.d. Intéressement et participation du personnel

Néant

VIII.e. Comités techniques

Le Conseil de Surveillance peut s'adjoindre des tiers conseillers, actionnaires ou non.

Il peut en outre constituer en son sein, et avec le concours de ces conseillers, des Comités Techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Il est rendu compte aux séances du Conseil de Surveillance de l'activité de ces Comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil de Surveillance fixe la composition, les attributions et, le cas échéant, la rémunération des conseillers et des membres des Comités Techniques qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Société Générale Marocaine de Banque compte trois comités techniques :

VIII.e.1. Comité de Crédit

Membres	- Le président du Conseil de Surveillance, Président du Comité - Un représentant de Société Générale France, membre du Conseil de Surveillance
Secrétaire	Le Directeur du Contrôle des Risques
Périodicité	Semestrielle
Attributions	- Examine la composition du portefeuille d'engagements de la Banque (par cotation, par nature de clientèle), son évolution et émet un avis sur sa qualité - Définit les orientations de la politique de crédit par nature de clientèle, par secteur d'activité - Propose au Conseil de Surveillance de statuer sur les dossiers de crédits dont le montant dépasse les pouvoirs accordés par le Conseil de Surveillance au Directoire

	▪ Emet un avis sur l'organisation de la filière Recouvrement et apprécie l'efficacité de ses actions ▪ Apprécie le niveau et la qualité du provisionnement pratiqué ▪ Examine le niveau des risques latents recensés et apprécie le provisionnement qui lui est affecté ▪ Apprécie le niveau et l'évolution du coût global du risque de la Banque ▪ Rend compte de ses travaux et débats au Conseil de Surveillance
--	---

VIII.e.2. Comité d'Audit

Membres	▪ Le président du Conseil de Surveillance, Président du Comité ▪ Deux membres du Conseil de Surveillance (membres non dirigeants) : M. Didier ALIX, M. Abdeljalil CHRAIBI ▪ Les auditeurs externes
Secrétaire	Le Directeur de l'Inspection Générale
Périodicité	Au moins deux fois par an
Attributions	▪ Procède à l'évaluation de la cohérence et de l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place par le Directoire ▪ Apprécie la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances dans le système de contrôle interne ▪ Prend connaissance des lacunes significatives relevées par les auditeurs externes dans les différents dispositifs de contrôle interne ▪ Propose au Conseil de Surveillance la nomination des Commissaires aux Comptes ▪ Emet de manière générale une appréciation globale de la qualité du système de contrôle interne au vu des rapports qui lui sont présentés par le Directoire et les auditeurs externes ▪ Rend compte au Conseil de Surveillance de ses débats et conclusions

VIII.e.3. Comité des Rémunérations

Membres	▪ Le Vice-président du Conseil de Surveillance : M. Jean-Paul DELACOUR, Président du Comité ▪ M. Jean-Louis MATTEI ▪ M. André LAFON
Périodicité	Annuelle
Attributions	▪ Fixe la rémunération du Président du Conseil de Surveillance ▪ Fixe la rémunération des membres du Directoire ▪ Fixe la rémunération des Directeurs Généraux

PARTIE IV. **Activité de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES**

I. Historique et faits marquants de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Société Générale a procédé à l'ouverture de sa première agence à Casablanca en 1913.

A l'indépendance du Maroc, en 1956, Société Générale restait une petite Banque, avec 3 agences et un effectif d'une quarantaine de personnes.

En 1962, la Banque se transforme en établissement de droit marocain, appelé Société Générale Marocaine de Banques.

La fusion avec la Société Marseillaise de crédit en 1965, et l'acquisition de 20% de la Société de Banque du Maghreb en 1971, marquent une nouvelle étape importante du développement de Société Générale Marocaine de Banques. Elle élargit son réseau et étend ses activités.

En 1973 est promulgué le dahir sur la marocanisation du capital et du conseil d'administration des sociétés exerçant au Maroc donnant lieu à plusieurs changements au niveau de la gestion (notamment la présence de capitaux nationaux à hauteur de 51%) et de la redéfinition des lignes stratégiques au sein de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.

En 1974, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES crée INVESTIMA holding de participations qui vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.

En 1981, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES crée SOGELEASE société de financement par crédit-bail.

En 1995, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES crée SOGEBOURSE société d'intermédiation en bourse.

En 1996, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES crée GESTAR société spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. GESTAR a été certifiée AIMR en 2002.

En 1999, Société Générale France rachète les parts d'Al Watanya et devient majoritaire dans Société Générale Marocaine de Banques en détenant 51,9% des parts.

L'année 1999 a aussi été marquée par la création de FONCIMMO, Société immobilière et foncière du Groupe au Maroc.

En juillet 2001, SOGECAP 4ème assureur français spécialisé en assurances de personnes et Société Générale Marocaine de Banques filiales du Groupe Société Générale, acquièrent la majorité du capital de LA MAROCAINE VIE.

L'année 2001 a également été marquée par le rachat d'ALD, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flotte de véhicules, par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE France. Le Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE devient alors propriétaire de la filiale marocaine d'ALD.

En Mai 2002, désirant renforcer sa présence au Maroc et se positionner sur le créneau du crédit à la consommation, le Groupe Société Générale a racheté la participation du Groupe ONA dans EQDOM. Ensuite, à travers une OPA, il porte sa participation totale à 54%.

En 2002, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES crée SG TANGER OFF-SHORE, banque off-shore.

Dans un souci permanent d'efficacité et de proximité avec sa clientèle, Société Générale Marocaine de Banques réaménage en 2003 son réseau et met en place neuf directions régionales.

En 2004, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES crée SOGEFINANCEMENT, société spécialisée dans le crédit à la consommation.

En 2004, le Conseil de Surveillance a adopté une nouvelle organisation à quatre pôles afin d'assurer une gestion plus efficace et dynamique des principaux métiers de la Banque :

- Le pôle Banque Commerciale
- Le pôle Banque de Financement et des Grandes Entreprises
- Le pôle Gestions Privée et Institutionnelle
- Le pôle Secrétariat Général

L'année 2005 a vu la création d'ATHENA COURTAGE, courtier en assurance.

En 2006, Société Générale France rachète des actions détenues par la Mutuelle d'assurance des transports Unis et porte sa part dans le capital de Société Générale Marocaine de Banques à 53,2%.

2006 a également été marqué par la création de SOGECONTACT, 1er centre d'appels dans le secteur bancaire.

L'année 2007 a été marquée par la création d'ECS Maroc, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de solutions et matériels informatiques.

Au 31 décembre 2007, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES compte près de 3 200 collaborateurs répartis entre des filiales en forte croissance et un réseau en perpétuelle expansion.

Cette même année, Société Générale Marocaine de Banques adopte une nouvelle identité visuelle et la dénomination commerciale du groupe se soumet à une nouvelle appellation : Société Générale succède à Société Générale Marocaine de Banques.

En 2008, deux opérations sur le capital : Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de souscription réservée aux actionnaires ont été effectuées portant ainsi le capital de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES au niveau actuel de MAD 2.050.000.000.

En février 2009, SGMB et SOGECAP initient une offre publique de retrait volontaire sur les titres constituant le flottant en bourse de La Marocaine Vie.

II. Appartenance de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES au groupe Société Générale

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES est filiale à 56,94% du Groupe Société Générale, l'un des tous premiers groupes de services financiers de la zone euro avec MdEUR 46,2 de capitalisation boursière au 31/12/2007.

L'activité du groupe Société Générale se concentre autour de trois grands métiers dont la complémentarité constitue un atout commercial majeur et un gage de solidité financière.

II.a. Les réseaux de détail & les services financiers

Le Groupe compte plus de 27 millions de clients particuliers en France et à l'étranger. En France, il dispose de 2 réseaux de distribution complémentaires : Société Générale et Crédit du Nord. A l'international, la Banque de détail est présente dans 37 implantations. Les activités de services financiers ont connu un fort développement sur les 5 dernières années et sont rapidement devenues un acteur majeur en Europe. A fin 2007, elles couvrent 47 pays dans le monde.

II.b. La gestion d'actifs, services aux investisseurs

Le pôle Gestions d'actifs et Services aux investisseurs regroupe la Gestion d'actifs (Société Générale Asset Management), la Banque privée (SG Private Banking), le métier Titres (Société Générale

Securities Services), le courtage et la compensation sur les marchés organisés avec FIMAT, et la Banque directe (Boursorama) autour de 12 500 collaborateurs dans le monde.

II.c. La Banque de financement & d'investissement

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est la branche de Banque de financement et d'investissement du groupe Société Générale. Alliant expertise, conseil et innovation, SG CIB développe des solutions financières intégrées à forte valeur ajoutée en s'appuyant sur trois domaines d'excellence : marchés de capitaux en euro, produits dérivés, financements structurés. Pour les émetteurs comme pour les investisseurs, SG CIB propose des solutions de financements et d'investissements sur mesure et performantes. SG CIB offre également une analyse innovante des marchés grâce à la Recherche 'Cross-Asset'.

Dans le contexte de la crise financière, le Groupe présente en 2007 une bonne résistance de ses revenus grâce à son socle robuste d'activités et son modèle solide de développement. Les Réseaux de détail dégagent de bonnes performances tandis que les Services Financiers, la Banque privée et les Services aux Investisseurs affichent de fortes progressions.

Au second semestre 2007, la Banque de Financement et d'Investissement a été affectée par les conséquences de la crise financière américaine, et la Gestion d'actifs par la crise de liquidité.

Par ailleurs, le Groupe a supporté les effets d'une fraude commise par un trader au sein des activités de marché. Les positions frauduleuses, découvertes en janvier 2008, ont été dénouées dans le respect de l'intégrité des marchés et des intérêts des actionnaires, et ont fait apparaître pour le Groupe une perte exceptionnelle de MdEUR 4,9. Grâce à la diversité de son portefeuille d'activités et à la solidité de ses revenus, le Groupe dégage toutefois un Résultat Net Part du Groupe positif de MEUR 947 en 2007.

En millions d'EUR	2005	2006	% Var	2007	% Var
Produit Net Bancaire	19 166	22 417	17%	21 923	-2%
Résultat d'exploitation	6 566	8 035	22%	1 802	-78%
Résultat Net	4 916	5 785	18%	1 604	-72%
ROE après impôts (en %)	26%	26%	1%	7%	-72%

Source : Rapport Société Générale 2008

Après la perte exceptionnelle liée à la fraude, les charges fiscales (taux effectif d'impôt du Groupe : 15,3 % contre 28,4 % en 2006) et les intérêts minoritaires, le Résultat Net Part du Groupe est passé de MEUR 5 221 en 2006 à MEUR 947 en 2007. Hors fraude, il se serait établi à MEUR 4.167. Par ailleurs, le ROE après impôt du Groupe en 2007 se situe à 7% % et à 17,1 % hors fraude, contre 26 % l'année dernière. Pour 2007, le Bénéfice Net par Action du Groupe s'élève à EUR 1,98. Hors fraude, il se serait établi à EUR 9,37.

II.d. Relation entre Société Générale de Marocaine de Banques et Société Générale

Société Générale apporte à Société Générale Marocaine de Banques son expertise en matière d'organisation, de systèmes d'information, de risk management, et de produits, et fait bénéficier Société Générale Marocaine de Banques de l'identité visuelle du groupe (carré noir et rouge). Des synergies d'ordres commerciales, de coûts et de méthodes existent entre Société Générale et Société Générale Marocaine de Banques ; par exemple sur le marché des Marocains Résidents à l'Etranger (clients Société Générale en France et Société Générale Marocaine de Banques au Maroc), ou sur le marché des grands corporates, qui peuvent bénéficier au Maroc de l'expertise internationale des équipes de SGCIB.

Une Convention d'Assistance, de Conseil et de Support, signée en 2007, formalise les apports de Société Générale à Société Générale Marocaine de Banques et donne lieu à des flux financiers de 0,5M€ au cours de l'exercice 2007. Cette convention couvre notamment les domaines fonctionnels suivants : finance, risques, système d'information, relations humaines.

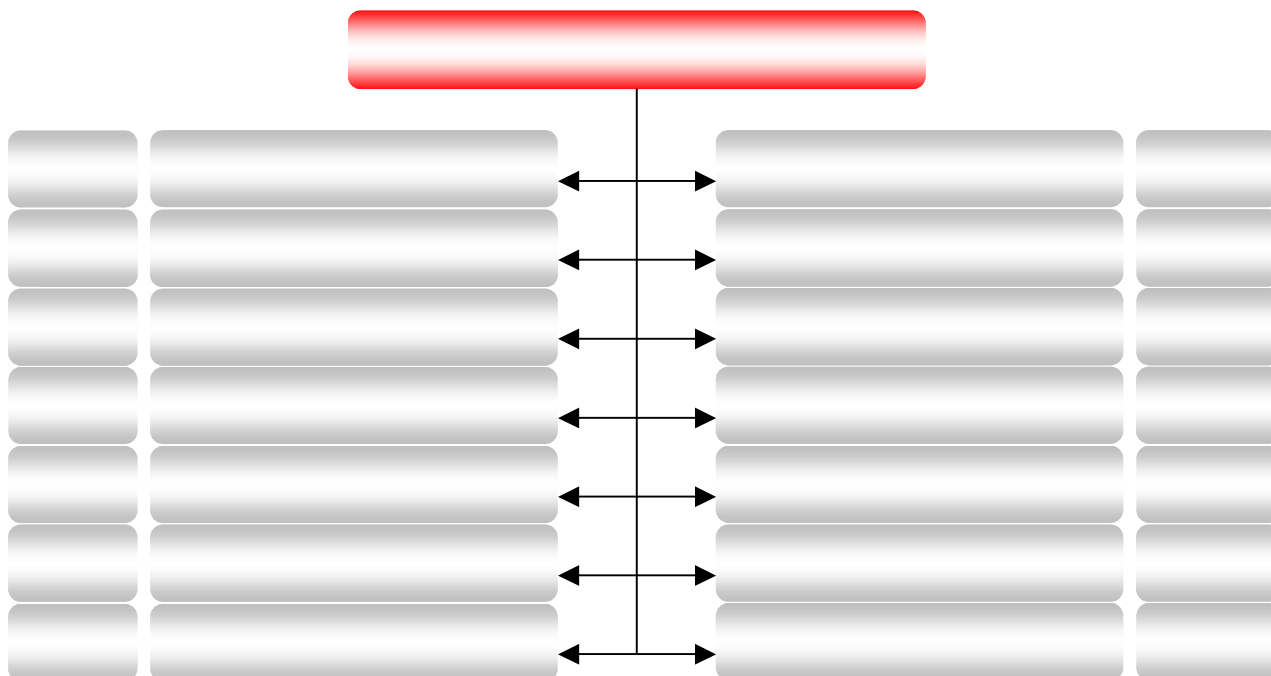
Société Générale a consenti en 2007 un engagement hors-bilan en faveur de Société Générale Marocaine de Banques, sous la forme d'une ligne de crédit confirmée à hauteur de 100M€. Cette convention prévoit une commission de confirmation de 0,0625% l'an, et a donné lieu à un flux de 38 888,64€ en 2007.

Société Générale n'a pas perçu de dividendes au titre de l'exercice 2007, l'Assemblée Générale ayant voté en faveur de la résolution proposée par le Conseil relative à la mise en réserve des résultats de Société Générale Marocaine de Banques afin de renforcer ses Fonds Propres et son assise financière dans un contexte de passage des banques marocaines aux référentiel prudentiel bâlois « bête II ».

III. Filiales de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

III.a. Organigramme au 30/06/2008

Le Groupe Société Générale au Maroc est le premier groupe financier privé avec un actionnaire de référence internationale. Composé de 14 filiales en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.



Source : Société Générale Marocaine de Banques

¹ La participation de la SGMB dans La Marocaine Vie pourrait augmenter suite à l'OPR.

III.b. Présentation des filiales

III.b.1. La Marocaine Vie

La Marocaine Vie est une compagnie d'assurance spécialisée dans les sûretés de personnes et plus particulièrement les assurances individuelles. Via les produits de bancassurance, elle profite aujourd'hui de l'ensemble du réseau de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

Dénomination sociale	LA MAROCAINE VIE S.A
Siège social	37, boulevard Moulay Youssef. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	26 décembre 1977
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet : ▪ Toute opération d'assurances et de réassurances contre tout risque, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation, ▪ La participation en tout pays, à toute opération financière, commerciale, industrielle et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement. ▪ La société s'interdit expressément toute opération autre que celles spécifiées ci-dessus ou étrangères au placement des fonds sociaux.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est de MAD 183.750.000 répartis en 1.837.500 actions de valeur nominale de MAD 100. Les actions sont toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Répartition du capital de La Marocaine Vie au 30/06/2008¹

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOGECAP	1 078 960	58,7%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
MAROCAINE DE BANQUES	520 985	28,3%
Flottant	237 555	13%
TOTAL	1 837 500	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	21 004	- 23 857
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	-0,52%	-1,81%
Dividendes versées à SGMB	-	-
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

¹ Les participations de SOGECAP et de SGMB pourraient augmenter suite à l'OPR.

III.b.2.SOGELEASE

SOGELEASE est une société de financement par crédit-bail.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGELEASE MAROC S.A
Siège social	Résidence, Elmanar, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1981
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tout bien mobilier ou immobilier. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tout matériel, atelier ou usine et, d'une manière générale, toute opération industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement à cet objet. La société pourra notamment : - Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération quelconque pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tout syndicat de garantie, ou association en participation. - Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'émission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tout établissements public ou privé ; - Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie, souscrire tout engagement de garantie caution ou aval, opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeuble ; - Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à MAD 100.000.000. Il est divisé en 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.000.000, souscrites en totalité.

Répartition du capital de SOGELEASE au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	599.975	60%
SF FINANCIAL SERVICES HOLDING	400.011	39.99%
Autres	12	0.01%
TOTAL	1.000.000	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	56 145	75 787
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	28,11%	23,30%
Dividendes versées à SGMB	10 800	21 599
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.3.EQDOM

EQDOM est la filiale, depuis 2002, du Crédit à la consommation de Société Générale. Elle est actuellement N°2 au Maroc dans ce type de crédits.

Informations générales :

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	Rue Mohamed Faker R.C. Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Date de création	6 Juillet 1993
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet : ▪ Toute opération de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tout bien meuble, notamment tout bien électroménager, cycle et cyclomoteur, mobilier et bureautique ; ▪ Toute opération de services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptible de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toute personne physique ou morale, ▪ Et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à ces objets. ▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, à tout acte ou opération de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. ▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social continue d'être fixé à la somme de MAD 167.025.000. Il est divisé en 1.670.250 actions d'une valeur nominale de MAD 100

30/06/2008 chacune, de même catégorie.

Répartition du capital de EQDOM au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SG CONSUMER FINANCE	583.681	34,95%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	321.760	19,26%
FIPAR HOLDING	156.223	9,35%
CIMR	100.606	6,02%
RCAR	100.720	6,03%
SCR	77.675	4,65%
CNIA	64.697	3,87%
INVESTIMA	22.438	1,34%
ASSURANCE ZURICH	23.967	1,44%
Flottant	218.483	13,09%
TOTAL	1.670.250	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	179 039	205 232
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	5,99%	3,93%
Dividendes versées à SGMB	27 987	28 952
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.4.ALD AUTOMOTIVE

ALD AUTOMOTIVE est une société de location longue durée et de gestion de flotte de véhicules. Elle a été acquise en 2001 et se place aujourd'hui à la tête du marché de la location longue durée.

Informations générales :

Dénomination sociale	ALD Automotive
Siège social	Immeuble le Zénith II, Lotissement Attaoufik, Route de Nouaceur-Sidi Maârouf- Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	30 Août 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet : - La location de tout véhicule automobile ; Afin de réaliser cet objet, la société pourra entreprendre : - toute opération d'étude, d'achat, de vente de commissionnement, de représentation, de courtage et consignation tant au Maroc qu'à l'étranger ; - tant par elle-même que par voie de sous-traitance, toute opération d'entretien et de réparation de véhicules automobiles,

	- la création et l'exploitation industrielle de toute usine et fonds de commerce, - la création, l'achat la vente, la prise à bail et l'exploitation de tout établissement industriel et commercial nécessaire à l'objet de la société, - plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, de transport, financière, mobilière et autre pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou à tout objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue et profitant au développement des activités sociales.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à la somme de MAD 20.000.000, divisé en 200.000 actions d'une seule catégorie de MAD 100 de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 200.000.

Répartition du capital d'ALD AUTOMOTIVE au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	30.000	15%
ALD (TEMSYS)	70.000	35%
SOPRIAM	50.000	25%
RENAULT MAROC	50.000	25%
TOTAL	200.000	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	9 220	23 671
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	0,28%	0,42%
Dividendes versées à SGMB	-	-
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.5.ECS

ECS est en charge de la Location et gestion de parcs informatiques. Créée en juin 2007, elle est le premier prestataire au Maroc à couvrir ce domaine d'activité.

Informations générales :

Dénomination sociale	EUROPE COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL MAROC S.A.
Siège social	55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	Juin 2007
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1er Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'entretien de matériel informatique et de communication sous toute leurs

	formes, l'importation, l'exportation, la représentation, le courtage, le dépôt et la consignation de tout appareil d'informatique et électronique. - La société a également pour but, au Maroc et dans tout autre pays, directement ou indirectement, toute prestation de services liée aux équipements informatiques et de télécommunications, ainsi qu'aux logiciels, notamment le conseil, la gestion, le conditionnement, l'installation, la maintenance, l'assistance, la continuité d'exploitation, le transport et la fourniture de pièces de rechange et de produits consommables, la distribution de produits associés à ces équipements et logiciels et toute activité connexe. - Toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement ou être utile à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation. - Elle peut notamment au Maroc et à l'étranger, créer des succursales et des filiales, acquérir ou créer des entreprises semblables. - La société peut en outre accomplir toute opération propre à promouvoir son développement et la réalisation de son but.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à la somme de MAD 7.830.900. Il est divisé en 78.309 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 78.309.

Répartition du capital d'ECS au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	11.706	15%
ECS SA	66.330	84.99%
Autres	3	0.01%
TOTAL	78.309	100%

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2007
Résultat net	- 3 805
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	-
Dividendes versées à SGMB	-
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.6. SOGEBOURSE

SOGEBOURSE est une société d'intermédiation en bourse. Créée en 1995, elle offre aux investisseurs en plus de l'intermédiation boursière, des conseils et des recherches de qualité. Elle a été plusieurs fois primée par Reuters et Euromoney.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGEBOURSE
Siège social	55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1995
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, à titre principal, l'exécution des transactions sur les valeurs mobilières. Elle peut également effectuer les opérations suivantes : ▪ le placement des titres émis par des personnes morales faisant appel public à l'épargne ; ▪ la garde des titres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque ou de tout autre établissement agréé ; ▪ la gestion des portefeuilles de valeurs en vertu d'un mandat ; ▪ le conseil et le démarchage de la clientèle pour l'acquisition des valeurs mobilières ; ▪ aux effets ci-dessus, la création, l'acquisition, la location, l'installation, la gestion de tout établissement, la participation à toute opération ou entreprise se rattachant à l'exploitation de la société, sous réserve de respecter les obligations d'information mises à sa charge par la réglementation en vigueur. Toute modification qui affecte la nature des activités ci-dessus est subordonnée à l'octroi d'un nouvel agrément dans les conditions de l'article 38 alinéa premier du Dahir N° 1-93-211 du 21 Septembre 1993. En raison de son objet propre, la société encourt les risques et responsabilités tels que prévus par la réglementation qui lui est spécialement applicable.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à la somme de MAD 15.000.000, divisé en 150.000 actions de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 150.000 et entièrement souscrites en numéraire à la souscription.

Répartition du capital de SOGEBOURSE au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	149.992	99.99%
Autres	8	0.01%
TOTAL	150.000	100%

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	8 177	12 177
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	1,66%	1,46%
Dividendes versées à SGMB	2 250	8 175
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités		

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.7.GESTAR

GESTAR est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. Créée en 1996, elle propose une gamme diversifiée de fonds, qui enregistrent régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place. GESTAR a été certifiée AIMR en 2002.

Informations générales :

Dénomination sociale	GESTAR
Siège social	Résidence Ezzahra, angle rue Ibn Khatima et rue Dubreuil, Quartier des Hôpitaux. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	21 Septembre 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La Société a pour objet exclusif, en conformité avec le Dahir portant loi n° 1-93-213 du 4 Rabia II 1414 (21 Septembre 1993) relatif aux OPCVM, la gestion d'Organismes de placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à la somme de MAD 1.000.000. Il est divisé en 10.000 actions, toutes souscrites en numéraire en totalité lors de la souscription.

Répartition du capital de GESTAR au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	9.992	99.92%
Autres	8	0.08%
TOTAL	10.000	100%

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	25 599	29 952
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	5,26%	3,57%
Dividendes versées à SGMB	19 600	25 585
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités		

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.8. SG TANGER OFF-SHORE

SG TANGER OFF-SHORE est une Banque off-shore créée en 2002 par le groupe Société Générale au Maroc. Elle se spécialise dans le financement des opérations du commerce extérieur et des projets d'entreprises off-shore.

Informations générales :

Dénomination sociale	SG Tanger OFFSHORE-S.A
Siège social	58, Avenue Mohamed V Tanger
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2002
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toute opération financière, de crédit, de bourse ou de change. La société peut notamment : ▪ Collecter toute forme de ressources en monnaies étrangères convertibles appartenant à des non-résidents ; ▪ Effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle non-résidente, toute opération de placement financier, d'arbitrage, de couverture et de transfert en devises ou en or ; ▪ Accorder tout concours financier aux non résidents ; ▪ Participer au capital d'entreprises non-résidentes et souscrire aux emprunts émis par ces dernières ; ▪ Emettre des emprunts obligataires en monnaies étrangères convertibles ; ▪ Délivrer toute forme d'aval ou de cautions et notamment des cautions de soumission, de garantie et de bonne fin aux entreprises non-résidentes ; ▪ Accorder aux résidents des crédits de toute nature et effectuer toute autre opération entrant dans le cadre de son objet et conformément à la réglementation des changes ; ▪ Effectuer librement toute opération financière ou bancaire en monnaies physiques ou morales non-résidentes.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à la somme de US\$ 500.000 divisé en 10.000 actions de US\$ 50 chacune, numérotées de 1 à 10.000

Répartition du capital de SG TANGER OFF-SHORE au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	9.996	99.96%
Autres	4	0.04%
TOTAL	10.000	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	2 645	4 044
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	1,07%	2,21%
Dividendes versées à SGMB	2 426	2 318
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.9. INVESTIMA

INVESTIMA est un holding de participations créé en 1974. Il vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.

Informations générales :

Dénomination sociale	INVESTIMA
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1974
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger : - la prise de participation par toute voie de droit dans toute société, existante ou en formation, quel que soit leur objet ; - l'achat de toute valeur mobilière, la participation à tout syndicat financier ; - la gestion du portefeuille ainsi acquis ; - l'étude, la mise au point et la réalisation, directement ou indirectement, seule ou en association, de tout projet financier, touristique, immobilier ou autre ; - d'une manière générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toute opération financière, commerciale, industrielle ou agricole, mobilière ou immobilière pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'accomplissement.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à la somme de MAD 105.000.000. Il est divisé en 1.050.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.050.000.

Répartition du capital d'INVESTIMA au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	504.454	48,04%
SOCIETE GENERALE France	106.873	10,18%
DIVERS	438.673	41,78%
TOTAL	1.050.000	100%

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	34 020	61 387
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	3,37%	3,50%
Dividendes versées à SGMB	15 134	15 134
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.10. FONCIMMO
Informations générales :

Dénomination sociale	FONCIMMO
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1999
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Décembre au 30 Novembre
Objet social	La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger : ▪ L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble ; ▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en général de tout produit, marchandise, matière première, matériel ; ▪ L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente et l'échange de tout bien immeuble ; ▪ Toute division, morcellement et appropriation desdits biens immeubles, ainsi que leur mise en valeur, leur lotissement, l'édification de toute construction ; ▪ La prise de participations ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe ; ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sur énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la

	société.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à la somme de MAD 50.000.000. Il est divisé en 500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 500.000.

Répartition du capital de FONCIMMO au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	500.000	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	- 168	44 667
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	-0,03%	5,28%
Dividendes versées à SGMB		41 500
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.11. SOGEPLACEMENT

SOGEPLACEMENT est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. Elle propose une gamme diversifiée d'OPCVM, qui enregistre régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGEPLACEMENT
Siège social	Résidence Ezzahra, Angle rues Ibnou Khatima et Gros Dubreuil, quartier des Hôpitaux Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet la gestion exclusive de fonds commun de placement. Pour les besoins de cette gestion elle pourra d'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Capital social au 30/06/2008	MAD 1 000 000

Répartition du capital de SOGEPLACEMENT au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	9.994	99,94%
Autres	6	0,06%
Total	10.000	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	224	259
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	0,05%	0,03%
Dividendes versées à SGMB	550	210
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.12. SOGEFINANCEMENT

SOGEFINANCEMENT est la filiale crédit à la consommation de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGEFINANCEMENT
Siège social	127 boulevard Zerkouni, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2004
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger - La distribution de crédit ou plus généralement la mise à disposition de fonds à titre onéreux au profit d'un tiers, à charge pour lui de les rembourser, ainsi que l'engagement par signature, aval, cautionnement ou toute autre garantie au profit de tiers, - La mise à la disposition de la clientèle de tout moyen de paiement ou sa gestion ; - Accessoirement l'acquisition, la gestion et l'exploitation de tout bien immobilier sous toutes ses formes notamment pour la mise en location ou sous location, avec ou sans faculté d'acquisition par le locataire et, plus généralement, faire toute opération de crédit bail et celle s'y rattachant directement ou indirectement et, le cas échéant, en participation ou en association avec des tiers ou des sociétés déjà existantes ou non. Elle exercera son activité en tant que société de financement, dans le cadre de la loi n°1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6Juillet 1993) relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de

	leur contrôle. Dans le cadre de cette activité, elle pourra notamment : ▪ Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie ; souscrire tout engagement de garantie caution ou aval ; opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeubles ; ▪ Collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans, notamment par l'émission de bons de sociétés de financement, tel que ces fonds sont définis à l'article 2 du dahir précité, ▪ Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération, sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ; ▪ Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération entreprise, syndicat, association et société, existant ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ; ▪ D'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale ou autre susceptible de favoriser son essor et son développement.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à la somme de MAD 30.000.000. Il est divisé en 300.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 300.00 et intégralement libérées.

Répartition du capital de SOGEFINANCEMENT au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	299.997	99.99%
Autres	3	0.01%
TOTAL	300.000	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	22 466	28 373
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	8,49%	8,57%
Dividendes versées à SGMB	13 800	18 000
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.13. ATHENA COURTAGE

Créée en 2005, ATHENA COURTAGE est une société spécialisée dans le courtage et l'intermédiation en assurance toutes tranches.

Informations générales :

Dénomination sociale	ATHENA COURTAGE
Siège social	Rue El Mansour Saadi, n° 22 Résidence Courteline. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1er Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, au Maroc et dans tous pays : - La réalisation des opérations de courtage et d'intermédiation en assurance toutes tranches, et ce, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, - La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ; la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fond de commerce, ce rapportant à l'activité sus indiquée ; - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités, - La participation directe ou indirecte de la Société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social - Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet. - Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de cent dirhams chacune, numérotées de 1 à 3.000.

Répartition du capital d'ATHENA COURTAGE au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	2.910	97%
LA MAROCAINE VIE	88	2.93%
Autres	2	0.07%
TOTAL	3000	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	12 689	21 715
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	2,50%	2,50%
Dividendes versées à SGMB	17 622	12 300
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

III.b.14. SOGECONTACT

Créée en 2005, Sogecontact est une filiale spécialisée dans l'exploitation d'un centre d'appels en vue de renforcer le développement commercial du réseau de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECONTACT S.A
Siège social	Rue Galien Immeuble n°3 3ème étage Quartier des Hôpitaux Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2006
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier ou 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, au Maroc et dans tout pays : ▪ Exploitation d'un centre d'appels ; ▪ Le développement des relations clientèles par l'exploitation des réseaux de télécommunication ; ▪ Le traitement des appels sortants et entrants par un service d'information on-line donnant accès à des informations en ligne, en temps réel et sans intervalles d'attente ; ▪ La réalisation des prestations de conseil en utilisant les capacités des réseaux publics de télécommunication ; ▪ La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ; ▪ La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, se rapportant à l'activité sus indiquée ; ▪ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités ; ▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ; ▪ Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet ;

	- La participation de la société par tout moyen à toute entreprise ou société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création, d'apport de souscription ou achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêts, de fusion, d'association en participations de groupement d'intérêt économique d'alliance ou de commandite ; - Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptible de favoriser le développement de la société.
Capital social au 30/06/2008	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 3.000.

Répartition du capital de SOGECONTACT au 30/06/2008

	Nombre d'actions	Part dans le capital
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	3000	100%

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

Chiffres clés

KDH	2006	2007
Résultat net	- 101	272
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	0,00%	-0,30%
Dividendes versées à SGMB	-	-
Autres flux financiers éventuels entre les deux entités	-	-

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

III.c. Relations entre SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales se présentent de la manière suivante :

Prestations entre SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales

SOGELEASE

Convention de Garantie conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE Maroc en date du 22 juillet 2005.

Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE Maroc ont convenus de développer ensemble le produits « PROLEASE » destiné au financement en crédit-bail par le biais de SOGELEASE Maroc, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel, ne dépassera pas 500.000,- Dirhams (hors taxes).

PROLEASE est placé exclusivement par les agences de la Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales.

SOGELEASE Maroc a demandé à la Société Générale Marocaine de Banques, ce qui a été accepté par cette dernière, de la couvrir à 50% contre la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter en sa qualité de crédit-bailleur, suite à la défaillance éventuelle des locataires.

Rémunération allouée à Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2007 : MMAD 0.34.

Convention de rémunération hors SOGEQUIP du 1^{er} Janvier 2003.

Les termes de cette convention s'appliquent aux opérations dites « hors SOGEQUIP » n'entrant pas dans le cadre « SOGEQUIP ». SOGELEASE Maroc versera mensuellement aux agences du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques, une commission flat après la mise en force de toute opération de crédit-bail dont les loyers sont domiciliés sur une agence de la Société Générale Marocaine de Banques. L'agence sera rémunérée sur ces bases, que l'opération soit apportée ou non par elle. En contrepartie, la Société Générale Marocaine de Banques s'engage à fixer à ses agences des objectifs de réalisation d'opérations hors SOGEQUIP, en concertation avec SOGELEASE Maroc.

Rémunération allouée à Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2007 : MMAD 1.56.

SOGECONTACT

Convention conclue :

Contrat de prestation de service conclu le 1^{er} aout 2006 aux termes duquel Sogcontact fournit à la banque un service complet permettant la réception et la prise en charge des appels entrants ainsi que la réalisation des appels sortants de la clientèle Société Générale Marocaine de Banque.

Rémunération octroyée par Société Générale Marocaine de Banques à Sogécontact au titre de l'exercice 2007 : MMAD 5,13.

LA MAROCAINE VIE

La Marocaine Vie et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES ont mis en place des conventions de prestations et de services bancaires, sur les comptes de La Marocaine Vie ouvert auprès de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, et sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine Vie auprès de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES.

Un contrat de gestion et de centralisation du Service des Titres est signé entre les deux sociétés. SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES assure la gestion et la centralisation du Service des Titres que La Marocaine Vie a déjà émis, ainsi que ceux qu'elle émettra à l'avenir.

SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES distribue dans son réseau certains des produits d'assurance des personnes et d'épargne de La Marocaine Vie, service pour lequel elle est commissionnée en tant qu'apporteur d'affaires.

Convention de prestations de services relative au flux bancaires

Conclue en 2004, la convention porte sur les prestations de services sur les comptes bancaires de La Marocaine Vie et sur ceux domiciliés par les clients de La Marocaine Vie auprès de Société Générale Marocaine de Banques.

La rémunération au titre de l'exercice 2007 s'élève à MMAD 3,7 hors taxes.

Convention de gestion du service titres

Conclue le 6 octobre 2003, la convention porte sur la gestion et centralisation du service titres.

La rémunération au titre de l'exercice 2007 s'élève à MMAD 0,92 hors taxes.

Convention de distribution

Conclue le 27 mars 2002, la convention porte sur la distribution des produits d'assurance de personnes de La Marocaine Vie.

La rémunération au titre de l'exercice 2007 s'élève à MMAD 1,48 hors taxes.

SOGEFINANCEMENT

Une convention de distribution des produits de SOGEFINANCEMENT entre SOGEFINANCEMENT et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES est signée. En contrepartie des services de la convention de distribution, SOGEFINANCEMENT verse une commission à SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES selon une périodicité semestrielle.

SOGEBOURSE

Une convention de rétrocession de commission de courtage est signée entre SOGEBOURSE et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES aux termes de laquelle SOGEBOURSE rétrocède à SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES 34% des commissions de courtage perçues par elle sur les ordres exécutés de la clientèle du réseau.

Sogébourg a conclu, en date du 31 décembre 1996, un contrat qui fixe les modalités de rémunération du réseau de Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'effort de collecte des ordres de bourse.

Ce contrat stipule la rétrocession par Sogébourg au profit de Société Générale Marocaine de Banques de 34% du montant des commissions de courtage perçues.

Le montant des commissions rétrocédé par Sogébourg au titre de l'exercice 2007 s'élève à MMAD 3.816 hors taxes.

Contrats de location conclus entre SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales

SOGELEASE

Un contrat de bail à usage commercial est conclu entre SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et SOGELEASE pour mettre à la disposition de cette dernière un local à usage de bureaux.

SOGECONTACT

Un contrat de bail à usage commercial est conclu entre SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et SOGECONTACT pour mettre à la disposition de cette dernière un local à usage de bureaux. Un avenant au contrat a été signé par SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et SOGECONTACT par lequel la Banque met à la disposition de sa filiale du matériel bureautique, téléphonique et informatique moyennant un prix de location.

GESTAR

Un contrat de bail à usage commercial est conclu entre SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et GESTAR pour mettre à la disposition de cette dernière un local à usage de bureaux.

SOGEBOURSE

Un contrat de bail à usage commercial est conclu entre SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et SOGECONTACT pour mettre à la disposition de cette dernière un local à usage de bureaux.

III.d. Flux entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Bilan

Actif	2005	2006	2007
Créances sur SOGEBOURSE	145		
Créances sur INVESTIMA			274 782
Créances sur SOGELEASE	2 251 544	2 283 971	2 812 310
Créances sur FONCIMMO		15 000	27 963
Créances sur SG TOS	634 574	376 243	612 087
Créances sur SOGEFINANCEMENT	457 371	896 512	1 266 088
Créances sur EQDOM	1 180 000	1 521 083	1 687 215
Créances sur ALD	93 067	177 594	284 183

Passif			
Dettes SOGEBOURSE		17 383	5 342
Dettes GESTAR	1 039	694	98
Dettes INVESTIMA	4 287	90	
Dettes SOGEPLACEMENT		113	38
Dettes FONCIMMO		6 113	
Dettes Tanger Off Shore		7 323	10 389
Dettes La Marocaine Vie	19 210	16 484	315 461
Dettes SOGEFINANCEMENT	23 312	46 077	62 644
Dettes ATHENA COURTAGE	173	193	4 038
Dettes EQDOM	10 197		18 984
Dettes SOGECONTACT			247
Dettes ALD	4 608	799	

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Compte de produits et de charges

Produits	2005	2006	2007
Produits SOGEBOURSE		291	173
Produits GESTAR		273	135
Produits INVESTIMA		246	187
Produits SOGEPLACEMENT			2 692
Produits SOGELEASE	77 696	114 879	150 483
Produits FONCIMMO			607
Produits SG TOS		2 636	14 717
Produits LMV	5 420	8 365	9 109
Produits SOGEFINANCEMENT	9 400	19 323	43 890
Produits EQDOM	57 214	40 968	57 477
Produits SOGECONTACT		85	2 345
Produits ALD	5 603	6 391	10 057
Charges			
Charges SOGEBOURSE		321	
Charges SG TOS		35	155
Charges SOGECONTACT			5 138
Dividendes perçus			
SOGEBOURSE	2 850	2 250	8 175
GESTAR	15 531	19 600	25 584
INVESTIMA	15 134	15 134	15 134
SOGEPACEMENT		550	210
SOGLEASE	8 400	10 800	21 599
FONCIMMO			41 500
SG TOS	1 345	2 426	2 318
SOGEFINANCEMENT	2 880	13 800	18 000
EQDOM	17 770	27 123	28 058
ATHENA COURTAGE		17 622	12 571

Source : Société Générale Marocaine de Banques

IV. Activité

IV.a. Le secteur d'activité : le secteur bancaire

IV.a.1. Cadre réglementaire

Les établissements bancaires au Maroc sont soumis à une réglementation comptable spécifique. Les règles et normes comptables qui leur sont appliquées sont arrêtées par Bank Al Maghrib après avis du comité des établissements de crédit et du Conseil National de la comptabilité.

La loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir 1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006) en révision de la loi bancaire de 1993 a reconsidéré les statuts de Bank Al Maghrib. Les principaux apports de la nouvelle loi consistent principalement à renforcer l'autonomie de BANK AL MAGHRIB en matière de politique monétaire et ses pouvoirs en matière de contrôle et de supervision. Par ailleurs, l'élargissement du rôle des commissaires aux comptes, la révision des règles régissant la gestion des crises, le renforcement de la protection des déposants et l'institution d'une collaboration entre les autorités de contrôle du secteur financier ont également fait l'objet des modifications apportées par la révision de la loi de 1993.

Ce nouveau texte converge vers les principes fixés par le comité de Bâle dont l'esprit repose sur la différenciation des besoins en fonds propres en fonction des niveaux de risque encourus. Bank Al-Maghrib ainsi que les banques commerciales du royaume ont conjointement décidé de l'application des normes Bâle II. Dès 2007, les règles standards du premier pilier ont été appliquées et l'adoption des normes avancées ne sera pas finalisée avant 2010.

Conjointement à la transition aux normes de Bâle II et conformément aux recommandations de la Banque mondiale, Bank Al-Maghrib a lancé le passage de la comptabilité des banques vers les normes comptables IAS/IFRS. A cet effet, Bank Al-Maghrib a procédé à plusieurs travaux de préparation en délimitant en premier lieu le périmètre d'application du projet, puis en réaménager la structure du plan comptable des établissements de crédit pour obéir aux nouvelles normes. Depuis le début de l'année 2008, les banques doivent établir leurs états financiers consolidés conformément aux normes IAS/IFRS.

Critères	Définitions	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Ce ratio passera de 10% à 12% en 2010.	≥10%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.	≥100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤20%
Réserve monétaire	Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 16,5% de leurs dépôts à vue. L'obligation de blocage de la réserve monétaire a été levée en septembre 1996, permettant aux banques de disposer de leur liquidité sous réserve de respecter la moyenne mensuelle de 15% depuis le 1 ^{er} janvier 2008. En décembre 2008, ce niveau de réserves a été revu à la baisse par BAM à 12%.	=12%

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés selon les niveaux suivants.	Pré-douteuses=20% douteuses=50% contentieuses=100%
--	---	--

IV.a.2. Activité du secteur bancaire

Les banques marocaines ont subi de nombreuses opérations de rapprochement au cours de la dernière décennie. Suite aux multiples fusions et acquisitions opérées sur le marché, de 21 banques en 2000, le Maroc n'en compte plus que 16 aujourd'hui.

IV.a.2.1. Faits marquants

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire et survenus lors de ces dernières années sont les suivants :

2005

Attijariwafa Bank crée une banque au Sénégal ;
La BCP cède de 20% du capital du CIH à la CDG.

2006

Attijariwafa Bank rachète en consortium avec Grupo Santander 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie ;
Le Groupe des Caisses d'Epargne France acquiert 35% du holding Massira Capital Management, qui détient 67% du CIH.

2007

La Caja de Ahorros del Mediterraneo achète 5% du capital de BMCE Bank ;
Attijariwafa Bank acquiert 79,15% de la banque Sénégalaise CBAO.

2008

Attijariwafa Bank rachète 51% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BMI) en juillet 2008 ;
En novembre 2008, Attijariwafa Bank rachète la participation du Crédit Agricole SA dans son réseau de banques de détail en Afrique : 81% du capital du Crédit du Congo, 51% du capital de la Société Ivoirienne de Banque, 65% du capital de la Société Camerounaise de Banque, 59% du capital de l'Union Gabonaise de Banque et 95% du capital du Crédit du Sénégal ;
Parallèlement, le Crédit Agricole SA acquiert 24% du capital du Crédit du Maroc détenus par Wafa Assurance et renforce sa position dans Wafasalaf à travers sa filiale à 100% Sofinco.

IV.a.2.2. Paysage du secteur bancaire

Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques :

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de cinq et ont réalisé en 2006 plus de 60%¹ des dépôts. Attijariwafa Bank, BMCE Bank et trois filiales de banques françaises (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES, BMCI et Crédit Du Maroc) constituent ce groupement.

Le Crédit Populaire du Maroc :

Cette catégorie renvoie à un organisme public engagé aujourd'hui dans un processus de privatisation : la Banque Centrale Populaire (BCP) et son réseau de 11 Banques Populaires Régionales (BPR)

¹ Source : GPBM

Les anciens organismes financiers spécialisés :

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit du CIH, du CAM et de la BNDE (qui n'exerce plus d'activité bancaire depuis 2005).

Diverses autres banques :

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit de Bank Al Amal (financement de projets des MRE), MEDIAFINANCE, Casablanca Finance Markets (Opèrent sur le marché des titres négociables) et le Fond d'Équipement Communal (financement des collectivités locales).

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte une présence significative de banques étrangères. D'une part, les filiales françaises sont importantes puisqu'elles figurent parmi les cinq premières banques du Maroc :

- La BMCI est détenue à hauteur de 65,05% par BNP Paribas ;
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES est contrôlée à 53% par le groupe Société Générale.
- Le Crédit Du Maroc appartient pour 52,7% au groupe Crédit Agricole

D'autre part, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- Le CIC détient 10% du capital de BMCE Bank ;
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 14,60% d'AttijariWafa Bank ;
- Le Crédit Agricole détient 1,44% d'AttijariWafa Bank.

IV.a.2.3. Evolution des performances des établissements bancaires marocains

Sont comprises dans le secteur bancaire :

ArabBank, BankAlAmal, AWB, BCP, BMCE, BMCI, CAM, CDM, CIH, CitiBank, SGMB, UMB, CDG Capital, CFM, Fonds Equipement Communal, MédiaFinance.

Sont désignées les banques commerciales :

ArabBank, BankAlAmal, AWB, BCP, BMCE, BMCI, CDM, CitiBank, SGMB, UMB, CDG Capital, CFM, Fonds Equipement Communal, MédiaFinance.

Sont désignées les six premières banques commerciales :

AWB, BCP, BMCE, BMCI, CDM et SGMB.

Répartition du marché bancaire en 2008

En millions de dirhams	AWB	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SGMB	Autres	Total secteur bancaire
Dépôts	27%	27%	15%	7%	5%	8%	11%	100%
Crédits	25%	22%	13%	9%	6%	9%	16%	100%
Engagements hors bilan	30%	26%	14%	11%	5%	8%	6%	100%

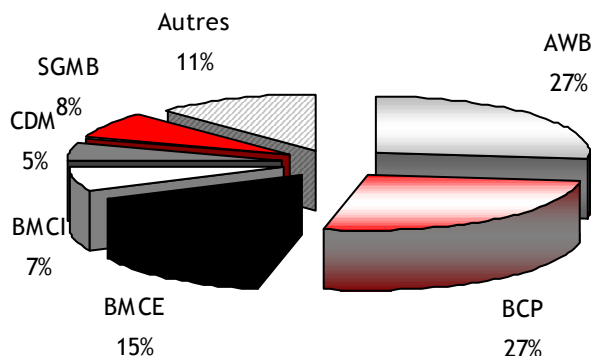
Part de marché dans le secteur bancaire
Source : GPBM

Le marché bancaire marocain est un marché très concentré. Les encours des six premières banques du royaume, dont l'une est un organisme public, deux sont des banques marocaines privées et trois sont filiales de banques françaises, représentent 89% des dépôts du marché, 84% des crédits et 94% des engagements hors bilan.

Répartition des dépôts

Les deux premières banques commerciales, avec Attijariwafa en tant que leader et la BCP qui s'en approche fortement, se partagent plus de la moitié des dépôts du marché bancaire marocain. La BMCE arrive en troisième place avec 15% des dépôts, suivie par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES qui détient 8% des dépôts.

Répartition des dépôts au 31-12-2008



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des dépôts:

Les parts de marchés des six premières banques marocaines au cours des trois dernières années évoluent comme suit :

	Part de marché 2006	Part de marché 2007	Part de marché 2008
ATW	26%	26%	27%
BCP	25%	26%	27%
BMCE	14%	14%	15%
BMCI	8%	8%	7%
CDM	5%	6%	5%
SGMB	7%	8%	8%
Autres	15%	12%	11%
TOTAL dépôts	100%	100%	100%

Part de marché dépôts-secteur bancaire-
Source GPBM

Les parts de marchés n'ont évolué au cours de ces trois dernières années que de manière minime. AttijariWafa Bank et la BCP qui affichent en 2006 et 2007 environ 26% de parts marché en possèdent 27% chacune en 2008. BMCE fait évoluer sa part de marché qui passe à 15% en 2008 contre 14% en 2006 et 2007.

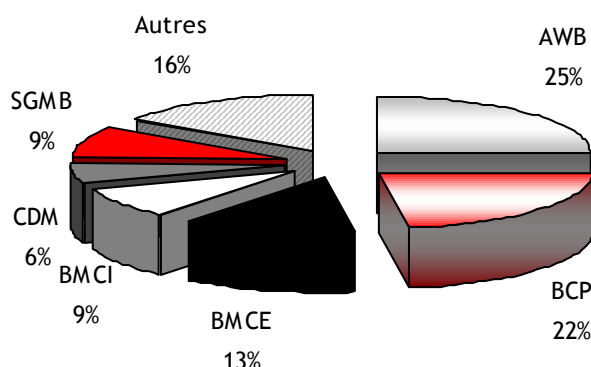
La BMCI et CDM enregistrent une baisse de leurs parts de marché qui atteignent respectivement 7% et 5% en 2008, contre 8% et 6% en 2007 et 8% et 5% en 2006.

Société Générale Marocaine de Banques qui détenait en 2006 7% de parts de marché stabilise celle-ci à 8% en 2007 et 2008.

Répartition des crédits

Les parts de marchés de chacune des six banques précédemment citées et relatives aux encours des crédits se rapprochent clairement de celles relatives aux dépôts. En effet, Attijariwafa Bank détient 25% du total des encours crédits, suivie de la BCP qui en détient 22%.

Répartition des crédits au 31-12-2008



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des crédits:

Les parts de marchés détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suit :

	Part de marché 2006	Part de marché 2007	Part de marché 2008
ATW	25%	25%	25%
BCP	19%	20%	22%
BMCE	13%	13%	13%
BMDI	10%	10%	9%
CDM	6%	6%	6%
SGMB	9%	9%	9%
Autres	19%	17%	16%
TOTAL crédits	100%	100%	100%

Part de marché crédit- secteur bancaire-
Source GPBM

AttijariWafa Banque stabilise sa position à 25% des parts de marché crédit durant les trois dernières années. La BCP gagne des parts de marché dans le secteur au cours de ces trois dernières années puisque, de 19% des crédits en 2006, elle affiche 20% en 2007 et 22% en 2008.

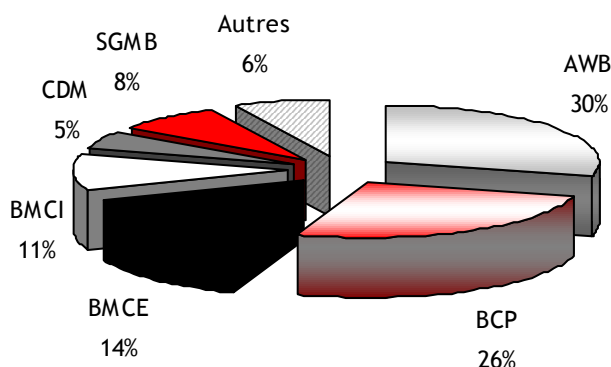
BMCE, CDM et Société Générale Marocaine de Banques gardent le même positionnement sur la période en confirmant respectivement 13%, 6% et 9% des crédits du secteur bancaire.

BMDI enregistre une baisse de sa position à 9% en 2008 contre 10% en 2006 et 2007.

Engagements hors bilan

94% des engagements hors bilan sont donnés par les six plus grandes banques commerciales marocaines. Attijariwafa Bank détient une part de 30% dans ces engagements. La BCP, la BMCE, la BMDI, le CDM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES disposent respectivement de 26%, 14%, 11%, 5% et 8% des parts de marché des engagements hors bilan.

Répartition des engagements hors bilan au 31-12-2008



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des engagements hors bilan:

Les parts de marchés des engagements hors bilan détenues par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

	Part de marché 2006	Part de marché 2007	Part de marché 2008
ATW	30%	32%	30%
BCP	15%	15%	26%
BMCE	13%	10%	14%
BMCI	17%	16%	11%
CDM	6%	6%	5%
SGMB	9%	11%	8%
Autres	11%	10%	6%
TOTAL des engagements hors bilan	100%	100%	100%

Part de marché engagements hors bilan- secteur bancaire-
Source GPBM

AttijariWafa Bank s'impose tout au long de la période en tête du classement. En effet, elle affiche 30% des engagements hors bilan du secteur bancaire marocain en 2006, 32% en 2007 et baisse à 30% en 2008.

La BCP détient 15% des parts de marché en 2006 et 2007 et progresse à 26% en 2008.

BMCE détient 13% de part de marché en 2006, régresse à 10% en 2007 puis progresse à 14% en 2008.

La BMCI qui disposait de 17% du marché en 2006 a marqué une première diminution à 16% en 2007 et une seconde à 11% des parts de marché en 2008.

Le CDM détient 6% des parts de marché en 2006 et 2007 et baisse à 5% en 2008.

Société Générale Marocaine de Banques affiche 9% de parts de marché en 2006, progresse à 11% en 2007 et baisse à 8% en 2008.

IV.a.2.4. Evolution des ressources des banques commerciales

Au cours de ces trois dernières années les ressources des banques commerciales marocaines ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En millions de dirhams	2006	2007	Var 07/06	2008	Var 08/07	Part 2006	Part 2007	Part 2008
Dettes envers les Sociétés de Financement	661	1 696	156,45%	2 237	31,90%	0,17%	0,37%	0,42
Dépôts de la clientèle	378 035	443 222	17,24%	504 472	13,82%	98,60%	96,82%	94,25%
Comptes chèques	157 555	191 152	21,32%	203 428	6,42%	41,09%	41,75%	38,01%
Comptes courants	55 759	73 103	31,10%	77 197	5,60%	14,54%	15,97%	14,42%
Comptes d'épargne	47 932	52 864	10,29%	58 541	10,74%	12,50%	11,55%	10,94%
Dépôts à terme	105 855	111 922	5,73%	134 081	19,80%	27,61%	24,45%	25,05%
Autres dépôts et comptes créditeurs	10 933	14 182	29,71%	31 225	120,17%	2,85%	3,10%	5,83%
Emprunts Financiers Extérieurs	404	642	58,70%	1 523	137,23%	0,11%	0,14%	0,28%
Titres de créances émis	4 316	12 240	183,61%	26 996	120,56%	1,13%	2,67%	5,04%
Total Ressources Banques commerciales	383 416	457 800	19,40%	535 228	16,91%	100,00%	100,00%	100%

Source : GPBM

Au terme de l'exercice 2007, le montant total des ressources collectées par les banques commerciales marocaines s'élève à près de MdMAD 458, s'améliorant ainsi de 19.4% par rapport à 2006 et profitant principalement de l'augmentation de 17.2% des Dépôts à la clientèle.

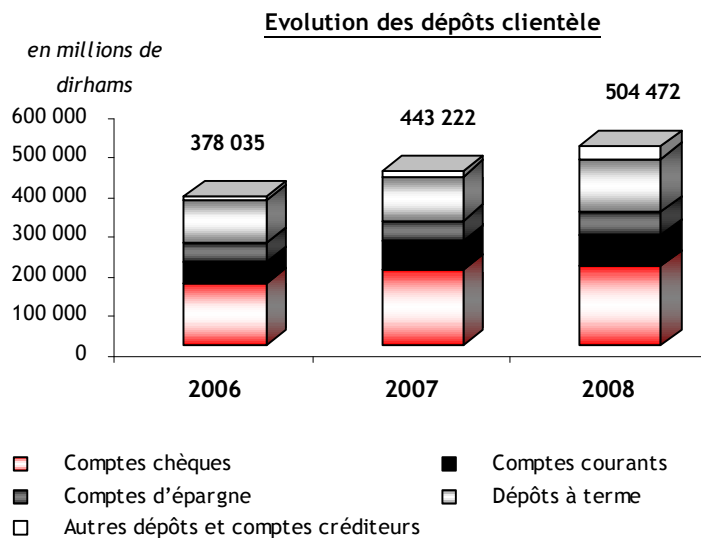
En 2008, ces ressources passent à près de MdMAD 535, suite à une progression de 16.9% par rapport à 2007.

Les ressources obtenues par les banques commerciales émanent principalement des dépôts de la clientèle, et accessoirement des dettes envers les établissements de crédit, des emprunts financiers extérieurs et des titres de créance émis. En effet, en 2008, 94.2% des ressources proviennent des dépôts à la clientèle.

Les comptes chèques ont enregistré une hausse de 6.42% entre 2007 et 2008 pour s'établir à plus de MdMAD 203. Les comptes courants ont marqué un bond de 5.6% pour s'établir à MdMAD 77.

Par ailleurs, tout au long de la période observée, les dépôts de la clientèle ont constitué la plus grande partie des ressources des banques. En effet, en 2006, 98.60% des ressources étaient des dépôts de la clientèle, en 2007, 96.82% et en 2008 avec 94.25%, ils marquent un léger recul. Faisant partie des dépôts de la clientèle, les comptes chèques ont représenté près de 41% des ressources en 2006 et 2007 et près de 38% en 2008.

Il est à noter que la part des dépôts de la clientèle dans le refinancement global des banques mesurées dans le présent tableau fait apparaître un recul marginal sur la période récente, lié à la montée en puissance de refinancements alternatifs : émission de Titres de Créances Négociables (Certificat de Dépôt) dans le cadre de la diversification des sources de financement des banques.



Source : GPBM

IV.a.2.5. Evolution des emplois

Au cours de ces trois dernières années les emplois des banques commerciales marocaines ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En millions de dirhams	2006	2007	Var 07/06	2008	Var 08/07	Part 2006	Part 2007	Part 2008
Créances sur les Sociétés de Financement	27 640	42 560	53,98%	51 824	21,77%	10,31%	12,03%	11,47%
Comptes ordinaires des SF	2 562	3 255	27,02%	5 181	59,18%	0,96%	0,92%	1,15%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	10 823	12 222	12,92%	13 190	7,92%	4,04%	3,45%	2,92%
Prêts financiers des SF	14 244	27 080	90,11%	33 452	23,53%	5,31%	7,65%	7,40%
Créances en souffrance sur clients nettes de provisions et d'agios réservés	6	0	-100,00%	0	-	0,00%	0,00%	0,00%
Provisions sur les créances en souffrances sur SF	4	3	-25%	0	-95,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Créances sur la clientèle	240 501	311 318	29,45%	400 149	28,53%	89,69%	87,97%	88,53%
Crédits de trésorerie	93 647	118 217	26,24%	135 042	14,23%	34,92%	33,41%	29,88%
Crédits à l'équipement	50 462	66 083	30,96%	87 642	32,62%	18,82%	18,67%	19,39%
Crédits à la consommation	13 238	18 710	41,33%	23 782	27,11%	4,94%	5,29%	5,26%
Crédits immobiliers	57 797	84 239	45,70%	119 904	42,34%	21,55%	23,80%	26,53%
Autres crédits	4 746	4 999	5,30%	15 231	204,69%	1,77%	1,41%	3,37%
Créances en souffrance brutes	20 611	19 070	-8,10%	18 549	-2,73%	7,69%	5,39%	4,10%
Total Emplois Banques commerciales	268 141	353 878	31,70%	451 974	27,72%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : GPBM

A fin 2007, le montant total des crédits accordés par les banques commerciales marocaines s'élève à près de MdMAD 354, augmentant ainsi de 31.7% par rapport à 2006.

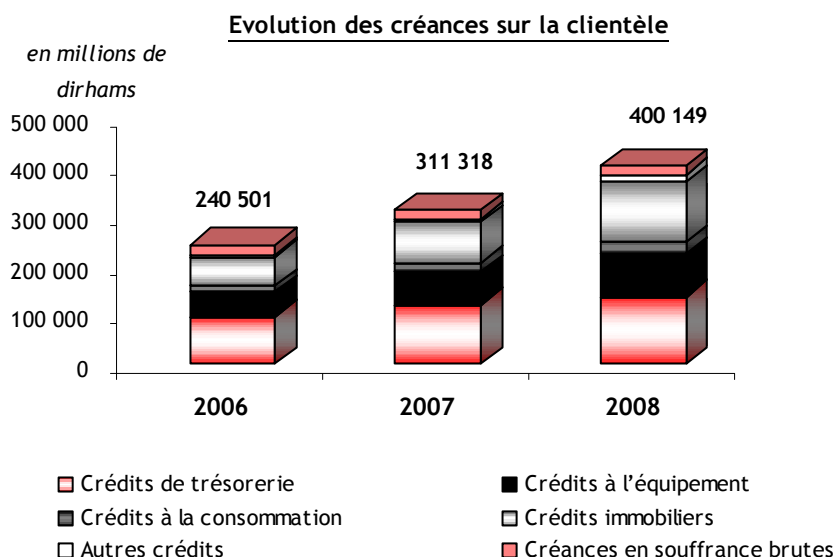
En 2008, les crédits octroyés passent à plus de MdMAD 452, progressant ainsi de 27,7% par rapport à 2007. Cette évolution est principalement due à l'évolution positive de 14.2% des crédits de la trésorerie qui représentent à eux seuls plus de 29% de l'ensemble des emplois.

Les crédits immobiliers qui, pour leur part, contribuent à près de 26% des encours de crédits, ont augmenté en 2008 de plus de 42%. Les créances en souffrance ont continué leur déclin, en reculant de près de 3% entre 2007 et 2008.

Les emplois des banques marocaines sont principalement constitués des créances sur la clientèle tout au long de la période observée. En 2006, 2007 et 2008, les créances sur la clientèle ont constitué respectivement 89.7%, 87.9% et 88.5% des emplois du secteur bancaire.

Parmi les créances sur la clientèle, les crédits à la trésorerie représentent environ 33% des emplois en 2006 et 2007 et baissent à 30% en 2008 et les crédits à l'équipement un peu moins de 20% chaque année.

Les crédits immobiliers qui représentaient 21.5% des emplois en 2006 ont connu une progression durant les deux dernières années puisqu'ils représentaient 23.8% des emplois en 2007 et 26.5% en 2008.



Source : GPBM

IV.a.2.6. Evolution des opérations hors bilan

A fin 2008, les engagements de financement donnés par les banques commerciales s'élèvent à plus de 71 milliards de dirhams, augmentant ainsi de plus de 31,8% par rapport à 2007.

Les engagements de garantie donnés par les banques commerciales marocaines ont quant à eux progressé en 2008 de plus de 24,2% par rapport à 2007 et s'établissent ainsi à plus de MdMAD 81.

IV.a.2.7. Evolution des principaux indicateurs d'exploitation des banques commerciales

Les indicateurs principaux des performances réalisées sur les trois dernières années par les six plus importantes banques marocaines se présentent comme suit :

En millions de dirhams	2005	2006	Var 06/05	2007	Var 07/06
Produits d'exploitation bancaires	23 845,3	26 636,0	11,7%	32 720,0	22,8%
Charges d'exploitation bancaires	6 188,2	7 422,3	19,9%	9 985,4	34,5%
PNB	17 657,2	19 213,8	8,8%	22 734,6	18,3%
Charges générales d'exploitation	8 728,0	9 266,8	6,2%	10 484,1	13,1%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>49,43%</i>	<i>48,23%</i>	<i>-1.2 pts</i>	<i>46,12%</i>	<i>-2.11pts</i>
Dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance	1 521,0	826,8	-45,6%	2 330,7	181,9%
Résultat net	4 580,2	6 088,1	27,0%	7 284,0	19,6%

Source : GPBM

PNB :

Profitant essentiellement du renforcement des marges d'intérêts ainsi que des marges sur commission, le produit net bancaire s'est amélioré en 2006 de 8,8% par rapport à 2005 et s'est ainsi établi à plus de MdMAD 19.

En 2007, le PNB progresse de 18,3% par rapport à 2006 pour s'établir à MdMAD 22,7. Cette hausse s'explique par une amélioration des produits d'exploitation bancaires de 22,8% à MdMAD 32.7 et des charges d'exploitation bancaire de 34,5% à MdMAD 998.

Charges générales d'exploitation :

Au terme de l'exercice 2006, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 6,2% à plus de MdMAD 9. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 48,23% en 2006 suite à une baisse de 1,2 point par rapport à 2005.

En 2007, les charges générales d'exploitation, en hausse de 13,1% par rapport à 2006, s'élèvent à MdMAD 10,5.

Provisions :

En 2006, les banques commerciales ont vu leurs provisions pour créances en souffrance reculer de 46% par rapport à 2005. En 2007, ces dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance ont marqué une hausse importante pour s'établir à MdMAD 2,33.

Résultat net :

Les évolutions constatées se sont traduites par une augmentation de 27% du résultat net des six premières banques commerciales marocaines en 2006. En effet, le résultat net s'est établi à plus de MdMAD 6 en 2006 tandis qu'il s'élevait à MdMAD 4,78 en 2005.

En 2007, le résultat net enregistre une progression de 19,6% pour atteindre 7,2 MdMAD.

IV.b. Activité de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

IV.b.1. Pôle Banque des particuliers et des professionnels

En 2007 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES a connu un renforcement de son fonds de commerce et la consolidation de ses positions.

Entre 2006 et 2007, le portefeuille clientèle des particuliers de la Banque s'est accru de 15% en termes de nombre de clients grâce à de nouvelles entrées en relations. Avec des volumes en hausse de 19% par rapport à 2006, les ressources de cette clientèle constituent la principale composante des dépôts. Les décaissements ont, quant à eux, progressé de plus de 44% en 2007 par rapport à 2006.

IV.b.2. Pôle PME-PMI

Le pôle PME-PMI a été créé en 2006. SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a poursuivi en 2007 son engagement de développement de ce segment de clientèle. Ainsi, avec la mise en place d'une nouvelle organisation dédiée, la Banque marque sa volonté de consolider son audience auprès des PME clientes et d'élargir sa présence à d'autres acteurs de ce marché stratégique.

Par ailleurs, la Banque a engagé de nombreuses actions de réorganisation, tant des structures intervenant au contact de la clientèle que des fonctions support, afin d'améliorer son dispositif.

IV.b.3. Pôle Banque de Financement et des Grandes Entreprises

Dans un contexte national de croissance soutenue, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a accompagné ses clients à travers sa Direction des Grandes Entreprises et a, de ce fait, contribué au financement de nombreux projets économiques nationaux.

Grâce à son expertise multi-métiers et à un service hautement personnalisé de gestion de flux, d'e-banking, d'activité internationale, ... SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a su répondre aux besoins spécifiques et pointus de cette clientèle. La Direction des Grandes Entreprises a continué de multiplier ses relations avec les grands groupes marocains et les multinationales présentes ou nouvellement installées au Maroc. La progression enregistrée s'établissait à fin 2007 à plus de 43% par rapport à l'exercice 2006.

L'organisation de cette Direction s'articule autour d'une équipe commerciale dédiée au portefeuille des grandes entreprises. Cette équipe est structurée par domaine de compétence et assure un suivi sur mesure des relations dont elle a la charge. Conscients de la diversité des besoins de financements, ces équipes accompagnent leurs clients dans leurs relations avec les autres entités et filiales du groupe SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES. Une synergie est ainsi créée pour aider les clients à accéder aux diverses formes de financement qu'offre le groupe Société Générale au Maroc.

IV.b.4. Pôle Gestions Privée et Institutionnelle

Le pôle Gestions Privée et Institutionnelle regroupe les activités de gestion d'actifs (obligataires à court et long terme, actions, diversifiés et monétaires), d'intermédiation boursière, de placement en valeurs mobilières, de gestion de patrimoine ainsi que de conseil aux investisseurs institutionnels.

L'année 2007 a vu SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES multiplier les initiatives sur le segment de la clientèle patrimoniale, jugée stratégique. Ainsi, afin de mieux répondre aux besoins d'une clientèle patrimoniale de plus en plus exigeante et courtisée par la concurrence, Société Générale a profondément renforcé son dispositif commercial et son offre de produits et services dédiés à ce segment de marché, avec par exemple le lancement de la gamme Vital Multi-Support (assurance investie sur divers supports, dont des OPCVM), en lien avec La Marocaine Vie et Gestar.

En 2007, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a poursuivi ses efforts d'extension des Espaces de Gestion de Patrimoine (EGP) lancés en 2006 et dotés des compétences nécessaires à la valorisation, l'optimisation et la pérennisation des actifs de la clientèle patrimoniale, par l'ouverture d'un EGP à Rabat le 15 novembre 2007. Au 30 Septembre 2007, Société Générale Marocaine de Banque compte 9 EGP.

Les autres structures dédiées à la clientèle patrimoniale que sont le département de la Gestion Privée et les Agences des Clientèle Patrimoniale (ACP) ont également été dotées de ressources humaines et de compétences additionnelles.

Pour répondre aux exigences de la clientèle des investisseurs institutionnels, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a centralisé la gestion des institutionnels Marocains et étrangers au niveau d'une agence dédiée, offrant des services spécifiques à ce marché.

Grâce à sa qualité de service, à son expertise dans les produits de banques de flux domestiques et internationaux, les produits de placements, la Société générale a su se démarquer par ses offres produits compétitifs et exclusifs pour répondre aux besoins de chaque Institutionnel.

IV.b.5. Pôle Secrétariat Général

Le pôle Secrétariat Générale regroupe les fonctions support de la banque, à savoir La Direction des Systèmes d'Information, La Direction des Projets et de l'Organisation, La Direction des Moyens Généraux, La Direction des Affaires juridiques, La Direction de la production bancaire, La Direction des flux domestiques, La Direction des flux à l'international, Le Département qualité et Le Département achat.

Il a pour principales missions de :

- Promouvoir l'efficacité opérationnelle à travers :
 - ✓ L'optimisation des processus
 - ✓ Le développement et l'exploitation des Systèmes d'informations
 - ✓ L'amélioration de la qualité de service
 - ✓ La maîtrise du Risque opérationnel
- Assurer l'allocation optimale des moyens nécessaires au développement et au fonctionnement pérenne de la Banque
- Développer la Banque de Flux
- Veiller à la sécurité juridique de la banque
- Promouvoir la culture qualité au sein de la Banque

IV.c. Positionnement de la banque

Le positionnement s'apprécie en termes de parts de marché respectivement aux autres acteurs du secteur bancaire sur la place bancaire.

En termes, de crédits :

- Clientèle des particuliers : les encours passent de 8,2 GMAD en 2007 à 9,6 GMAD en 2008 soit une progression de 17,1% contre 16,5% pour le marché.
- Clientèle commerciale : les encours passent de 18 GMAD en 2007 à 24,4 GMAD en 2008 soit une progression de 36% contre 27% pour le marché.
- La part de marché passe de 8,20% en 2007 à 8,75% en 2008.

En termes de dépôts :

- Clientèle des particuliers (dépôts non rémunérés) : progression en 2008 des encours CCH de 5,5% légèrement inférieure au marché qui a enregistré 5,85%.
- Clientèle commerciale (dépôts non rémunérés) : progression des encours CCD de 11,25% en 2008 contre 4,5% pour le marché.
- Comptes sur carnet : les encours passent de 4,4 GMAD en 2007 à 5 GMAD 2008 soit une progression de 14% contre 10,5% pour le marché.
- DAT (dépôts à terme rémunérés) : les encours passent de 8,9 GMAD à 12,6 GMAD soit une progression de 41%.

Globalement, le positionnement de la Banque est renforcé et Société Générale Marocaine de Banques conserve ou améliore ses positions concurrentielles.

IV.d. Evolution des indicateurs

IV.d.1. Evolution des crédits

Analyse de la production crédits

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Juin 07	Juin 08	Var 06/05	Var 07/06	Var 06-08/06-07	Part 2005	Part 2006	Part 2007	Part juin 07	Part juin 08
CLICOM	3 903	3 999	7 042	1 721	2 670	2%	76%	55%	67%	61%	63%	44%	58%
▪ CMT	3 518	3 863	5 974	1 154	1 889	10%	55%	64%	61%	59%	54%	30%	41%
▪ CLT	385	136	1 069	568	781	-65%	686%	38%	7%	2%	10%	15%	17%
CLIPRI	1 911	2 547	4 099	2 173	1 897	33%	61%	-13%	33%	39%	37%	56%	42%
▪ PPO	134	211	545	236	281	57%	158%	19%	2%	3%	5%	6%	6%
▪ SGF	417	718	869	427	481	72%	21%	13%	7%	11%	8%	11%	11%
▪ PPI	1 360	1 618	2 686	1 509	1 135	19%	66%	-25%	23%	25%	24%	39%	25%
TOTAL crédits	5 814	6 546	11 142	3 893	4 567	13%	70%	17%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés

Au cours des trois dernières années, la production de crédits a connu une forte évolution. Le total de la production qui a été de MMAD 5 814 en 2005, est passée à MMAD 6 546 en 2006, progressant ainsi de 13% entre les deux années. En 2007, l'augmentation des crédits a connu une augmentation très importante (+70%).

En effet en 2007, cette rapide augmentation est due à la progression des crédits octroyés à la clientèle commerciale en premier lieu (+76%) et plus particulièrement sous forme de crédit à long terme (+686%) tandis que l'année 2006 avait affiché une baisse de 65% de ce poste. Une accélération des crédits à la clientèle Commerciale à Moyent Terme (CMT CLICOM) se retrouve dans l'évolution en année glissante à fin juin 2008 et s'explique par la hausse de la demande adressée aux banques, et à laquelle société Générale a répondu, en améliorant toutefois sa part de marché sur le métier PME et corporates.

Les crédits accordés à la clientèle privée, ont eux, marqué une hausse de 33% entre 2005 et 2006 puis une hausse de 61% entre 2006 et 2007. Ces évolutions sont principalement liées à la hausse des prêts PPI ou prêts personnels immobiliers (+19%) entre 2005 et 2006 et (+66%) entre 2006 et 2007. Il est à noter un ralentissement de la production au 1^{er} semestre 2008 sur les PPI en lien avec une demande exprimée plus faible, la part de marché de la banque évoluant normalement.

Par ailleurs, la production des crédits a affiché une structure relativement stable, qui montre toutefois une tendance à la progression de la part des productions d'engagements de la clientèle privée, notamment du fait de la croissance rapide des PPI (crédits immobiliers) et PPO/SGF (crédits consommation). En effet, la clientèle commerciale représente respectivement 67%, 61% et 63% des crédits octroyés pour l'année 2005, 2006 et 2007, puis 58% au 30/06/2008.

Analyse de l'encours des crédits

Au cours des trois dernières années l'encours des crédits clientèle, nets du provisionnement, a connu les évolutions suivantes :

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06	Part 2005	Part 2006	Part 2007
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 796	5 157	7 602	187%	47%	8%	18%	20%
Créances nettes sur la clientèle	19 704	23 612	30 415	20%	29%	92%	82%	80%
▪ crédits de trésorerie et à la consommation	8 290	10 148	13 950	22%	37%	39%	35%	37%

▪ crédits à l'équipement	4 809	5 830	7 429	21%	27%	22%	20%	20%
▪ crédits immobiliers	4 320	5 388	7 341	25%	36%	20%	19%	19%
▪ autres crédits	2 285	2 245	1 695	-2%	-24%	11%	8%	4%
▪ Dont Créances en souffrance	702	649	1 174	-8%	81%	3%	2%	3%
▪ Dont Intérêts courus à recevoir	0	95	131		38%	0%	0%	0%
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	21 500	28 764	38 017	34%	32%	100%	100%	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés

En hausse de 20% par rapport à 2005, l'ensemble des créances sur la clientèle s'est élevé à plus de MdMAD 23.6 en 2006. en 2007, cette évolution s'est confirmée puisque les créances sur la clientèle ont marqué une hausse de 29% pour s'établir à plus de MdMAD 30.4.

Notons que les crédits de trésorerie et à la consommation qui représentent plus de 37% du total des créances sur la clientèle en 2007, ont augmenté de 37% entre 2006 et 2007.

Par ailleurs, la Banque a vu ses créances en souffrance augmenter entre 2006 et 2007 passant de MMAD 649 à MMAD 1 174, progressant ainsi de 81%.

Pour ce qui concerne les comptes semestriels, présentés aux normes IFRS, la répartition des créances est la suivante :

En millions de dirhams	31/12/2007	30/06/2008	Var 06- 08/2007	Part 2007	Part juin-08
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	8 093	7 401	-8,55%	18,83%	15,35%
Créances nettes sur la clientèle	34 894	40 823	16,99%	81,17%	84,65%
▪ crédits de trésorerie et à la consommation	14 256	17 594	23,41%	33,16%	36,48%
▪ crédits à l'équipement	7 429	8 735	17,58%	17,28%	18,11%
▪ crédits immobiliers	7 341	8 151	11,03%	17,08%	16,90%
▪ autres crédits	934	1 179	26,23%	2,17%	2,44%
▪ Location financement	4 934	5 164	4,66%	11,48%	10,71%
▪ Dont Créances en souffrance	615	722	17,40%	1,43%	1,50%
▪ Dont Intérêts courus à recevoir	131	130	-0,76%	0,30%	0,27%
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	42 987	48 224	12,18%	100%	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés (IFRS)

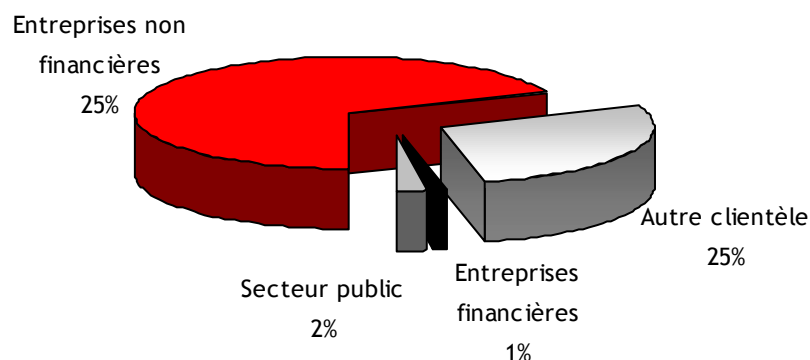
La progression des crédits à la clientèle est restée soutenue tout au long du premier semestre 2008, en ligne avec les performances du marché bancaire, le groupe Société Générale renforçant toutefois sa part de marché sur les crédits à court terme (spots) aux entreprises ainsi que sur les crédits d'équipement à moyen terme.

Au 31 décembre 2007, les créances clientèles sont réparties entre les segments suivants :

Clientèle	Montant des crédits en millions de dirhams
Entreprises non financières	19 346
Autre clientèle	10 986
Entreprises financières	419
Secteur public	626
Total¹	31 377

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés

Répartition des créances sur la clientèle au 31-12-2007



Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés

Il apparaît clairement que les entreprises non financières absorbent la part la plus importante des créances émises par la Banque envers ses clients.

Au 30 juin 2008, les créances clientèles sont réparties entre les segments suivants :

Clientèle	Montant des crédits en millions de dirhams	Répartition des créances sur la clientèle
Entreprises non financières	23 351	57%
Autre clientèle	11 280	28%
Entreprises financières	5 233	13%
Secteur public	959	2%
Total	40 823	100%

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés

IV.d.2. Evolution des dépôts

Au cours des trois dernières années l'encours des dépôts clientèle a connu les évolutions suivantes :

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06	Part dans 2005	Part dans 2006	Part dans 2007
Comptes à vue créditeurs	15 607	18 713	22 617	20%	21%	57%	59%	59%
Comptes d'épargne	3 710	4 025	4 361	8%	8%	14%	13%	11%
Dépôts à terme	6 818	7 576	9 025	11%	19%	25%	24%	23%

¹ Total crédits hors crédit bail

Autres comptes créditeurs	1 151	1 480	2 431	29%	64%	4%	5%	6%
Dont Intérêts courus à payer	62	72	96	16%	33%	0%	0%	0%
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	27 286	31 794	38 434	17%	21%	100%	100%	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés

A fin 2006, l'encours des dépôts clientèle s'élève à plus de MdMAD 31,7 suite à une augmentation de 17% par rapport à l'année 2005. En 2007, cette évolution s'est accentuée, les encours de dépôts clientèle progressant de +21% à MdMAD 38,4. Les comptes à vue créditeurs constituent près de 59% de ces dépôts à fin 2007.

Les chiffres consolidés (IFRS) au 30 juin 2008 font apparaître les encours suivants :

En millions de dirhams	31/12/2007	30/06/2008	Var 06-08/2007	Part 2007	Part juin-08
Comptes à vue créditeurs	24 091	25 294	4,99%	62,68%	61,78%
Comptes d'épargne	4 361	4 761	9,17%	11,35%	11,63%
Dépôts à terme	6 970	7 730	10,90%	18,13%	18,88%
Autres comptes créditeurs	3 012	3 159	4,88%	7,83%	7,72%
Dont Intérêts courus à payer	96	105	9,38%	0,25%	0,26%
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	38 434	40 944	6,53%	100,00%	100,00%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés (IFRS)

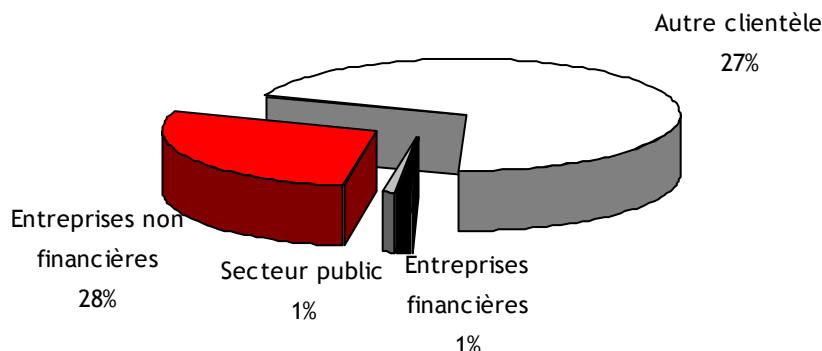
Les dépôts non rémunérés ont vu leur croissance ralentir nettement au premier semestre 2008, toutefois le groupe Société Générale a pu maintenir sa part de marché sur la période. Les dépôts à terme progressent rapidement sur le semestre, la Société Générale rejoignant progressivement sa part de marché naturelle sur ce segment.

Par ailleurs, la structure de la clientèle relative aux dépôts à fin 2007 s'établit comme suit :

Clientèle	Montant des dépôts en millions de dirhams
Entreprises non financières	10 614
Autre clientèle	26 743
Entreprises financières	544
Secteur public	533
Total	38 434

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Répartition des dépôts de la clientèle au 31-12-2007



Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés

Du fait de l'importance des dépôts des particuliers, le poste Autres clientèle accapare la grande majorité des dépôts de la clientèle. En effet, ce poste inclut la clientèle des particuliers (90% du total) et les MRE (6% du total), le reste de la clientèle étant formé par des entrepreneurs individuels et autres institutions.

Les entreprises non financières quant à elles sont très fortement représentées et constituent 28% des dépôts clientèle. En revanche, le secteur public ainsi que les entreprises financières ne correspondent qu'à 1% chacune de l'ensemble des dépôts clientèle.

Au 30 juin 2008, les dépôts de la clientèle sont répartis entre les segments suivants :

Clientèle	Montant des dépôts en millions de dirhams	Répartition des dépôts de la clientèle
Entreprises non financières	10 560	26%
Autre clientèle	29 149	71%
Entreprises financières	493	1%
Secteur public	741	2%
Total	40 943	100%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés (IFRS)

Du fait de l'importance des dépôts des particuliers, le poste Autres clientèles accapare la grande majorité des dépôts de la clientèle. En effet, ce poste inclut la clientèle des particuliers (90% du total) et les MRE (6% du total), le reste de la clientèle étant formé par des entrepreneurs individuels et autres institutions. Les entreprises non financières quant à elles sont très fortement représentées et constituent 26% des dépôts clientèle à fin juin, part en légère régression, du fait à la fois de sa régression en valeur absolue, mais aussi de la progression des dépôts de la clientèle des particuliers et MRE (part Autres Clientèles, qui passe de 69,5% à 71,2% de l'ensemble). En revanche, le secteur public ainsi que les entreprises financières ne correspondent qu'à 2% et 1% respectivement de l'ensemble des dépôts clientèle, avec une part stable sur la période.

IV.d.3. Evolution des engagements donnés par signature

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 05/06	Var 06/07	Part dans total 2005	Part dans total 2006	Part dans total 2007
Engagements par signature en faveur de la clientèle	5 949	6 487	8 235	9%	27%	94%	89%	80%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	378	812	2 072	115%	155%	6%	11%	20%
Engagements donnés	6 327	7 299	10 306	15%	41%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de banques

Profitant essentiellement des engagements en faveur de la clientèle, et des engagements en faveur d'intermédiaires financiers qui ont progressé de 115% entre 2005 et 2006 et de 155% entre 2006 et 2007, l'ensemble des engagements donnés par signature poursuivent leur progression. En effet, après avoir augmenté de 15% de 2005 à 2006, ils ont enregistré un bond de 41% en 2006 à 2007 pour s'établir à plus de Md MAD 10,3. Les crédits documentaires (CREDOC) affichent une progression de 1030 MMAD et les avals et cautions une progression de 694 MMAD, et forment la majeure partie de ces engagements.

En millions de dirhams	31/12/2007	30/06/2008	Var 06-08/2007	Part 2007	Part juin-08
Engagements par signature en faveur de la clientèle	8 235	9 797	18,97%	79,90%	87,40%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	2 072	1 413	-31,81%	20,10%	12,60%
Engagements donnés	10 307	11 210	8,76%	-100,00%	100,00%

Source : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés (IFRS)

Le hors-bilan IFRS au 30/06/2008 fait apparaître une double évolution des EPS : d'une part les engagements par signature en faveur de la clientèle progressent de près de 19%, à 9,8 milliards de Dirhams, tirés par le développement de l'activité commerciale (notamment Crédocs), tandis que les engagements en faveur de banques et Sociétés Financières s'inscrivent en baisse, du fait du non renouvellement des garanties accordées à certaines contreparties bancaires.

IV.d.4. Evolution des engagements reçus par signature

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 05/06	Var 06/07	Part dans total 2005	Part dans total 2006	Part dans total 2007
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	2299	1908	4674	-17%	145%	100%	100%	100%
Engagements par signature reçus de l'état et organismes de garantie financiers	4	6	15	72%	132%	0%	0%	0%
Engagements reçus	2303	1914	4689	-17%	145%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de banques

L'ensemble des engagements reçus proviennent essentiellement des intermédiaires financiers. Ceux-ci ont connu une très forte augmentation en 2007 par rapport à 2006 (+145%), après avoir marqué une baisse de 17% en 2006 par rapport à 2005. Cette augmentation s'explique par les garanties apportées à Société Générale Maroc par sa maison-mère, Société Générale, dans le cadre des engagements en dépassement du Coefficient Minimum de Division des Risques.

L'augmentation des engagements reçus d'organismes financiers s'est poursuivie au premier semestre, avec la mise en place de nouvelles garanties de la maison-mère en face des grands engagements du groupe SG Maroc.

En millions de dirhams	31/12/2007	30/06/2008	Var	Part	Part
			06-08/2007	2007	juin-08
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	4 674	5 188	11%	100%	100%
Engagements par signature reçus de l'Etat et organisme de garantie financiers	15	15	0%	0%	0%
Engagements reçus	4 689	5203	11%	100%	100%

Source : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES - Comptes consolidés (IFRS)

Le hors-bilan IFRS au 30/06/2008 fait apparaître une évolution des engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers qui progressent de près de 11% à 5,2 milliards de Dirhams, tandis que les engagements reçus de l'Etat et organismes de garantie financiers se sont stabilisés à 15 millions de dirhams.

IV.d.5. Réseau de distribution

A fin 2008, le réseau commercial de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES compte 279 agences réparties à travers 9 directions régionales et une direction des Grandes Entreprises. Pour un meilleur service à la clientèle, les agences commerciales ont été segmentées entre agences de proximité, agences multi-marché et agences principales.

Les agences de proximité ont vocation à servir une clientèle composée en très grande majorité de particuliers, personnes physiques et de professionnels. Les agences multi-marché opèrent au service de l'ensemble des clientèles, personnes physiques, professionnels et entreprises. Les agences principales ont vocation à servir toutes les clientèles et ont une orientation plus affirmée sur les entreprises de taille plus importante, et mettent en œuvre des ressources importantes (notamment un plus grand nombre de collaborateurs), elles sont implantées dans l'ensemble des grandes villes du Royaume.

Cette organisation est dotée d'un effectif et de moyens adaptés à la mission confiée par type d'agence. L'extension du réseau fait partie des objectifs stratégiques de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES. Il se poursuivra donc sur les prochaines années.

Au cours des trois dernières années, le réseau de distribution de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES s'est étendu :

Réseau	2005	2006	2007	2008
Guichets permanents	204	221	246	279
DAB et GAB	178	231	272	309
Bureaux de représentation à l'étranger	4	4	4	5

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les guichets permanents, DAB et GAB sont en constante progression entre 2005 et 2008. Les bureaux de représentation à l'étranger, n'ont quant à eux pas connu de variation au cours de la période étudiée, hormis la mise en place d'un BR « Marocains Résidents à l'Etranger » à Madrid, auprès de Banco Popular (groupe bancaire espagnol), pour lequel l'agrément a été obtenu de BAM à fin 2008. La création de ce Bureau s'inscrit dans le cadre de la stratégie « MRE » lancée par la Banque en 2007.

V. Moyens humains

SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a toujours été soucieuse d'opérer des diagnostics approfondis des attentes et des préoccupations de sa clientèle pour y répondre avec célérité et

efficacité. Pour matérialiser ses engagements client, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES s'appuie en priorité, sur son capital humain pour fédérer ses ressources et asseoir son plan d'orientation stratégique.

Par ailleurs, le Groupe mène une politique de recrutement active qui permet également d'assurer le développement de l'activité et le renouvellement des compétences.

Dans un autre registre, l'effort d'optimisation de la filière RH a été maintenu par la mise à jour du référentiel des emplois et par la dispense de séminaires et stages de formation à la carte. La gestion prévisionnelle des emplois à la Banque permet d'identifier l'évolution ou les changements dans les contenus et la structure des métiers et des qualifications.

L'année 2007 a enregistré une nouvelle dynamique dans l'organisation de la gestion de carrière avec la mise en place d'une nouvelle cellule dédiée avec une répartition du portefeuille nominative entre les différents gestionnaires de carrières. De plus, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES adopte un mode de gestion RH à la fois transparent, participatif et par objectif : une gestion où tout le personnel est impliqué.

L'engagement des managers dans la gestion des équipes se manifeste au travers d'un suivi au quotidien mais aussi lors de l'entretien annuel d'évaluation, qui consacre la relation de partenariat entre le manager et son collaborateur.

Ainsi, la Banque consolide sa communication interne au service de la cohésion des équipes, de l'esprit d'initiative et du partage des expériences. Pour preuve, le personnel est à jour sur tous les projets de la Banque et est régulièrement associé aux chantiers structurants et aux réflexions stratégiques menées. A ce titre, s'est tenu en juin 2006 au Centre SGMB de Dar Bouazza, la première *Convention des Forces de Vente* : une rencontre qui a permis à plus 400 acteurs commerciaux du réseau d'échanger sur les meilleures pratiques et de mieux travailler au service de la conquête, de la satisfaction et de la fidélisation des clients, initiative renouvelée en 2007 et complétée récemment par des séminaires dédiés « Forces de Vente » animés dans chaque Direction Régionale, à destination de l'ensemble des forces commerciales de la région.

Le personnel de la Banque se présente comme suit :

	2004	2005	% Var	2006	%Var	2007	% Var	2008	% Var	Part 2004	Part 2005	Part 2006	Part 2007	Part 2008
Effectif	2 092	2 179	4%	2 286	5%	2 504	10%	2 729	9%	100%	100%	100%	100%	100%
Direction et Cadres	734	819	12%	867	6%	1 054	22%	1 215	15%	35%	38%	38%	42%	45%
Gradés	877	885	0,91%	904	2%	890	-2%	875	-2%	42%	41%	40%	36%	32%
Employés	481	475	-1%	515	8%	560	9%	639	14%	23%	22%	23%	22%	23%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

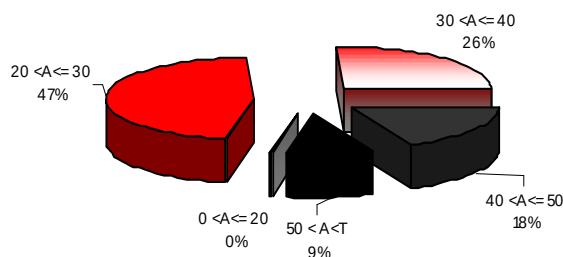
Après avoir connu des évolutions assez minimales en 2004, 2005 et 2006, l'effectif de la banque a marqué une hausse de 10% entre 2006 et 2007.

Par ailleurs, en 2007 la catégorie des directions et cadres constitue la part la plus importante de l'effectif total (42%) suivie de la catégorie des gradés avec 36% de l'effectif. Cette répartition était inversée lors des quatre années antérieures. En effet, en 2004, 2005 et 2006, la part des gradés était respectivement de 42%, 41% et 40% tandis que la part des Directions et Cadres était respectivement de 35%, 38% et 38%.

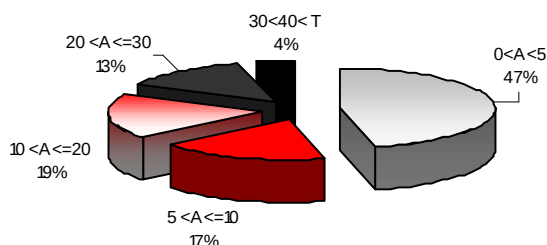
L'effort de recrutement de la banque en 2008 a porté essentiellement sur des recrutements de cadres commerciaux et de fonctions support ainsi que sur les forces commerciales en front-office (chargés d'accueil et Conseillers de Clientèle). De ce fait, la part des cadres et employés a progressé au détriment de la part des collaborateurs occupant les fonctions intermédiaires (gradés).

Répartition de l'effectif par tranche d'âge et par ancienneté :

Répartition de l'effectif par Tranche d'âge en 2008



Répartition de l'effectif par ancienneté en 2008



VI. Moyens Informatiques et organisation

Avec l'ouverture de 33 nouvelles agences en 2008 et un objectif de 400 agences à l'horizon 2010, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES marque sa volonté de développer activement sa présence sur l'ensemble du territoire marocain.

L'expansion du « réseau en dur » s'est accompagnée de l'adaptation en 2005 des horaires d'ouverture à la clientèle, plus larges et plus flexibles, et par le développement rapide du parc de Guichets Automatiques.

Parallèlement au développement de ses canaux traditionnels, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a également créé et enrichi ses canaux de Banque à distance, avec le lancement de son site transactionnel *sgmaroc-online* en 2003, la refonte de son site institutionnel *sgmaroc.com* en juillet 2006, la refonte de son SVI (Service Vocal interactif) en 2006, la création de son centre d'appels sortants en septembre 2004 et de son centre d'appels entrants en septembre 2006.

Enfin, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a créé les outils visant à exploiter le canal e-mail (élaboration d'une base de données de plus de 18.000 adresses e-mails, de e-newsletters adressées régulièrement à plus de 10.000 dirigeants d'Entreprises et 18.000 Particuliers...).

SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a ouvert, en septembre 2006, un centre d'appels entrants qui permet d'offrir à la clientèle un véritable service de Banque par téléphone, baptisé *Sogetel*.

Ce service s'appuie sur un serveur vocal interactif modernisé offrant la consultation des comptes bancaires 7jours/7, 24h/24, et la possibilité d'accéder à des conseillers par téléphone sur de larges plages horaires (de 8h30 à 20h30 du lundi au vendredi, de 10h à 18h le samedi). Les clients peuvent ainsi obtenir toutes les informations sur les produits et services de la Banque ainsi que des simulations de crédits personnalisées. Ils peuvent même réaliser des opérations bancaires par téléphone : commandes de chèques ou de cartes bancaires, virements au Maroc ou vers l'étranger...

VII. Stratégie de développement

La mise en œuvre des ambitions de développement de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES repose sur la croissance organique (extension du réseau « en dur ») et le développement des métiers financiers spécialisés à forte valeur ajoutée sur lesquels le groupe est souvent en position de leader ou de Co-leader (crédit-bail, crédit à la consommation, location longue durée de véhicules...) ou innovant (location longue durée de parc informatique).

SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a pour objectif de consolider sa présence sur l'ensemble des marchés/segments de marchés à haute valeur, private banking, PME, Corporate. Elle

dispose d'ores et déjà d'une offre de produits riche et structurée par marché/segment de marché/famille de produits.

A cet effet, des plans d'actions spécifiques ont été élaborés afin de renforcer la présence de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES et/ou élargir les cibles de clientèle auprès des marchés suivants:

- Marché des PME : mise en place d'une nouvelle organisation complétée par un dispositif spécifique dans le réseau d'agences pour améliorer la qualité et les délais de traitement des demandes des clients.
- Marché des MRE (Marocains Résidant à l'Etranger) : mise en place d'un plan porté par la nouvelle Direction des Marocains du Monde et incluant notamment un élargissement de la zone de chalandise à quelques pays européens cible et le développement d'accords commerciaux avec des Banques partenaires dans les pays cibles pour disposer d'une offre compétitive.
- Marché des Professionnels : mise en place d'un plan d'organisation de la démarche commerciale, prévoyant le lancement d'offres de produits dédiés aux besoins des professionnels.
- Clientèle Patrimoniale et Fortunée : la filière clientèle patrimoniale / fortunée, d'ores et déjà servie via les ouvertures récentes d'Espaces de Gestion de Patrimoine dans toutes les grandes villes du Royaume, fera l'objet de la structuration et de l'enrichissement de l'offre de produits dédiée à cette cible de clientèle.
- Clientèle des Etrangers Résidant au Maroc (ou investissant au Maroc) : en capitalisant sur la marque Société Générale et la nouvelle identité visuelle, la commercialisation d'une offre de produits et services dédiée à cette clientèle et sur les structures d'accueil de la clientèle patrimoniale (Marrakech, Casablanca, Tanger...), sera renforcée.
- Clientèle recherchant des produits conformes à la charia : suite à la diffusion des recommandations de Bank Al-Maghrib concernant les nouvelles offres de produits dits « alternatifs », développement d'une offre de produits visant une clientèle qui aujourd'hui n'est pas nécessairement bancarisée et répondant à ses attentes en matière de financements conformes à la charia.

De fait, la politique ambitieuse de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES en matière de conquête clientèle par une densification du maillage, et une haute spécialisation des métiers, requiert la poursuite du Développement des Ressources Humaines (l'effectif cible de la seule SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES en 2010 devrait se situer autour de 3100 collaborateurs). Au surplus, la croissance significative de la volumétrie de formation interne sera rendue nécessaire (de 115.000 heures en 2007 à 135.000 heures en 2010, avec près de 2300 salariés formés chaque année à terme).

Enfin, le développement des infrastructures sera poursuivi, par l'investissement dans le développement du réseau d'agences (400 agences à l'horizon 2010) et les systèmes d'information.



PARTIE V. Situation Financière



I. Présentation des comptes consolidés

I.a. Périmètre de consolidation des trois derniers exercices

I.a.1. Périmètre de consolidation 2007

Société	Capital social en MAD	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	1 560 000 000			Mère
SOGEBOURSE	20 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
GESTAR	1 000 000	99,94%	99,94%	Intégration Globale
INVESTIMA	105 000 000	47,43%	47,43%	Mise en équivalence
SOGEPLACEMENT	1 000 000	99,94%	99,94%	Mise en équivalence
SOGELEASE	100 000 000	60,00%	60,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	50 000 000	99,99%	99,99%	Mise en équivalence
SG TANGER OFFSHORE	500 000 USD	99,92%	99,92%	Intégration Globale
LMV	183 750 000	28,35%	28,35%	Mise en équivalence
SOGEFINANCEMENT	30 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
ATHENA courtage	300 000	96,93%	96,93%	Intégration Globale
EQDOM	167 025 000	18,07%	18,07%	Mise en équivalence
SOGECONTACT	300 000	99,83%	99,83%	Intégration Globale
ALD AUTOMOTIVE	20 000 000	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

I.a.2. Périmètre de consolidation 2006

Société	Capital social en MAD	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	1 170 000 000			Mère
SOGEBOURSE	20 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
GESTAR	1 000 000	99,94%	99,94%	Intégration Globale
INVESTIMA	105 000 000	47,43%	47,43%	Intégration Globale
SOGEPLACEMENT	1 000 000	99,94%	99,94%	Mise en équivalence
SOGELEASE	100 000 000	60,00%	60,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	50 000 000	99,99%	99,99%	Mise en équivalence
SG TANGER OFFSHORE	500 000 USD	99,92%	99,92%	Intégration Globale
LMV	183 750 000	28,35%	28,35%	Mise en équivalence
SOGEFINANCEMENT	30 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
ATHENA courtage	300 000	96,93%	96,93%	Intégration Globale
EQDOM	167 025 000	18,67%	18,67%	Mise en équivalence
SOGECONTACT	300 000	99,83%	99,83%	Intégration Globale
ALD AUTOMOTIVE	20 000 000	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

I.a.3. Périmètre de consolidation 2005

Société	Capital social en MAD	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	1 170 000 000			Mère
SOGEBOURSE	15 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
GESTAR	1 000 000	99,94%	99,94%	Intégration Globale
INVESTIMA	105 000 000	47,43%	47,43%	Intégration Globale
SOGEPLACEMENT	1 000 000	99,94%	99,94%	Mise en équivalence
SOGELEASE	100 000 000	60,00%	60,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	50 000 000	99,99%	99,99%	Mise en équivalence
SG TANGER OFFSHORE	500 000 USD	99,92%	99,92%	Intégration Globale
LMV	183 750 000	28,35%	28,35%	Mise en équivalence
SOGEFINANCEMENT	30 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
ATHENA courtage	300 000	96,93%	96,93%	Intégration Globale
EQDOM	167 025 000	18,67%	18,67%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

I.b. Compte de produits et charges consolidé

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Produits d'exploitation bancaire	2 633	2 782	3 430	6%	23%
Charges d'exploitation bancaire	629	583	899	-7%	54%
Produit net bancaire	2 004	2 199	2 531	10%	15%
Produits d'exploitation non bancaire	64	115	363	80%	216%
Charges d'exploitation non bancaire	13	2		-85%	-100%
Charges générales d'exploitation	997	1 067	1 179	7%	10%
Charges de personnel	501	518	589	3%	14%
Impôts et taxes	25	36	38	45%	6%
Charges externes	316	353	403	12%	14%
Autres charges générales d'exploitation	0	0	0	0%	0%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	155	160	148	3%	-8%
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	12	12	12	0%	0%
Reprises sur écarts d'acquisition	0	0	0	0%	0%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	623	715	967	15%	35%
Dot. aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	434	465	410	7%	-12%
Pertes sur créances irrécouvrables	35	58	211	65%	265%
Autres dotations aux provisions	154	193	346	25%	80%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	284	348	487	23%	40%
RAP pour créances et engagements par signature en souffrance	150	332	398	121%	20%
Récupération sur créances amorties	10	7	3	-30%	-55%
Autres reprises de provisions	123	9	86	-93%	>100%
Résultat courant	707	865	1 224	23%	41%
Produits non courants	31	29	41	-5%	38%
Charges non courantes	62	90	54	46%	-41%
Résultat avant impôts sur les résultats	676	804	1 210	19%	50%
Impôts sur les résultats	247	320	443	30%	38%
Résultat net des entreprises intégrées	430	484	767	13%	58%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	36	41	108	13%	165%
<i>Dont entreprises à caractère financier</i>		0	0	0%	0%
<i>Dont autres entreprises</i>	36	41	108	13%	165%
Résultat net du groupe	466	526	875	13%	66%
Part du groupe	427	492	843	15%	71%
Part des intérêts minoritaires	39	34	31	-14%	-9%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

I.b.1. Produits d'exploitation bancaire

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	80	142	242	77%	71%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 442	1 592	1 901	10%	19%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	123	110	77	-11%	-30%
Produits sur titres de propriété	48	17	7	-64%	-53%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	446	383	563	-14%	47%
Commissions sur prestations de service	337	358	429	6%	20%
Autres produits bancaires	156	179	211	15%	18%
Produits d'exploitation bancaire	2 633	2 782	3 431	6%	23%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

À l'issue de l'année 2006, les produits d'exploitation bancaire se sont appréciés de 6% à MMAD 2.782. Cette évolution se justifie par une hausse de 10% des intérêts et produits assimilés sur clientèle, ainsi qu'une progression de 77% des intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit.

Les commissions sur prestation de service se sont également améliorées de 6% et les autres produits bancaires de 15%.

Au titre de l'exercice 2007

Au terme de l'année 2007, les produits d'exploitation bancaire s'élèvent à MMAD 3.431, marquant ainsi une hausse de 23%.

Cette évolution résulte principalement de :

- La poursuite de l'augmentation des intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit qui ressort à 71% grâce à l'amélioration des concours octroyés à des sociétés de financement spécialisés.
- La hausse de 19% des intérêts et produits assimilés sur clientèle en raison de la hausse des encours moyens des crédits par décaissement malgré la baisse des taux de rendement.
- L'amélioration des produits sur immobilisations en crédit-bail et location (+47%) justifiée par les bonnes performances de la filiale SOGELEASE.

Il est à noter que le recul des intérêts et produits sur titres de créance de 30% du à l'arrivée à échéance d'une partie du portefeuille de titres à revenu fixe, non complètement renouvelée en 2007 (baisse de l'encours de 34%), ainsi que celui des produits sur titres de propriété de 53% affecté par la vente d'une partie du portefeuille n'a pas freiné l'évolution globale des produits d'exploitation bancaire compte tenu de la part marginale de ces deux postes dans le produit d'exploitation bancaire.

I.b.2. Charges d'exploitation bancaire

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	116	130	161	12%	24%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	284	315	391	11%	24%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	0	0	67		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	168	57	187	-66%	228%
Autres charges bancaires	61	81	93	32%	15%
Charges d'exploitation bancaire	629	583	899	-7%	54%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

Avec une régression de 7%, les charges d'exploitation bancaire de Société Générale Marocaine de Banques s'établissent à MMAD 583 en 2006. Ce recul résulte d'un effet de compensation s'illustrant de la façon suivante :

- Un retrait de 66% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location corrélé à l'évolution des produits sur immobilisations en crédit bail et en location qui ont baissé de manière moins importante (-14%) en raison de l'amélioration des marges.
- Une augmentation des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit de 12%.
- Une hausse de 11% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.
- Une hausse de 32% des autres charges bancaires.

Au titre de l'exercice 2007

A l'issue de l'année 2007, les charges d'exploitation augmentent de 54% et ne représentent toujours que 26% des produits d'exploitation bancaire. La hausse significative de toutes les charges se justifie par l'augmentation du besoin de refinancement nécessaire pour accompagner l'expansion des activités crédit et leasing couplé à la cherté de la collecte des ressources.

I.b.3. Produit net bancaire

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Intérêts et produits assimilés	1 646	1 844	2 220	12%	20%
Intérêts et charges assimilées	400	445	619	11%	39%
Marge d'intérêt	1 246	1 399	1 601	12%	14%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	446	383	563	-14%	47%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	168	57	187	-66%	228%
Résultat des opérations de crédit bail et location	278	326	376	17%	15%
Commissions perçues	377	403	482	7%	19%
Commissions servies	6	12	5	99%	-60%
Marge sur commissions	371	391	478	5%	22%
Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0	0		
Résultat des opérations sur titres de placement	5	4	-6	-20%	NS
Résultat des opérations de change	108	111	136	3%	22%
Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0	0		
Résultat des opérations de marché	112	115	129	2%	11%
Divers autres produits bancaires	48	17	7	-64%	-53%
Diverses autres charges bancaires	51	50	59	-2%	17%
Produit net bancaire	2 004	2 199	2 531	10%	15%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Marge d'intérêt

En passant à MMAD 1.399, la marge d'intérêt augmente de 12% en 2006 et garde sa proportion de 64% dans le PNB.

En 2007, malgré une hausse de 39% des intérêts et charges assimilées, la marge d'intérêt poursuit son ascension en s'améliorant de 14% par rapport à 2006 s'établissant ainsi à MMAD 1.601. Cette croissance est expliquée par :

- La hausse de la marge d'intérêts avec la clientèle (+MMAD 233).
- La hausse de la marge d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (+MMAD 69).

Résultat des opérations de crédit bail et location

Suite à une progression de 17% par rapport à 2005, le résultat des opérations de crédit bail et location s'établit au terme de l'exercice 2006 à MMAD 326, correspondant ainsi à 15% du PNB global.

En 2007, le niveau du résultat des opérations de crédit bail et location s'améliore de 15% pour avoisiner les MMAD 376 en raison de la bonne contribution de SOGELEASE, qui se positionne parmi les sociétés les plus actives en matière de financement par leasing.

Marge sur commissions

Au terme de l'année 2006, la marge sur commission s'établit à MMAD 391, marquant une hausse de 5% par rapport à 2005. Cette progression est due aux éléments suivants :

- Hausse des commissions sur opérations sur titres de +MMAD 14, soit + 109% par rapport à 2005.
- Hausse des commissions sur opérations de change de +MMAD 5 en raison de l'évolution des flux étrangers.

En atteignant un total de MMAD 477, la marge sur commission de 2007 s'est renforcée de 22%. Cette performance est due principalement à la hausse des commissions relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres sur produits dérivés (+64%) et les commissions sur opérations de change (+18,4%) en raison du nombre important des opérations MRE et à l'expansion touristique.

Résultat des opérations de marché

Le résultat des opérations de marché, principalement constitué du résultat sur opérations de change, laisse apparaître un montant de MMAD 115 en 2006 en hausse de 2% par rapport à 2005.

En 2007, le résultat des opérations de marché a connu une évolution positive de 11% suite à la bonne progression du résultat sur opérations de change (+20%).

PNB

Au terme de l'exercice 2006, le PNB s'établit à MMAD 2.199 en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2005. La marge d'intérêt contribue à 64% du PNB; suivie de la marge sur commissions avec 18% et du résultat des opérations de crédit bail et location avec 15%.

Le produit net bancaire réalisé par le groupe à fin 2007 s'établit à MMAD 2.531 en hausse de 15% par rapport à 2006. La marge d'intérêt contribue à 63% de cette évolution; suivie de la marge sur commissions avec 20% et du résultat des opérations de crédit bail et location avec 15%.

Contribution des filiales au PNB consolidé :

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
SGMB	1 650	1 726	1 940	5%	12%
SOGEBOURSE	7	16	23	129%	44%
GESTAR	36	46	55	28%	20%
INVESTIMA	14	12	0	-14%	-100%
SOGELEASE	224	294	339	31%	15%
TANGER OFFSHORE	3	6	19	100%	217%
SOGEFINANCEMENT	41	76	119	85%	57%
ATHENA courtage	29	22	36	-24%	64%
SOGECONTACT	0	2	0		-100%
TOTAL	2 004	2 199	2 531	10%	15%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Au cours des trois exercices, la contribution de Société Générale Marocaine de Banque dans le PNB consolidé est passée de 82% en 2005, à 78% en 2006 et 77% en 2007.

Coefficient d'exploitation bancaire

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Produits d'exploitation bancaire	2 633	2 782	3 430	6%	23%
Charges d'exploitation bancaire	629	583	899	-7%	54%
Produit net bancaire (1)	2 004	2 199	2 531	10%	15%
Charges de personnel	501	518	589	3%	14%
Impôts et taxes	25	36	38	45%	6%
Charges externes	316	353	403	12%	14%
Autres charges générales d'exploitation	0	0	0		
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	155	160	148	3%	-8%
Charges générales d'exploitation (2)	997	1 067	1 179	7%	10%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	50%	49%	47%	-1 pt	-2pt

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

A fin 2006, le coefficient d'exploitation s'établit à 49%, s'améliorant ainsi de 1 point par rapport à 2005. Ce niveau de coefficient s'explique par :

- Une augmentation du PNB de 10%.
- Une hausse de 7% des charges générales d'exploitation.

Au titre de l'exercice 2007

Au terme de l'année 2007, le coefficient d'exploitation est de l'ordre de 47% contre 49% en 2006. Cette amélioration de 2 points se justifie par une croissance du PNB plus importante que celle des charges d'exploitation. En effet :

- Le PNB a marqué une hausse de 15%
- Les charges d'exploitation se sont renforcées de 10% sous l'effet de la progression des charges de personnel du groupe, à cause des recrutements opérés au sein des différentes entités du groupe Société Générale Marocaine de Banques en 2007.

I.b.4. Résultat brut d'exploitation et résultat courant

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Produit net bancaire	2 004	2 199	2 531	10%	15%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	129	110	296	-15%	>100%
Autres produits d'exploitation non bancaire	41	11	12	-72%	7%
Autres charges d'exploitation non bancaire	3	-	-	-100%	
Charges générales d'exploitation	996	1 067	1 179	7%	10%
Résultat brut d'exploitation	1 177	1 253	1 660	7%	32%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, et pertes nettes sur créances irrécouvrables	308	184	219	-40%	19%
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	150	191	205	27%	7%
Dotation nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	12	12	12	0%	0%
Résultat courant	707	866	1 223	23%	41%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

Au terme de l'année 2006, suite à une hausse de 7%, le résultat brut d'exploitation s'établit à MMAD 1.253. Cette évolution résulte des effets compensés suivants :

- Augmentation du PNB de 10%.
- Recul de 15% du résultat des opérations sur immobilisations financières.
- Baisse des autres produits d'exploitation non bancaire de 72% en raison des plus values dégagées en 2005 suite à la cession de certaines immobilisations corporelles.
- Evolution positive de 7% des charges générales d'exploitation.

Pour sa part, en s'établissant à MMAD 866, le résultat courant progresse de 23% sous l'effet d'une compensation entre l'évolution des charges suivantes :

- Diminution de 40% des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, et pertes nettes sur créances irrécouvrables.
- Augmentation des autres dotations nettes des reprises aux provisions de 27%.

Au titre de l'exercice 2007

Au terme de l'année 2007, le résultat brut d'exploitation s'établit à MMAD 1.660, en progression de 32% par rapport à l'exercice 2006. Cette performance est due au renforcement de 168% du résultat des opérations sur immobilisations financières illustrant la vente d'un portefeuille important de titres malgré l'augmentation des charges générales d'exploitation de 10% due en grande partie à l'extension du réseau.

L'évolution du résultat brut d'exploitation s'est traduite par l'ascension de 41% du résultat courant en 2007 malgré une hausse de 19% des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements en souffrance, en raison de l'évolution des dossiers contentieux et l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions en matière de provisionnement (décote sur garanties : La décote prudentielle des garanties détenues en face d'engagements en souffrance doit être effectuée par chaque établissement de crédit en application des articles 21 et 22 de la circulaire BAM 2002/G/19. Cette décote s'entend comme l'application d'une valeur résiduelle nulle à toutes les garanties sur engagements déclassés depuis plus de 5 ans, et d'une décote progressive annuelle sur les garanties existantes.).

Analyse du Coût Net du Risque consolidé sur 2005, 2006 et 2007

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 796	5 157	7 602	187,1%	47,4%
Créances sur la clientèle	19 705	23 612	30 415	19,8%	28,8%
Opérations de crédit-bail et de location	3 408	3 587	5 342	5,2%	48,9%
Total créances (hors état)	24 909	32 356	43 359	29,9%	34,0%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, et pertes nettes sur créances irrécouvrables	308	184	219	-40,2%	19,0%
CNR (en points de base)	124	57	51	-66,79 pbs	-6,36 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Le CNR sur les exercices considérés s'établit en baisse de 67 et 6 points de base respectivement, du fait d'une part de la baisse du Coût du Risque provisionné (provisions nettes des reprises) et de l'augmentation de l'assiette constituée par les créances sur la clientèle, et atteint, à fin 2007, 51 points de base. Il est à noter que ce rapport intègre, en 2007, un provisionnement complémentaire lié à la décote réglementaire des garanties, pour 67MMAD (circulaire 2002/G/19 de BAM rentrée en application en 2007) Cette décote est exigée par la BAM pour toutes les garanties couvrant des créances en souffrance depuis plus de 5 ans. La mise en application à compter de 2007, de cette circulaire s'est donc traduite par l'obligation, pour la banque, de constituer une provision complémentaire à hauteur de la décote de la garantie, afin de conserver son ratio de couverture des créances en souffrance.

I.b.5. Liquidité

	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Ratio de liquidité¹	90,29%	77,72%	91,13%	-12,57pts	+13,41pts

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

¹ Le ratio réglementaire de liquidité, tel que défini par BAM pour l'état réglementaire N° 138, dans la circulaire N° 31/G/2006 du 5 octobre 2006, établit le rapport, entre, au numérateur, les actifs exigibles à moins d'un mois (qui correspondent à des entrées de cash ou cash-inflows dans le mois à venir), et au dénominateur, les passifs exigibles à moins d'un mois (qui correspondent à des sorties de cash ou cash-outflows dans le mois à venir). Le ratio, s'il est supérieur à 100% indique que les entrées nettes de cash-flows du mois à venir sont positives. Le numérateur contient notamment les remboursements totaux aux partiels de crédits à venir dans le mois, les tombées de prêts interbancaires, les soldes à vue auprès de banques ou des administrations, les titres liquides mobilisables immédiatement. Le dénominateur comprend les sommes à rembourser dans le mois et notamment, les tombées à échéances d'emprunts contractés par la Banque, les tombées de TCN, les comptes à vue exigibles détenus par des tiers dans l'établissement.

Le coefficient réglementaire de liquidité de SGMA s'établissait à 77,7% au 31/12/2006 et 91,1% au 31/12/2007. Il montre ainsi une amélioration en tendance sur la période considérée.

La banque a engagé une politique de refinancement active depuis 2006, afin d'améliorer son profil de liquidité économique, et partant, son ratio réglementaire.

Au-delà du ratio réglementaire, calculé sur base uniquement comptable, la banque s'attache à garantir la liquidité par le calcul régulier de ses impasses de liquidités (passifs moins actifs), par échéance, afin d'ajuster au mieux son refinancement et de vérifier l'absence de risque de liquidité. Les impasses sont présentées et gérées par le Comité Financier de la Banque (voir partie VII - facteurs de risques).

I.b.6. Rentabilité

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Résultat courant	707	866	1223	22%	41%
Résultat non courant	-31	-61	-13	-97%	79%
Impôts sur les résultats	247	320	443	30%	38%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	36	41	108	14%	163%
Résultat net du groupe	465	526	875	13%	66%
Part du groupe	427	492	843	15%	71%
Part des intérêts minoritaires	39	34	31	-13%	-9%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

Au terme de l'année 2006, le résultat non courant accuse un déficit de MMAD 61, fléchissant ainsi de 97% par rapport à 2005 ; cela s'explique par l'augmentation de charges non courantes de +MMAD 28.

En revanche, le résultat net du groupe augmente pour la même période de 13% en s'établissant à MMAD 526, la capacité bénéficiaire part du groupe s'établit à MMAD 492 (+15% par rapport à 2005), après le paiement de MMAD 320 d'impôts.

Au titre de l'exercice 2007

En 2007, le résultat net consolidé a enregistré une forte augmentation de l'ordre de 66% pour s'établir à MMAD 875. Cette évolution est liée à l'augmentation du résultat courant de MMAD 357 sous l'effet d'une évolution du résultat brut d'exploitation qui dépasse celle du risque. Aussi, l'année 2007 a connu une amélioration du résultat non courant (MMAD -13 contre MMAD -61 en 2006). Cette amélioration est due principalement à des plus values sur cessions de terrains qui ont compensé des pertes exceptionnelles.

Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Résultat net consolidé	465	526	875	13%	66%
Fonds propres	3 515	3 783	4 162	8%	10%
Actifs	35 056	43 353	51 652	24%	19%
Return On Equity (ROE)	13%	14%	21%	+1 pt	+7 pts
Return On Assets (ROA)	1,33%	1,21%	1,69%	-0.12 pts	+0.48 pts

Source: Société Générale-comptes consolidés-

Les fonds propres de la banque sont en constante augmentation puisqu'ils ont connu une hausse de 8% entre 2005 et 2006 puis une hausse de 10% entre 2006 et 2007. Ces évolutions sont dues à l'intégration de résultats non distribués d'une année sur l'autre.

Les actifs de la banque ont également enregistré des hausses continues sur la période. En effet, les actifs augmentent de 24% entre 2005 et 2006 puis de 19% entre 2006 et 2007.

La rentabilité des fonds propres (ROE) est en croissance constante sur la période étudiée et passe de 13% en 2005 à 14% en 2006 pour atteindre 21% en 2007. Cette évolution s'explique par la progression soutenue du résultat net entre 2005 et 2007.

La rentabilité des actifs (ROA) passe de 1,33% en 2005 à 1,21% en 2006 pour atteindre 1,69% en 2007. Cette évolution s'explique par une progression plus rapide du résultat net entre 2005 et 2007 que celle des actifs sur la même période.

Analyse du bilan

I.b.7. Bilan résumé

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Actif	35 056	43 353	51 652	24%	19%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 413	5 107	3 444	16%	-33%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 796	5 157	7 602	187%	47%
Créances sur la clientèle	19 705	23 612	30 415	20%	29%
Opérations de crédit-bail et de location	3 408	3 587	5 342	5%	49%
Créances acquises par affacturage	-	-	-		
Titres de transaction et de placement	2 589	2 334	1 617	-10%	-31%
Autres actifs	515	633	1 026	23%	62%
Titres d'investissement	-	-	-		
Titres de participation et emplois assimilés	699	455	69	-35%	-85%
Titres mis en équivalence	323	337	487	4%	44%
Immobilisations incorporelles	152	150	150	-1%	0%
Immobilisations corporelles	1 234	1 770	1 304	43%	-26%
Ecart d'acquisition	222	209	197	-6%	-6%
Passif	35 056	43 353	51 652	24%	19%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	-		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 033	5 556	2 476	173%	-55%
Dépôts de la clientèle	27 287	31 794	38 435	17%	21%
Titres de créances émis	578	338	3 915	-41%	>100%
Autres passifs	1 102	1 281	1 852	16%	45%
Provisions pour risques et charges	542	601	812	11%	35%
Titres mis en équivalence		-	-		
Fonds publics affectés		-	-		
Dettes subordonnées		-	-		
Fonds propres	3 515	3 783	4 162	8%	10%
<i>Dont capital</i>	1 170	1 170	1 560	0%	33%
<i>Dont primes liées au capital</i>	1 335	1 497	1 319	12%	-12%
<i>Dont réserves consolidées</i>	544	590	408	8%	-31%
<i>Dont résultat net consolidé</i>	465	526	875	13%	66%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

I.b.8. Analyse des principaux postes du bilan

Crédits

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 796	5 157	7 602	187%	47%
Créances sur la clientèle	19 704	23 612	30 415	20%	29%
Crédit de trésorerie et à la consommation	8 290	10 148	13 950	22%	37%
Crédits à l'équipement	4 809	5 831	7 429	21%	27%
Crédits immobiliers	4 319	5 388	7 341	25%	36%
Autres crédits	2 286	2 245	1 695	-2%	-25%
Total crédits	21 500	28 770	38 016	34%	32%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

En 2006, les créances sur les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à MMAD 5.157 soit une hausse de 187%.

Les créances sur la clientèle s'établissent quant à elles à MMAD 23.612 après une progression de 20%. Cette situation s'explique par :

- Une hausse des crédits de trésorerie et à la consommation de 22%.
- Une amélioration de 21% des crédits à l'équipement.
- Une évolution positive de 25% des crédits immobiliers.
- Un léger recul des autres crédits.

L'ensemble de ces évolutions a contribué à la performance en matière de distribution des crédits qui, suite à une hausse de 34% s'élèvent à MMAD 28.770 au 31/12/2006.

Au titre de l'exercice 2007

Au 31/12/2007, en progressant de 32%, le total des crédits s'est établi à MMAD 38.016. Cette évolution s'explique par les effets cumulés suivants :

- Hausse de 47% des créances sur les établissements de crédit et assimilés en raison de l'augmentation des crédits octroyés aux filiales des confrères.
- Hausse de 29% des créances sur la clientèle suite à la progression de :
 - o 37% des crédits de trésorerie et à la consommation sous l'effet de la forte demande des besoins des ménages à cette catégorie de crédit et l'augmentation des besoins de fonctionnement des entreprises clientes.
 - o 27% des crédits à l'équipement lié aux crédits accordés principalement au segment de la grande entreprise et l'élan d'investissement observé au niveau national.
 - o 36% des crédits immobiliers s'expliquant par les facilités d'accès (taux, garantie de l'état).
 - o Et ce malgré le recul de 25% des autres crédits (notamment les crédits restructurés et dans une moindre mesure les créances en souffrance).

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Créances pré-douteuses	40	80	115	99%	44%
Créances douteuses	171	176	201	3%	14%
Créances compromises	2 513	2 633	3 113	5%	18%
Total des créances en souffrance	2 724	2 888	3 429	6%	19%
Crédits bruts à la clientèle	21 726	25 852	32 670	19%	26%
Taux de contentieux	12,54%	11,17%	10,50%	- 1,37 pts	- 0,67 pts

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Le taux de contentieux, exprimé comme le rapport entre les créances en souffrance brutes et le total des crédits à la clientèle évolue favorablement sur la période 2005-2007. En effet, le taux de contentieux passe de 12.54% en 2005 à 11.17 % en 2006 pour se replier à 10.50% en 2007 et ce raison de la hausse moins soutenue des créances en souffrance par rapport aux crédits bruts à la clientèle.

Le taux de couverture des créances en souffrance de Société Générale Marocaine de Banques évolue de la manière suivante :

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Créances brutes en souffrance	2 724	2 888	3 429	6%	19%
Provisions	2 022	2 240	2 255	11%	1%
Taux de couverture¹	74,23%	77,56%	65,77%	+ 3.33 pts	- 11.79 pts

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les créances en souffrance ont connu une hausse de 6% entre 2005 et 2006 et 19% entre 2006 et 2007. Les provisions quant à elles sont restées quasiment stables entre 2006 et 2007 alors qu'elles avaient progressés de 11% entre 2005 et 2006.

Ces évolutions se sont traduites par une appréciation du taux de couverture de 3.33 points entre 2005 et 2006 et sa dépréciation de 11.79 points entre 2006 et 2007. La baisse importante du taux de couverture en 2007 s'explique par l'augmentation des créances brutes en souffrance de 19% entre 2006 et 2007 en raison de la prise en compte en 2007, et pour la première fois, dans ce compte de créances compromises relatives au crédit bail.

Dépôts

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Comptes à vue créditeurs	15 607	18 713	22 617	20%	21%
Comptes d'épargne	3 710	4 025	4 361	8%	8%
Dépôts à terme	6 818	7 577	9 025	11%	19%
Autres comptes créditeurs	1 151	1 480	2 431	29%	64%
Total dépôts	27 286	31 794	38 435	17%	21%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

¹ Le taux de couverture des créances en souffrance se mesure comme le rapport entre les provisions constituées au titre des créances en souffrance et l'encours brut de ces créances en souffrance.

Au titre de l'exercice 2006

En hausse de 17%, le montant global des dépôts s'élève à MMAD 31.794 au terme de l'exercice 2006. Cette situation se traduit par l'augmentation de :

- 20% des comptes à vue créditeurs.
- 11% des dépôts à terme.
- 8% des comptes d'épargne.
- 29% des autres comptes créditeurs.

Au titre de l'exercice 2007

En 2007, les dépôts de Société Générale Marocaine de Banques s'élèvent à MMAD 38.435, en progression de 21% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se justifie par la hausse de :

- 21% des comptes à vue créditeurs suite à l'accroissement des ouvertures de comptes des particuliers.
- 19% des dépôts à terme liée à la révision des conditions tarifaires clientèle du groupe.
- 64% des autres comptes créditeurs, expliquée par les dépôts souscrits au titre de l'activité titre suite aux différentes introductions en bourse.

Ratio de transformation de la Banque

Après la quasi-stagnation en 2006 (+0,38 points), le ratio de transformation consolidé des dépôts en crédits s'est amélioré de +6,01 points. Ainsi, l'année 2007 a connu une progression rapide des ressources collectées (+21%) mais à un niveau inférieur à celui des crédits octroyés (+29%).

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Encours crédits bruts ¹	25 601	29 949	38 517	17%	29%
<i>Dont créances sur la clientèle</i>	19 705	23 612	30 415	20%	29%
<i>Dont provisions sur créances sur la clientèle et créances sur crédit bail</i>	2 488	2 750	2 760		
<i>Dont agios réservés</i>	0	0	0		
<i>Dont opérations de crédit bail et de location</i>	3 408	3 587	5 342	5%	49%
Encours dépôts	27 286	31 794	38 435	17%	21%
Encours crédits bruts/ Encours dépôts	93,82%	94,20%	100,21%	+0,38 pts	+6,01 pts

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Structure des ressources de la Banque

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Fonds propres et assimilés	3 515	3 783	4 162	8%	10%
Dettes subordonnées	0	0	0		
Capital	1 170	1 170	1 560	0%	33%
Réserves et primes liées au capital	1 335	1 497	1 320	12%	-12%
Résultat net de l'exercice	465	526	875	13%	66%
Réserves consolidée, écart de réévaluation et différence sur mise en équivalence	545	590	408	8%	-31%
Ressources	29 898	37 688	44 826	26%	19%
Etablissement de crédit	2 033	5 556	2 476	173%	-55%
<i>Comptes à vue</i>	<i>1 053</i>	<i>1237</i>	<i>122</i>	<i>17%</i>	<i>-90%</i>

¹ Encours crédits bruts = Créances sur la clientèle (hors créances acquises par affacturage) + provisions sur créances sur la clientèle + agios réservés + opérations de crédit-bail et de location.

<i>Emprunts trésorerie à terme</i>	980	4 319	2 354	341%	-45%
Dépôts de la clientèle	27 287	31 794	38 435	17%	21%
Titres de créances émis	578	338	3 915	-42%	>100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006

A l'issue de l'année 2006, les fonds propres et assimilés avoisinent MMAD 3.783, en progression de 8% par rapport à 2005. Cette situation se justifie principalement par l'augmentation de 12% des réserves et primes liées au capital et de la hausse du résultat net de 13%.

Avec une proportion de 84%, les dépôts de la clientèle constituent l'essentiel des ressources de la Banque.

Au titre de l'exercice 2007

Les fonds propres et assimilés progressent de 10% en 2007 pour s'établir à MMAD 4.162. Cette évolution est due essentiellement à l'impact du résultat non distribué.

I.b.9. Analyse du hors bilan

En millions de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Engagements donnés	6 327	7 299	10 306	15%	41%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1	25	88	>100%	253%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 255	1 606	2 709	28%	69%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	377	787	1 984	109%	152%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 694	4 881	5 526	4%	13%
Titres achetés à réméré	0	0	0		
Autres titres à livrer	0	0	0		
Engagements reçus	2 303	1 914	4 690	-17%	145%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	1 135		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 299	1 908	3 539	-17%	85%
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	4	6	15	50%	>100%
Titres vendus à réméré	0	0	0		
Autres titres à recevoir	0	0	0		

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

Au terme de l'année 2006, les engagements donnés de Société Générale Marocaine de Banques se sont établis à MMAD 7.299, augmentant ainsi de 15% profitant essentiellement de :

- La hausse de 4% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle.
- La hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 28%.

Les engagements reçus par Société Générale Marocaine de Banques ont enregistré un recul de 17% en 2006 à MMAD 1.914. Cette situation se justifie par le fléchissement de 17% des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

En 2007, les engagements donnés ont marqué une hausse de MMAD 3.007, pour s'élever à MMAD 10.306. Cette évolution est principalement due à la hausse de :

- MMAD 1.103 des engagements de financement d'ordre de la clientèle en raison des Credoc importants octroyés à une grande entreprise.
- MMAD 1.197 des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés suite à l'évolution de Crédocs confirmés.
- MMAD 645 des engagements de garantie d'ordre de la clientèle justifié par l'évolution des cautions marché.

Pour leur part, les engagements reçus par la Banque ont signé un bond de près de 145% pour s'établir à MMAD 4.690 en 2007. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 85% des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés, consécutive à la demande de contre garantie d'établissements de crédit.

I.b.10.Analyse du tableau des flux de trésorerie

En milliers de dirhams	2005	2006	2007	Var 06/05	Var 07/06
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 585 605	2 671 266	3 257 236	3%	22%
Récupération sur créances amorties	10 408	7 045	3 187	-32%	-55%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	25 224	53 577	35 426	112%	-34%
Charges d'exploitation bancaire versées	693 665	643 353	1 082 445	-7%	68%
Charges d'exploitation non bancaire versées	86 483	1 758	0	-98%	-100%
Charges générales d'exploitation versées	841 868	910 312	1 022 824	8%	12%
Impôts sur les résultats versés	250 356	325 724	440 932	30%	35%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	748 865	850 741	749 648	14%	-12%
Variation des :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	80 539	-3 360 938	-2 444 348	-4273%	-27%
Créances sur la clientèle	-3 449 018	-3 907 664	-6 802 210	13%	74%
Titres de transaction et de placement	34 378	254 255	717 500	640%	182%
Autres actifs	-125 282	-117 990	-391 351	-6%	232%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-619 331	-997 147	-1 080 519	61%	8%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	674 564	3 523 618	-3 080 271	422%	-187%
Dépôts de la clientèle Titres de créance émis	4 147 164	4 507 298	6 641 020	9%	47%
Titres de créance émis	-222 754	-240 047	3 576 421	8%	-1590%
Autres passifs	-239 929	179 288	535 107	-175%	198%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	280 331	-159 327	-2 328 651	-157%	1362%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	1 029 196	691 414	-1 579 003	-33%	-328%
Produits des cessions d'immobilisations financières	284 619	377 527	810 058	33%	115%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	60 208	13 463	16 179	-78%	20%
Acquisition d'immobilisations financières	51 743	27 580	498 215	-47%	1706%
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	131 299	178 567	169 932	36%	-5%
Intérêts perçus	0	0	0		
Dividendes perçus	47 651	17 233	6 980	-64%	-59%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	209 436	202 076	165 070	-4%	-18%
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus					

Emission de dettes subordonnées					
Emission d'actions					
Remboursement des capitaux propres et assimilés					
Intérêts versés					
Dividendes versés	197 476	199 637	248 806	1%	25%
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-197 476	-199 637	-248 806	1%	25%
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	1 041 156	693 853	-1 662 739	-33%	-340%
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 372 016	4 413 172	5 107 025	31%	16%
TRÉSORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	4 413 172	5 107 025	3 444 286	16%	-33%

FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux nets de trésorerie provenant du CPC s'établissent en hausse continue sur les trois exercices (hors charge fiscale en 2007, laquelle provient de produits exceptionnels plus élevés qu'en 2006). Cette augmentation continue s'explique par la progression rapide des produits d'intérêt et commissions perçus, dont le taux de croissance est globalement supérieur à celui des charges d'exploitation (voir CPC).

FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement restent relativement stables sur la période considérée avec une hausse toutefois des investissements en immobilisations liées au développement de l'infrastructure bancaire (réseau, informatique). En dehors de cette hausse structurelle liée au développement de l'activité de la banque, l'évolution du flux de trésorerie est impactée par les acquisitions/cessions d'immobilisations financières. Le flux net annuel des immobilisations financières (cessions - acquisitions d'immobilisations) passe de 232MMAD en 2005 à 349MMAD et 311MMAD en 2006 et 2007 respectivement, soit une évolution stable. L'année 2007 est toutefois marquée par des cessions et des acquisitions importantes, liées à une gestion active des immobilisations financières par le groupe SGMA en 2007.

FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Ce solde met en lumière le versement de dividendes sur l'exercice passé. Il est à noter que le dividende versé est en hausse en 2007 au titre des résultats de l'exercice 2006 après plusieurs années de stabilité.

L'analyse globale de l'évolution de la trésorerie fait ainsi ressortir la dégradation progressive du solde excédentaire bilantiel, lequel est impacté par une montée en puissance des concours à la clientèle plus rapide en 2006-2007 que celle des ressources clientèle. Au total, la dégradation de l'excédent de trésorerie sur la période reflète la hausse des concours consentis par le Groupe Société Générale au financement de l'économie.

II. Présentation des comptes consolidés IFRS semestriels

A compter du 30 juin 2008, le Groupe Société Générale Marocaine de Banques publie ses comptes consolidés conformément aux normes IAS/IFRS.

II.a. Périmètre de consolidation au 30 juin 2007 (normes comptables marocaines)

Société	Capital social en MAD	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	1 170 000 000			Mère
SOGEBOURSE	20 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
GESTAR	1 000 000	99,94%	99,94%	Intégration Globale
INVESTIMA	105 000 000	47,43%	47,43%	Intégration Globale
SOGEPLACEMENT	1 000 000	99,94%	99,94%	Mise en équivalence
SOGELEASE	100 000 000	60,00%	60,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	50 000 000	99,99%	99,99%	Mise en équivalence
SG TANGER OFFSHORE	500 000 USD	99,92%	99,92%	Intégration Globale
LMV	183 750 000	28,35%	28,35%	Mise en équivalence
SOGEFINANCEMENT	30 000 000	99,99%	99,99%	Intégration Globale
ATHENA courtage	300 000	96,93%	96,93%	Intégration Globale
EQDOM	167 025 000	18,67%	18,67%	Mise en équivalence
SOGECONTACT	300 000	99,83%	99,83%	Intégration Globale
ALD AUTOMOTIVE	20 000 000	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés

II.b. Périmètre de consolidation au 30 juin 2008 (normes IFRS)

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	Banque	100%	100%	Intégration Globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration Globale
SOGEBOURSE	Intermédiation en bourse	99,99%	99,99%	Intégration Globale
GESTAR	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGEPLACEMENT	Gestion d'actifs	99,92%	99,92%	Mise en équivalence
SOGELEASE	Leasing	60,00%	60,00%	Intégration Globale
SG TANGER OFFSHORE	Banque	99,96%	99,96%	Intégration Globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	99,99%	99,99%	Intégration Globale
ATHENA courtage	Courtier d'assurance	97,00%	97,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100%	100%	Intégration Globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	100%	100%	Intégration Globale
LMV	Assurance	28,35%	28,35%	Mise en équivalence
EQDOM	Crédit à la consommation	19,26%	19,26%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés IFRS

Mouvements relatifs au passage aux normes IFRS

Changement de méthode de consolidation de INVESTIMA, FONCIMMO ET SOGEPLACEMENT de mise en équivalence en intégration globale.

II.c. Etat des soldes de gestion consolidé IFRS

En millions de dirhams	30.06.07	30.06.08	Var 08/07
+ Intérêt et produits assimilés	1 246	1 460	17%
- Intérêts et charges assimilées	308	326	6%
MARGE D'INTERET	938	1 134	21%
+ Commissions (Produits)	204	220	8%
- Commissions (Charges)			
MARGE SUR COMMISSIONS	204	220	8%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments Financiers à la juste valeur par résultat	6	4	NS
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	69	-33	<-100%
+ Produits des autres activités	154	233	51%
- Charges des autres activités	75	69	-8%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 297	1 489	15%
Charges générales d'exploitation	521	589	13%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	82	71	-13%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	695	830	19%
- Coût du risque	51	67	31%
RESULTAT D'EXPLOITATION	644	763	18%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	22	21	-5%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs			
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	6	6	0%
RESULTAT AVANT IMPOT	672	791	18%
- Impôt sur les résultats	249	304	22%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET	423	487	15%
Intérêts minoritaires	17	25	47%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	406	462	14%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés IFRS

Commentaires

Evolution du PNB

Au titre du 1er semestre 2008, le PNB a enregistré une évolution de 15% pour s'établir à MMAD 1.489 suite essentiellement aux éléments suivants :

- une progression de la marge d'intérêt (+21%) expliquée par la hausse de la marge d'intérêts sur les opérations avec la clientèle (+247MDH), qui procède de la hausse des concours à la clientèle sur la période (avec une production de 4,5 milliards de Dirhams de nouveaux crédits sur le semestre ; voir paragraphe IV.c.2).
- une hausse de la marge sur commissions (+8%) tirée principalement par la hausse des commissions sur opérations de change (+15%) en raison de l'évolution des flux étrangers, et la progression des commissions sur prestation de service (+22%).

En termes de structure, la part de la marge d'intérêt dans le PNB est en progression passant de 72% au titre du premier semestre 2007 à 76% au titre du premier semestre 2008. Cette évolution tient à la forte hausse des encours de crédits sur la période et à une progression moins rapide des

commissions sur le semestre, qui aboutit à une légère amélioration de la part de la marge d'intérêt dans le total du PNB.

Au titre du premier semestre 2008, la marge sur commissions contribue à hauteur de 15% (contre 16% au titre du premier semestre 2007) dans la formation du PNB.

Les produits des autres activités s'établissent à MMAD 233 en progression de 51% par rapport au 30 juin 2007. Cette hausse s'explique principalement par des gains sur opérations de change (+33%), en lien avec l'accroissement des volumes réalisés en change spot et à terme pour compte de la clientèle, et par quelques plus-values sur cession d'immobilisations ; alors que les charges des autres activités reculent de 8% pour s'établir à MMAD 69.

Résultat Brut d'Exploitation

Les charges générales d'exploitation se sont établies à MMAD 589, en progression de 13% par rapport au premier semestre 2007. Cette évolution s'explique par l'augmentation des charges du personnel (+12%) expliquée par les recrutements importants opérés au sein des différentes entités du Groupe Société Générale Marocaine de Banques, dans le cadre de la stratégie de développement du groupe sur tous ses métiers de la banque universelle, et notamment de l'ouverture de 40 agences sur la période. Les autres charges d'exploitation progressent en ligne avec le développement du réseau d'exploitation de la Banque.

Le coefficient d'exploitation ressort à 39,5% à fin juin 2008 contre 40,1% à fin juin 2007. Cette amélioration s'explique par la bonne maîtrise des charges (hausse des charges générales d'exploitation 13% moins rapide que la hausse du PNB 15%).

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations s'établissent à MMAD 71 en baisse de 13% par rapport au 30/06/2007. Cette évolution s'explique essentiellement par la sortie d'une partie des logiciels informatiques du périmètre d'amortissement.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'inscrit au 30/06/2008 en progression de 19% à MMAD 830.

Résultat net part du groupe

Après déduction d'une charge d'impôt de MMAD 304, le résultat net de Société Générale Marocaine de Banques au titre du 1^{er} semestre 2008 s'établit à MMAD 487, en progression de 15% par rapport à la même période 2007, en ligne avec la progression des résultats de l'activité.

Pour sa part, le résultat net part du groupe affiche une croissance de 14% à MMAD 462.

Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

En millions de dirhams	30/06/2007	30/06/2008	Var 08/07
Résultat net consolidé	423	487	15%
Fonds propres	4 074	4 940	21%
Actifs	46 319	57 827	25%
Return On Equity (ROE)	10,4%	9,8%	-0,6 pts
Return On Assets (ROA)	0,91%	0,84%	-0,07 pts

Source: Société Générale-comptes consolidés-IFRS

Les fonds propres de la banque sont en constante augmentation puisqu'ils ont connu une hausse de 21% entre juin 2007 et juin 2008.

Les actifs de la banque ont également enregistré une hausse de 25% sur la période.

La rentabilité des fonds propres (ROE) passe de 10,4% en juin 2007 à 9,8% en juin 2008. Cette baisse est due à une évolution plus importante des fonds propres que celle du résultat net sur la même période.

La rentabilité des actifs (ROA) passe de 0,91% en juin 2007 à 0,84% en juin 2008. Cette baisse s'explique par une progression plus rapide des actifs que celle du résultat net sur la même période.

Taux de couverture

En millions de dirhams	30/06/2007	30/06/2008	Var 08/07
Créances brutes en souffrances	2 911	3 134	7,66%
Provisions	2 553	2 502	-1,98%
Taux de couverture	87,70%	79,83%	-7,85 pbs

Source: Société Générale-comptes consolidés-IFRS

Les créances brutes en souffrance sont en progression de 7,66% entre juin 2007 et juin 2008.

Les provisions ont, quant à elles, diminué de -1,9% sur la même période.

Le taux de couverture passe de 87,70% en juin 2007 à 79,83% en juin 2008. Cette baisse est due à une progression des créances brutes en souffrance et à un recul des provisions sur la même période.

Bilan consolidé IFRS

Principes des retraitements :

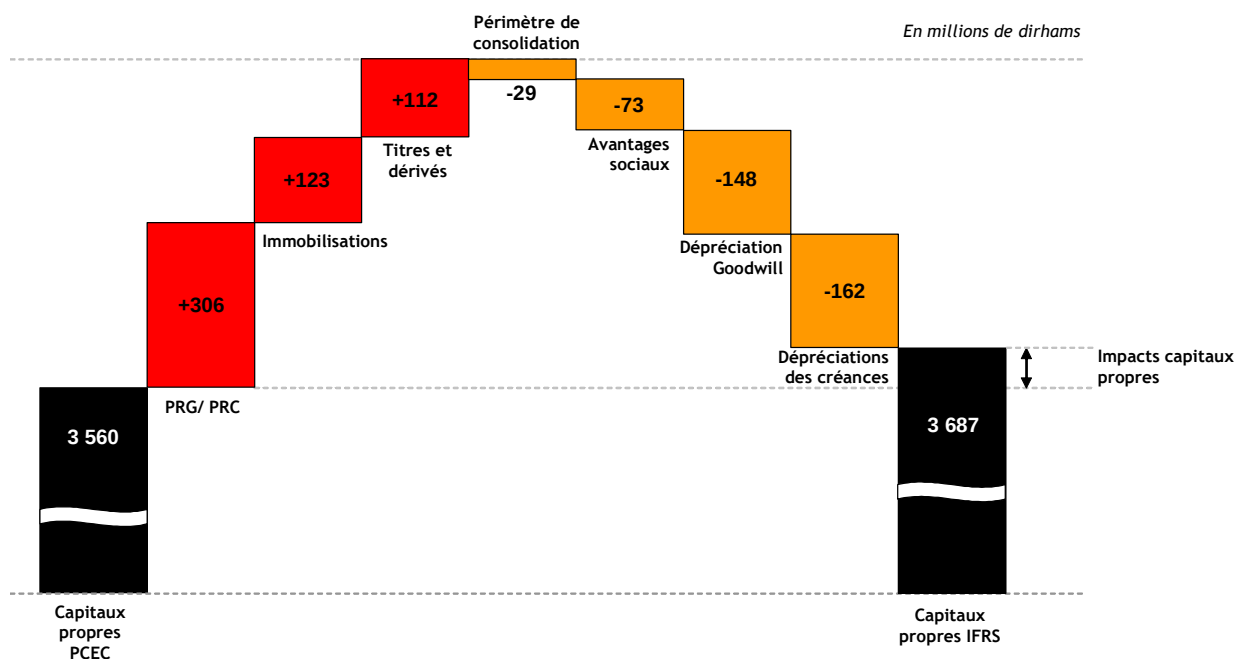
L'application des normes IAS/IFRS nécessite :

- Lors de la première application « First Time Adoption (FTA) », le retraitement rétrospectif des différentes rubriques du bilan d'ouverture en impactant les capitaux propres au niveau des réserves consolidées ;
- Lors des clôtures semestrielles et annuelles ultérieures, l'enregistrement de la contrepartie des corrections observées sur les différentes rubriques en impactant, en fonction des options retenues, les réserves consolidées ou le résultat du groupe.

Impacts FTA sur les Capitaux Propres Part du Groupe au 31/12/2006

Le passage aux normes IFRS a induit une hausse de 3.5% des capitaux propres consolidés part du groupe qui s'établissent à MMAD 3.687 en normes IFRS contre MMAD 3.560 en normes PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit).

Le graphique ci-dessous reprend les principaux impacts capitaux propres part du groupe par norme:



Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés IFRS

Tableau de passage des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2006 au 30/06/2008 se présente comme suit :

MDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2006	1 170	1 497		873	147	3 687	210	3 897
Impact des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture corrigés au 01.01.2007	1 170	1 497		873	147	3 687	210	3 897
Opérations sur capital	390	-177		- 213				
Palements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				- 234		- 234	- 31	- 265
Résultat de l'exercice				841		841	64	904
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					- 35	- 35	- 13	- 47
Écarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)				1		1		1
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				1	-35	- 34	-13	-46
Divers				36		36		36
Variation de périmètre				-19		-19		-19
Capitaux propres clôture 31.12.2007	1 560	1 320		1 285	112	4 277	230	4 507
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31.12.2007 corrigés	1 560	1 320		1 285	112	4 277	230	4 507
Opérations sur capital		666		- 666				
Palements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes							- 41	- 41
Résultat de l'exercice				462		462	25	487
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					27	27	2	29
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					27	27	2	29
Divers				-42		-42		-42
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 30.06.08	1 560	1 985		1 040	139	4 724	216	4 940

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés IFRS

Analyse du bilan consolidé IFRS

En millions de dirhams	31.12.2007	30.06.2008	Var 08/07
Actif	51 975	57 827	11%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 444	4 731	37%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15	17	13%
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 746	1 607	-8%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	8 094	7 401	-9%
Prêts et créances sur la clientèle	34 894	40 824	17%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs d'impôt exigible	490	408	-17%
Actifs d'impôt différé	192	186	-3%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 073	622	-42%
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence	287	276	-4%
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	1 529	1 529	0%
Immobilisations incorporelles	150	164	10%
Ecarts d'acquisition	61	61	0%
Passif	51 975	57 827	11%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6	5	-14%
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 476	3 478	40%
Dettes envers la clientèle	38 435	40 943	7%
Titres de créance émis	3 915	6 199	58%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux			
Passifs d'impôt exigible	738	465	-37%
Passifs d'impôt différé	207	276	33%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 207	1 039	-14%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions Techniques des contrats d'assurance			
Provisions	484	481	-1%
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres	4 507	4 940	10%
Capitaux propres part du groupe	4 277	4 724	10%
Capital et réserves liées	2 879	3 545	23%
Réserves consolidées	444	577	-30%
Gains ou pertes latents ou différés	112	139	24%
Résultat de l'exercice	841	462	-45%
Intérêts minoritaires	230	216	-6%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés IFRS

Analyse des principaux postes de l'actif

Au terme du premier semestre 2008, le total actif consolidé s'est élevé à MMAD 57.827, en progression de 11% par rapport au 31 décembre 2007. Cette progression résulte principalement des évolutions suivantes :

- Hausse de 37% du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » qui passe de MMAD 3.444 au 31 décembre 2007 à MMAD 4.731 au 30 juin 2008, cette variation s'explique par l'évolution du compte BAM en raison de la contrainte réglementaire de la réserve monétaire.
- Augmentation de 17% des prêts et créances sur la clientèle (MMAD 40.824 au 30/06/2008 contre MMAD 34.894 au 31/12/2007) expliqué par la dynamique des crédits sur tous les segments (prêts immobiliers, consommation, équipement...). Cette progression des crédits est détaillée dans la partie consacrée aux productions et évolutions d'encours (§ IV.c.1), et reflète la politique de conquête de part de marché du groupe Société Générale.
- La légère diminution des actifs ASF s'explique notamment par l'arrivée à échéance en juin 2008 d'une ligne de BDT détenue par SG Maroc et non renouvelée.
- La variation en apparence significative des divers actifs et comptes de régularisation s'explique notamment par les variations enregistrées au niveau des comptes de compensation (chèques, virements, effets,...) liées à l'activité quotidienne de flux de la banque, et ne revêt pas de signification particulière.

Analyse des principaux postes du passif

Au terme du premier semestre 2008, le total passif consolidé s'est élevé à MMAD 57.827, en progression de 11% par rapport au 31 décembre 2007. Cette progression résulte principalement des évolutions suivantes :

- Hausse de 40% du poste « dettes envers les établissements de crédit et assimilés » qui passe de MMAD 2.476 au 31 décembre 2007 à MMAD 3.438 au 30 juin 2008, cette variation s'explique par le financement au jour le jour levé sur le marché à fin juin 2008, dans le cadre du refinancement global de la Banque, et trouve sa source dans le funding de l'évolution importante des crédits clientèle.
- Augmentation de 7% des dettes envers la clientèle (MMAD 40.943 au 30/06/2008 contre MMAD 38.435 au 31/12/2007) représentatives de l'augmentation des dépôts à terme et comptes d'épargne de la clientèle, ainsi que de l'évolution des soldes créditeurs des comptes courants des particuliers et entreprises (voir également IV.c.2), lesquels progressent au premier semestre 2008 sur un rythme moins rapide qu'en 2007, en ligne avec les performances de la place, la Société Générale améliorant même sa part de marché sur le semestre.
- Hausse des titres de créance émis, représentatifs de l'effort de financement de la progression rapide des concours à l'économie. Ces titres sont émis sous forme de Certificats de Dépôts et souscrits par des investisseurs institutionnels et Etablissement Financiers dans le cadre d'un programme d'émission visé par le CDVM et approuvé par le Banque Centrale.
- Progression de 10% des capitaux propres qui s'établissent à MMAD 4.940 au 30 juin 2008 suite à l'affectation de la totalité du résultat 2007 en réserves, dans le cadre de la stratégie de renforcement des Fonds Propres du Groupe Société Générale Maroc, liée à l'entrée en vigueur du corpus prudentiel bâlois, qui renforce la contrainte de solvabilité des Etablissements de Crédit.

Tableaux du hors bilan consolidé IFRS

Engagement de financement (En millier de DH)	31/12/2007	30/06/2008	Var 08/07
Engagement de financements donnés			
Aux établissements de crédit	87 937	142 016	61%
A la clientèle	2 708 504	2 631 797	-3%
Ouverture de crédit ouvert			
Autre engagement en faveur de la clientèle			
Total des engagements de financement donnés	2 796 441	2 773 813	-1%
Engagement de financement reçus			
des établissements de crédits	1 135 200	1 148 550	1%
de la clientèle			
Total des engagements de financement reçus	1 135 200	1 148 550	1%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés IFRS

Les engagements de financement donnés régressent faiblement sur la période, du fait d'une diminution de l'encours des engagements donnés à la clientèle, qui s'explique par l'arrivée à échéance d'un contrat unitaire important, non totalement compensé par les nouvelles productions de la période.

Les engagements de financement reçus sont relativement stables sur la période, et restent principalement constitués de garanties à première demande reçue de la maison mère (Groupe Société Générale) dans le cadre de la gestion du ratio réglementaire de division des risques.

Engagement de garantie	31/12/2007	30/06/2008	Var 08/07
Engagements de garantie donnés			
D'ordre des établissements de crédit	1 983 591	1 270 510	-36%
D'ordre de la clientèle	5 526 002	7 165 422	30%
Cautions administratives et fiscal et autres cautions			
Autres garanties d'ordre à la clientèle			
Total des engagements de garantie donnés	7 509 593	8 435 932	12%
Engagement de garantie reçus			
des établissements de crédit	3 539 090	4 039 704	14%
de l'état et d'autres organismes de garantie	15 263	14 584	-4%
Total des engagements de garantie reçus	3 554 353	4 054 288	14%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés IFRS

L'évolution (+29,7%) des engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle s'explique par la production soutenue de garanties au cours du semestre. La progression des garanties reçues d'établissements de crédit reflète la couverture, par la maison mère du groupe (Société Générale) d'engagements clientèle divers, et traduit la volonté du Groupe Société Générale Maroc à être présent sur l'ensemble des opérations de grande taille auprès des grandes contreparties du Royaume. L'évolution des garanties reçues de l'état n'appelle pas de commentaire particulier, et au total l'intégralité de ce poste s'explique par les garanties reçues d'établissements financiers.

Tableaux de flux de trésorerie consolidé IFRS

En milliers de dirhams	30/06/2007	30/06/2008	Var 08/07
Résultat avant impôts	1 420 787	790 778	-44%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	134 984	64 507	-52%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-4 602	12 147	-364%
Dotations nettes aux provisions	71 523	-2 532	-104%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	33 867	21 987	-35%
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-	
Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	
Autres mouvements	18 229	-42 456	-333%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	254 001	53 653	-79%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-2 698 952	180 371	-107%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-995 104	-3 421 315	244%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 208 304	2 453 032	-42%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-105 409	91 512	-187%
Impôts versés	-474 748	-245 632	-48%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-65 909	-942 032	1329%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 608 879	-97 601	-106%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-33 841	-11 360	-66%
Flux liés aux immeubles de placement	-	-	
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-158 791	-78 661	-50%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-192 632	-90 021	-53%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-265 172	-40 507	-85%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-265 172	-40 507	-85%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 151 075	-228 129	-120%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 140 469	6 291 544	22%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 107 025	3 444 286	-33%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	33 444	2 847 258	8414%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6 291 544	6 063 415	-4%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 444 286	4 730 741	37%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 847 258	1 332 674	-53%
Variation de la trésorerie nette	1 151 075	-228 129	-120%

Source : Société Générale Marocaine de Banques - comptes consolidés IFRS

Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle

Le flux net de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle tel qu'analysé au moyen du tableau de flux de trésorerie fait apparaître une réduction des flux de trésorerie au premier semestre 2008, laquelle s'explique par la baisse du résultat avant impôt de 44% et par la réduction de l'excédent de liquidité enregistrée sur les activités de clientèle, la progression des engagements ayant dépassé au premier semestre le rythme de croissance des passifs collectés (dépôts de la clientèle).

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

L'investissement semestriel décaissé par la banque est en ligne avec la croissance attendue des investissements dans les moyens techniques et immobilisés (agences, systèmes d'information,...).

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Le dividende versé aux actionnaires (dividendes sur tout le périmètre des sociétés consolidées) est en forte diminution, du fait de l'absence de distribution par Société Générale Marocaine de Banques en 2008 au titre des résultats 2007. Cette non distribution trouve sa source dans la politique de renforcement des Fonds Propres du Groupe SG au Maroc, en application de la mise en œuvre, par BAM, du corpus prudentiel bâlois.



PARTIE VI. Perspectives



Société Générale Marocaine de Banques s'est fixée un plan de développement ambitieux sur ses métiers, où elle se positionne aujourd'hui parmi les tous premiers groupes financiers au Maroc, seule ou par le biais de ses filiales.

L'accroissement des fonds de commerce constitue un axe central de la stratégie de Société Générale Marocaine de Banques, dans un contexte de développement rapide de la population bancarisée, de créations d'entreprises, et de mise en œuvre de grands projets au niveau national. Société Générale Marocaine de Banques ambitionne de dépasser en 2010 les chiffres de 600 000 clients particuliers (contre 430 000 à fin 2007) et de 65 000 clients entreprises (contre 40 000 à fin 2007).

Le maintien d'un haut niveau de rentabilité (mesuré par la croissance du PNB et le niveau du ROE) et l'amélioration de la productivité sont un autre axe essentiel de la stratégie de développement de Société Générale Marocaine de Banques.

Pour ce faire, Société Générale Marocaine de Banques a mis en œuvre une politique de croissance ciblée sur les marchés et segments les plus porteurs.

La croissance organique, par le développement ou la création de nouvelles activités et le développement du réseau commercial, est le vecteur privilégié de la croissance sur les prochaines années.

Toutes les activités de Banque universelle seront donc développées au cours des années à venir, en propre ou par le biais des filiales du Groupe Société Générale.

Les activités en fort développement et dans lesquelles Société Générale Marocaine de Banques compte accroître son investissement sont le marché des PME, par la mise en œuvre d'un dispositif dédié, les services financiers spécialisés, par le biais du développement des structures et offres produits existants (ALD Automotive, ECS, LMV, notamment), la gestion d'actif et la Banque privée, par le renforcement des équipes et des moyens du Pôle Gestion Privée et Institutionnelle au sein de la Banque.

Un ambitieux programme d'ouverture d'agences a été établi, pour porter le réseau de Société Générale Marocaine de Banques à 400 agences à l'horizon 2010 (contre 246 agences à fin 2007). Celui-ci a été doté de moyens humains en matière de logistique (équipes dédiées au Siège) et d'un budget de plus de MMAD 350 sur 3 ans.

Les investissements informatiques et de structure seront poursuivis au rythme actuel. Les investissements consentis par Société Générale Marocaine de Banques en matière d'informatique et de techniques innovantes lui permettent d'ores et déjà de proposer à ses clients particuliers la première offre de Banque multi canal complète (agence / téléphone transactionnel / Internet transactionnel) au Maghreb.



PARTIE VII. Facteurs de Risques



Société Générale Marocaine de Banques dispose d'un dispositif de gestion des facteurs de risques qu'elle encourt du fait de son activité. Les principaux facteurs de risques sont le risque de crédit, les risques structurels de taux et de liquidité, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces facteurs sont en outre clairement identifiés par les autorités de tutelle, et font l'objet de mesures périodiques, au moyen de la publication par les banques de ratios et d'informations sur les risques en direction de la banque centrale.

I. Risques de crédit

Le risque de crédit est constitué par le défaut éventuel des contreparties auxquelles la banque a prêté des fonds. Historiquement et statistiquement, c'est le risque le plus élevé auquel sont confrontés les établissements de crédit. Le non remboursement des prêts consentis à la clientèle entraînant une perte en capital pour la banque, il fait l'objet d'un suivi tant par la banque que par la tutelle, et il est intégré dans le calcul de l'exigence de Fonds Propres réglementaires.

1) La « filière risques » est du ressort d'une Direction qui en est spécialement chargée, la Direction des Risques. Son domaine d'intervention s'étend sur toute la filière à savoir l'octroi des crédits, la surveillance des engagements et le recouvrement précontentieux et contentieux. L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants. Ainsi, on distingue divers échelons d'autorisation en fonction des montants, de la nature des crédits, de la notation des clients :

- Les Directions Régionales
- La Direction des Risques
- Le Comité et les Sous Comités des Engagements
- La Commission des Crédits

2) La Direction des Risques est autonome par rapport aux unités opérationnelles. Il lui appartient de veiller au respect des conditions d'octroi et ensuite de surveiller le bon déroulement des opérations de crédits. Sauf élément nouveau notoire, les dossiers sont revus de façon régulière, à cadence annuelle.

3) Les engagements sur une même contrepartie sont centralisés dans le cadre d'une notion de Groupe Clients, qui reprend l'ensemble des personnes physiques ou morales ayant entre elles des liens juridiques ou financiers qui en font un Groupe d'intérêt. Les limites d'octroi des crédits et les engagements sur ces groupes clients sont globalisés.

4) La Direction des Risques est aussi chargée de détecter, de façon exhaustive, les engagements en anomalie selon des critères bien définis : comptes non autorisés, comptes en dépassement d'autorisation, comptes gelés, existence d'impayés.

5) Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la Banque font l'objet d'une notation, selon un système interne. L'échelle de notation est exprimée de 1 à 8 selon la qualité du client. Sauf élément nouveau en cours d'année, la notation est révisée à cadence annuelle, à l'occasion du renouvellement des autorisations du dossier. De façon synthétique et résumée, on peut dire que les notations 1 à 4 sont des risques bons à acceptables, les notations 5 et 6 correspondent à des risques sensibles tandis que les notations 7 et 8 correspondent aux affaires en difficulté pour lesquelles il existe un risque de perte devant être provisionné selon les règles édictées par les circulaires de Bank Al-Maghrib.

6) Les dossiers dits sensibles ou en situation irrégulière, recensés selon certaines règles particulières, bénéficient d'une part d'un suivi rapproché, au fil de l'eau, et font l'objet d'autre part d'un examen trimestriel.

7) Le ratio de solvabilité :

Le ratio de solvabilité calculé selon le corpus réglementaire inspiré des règles du nouvel accord de Bâle (Bâle II), entré en vigueur au Maroc au 31/12/2007 se traduit par une baisse significative de la solvabilité du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES.

En millions de dirhams	2005	2006	2007 ¹	Var 06/05	Var 07/06
Engagements pondérés (risque de crédit)	26 011	30 607	42 992	17,7%	40,5%
Engagements pondérés (risque de marché)			339	ns	ns
Engagements pondérés (risque opérationnel)			4 208	ns	ns
Total des engagements pondérés	26 011	30 607	47 539	17,7%	55,3%
Fonds Propres réglementaires ²	3 209	3 608	4 263	12,4%	18,2%
Ratio de solvabilité	12,34%	11,79%	8,97%	-0,5	-2,8

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Le ratio de solvabilité de Société Générale Marocaine de Banques est analysé au niveau consolidé comme il est prévu par Bank Al Maghrib.

L'évolution entre 2005 et 2006 s'explique par une croissance légèrement plus importante des engagements pondérés par rapport à celle des Fonds Propres réglementaires, du fait de la croissance rapide des encours de crédits (voir analyse de l'activité).

L'évolution entre 2006 et 2007 fait apparaître une baisse du ratio de solvabilité qui tient à la modification des règles de calcul de celui-ci par la banque centrale. La mise en œuvre du corpus réglementaire bâlois se traduit par un renforcement de l'exigence de Fonds Propres des banques, l'exigence de solvabilité s'exerçant tant sur les risques de contrepartie (portefeuille de crédits de la banque) que sur les risques de marché (risques relatifs à la variation de valeur des instruments financiers de marché détenus par la banque) et les risques opérationnels (risques relatifs aux conséquences d'erreurs humaines, ou d'incidents tels que des pannes informatiques ou de télécommunication ou encore d'accidents majeurs tels que les incendies, entraînant l'impossibilité pour la banque d'exercer son activité). L'évolution du portefeuille de crédit et le renforcement des pondérations affectées aux risques des clients expliquent par ailleurs l'évolution des engagements pondérés sur risques de crédits.

Il convient de noter que la banque a pour objectif de porter son ratio de solvabilité à 10% et plus dès l'exercice 2009, en conformité avec l'exigence de Bank Al Maghrib.

8) La part représentée par les fonds propres de base (tiers 1) :

Le poids des Fonds Propres de base (capital et réserves) reste élevé mais s'inscrit toutefois en diminution au niveau du Groupe Société Générale, à près de 88% au 31/12/2007. La règle prudentielle limite les Fonds Propres complémentaires admissibles à 100% des Fonds Propres de base.

Groupe SGMB	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
FP base	3 127 237	3 241 187	3 746 114
Total FP	3 208 526	3 607 752	4 262 696
Poids des FP de base	97,47%	89,84%	87,88%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

¹ Au 31/12/2007 : passage à la norme prudentielle Bâle II, telle que définie par les circulaires 25/G/2006 et 26/G/2006 de Bank Al Maghrib. Les banques doivent publier leur ratio de solvabilité selon la nouvelle réglementation et ne sont pas tenues de calculer le ratio selon la méthode ancienne

² Les Fonds Propres réglementaires intègrent, outre le capital et les réserves comptables, certains éléments tels que les emprunts subordonnés, ou des écarts de réévaluation positifs sur actifs détenus par l'établissement (qui sont constitutifs de fonds propres complémentaires). D'autres éléments, comme les participations au capital d'établissements de crédits viennent en déduction des Fonds Propres de l'établissement. Les règles de calcul des Fonds Propres réglementaires sont définies par la circulaire N°24/G/2006 de Bank Al Maghrib

II. Risques de marché

Les risques de marché sont constitués par la variation de la valeur des actifs financiers détenus par la banque dans le cadre de ses transactions sur marchés financiers, et plus spécifiquement dans le cadre de son portefeuille de négociation (également appelé trading book). La cotation des prix des actifs en temps réel, la sophistication croissante des marchés et des produits, le renforcement du rôle du marché des changes et les possibilités ouvertes aux entreprises de se couvrir contre la variation des taux de change ont amené la banque à opérer pour compte de sa clientèle sur ces marchés. Les risques de marchés de Société Générale Marocaine de Banques sont constitués presque exclusivement par du risque de change, lequel correspond à la perte que la banque peut encourir en cas de dépréciation des devises détenues par rapport au Dirham.

1) L'avènement du marché des changes et l'élargissement du marché monétaire ont amené SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES à se doter de structures spécifiques répondant aux standards internationaux. Pour ce faire, outre l'investissement en moyens matériels et humains adéquats, elle a fait appel au savoir-faire de sa maison mère et du cabinet Arthur Andersen qui a mené une mission d'évaluation des structures en place. En outre, des missions d'audit sont programmées régulièrement par la maison mère et en interne.

2) Les mesures de risque adoptées par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES sont les mesures communément admises par toutes les Banques internationales.

3) Pour le risque de Change sur les opérations à terme, la méthode du Risque Courant Moyen a été délaissée au profit de la méthode du CVAR à 99% plus conservatrice et qui répond mieux aux exigences de Bâle II.

Devise	Position en devises au 31/12/2007	Contrevaleur au 31/12/2007	% des fonds propres comptables
AED	320	674	0,02%
AUD	0	0	0,00%
BHD	-3	0	0,00%
CAD	64	501	0,17%
CHF	198	1 360	0,05%
DKK	88	134	0,00%
DZD	654	76	0,00%
EUR	-11 151	-126 584	4,22%
GBP	400	6 199	0,21%
GIP	0	0	0,00%
JPY	16 104	1 116	0,04%
KWD	3	95	0,00%
LYD	2	10	0,00%
MRO	0	0	0,00%
NOK	382	546	0,02%
OMR	0	0	0,00%
QAR	17	0	0,00%
SAR	715	1 475	0,05%
SEK	118	142	0,00%
TND	0	3	0,00%
USD	-3 953	-30 577	1,02%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

4) Pour le risque taux, il est mesuré par un suivi quotidien du risque directionnel déterminé à partir des concepts de duration et de sensibilité.

5) Les limites mises en place pour maîtriser les risques de change sont issues des instructions de Bank Al-Maghrib régissant la tenue des positions en devises et le respect du « stop loss » fixé à 3% de la valeur d'une devise. En plus des limites réglementaires, des limites internes en nominal et stress-test sont fixées par la maison mère sur les positions intraday et over night. Quant au risque de taux, la limite est imposée aussi bien en termes de volume du portefeuille qu'en sensibilité. Cette dernière est limitée à un maximum de 3%. Enfin, concernant le risque Règlement Livraison, des limites par contreparties bancaires et clients sont instaurés et scrupuleusement respectées.

- Le strict respect de la séparation et de l'indépendance du Back Office par rapport au Front Office est observé. Chacune de ces entités relève d'une direction opérationnelle différente.
- L'ensemble de ces activités fait l'objet d'un suivi quotidien et régulier de la part de la Direction Générale de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et de la maison mère.

III. Risque global de taux d'intérêt et de liquidité

Le risque global ou 'structurel' de liquidité est constitué par l'incapacité éventuelle de la banque de faire face aux exigibilités de sa clientèle (retraits espèce, remboursement de dépôts à la clientèle) en réalisant rapidement des actifs liquides (bons du trésor, avoirs en espèces auprès d'autres banques...). C'est pour un établissement de crédit un risque majeur, et il fait l'objet d'une mesure approfondie.

Le risque global ou 'structurel' de taux est constitué par le fait que la banque pourrait potentiellement avoir financé ses emplois (crédits à la clientèle, portefeuille titres,...) sur des taux et des maturités qui ne correspondraient pas au taux et maturités des emplois financés. La variation des taux ferait alors courir à la banque une perte en revenus.

Pour la gestion structurelle des risques de taux et de liquidité, la Banque adopte une approche dynamique, dans laquelle toutes les données sont mises à jour trimestriellement. Il s'agit d'une modélisation automatique des emplois et des ressources, en recourant aux démarches suivantes :

- Détail des contrats
- Règles d'écoulement pour les produits sans échéance

Ainsi, pour la modélisation des comptes du bilan, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES adopte les méthodes suivantes:

- Comptes non échancés contractuellement : modèles statistiques révisés périodiquement.
- Comptes et crédits échancés : détail des contrats.

Le suivi des risques taux et de liquidité fait également l'objet d'un reporting trimestriel "Risques structurels" à la maison mère.

L'établissement des reporting des gestions des risques structurels est du ressort de la Direction Financière. Ce reporting est analysé régulièrement par le Comité Financier, comité instauré par la Banque depuis mai 2004, dont le rôle est de définir et mettre en œuvre la stratégie à court et moyen-long termes de la Banque en matière de gestion globale des ressources et des emplois générés par ses activités commerciales.

Un ensemble d'objectifs a été fixé à cette instance :

- Optimiser le couple risque/rentabilité en fonction des évolutions du marché et de la stratégie clientèle.
- Améliorer le coût de la collecte des ressources.
- Prévoir et couvrir les impasses de liquidité et de taux.
- Optimiser la gestion du portefeuille de titres de placement.
- Maîtriser les ratios de liquidité et de solvabilité.

Le Risque de taux et de liquidité est suivi de très près par Bank Al-Maghrib. Un autre reporting risque structurel est établi trimestriellement depuis décembre 2007 pour Bank Al-Maghrib selon un modèle spécifiques (Time band, planning Accounts...).

Ci-après quelques précisions relatives à la gestion des risques de taux et de liquidité :

III.a. Le risque global de taux d'intérêt

Méthode d'évaluation et de surveillance du risque de taux d'intérêts utilisée :

Cette méthode se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés (calcul de leur VAN) en utilisant les taux de la courbe des BDT marché primaire (à la date d'arrêté).

Le différentiel de cette VAN calculée avec les taux actuels auxquels on applique une variation non plus de 1% mais de 1 point de base (0.01%) multipliée par 100, permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

SENSIBILITE BILAN ET HB		
En millions de dirhams	Septembre2007	Décembre 2007
CT	-35	-54
MT	9	12
LT	189	214
Total	163	172

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Un Comité Financier se tient mensuellement afin de présenter les gaps de taux, les gaps de liquidité et la sensibilité du bilan.

Limites fixées en matière de risque de taux d'intérêts global et modalités de révision de ces limites :

- La limite de la sensibilité du bilan aux variations des taux est fixée à MMAD 182 par le Comité Financier et est approuvée par le Conseil de Surveillance. Elle a fait l'objet d'une notification de limite par la maison-mère (SOCIETE GENERALE France).
- Selon les normes du groupe Société Générale, la limite de sensibilité est de l'ordre de 0,5% du total bilan et elle est négociée avec la filiale.

Outils informatiques utilisés :

- Solution ALM. Logiciel Focus / Sungard alimenté par des requêtes sur les systèmes métier Delta, IT2, SG ToS et Sogéfinancement.

III.b. Le risque de liquidité

Modalités et procédures de suivi du risque de liquidité, méthode d'évaluation de la trésorerie immédiate et prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la Salle des Marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la Banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde BAM, des flux entrants et sortants des agences et des emprunts/prêts sur le Marché Monétaire.

La gestion de la liquidité structurelle est assurée par la cellule ALM au sein de la Direction Financière. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans).

- Présentation, au Comité Financier, du tableau de bord ALM incluant le gap de liquidité ainsi que les flux prévisionnels de trésorerie (principaux encaissement et décaissement prévus sur le mois à venir : tombées/collecte de DAT, remboursements/débloqués de crédits importants, ...).
- Etablissement d'un reporting liquidité à destination de la Maison mère (gap ressources moins emplois), sur base stressée.
- Etablissement d'un reporting hebdomadaire - Comité Hebdomadaire de trésorerie - permettant le suivi de la liquidité à court terme et la prise de décision en matière de levée ou de placement de liquidité.
- Suivi, par la banque, du Ratio prudentiel de liquidité élaboré par Bank Al Maghrib. Ce ratio, bien que non représentatif de la véritable situation de liquidité ou du risque de transformation subi par un établissement de crédit, permet de mesurer sous le seul angle comptable, le risque que les flux sortants (passifs à moins d'un mois) puisse excéder les flux entrants (actifs à moins d'un mois), et devrait être au moins égal à 100% (excédent de cash-inflows sur les cash-outflows). Le ratio s'établissait, en décembre 2007 à 91,13% et en décembre 2008 à 111.4%, amélioration qui reflète la progression du funding de la banque.

Lignes de crédit ouvertes en faveur de la Banque et plafonds d'émissions, procédure de contrôle périodique de leur adéquation aux besoins.

Les lignes de crédit ouvertes en faveur de la Banque (en l'occurrence, les emprunts à terme conclus avec des confrères) sont suivies et révisées en fonction du gap quotidien de la trésorerie (besoin par rapport à la réserve monétaire) et du gap de liquidité prévisionnel (MLT) :

- Un engagement de financement pour porter la ligne filet octroyée par le Groupe Société Générale à sa filiale SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES de MEUR 100 à MEUR 250 est en cours de négociation. Cette opération permettra l'amélioration du coefficient de liquidité réglementaire.
- La politique d'émission de certificats de dépôts est poursuivie. Le Conseil de Surveillance a décidé de porter le plafond d'encours de CD émis à MMAD 8.000 (contre MMAD 4.000 en 2007).

Limites fixées en matière de risque de liquidité et modalités de leur révision.

La Banque s'impose des limites en matière de risque de liquidité

- une limite gap de trésorerie quotidien : en terme de cash (montant maximum à emprunter sur le marché monétaire pour financer son gap quotidien de trésorerie),
- une limite en termes de gap de liquidité stressé (montant maximal du gap).

IV. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est constitué par les pertes avérées et potentielles que subit (pourrait subir) la banque du fait d'un défaut de procédures, d'erreurs humaines, de fraudes, d'incidents informatiques ou de télécommunications, ou encore d'accidents majeurs comme les incendies, ou les catastrophes naturelles.

La Banque est particulièrement exposée aux pratiques frauduleuses internes ou externes, sa matière première étant l'argent. Du fait de la proportion importante des paiements en numéraire dans le Royaume, comparativement par exemple aux économies européennes, la Banque se trouve plus exposée que la moyenne des Etablissements financiers européens, tant à une fraude interne, qu'à une fraude externe. Le risque de détournement de fonds qui trouve sa source principale dans la monnaie fiduciaire fait l'objet de mesures préventives (out-sourcing du Transport de Fonds, procédures Caisses, Surveillance Permanente des Caisses...) et correctives en cas de déclenchement d'un sinistre. Sur les exercices récents, toutefois, ces affaires sont en nombre inférieur à 8 par année.

IV.a. Organisation mise en place

SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES mène une politique de maîtrise et de gestion des risques opérationnels, en conformité avec les recommandations du comité Bâle II et s'intégrant dans le cadre de la politique du groupe SG, dont le socle repose sur les trois entités suivantes :

- Direction des Risques
- Direction de l'Inspection Générale
- Direction Financière (Cellule Surveillance Permanente & Risques Opérationnels)

Deux fonctions sont essentielles pour un pilotage optimal des Risques Opérationnels :

- La fonction Risques Opérationnels
- La fonction Contrôle Permanent (Surveillance Permanente ou SP).

La Surveillance Permanente des comptes et des procédures au sein de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, constitue une composante essentielle de la politique de gestion des risques adoptée par la Banque, en conformité avec la circulaire n° 40 de BAM. La Surveillance Permanente englobe l'ensemble du dispositif de contrôle permanent.

La fonction Risques Opérationnels vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'étendue.

Pour une meilleure optimisation de sa gestion des RO et afin de remplir les exigences en matière prudentielle, SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES a mis en place, fin 2007, une Cellule Surveillance Permanente et Risques Opérationnels (fusion de la Cellule SP et de la fonction RO créée en 2006) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Rattachement à la Direction Financière
- Missions RO :
 - o Détecter, recenser et organiser la collecte des pertes opérationnelles,
 - o Organiser et valider la remontée des pertes à l'actionnaire majoritaire,
 - o Mettre en place les actions permettant de prévoir, réduire et couvrir les RO,
 - o Contribuer à la mise à jour du Plan de Continuité d'Activité (PCA),
 - o Superviser l'exercice d'Auto-évaluation de Risques et de Contrôles (RCSA),
 - o Promouvoir la culture RO via des actions de formation et d'information
- Missions contrôle permanent :
 - o Animer le contrôle de premier niveau
 - o Mettre en place les outils et procédures du contrôle permanent
 - o Rapporter aux comités et proposer les actions correctrices
 - o Initier et suivre les actions de progrès.

Les Risques Opérationnels avérés, et notamment ceux qui sont liés à une fraude interne ou externe font l'objet d'une prise en charge spécifique. Dans le cas de la fraude notamment, un dispositif est mis en œuvre au sein de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, pour repérer et corriger rapidement les opérations suspectes. D'une part, la Surveillance Permanente a été renforcée sur les opérations de caisse et les moyens de paiement (chèques et effets), et d'autre part, la centralisation et l'automatisation des opérations de moyens de paiement (chèques, monétique, effets) et l'externalisation du transport de fonds dans le cadre de contrats prévoyant aussi un contrôle interne, permettent un contrôle significativement renforcé du Risque Opérationnel de fraude.

Dans ce cadre, la **gestion des risques opérationnels (RO)** au sein de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES s'articule autour des instances décisionnelles détaillées ci-après :

- Comité Risques Opérationnels à périodicité trimestrielle ayant pour mission le recensement, l'analyse et la comptabilisation des risques opérationnels, en plus d'une déclaration à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE France au fil de l'eau.
- Comité d'Audit, en marge des Conseils de Surveillance de la Banque réunissant le Directoire, et les membres désignés du Conseil de Surveillance, assistés des auditeurs externes, et auquel participent l'Inspection Générale et la Direction Financière.

La supervision et le suivi de la performance du contrôle permanent, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des actions correctrices sont assurés par les comités suivants :

- Comités trimestriels de la SP, organisés dans chaque Direction Régionale, et dans chaque Direction du Siège.
- Comité trimestriel de la Surveillance Permanente (volet comptable et procédural) du Siège (toutes directions du siège) présidé par le Directeur Général.
- Comité trimestriel de la Surveillance Permanente (volet comptable et procédural) du Réseau (toutes directions régionales) présidé par le Directeur Général.

Un Comité Trimestriel Banque de la Surveillance Permanente et du Risque Opérationnel, est présidé par le Président du Directoire, dont la mission est de s'assurer de l'efficacité du contrôle du 1er niveau, de suivre les Risques Opérationnels (Coût Net du Risque Opérationnel - CNRO, suivi des indicateurs clés de risque opérationnel - KRI,...), et de la mise en œuvre des actions correctrices (plan RCSA) en matière de contrôle et de maîtrise des Risques Opérationnels.

V. Risque concurrentiel sur le secteur bancaire

Le risque concurrentiel ne peut être écarté, notamment à l'occasion de l'arrivée sur le marché de nouveaux entrants. La situation de concurrence sur le marché bancaire marocain est toutefois aujourd'hui déjà tendue, et l'arrivée d'un nouvel acteur ne provoquerait pas de modifications substantielles des marges des acteurs en place. Les marges actuelles étant d'ores et déjà proches du minimum après avoir connu plusieurs années de forte contraction. A cet égard, l'entrée prévisible sur le marché de Poste Maroc (Barid-Al-Maghrib) ne représente pas une menace spécifique pour Société Générale Marocaine de Banques, sur ces marchés cœur de cible non plus que sur ses implantations géographiques.



PARTIE VIII. Faits Exceptionnels



A la date d'établissement de la présente note, Société Générale Marocaine de Banques ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.



PARTIE IX. Litiges et Affaires Contentieuses



A la date d'établissement de la présente note, il n'existe aucun fait exceptionnel, litige ou affaire contentieuse susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de Société Générale Marocaine de Banques.



ANNEXES

Données comptables et financières
Bulletin de souscription
Rapports de notation





ANNEXE 1 : Données comptables et financières

I. Principes comptables et méthodes d'évaluation - comptes sociaux

I.a. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ont été établis conformément aux principes comptables applicables au Maroc, ainsi qu'à la réglementation édictée par la Banque Centrale (Bank Al-Maghrib). La présentation des comptes est celle préconisée par le PCEC.

I.a.1. Principes généraux

Les comptes sont établis dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et conformément aux hypothèses de continuité d'exploitation.

Les opérations sont enregistrées selon le principe de la spécialisation des exercices. Certaines catégories d'opérations (commissions, dividendes) sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

I.a.2. Conversion des opérations en devise

Les comptes sont tenus en dirhams pour les diverses devises dans lesquelles la Banque intervient. Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères résultent de la conversion des soldes correspondant en dirhams au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

I.a.3. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part de la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse.

Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

I.a.4. Titres de placement

Les titres de placement sont acquis pour procurer un rendement financier. Ce sont essentiellement des fonds d'Etat et des obligations garanties par l'Etat. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Conformément aux dispositions du PCEC, les titres de placement doivent être évalués à chaque arrêté comptable par référence au prix de marché. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les primes d'acquisition sur titres de placement sont amorties linéairement sur la durée résiduelle du titre.

I.a.5. Crédits à la clientèle

Généralités

Conformément à la réglementation bancaire marocaine, les crédits à la clientèle sont classés suivant leur objet économique. Les intérêts courus et non échus sont pris en compte dans les comptes de produits. Cependant, dès qu'une créance devient à caractère compromis, les intérêts ne sont enregistrés en produits qu'à leur encaissement. La réservation d'agios sur les créances en souffrance préconisée par le PCEC n'est pas appliquée par la Banque (hors compromis).

Classification des engagements

Les règles de déclassement et de provisionnement édictées par Bank Al-Maghrib ne sont pas systématiquement appliquées par la Banque. Les engagements par signature ne font pas l'objet de classification systématique par opposition aux dispositions de Bank Al-Maghrib.

Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle

Les engagements difficiles ou classés en créance en souffrance (hors engagements à caractère compromis) sont provisionnés au cas par cas selon l'appréciation du risque par la Banque, sans que les règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib en la matière soient strictement appliquées.

Décote des garanties

La Banque n'applique pas de manière exhaustive les règles de décote des garanties découlant de l'article 21 de la circulaire n° 19/G/2007 de Bank Al-Maghrib.

I.a.6. Provisions pour risque généraux et autres risque et charges

Provisions pour risques généraux

Cette provision résulte :

- A hauteur de MMAD 230 de décisions annuelles arrêtées par les Assemblées Générales de la Banque en vue d'affecter une partie du résultat distribuable dans une rubrique des comptes de passif intitulée « provisions pour risques généraux » ;
- A hauteur de MMAD 130 d'une dotation aux provisions en couverture de risques d'exploitation.

Provisions pour autres risques et charges

Cette provision résulte de dotations annuelles visant à couvrir des risques d'exploitation avérés et en particulier couvrir les risques opérationnels identifiés.

I.a.7. Engagements vis-à-vis des filiales

Dans le cadre des partenariats mis en place avec certaines entités du groupe, de crédit-bail et de crédit à la consommation, la Banque s'engage à couvrir le risque de contrepartie relatif aux contrats de crédit « Sogéquip ».

I.a.8. Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à la valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée suivante :

Immeubles :	20 à 40 ans
Matériel	
Mobilier et matériel de bureau :	10 ans
Matériel informatique :	5 ans
Matériel de transport :	5 ans
Petit matériel :	3 à 5 ans
Installations et agencements :	10 ans

Le fait générateur retenu pour l'amortissement des éléments d'actifs, en particulier le nouveau siège, est la réception définitive et la date de mise en service.

I.a.9. Impôts sur les sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 39,6% en 2007 (inchangé par rapport à 2006).

II. Principes et méthodes de consolidation, principes comptables et méthodes d'évaluation - comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES ont été préparés selon les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédits (P.C.E.C).

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2007 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

II.a. Principes comptables et méthodes d'évaluation - Comptes consolidés-

II.a.1. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des succursales étrangères

Les comptes des succursales étrangères sont convertis en utilisant la méthode du cours de clôture. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits dans les capitaux propres.

II.a.1.1. Immobilisations

Immobilisations en non valeur

Elles sont constituées essentiellement des frais préliminaire et des charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les droits au bail et les brevets et marques. Elles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les plus values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

II.a.1.2. Titre de participation

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Cette rubrique comprend aussi les prêts participatifs et les créances rattachées à des participations.

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur cout d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

II.a.1.3. Titres de placement

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier. Ce sont essentiellement des fonds d'Etat et des obligations garanties par l'Etat. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors intérêts courus non échus à cette date.

II.a.1.4. Intérêts sur crédits à la clientèle

Les intérêts courus et non échus sont pris en compte dans le compte de résultat. Cependant, dès que le recouvrement d'une créance devient douteux, les intérêts sont comptabilisés en produits lors de leur encaissement effectif.

II.a.1.5. Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail réalisées par SOGELEASE sont portées à l'actif du bilan consolidé pour leurs déterminés d'après la comptabilité financière. La réserve latente est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impositions différées.

II.a.1.6. Provisions d'exploitation

Des provisions d'exploitation sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter, soit du non-recouvrement total ou partiel de créances en souffrance, soit de la mise en jeu d'engagements hors bilan. Ces provisions sont évaluées conformément aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la couverture par des provisions des créances en souffrance et inscrites au passif du bilan.

Les autres provisions destinées à couvrir des risques déterminés sont également classées au passif du bilan.

II.a.1.7. Provisions réglementées

Ces provisions, nettes de l'effet fiscal, sont éliminées en consolidation.

II.a.1.8. Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt comprend :

- L'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt ;
- L'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des traitements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

En 2001, le taux normal de l'impôt sur les sociétés sur le résultat réalisé au Maroc est de 39.6% pour les banques et établissements financiers, et de 35% pour les autres sociétés. (Taux de l'IS pour la Banque OFF SHORE est 10%)

II.a.2. Comparabilité des comptes

Le P.C.E.C est rentré en vigueur à partir de l'exercice 2000. À cette date le groupe SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE avait établi sa première liasse consolidée.

II.a.3. Principes de consolidation

II.a.3.1. Périmètre de consolidation

Sont intégrés globalement les banques, établissements et holding à caractère financier contrôlés au moins à 50% par le Groupe, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés déjà intégrées globalement.

Sont mises en équivalence les banques, établissements et holding financiers dans lesquels le Groupe détient une participation comprise entre 20% et 50%, à condition que celle-ci assure une influence réelle et durable sur la gestion.

Les entreprises à caractère non financier sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sans tenir compte du type de dépendance.

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas un caractère significatif sont exclues du champ de consolidation.

II.a.3.2. Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes le 31 décembre.

II.a.3.3. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées de la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, après comptabilisation des éventuelles plus ou moins values latentes sur actifs identifiables.

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Dans les cas exceptionnels où ils sont dégagés dans le cadre d'une fusion, ils sont imputés sur les capitaux propres.

S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » dans le poste « comptes de régularisation » et repris en résultat sur une durée n'excédant pas dix ans.

Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

II.a.3.4. Retraitements et opérations réciproques

Lorsque l'impact est significatif, les comptes sociaux des sociétés consolidées font l'objet de retraitements pour les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après.

Après cumul des bilans et comptes de résultats, les soldes réciproques significatifs, ainsi que les prêts et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminés.

III. Etats de synthèse - comptes sociaux

BILAN

ACTIF (en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 444 263	5 106 980	4 412 275
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	12 292 129	8 713 986	5 119 741
. A vue	3 284 218	1 894 863	1 203 247
. A terme	9 007 910	6 819 123	3 916 494
Créances sur la clientèle	28 181 888	21 913 530	18 245 788
. Crédits de trésorerie et à la consommation	11 835 722	8 561 306	6 927 995
. Crédits à l'équipement	7 346 138	5 744 723	4 734 645
. Crédits immobiliers	7 326 013	5 371 963	4 304 022
. Autres crédits	1 674 016	2 235 538	2 279 126
Créances acquises par affacturage			
Titres de transaction et de placement	1 556 851	2 219 924	2 463 421
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 213 775	1 737 916	1 417 304
. Autres titres de créance	341 810	480 768	1 045 086
. Titres de propriété	1 267	1 240	1 031
Autres actifs	768 046	536 649	463 873
Titres d'investissement			
. Bons du Trésor et valeurs assimilées			
. Autres titres de créance			
Titres de participation et emplois assimilés	834 538	905 014	1 159 978
Créances subordonnées			
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Immobilisations incorporelles	147 925	148 330	151 521
Immobilisations corporelles	1 298 620	1 282 282	1 264 705
Total de l'Actif	48 524 260	40 826 694	33 281 302

BILAN (Suite)

PASSIF (en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	855 191	4 412 089	1 734 289
. A vue	194 941	1 287 127	1 076 232
. A terme	660 250	3 124 962	658 057
Dépôts de la clientèle	38 422 033	31 794 180	27 274 276
. Comptes à vue créditeurs	22 626 181	18 718 783	15 612 273
. Comptes d'épargne	4 361 135	4 024 639	3 709 869
. Dépôts à terme	9 025 595	7 588 011	6 818 378
. Autres comptes créditeurs	2 409 121	1 462 747	1 133 756
Titres de créance émis	3 570 862		
. Titres de créance négociables	3 570 862		
. Emprunts obligataires			
. Autres titres de créance émis			
Autres passifs	1 193 975	888 329	855 975
Provisions pour risques et charges	737 110	528 501	494 294
Provisions réglementées	200 000	90 000	80 000
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées			
Ecart de réévaluation			
Réserves et primes liées au capital	1 319 553	1 496 967	1 335 170
Capital	1 560 000	1 170 000	1 170 000
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Report à nouveau (+/-)	42	1	36
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
Résultat net de l'exercice (+/-)	665 495	446 627	337 262
Total du Passif	48 524 260	40 826 694	33 281 302

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 964 933	2 433 222	2 165 395
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	441 695	270 891	80 064
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 735 761	1 490 429	1 464 160
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	77 051	110 097	123 249
4. Produits sur titres de propriété	179 962	115 812	79 743
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		55	0
6. Commissions sur prestations de service	321 856	270 442	264 491
7. Autres produits bancaires	208 607	175 495	153 687
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	642 621	461 104	382 570
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	102 784	56 963	38 156
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	390 818	324 303	283 987
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	50 143		
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location			
12. Autres charges bancaires	98 875	79 837	60 427
III. PRODUIT NET BANCAIRE	2 322 312	1 972 118	1 782 825
13. Produits d'exploitation non bancaire	365 189	88 985	43 603
14. Charges d'exploitation non bancaire	0	1 758	13 072
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 117 075	1 011 323	945 385
15. Charges de personnel	558 382	494 046	480 762
16. Impôts et taxes	37 726	34 424	24 749
17. Charges externes	364 100	312 491	275 102
18. Autres charges générales d'exploitation	10 821	13 254	13 631
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	146 046	157 108	151 142

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Suite)

(en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES	991 032	667 347	602 663
IRRECOUVRABLES			
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en			
souffrance	345 583	371 753	373 884
21. Pertes sur créances irrécouvrables	191 772	54 110	25 354
22. Autres dotations aux provisions	453 677	241 484	203 425
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES	434 523	373 414	305 939
AMORTIES			
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en			
souffrance	345 497	285 838	128 276
24. Récupérations sur créances amorties	3 187	7 045	10 408
25. Autres reprises de provisions	85 839	80 531	167 255
VII.RESULTAT COURANT	1 013 917	754 088	571 246
26. Produits non courants	32 809	25 038	22 853
27. Charges non courantes	53 290	87 338	60 339
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS	993 436	691 788	533 760
28. Impôts sur les résultats	327 941	245 161	196 498
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	665 495	446 627	337 262
TOTAL PRODUITS	3 804 025	2 926 928	2 542 485
TOTAL CHARGES	3 138 530	2 480 301	2 205 223
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	665 495	446 627	337 262

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
1. (+) Intérêts et produits assimilés	2 254 507	1 871 417	1 667 474
2. (-) Intérêts et charges assimilées	543 746	381 267	322 142
MARGE D'INTERET	1 710 762	1 490 151	1 345 331
3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	55	0
4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	0	55	0
5. (+) Commissions perçues	375 099	315 423	304 256
6. (-) Commissions servies	13 181	11 635	5 934
Marge sur commissions	361 918	303 788	298 322
7. (±) Résultat des opérations sur titres de transaction	-282		
8. (±) Résultat des opérations sur titres de placement	-8 537	1 151	2 755
9. (±) Résultat des opérations de change	135 562	110 761	107 511
10. (±) Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0	0
Résultat des opérations de marché	126 743	111 912	110 267
11. (+) Divers autres produits bancaires	179 962	115 812	79 743
12. (-) Diverses autres charges bancaires	57 073	49 599	50 838
PRODUIT NET BANCAIRE	2 322 312	1 972 118	1 782 825
13. (±) Résultat des opérations sur immobilisations financières	295 594	83 179	101 535
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	14 212	10 881	40 484
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0	4
16. (-) Charges générales d'exploitation	1 117 075	1 011 323	945 385
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 515 043	1 054 855	979 454
17. (±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-188 671	-132 979	-260 554
18. (±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	+312 455	-167 787	-147 654
RESULTAT COURANT	1 013 917	754 088	571 246
RESULTAT NON COURANT	-20 481	-62 300	-37 486
19. (-) Impôts sur les résultats	327 941	245 161	196 498
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	665 495	446 627	337 262

20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	146 046	157 108	151 142
21. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	60 829	855	133
22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	130 000	0	143 292
23. (+) Dotations aux provisions réglementées	110 000	60 000	60 000
24. (+) Dotations non courantes	0	0	0
25. (-) Reprises de provisions	5 446	57 689	167 255
26. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	9 548	8 753	38 112
27. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	4
28. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières	350 977	78 104	3 119
29. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières	0	1 758	13 069
30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues			
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	746 399	521 803	496 415
31. (-) Bénéfices distribués	234 000	175 500	175 500
(+) AUTOFINANCEMENT	512 399	346 303	320 915

HORS BILAN

HORS BILAN (en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	11 195 010	8 005 281	7 403 492
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	87 937	24 938	1 126
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 707 792	1 599 608	1 255 194
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	2 875 384	1 500 515	1 264 290
Titres achetés à réméré	5 523 898	4 880 220	4 882 882
Autres titres à livrer			
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	4 872 250	2 126 273	2 465 980
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 135 200		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 721 787	2 119 794	2 462 220
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	15 263	6 479	3 760
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	2 791 235	2 322 522	2 086 855
2. (+) Récupérations sur créances amorties	3 187	7 045	10 408
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	37 574	27 265	25 224
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	825 649	521 477	411 887
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	53 290	89 097	73 411
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	960 825	854 215	794 244
7. (-) Impôts sur les résultats versés	327 941	245 161	196 498
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	664 290	646 883	646 447
Variation des :			
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 578 142	3 594 246	1 877 201
9. (+) Créances sur la clientèle	6 268 358	3 667 743	2 936 960
10. (+) Titres de transaction et de placement	-663 073	-243 496	-107 829
11. (+) Autres actifs	232 683	73 002	125 193
12. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0	0
13. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-3 556 898	2 677 800	1 374 035
14. (+) Dépôts de la clientèle	6 627 853	4 519 904	4 145 890
15. (+) Titres de créance émis	3 570 862	0	0
16. (+) Autres passifs	341 938	-174 178	-296 232
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 432 355	-67 968	392 168
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-1 768 064	578 916	1 038 615
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	810 058	338 617	210 989
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	16 179	13 463	60 208
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	498 215	300	41 808
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	168 637	176 202	131 299
21. (+) Intérêts perçus			
22. (+) Dividendes perçus	179 962	115 712	79 643
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	339 347	291 289	177 733
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus			
24. (+) Emission de dettes subordonnées			
25. (+) Emission d'actions			
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés			
27. (-) Intérêts versés			
28. (-) Dividendes versés	234 000	175 500	175 500
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-234 000	-175 500	-175 500
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	-1 662 717	694 705	1 040 848
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 106 980	4 412 275	3 371 427
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3 444 263	5 106 980	4 412 275

ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2007		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2007 AU 31 DECEMBRE 2007		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de DH

Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Maroc au Banques	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
Comptes ordinaires débiteurs	2 984 960		418 601	421 253	3 824 814	5 684 953
Valeurs reçues en pension						
- Au Jour Le Jour						
- A Terme						
Prêts de trésorerie	0	2 034 056	4 041 733	1 055 391	7 131 180	5 445 425
- Au Jour Le Jour		2 000 000	568	427 014	2 427 582	880 220
- A Terme		34 056	4 041 165	628 377	4 703 598	4 565 205
Prêts financiers		314 432	3 683 084	155 749	4 153 265	2 059 714
Autres créances		74 927		726	75 653	131 316
Intérêts courus à recevoir	1 030		92 177		93 207	74 559
Créances en souffrance						
Total	2 985 990	2 423 415	8 235 595	1 633 119	15 278 119	13 395 967

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2007

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2007	31/12/2006
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	217 796	60 296	9 912 884	775 721	10 966 697	8 113 738
- Comptes à vue débiteurs	217 796	60 296	6 383 760	768 168	7 430 020	5 061 106
- Créances commerciales sur le Maroc			1 407 791		1 407 791	1 224 254
- Crédits à l'exportation			186 079		186 079	190 419
- Autres crédits de trésorerie			1 935 254	7 553	1 942 807	1 637 959
CREDITS A LA CONSOMMATION				850 242	850 242	432 041
CREDITS A L'EQUIPEMENT	210 000		6 615 611	450 282	7 275 893	5 689 363
CREDITS IMMOBILIERS	1 438		790 722	6 509 212	7 301 372	5 349 044
AUTRES CREDITS	192 127	358 790	416 704	112 471	1 080 092	1 595 569
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE					0	0
INTERETS COURUS A RECEVOIR				115 170	115 170	94 652
CREANCES EN SOUFFRANCE	4 780		289 138	298 504	592 422	639 123
- Créances pré-douteuses	336		20 587	36 351	57 274	21 469
- Créances douteuses	4 356		66 854	40 042	111 252	86 831
- Créances compromises	88		201 697	222 111	423 896	530 823
TOTAL	626 141	419 086	18 025 059	9 111 602	28 181 888	21 913 530

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2006

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2006	31/12/2005
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	349 074	32 452	7 241 607	490 605	8 113 738	6 493 383
- Comptes à vue débiteurs	349 074	32 452	4 190 883	488 697	5 061 106	4 099 471
- Créances commerciales sur le Maroc			1 224 254		1 224 254	1 000 326
- Crédits à l'exportation			190 419		190 419	202 054
- Autres crédits de trésorerie			1 636 051	1 908	1 637 959	1 191 532
CREDITS A LA CONSOMMATION				432 041	432 041	425 513
CREDITS A L'EQUIPEMENT	144 735		4 944 465	600 163	5 689 363	4 681 187
CREDITS IMMOBILIERS			481 710	4 867 334	5 349 044	4 287 196
AUTRES CREDITS		922 273	544 843	128 453	1 595 569	1 576 860
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE					0	0
INTERETS COURUS A RECEVOIR				94 652	94 652	79 459
CREANCES EN SOUFFRANCE	85 916		312 793	240 414	639 123	702 189
- Créances pré-douteuses	0		15 029	6 440	21 469	33 374
- Créances douteuses	3 473		57 308	26 050	86 831	176 466
- Créances compromises	82 443		240 456	207 924	530 823	492 349
TOTAL	579 725	954 725	13 525 418	6 853 662	21 913 530	18 245 787

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2005

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2005	31/12/2004
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	247 399	3 939	5 828 274	413 771	6 493 383	6 340 692
- Comptes à vue débiteurs	239 398	3 939	3 464 061	392 073	4 099 471	3 997 303
- Créances commerciales sur le Maroc			1 000 326		1 000 326	787 683
- Crédits à l'exportation			202 054		202 054	219 998
- Autres crédits de trésorerie	8 001		1 161 833	21 698	1 191 532	1 335 708
CREDITS A LA CONSOMMATION				425 513	425 513	620 155
CREDITS A L'EQUIPEMENT	170 146		3 910 853	600 188	4 681 187	3 093 200
CREDITS IMMOBILIERS			295 785	3 991 411	4 287 196	3 363 660
AUTRES CREDITS	46 251	621 133	750 098	159 378	1 576 860	1 163 352
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE					0	0
INTERETS COURUS A RECEVOIR				79 459	79 459	49 408
CREANCES EN SOUFFRANCE	88 990	0	294 654	318 545	702 189	924 875
- Créances pré-douteuses	59		21 243	12 072	33 374	42 939
- Créances douteuses	53 847		84 726	37 893	176 466	311 681
- Créances compromises	35 084		188 685	268 580	492 349	570 255
TOTAL	552 786	625 072	11 079 664	5 988 265	18 245 787	15 555 342

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES 2007								
AU 31 DECEMBRE 2007								
en milliers de DH								
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
A - Participations dans les entreprises liées			846 405	768 518				0
SOGLEASE	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	60%	24 600	24 600			
GESTAR	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,94%	999	999			
INVESTIMA	ACTIVITES FINANCIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443			
SOGEBOURSE	ACTIVITES FINANCIERES	15 000	99,99%	14 999	14 999			
SOGINVEST	ACTIVITES FINANCIERES	105 000	40%	17 058	0			
SOGCONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,86%	300	300			
SOGEMPLACEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,94%	999	999			
FONCIMMO	AUTRES SECTIONS	50 000	99,99%	50 000	50 000			
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	183 750	28,35%	154 929	94 100			
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	97%	291	291			
BANQUE OFFSHORE	BANQUE	4 375	99,92%	3 864	3 864			
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	30 000	100,00%	30 000	30 000			
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	18,67%	485 338	485 338			
EUROPE COMPUTER SYSTEM INTERNATIONAL MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	3 901	15,00%	585	585			
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000			
B - Autres titres de participation			80 631	63 025				0
BANK AL AMAL	ACTIVITES FINANCIERES	500 000	0,16%	791	791	31/12/2006	567 599	14247
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,52%	392	392	31/12/2006	207 657	10684
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	0,32%	224	224			
ONA	ACTIVITES FINANCIERES	1 739 195	1,15%	4 104	4 104	31/12/2005	14 101 000	774 000
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772	0,77%	38 998	33 043	31/12/2005	1 459 680	114 093
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	520	31/12/2005	1 220 326	113 157
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	700 484	0,95%	8 749	0	31/12/2006	320 486	3866
EUROCHEQUES MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	50	50			
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	1 480	1 480			
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/2005	12 197	127
RECOURS	SOCIETE DE RECOUVREMENT	2 500	10,00%	250	250	31/12/2006	4 976	512
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	0	-	22	22			
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	4,09%	1 229	1 229	31/12/2005	111 090	1 502
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351			
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	10 000	11,00%	11 000	11 000	31/12/2006	103 494	12 037
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	10,00%	2 000	0			
SOGEPIB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2006	8 116	937
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	4 675	31/12/2005	46 660	
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			156	156			
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			999	999			
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999			
C - Emplois assimilés			1 921	1 020				0
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			1 233	1 020			
C/C MAROC TELECOMMERCE				688	0			
Total Général			928 957	832 563				



TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES 2006								
AU 31 DECEMBRE 2006								
en milliers de DH								
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
A - Participations dans les entreprises liées				598 434	581 376		1 863 159	308 497
SOGLEASE	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	60%	24 600	24 600	31/12/2005	205 051	33 070
GESTAR	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,94%	999	999	31/12/2005	20 717	19 608
INVESTIMA	ACTIVITES FINANCIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443	31/12/2005	186 130	40 748
SOGEBOURSE	ACTIVITES FINANCIERES	15 000	99,99%	14 999	14 999	31/12/2005	18 791	2 311
SOGINVEST	ACTIVITES FINANCIERES	105 000	40%	17 058	0	31/12/2005		
SOGECONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,86%	300	300	31/12/2005		
SOGEPLACEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,94%	999	999	31/12/2005	1 571	332
FONCIMMO	AUTRES SECTIONS	50 000	99,99%	50 000	50 000	31/12/2005	49 612	437
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	183 750	28,35%	154 929	154 929	31/12/2005	224 581	19 688
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	97%	291	291	31/12/2005	18 514	18 214
BANQUE OFFSHORE	BANQUE	4 375	99,92%	5 606	5 606	31/12/2005	7 390	2 580
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	30 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2005	44 931	14 771
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	18,67%	239 210	239 210	31/12/2005	1 085 871	156 738
B - Autres titres de participation				290 443	267 178		17 838 909	988 141
BANK AL AMAL	ACTIVITES FINANCIERES	500 000	0,16%	791	791	31/12/2005	555 000	
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,52%	392	392	31/12/2005	218 341	19 932
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	0,32%	224	224			
ONA	ACTIVITES FINANCIERES	1 739 195	1,15%	211 918	211 918	31/12/2005	14 101 000	774 000
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772	0,77%	38 999	27 647	31/12/2005	1 459 680	114 093
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	498	31/12/2005	1 220 326	113 157
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	650 484	1,02%	8 749	0			
EUROCHEQUES MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	50	50			
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	1 480	1 267			
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 813	31/12/2005	12 197	127
RECOURS	SOCIETE DE RECOUVREMENT	2 500	10,00%	250	250	31/12/2005	5 965	1 095
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	0	-	22	22			
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	4,09%	1 229	1 229	31/12/2005	111 090	1 502
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351			
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	10 000	11,00%	11 000	11 000	31/12/2005	91 457	5 582
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	10,00%	2 000	0			
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000			
SOGEPIB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2005	17 192	1 483
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	4 675	31/12/2005	46 660	
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	152	152			
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999			
C - Emplois assimilés				56 921	56 233			
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			1 233	1 233			
Apport de la SGMB au C/C associées chez FONCIMMO	AUTRES SECTIONS			55 000	55 000			
C/C MAROC TELECOMMERCE				688	0			
Total Général				945 798	904 787		19 702 068	1 296 638



TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES 2005						AU 31 DECEMBRE 2005		
en milliers de DH								
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net
A - Participations dans les entreprises liées				598 434	581 376			
SOGLEASE	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	60%	24 600	24 600			
GESTAR	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,94%	999	999			
INVESTIMA	ACTIVITES FINANCIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443			
SOGEBOURSE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	99,99%	14 999	14 999			
SOGINVEST	ACTIVITES FINANCIERES	105 000		17 058	0			
SOGEMPLACEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,94%	999	999			
FONCIMMO	AUTRES SECTIONS	50 000	99,92%	50 000	50 000			
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	183 750	28,35%	154 929	154 929			
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	97%	291	291			
BANQUE OFFSHORE	BANQUE	4 375	99,92%	5 608	5 608			
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	30 000	100,00%	30 000	30 000			
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	18,67%	239 210	239 210			
B - Autres titres de participation				290 443	267 178			
BANK AL AMAL	ACTIVITES FINANCIERES	500 000	0,16%	791	791			
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	25 000	1,56%	392	392			
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	0,32%	224	224			
ONA	ACTIVITES FINANCIERES	1 739 195	3,60%	456 089	456 089			
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772	1,00%	44 034	25 046			
CIOR (HOLCIM MAROC)	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	421 000		0	0			
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	498			
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	650 484	1,02%	8 749	0			
EUROCHEQUES MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	50	50			
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	1 480	1 267			
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 813			
ISSAF MONDIALE ASSISTANCES	ASSURANCE	0	-	0	0			
RECOURS	SOCIETE DE RECOUVREMENT	2 500	10,00%	250	250			
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	0	-	22	22			
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	30 000	4,09%	1 229	1 229			
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351			
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	10 000	11,00%	11 000	11 000			
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	10,00%	2 000	0			
LOL.ALLIANCE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000			
SOGEPB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900			
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	25 000	10,00%	5 339	4 675			
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	152	152			
SICAV OBLIG.PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	10 000		400	400			
SICAV PERSPECTIVES	ACTIVITES FINANCIERES	30 000		5 000	5 000			
SICAV SG EXPANSION	ACTIVITES FINANCIERES	5 000		6 666	6 666			
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999			
F.C.P. SG TRESOR PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999			
C - Emplois assimilés				56 975	56 975			
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			1 233	1 233			
C/C WORLD TRADE CENTER	AUTRE SECTIONS			54	54			
C/C associes chez FONCIMMO	AUTRES SECTIONS			55 000	55 000			
C/C MAROC TELECOMMERCE				688	688			
Total Général				1 207 825	1 159 978			



IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE									
DU 01/01/2007 AU 31/12/2007 en milliers de DH									
Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et En location avec option d'achat									
CB sur immobilisations incorporelles									
Crédit-bail mobilier									
- Crédit-bail mobilier en cours									
- Crédit-bail mobilier loué									
- CB mobilier non loué après résiliation									
Crédit-bail immobilier									
- CBI en cours									
- CBI loué									
- CBI non loué après résiliation									
loyers courus à recevoir									
loyers restructurés									
loyers impayés									
créances en souffrance									
imo données en location simple									
biens mobiliers en location simple									
biens immobiliers en location simple									
loyers courus à recevoir									
loyers restructurés									
loyers impayés									
loyers en souffrance									
total						Néant			

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES									
Au : 31/12/2007									
Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits de l'exercice	Montant brut fin d'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net fin d'exercice
					Montant A&P début exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amo sur immo sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	439 083	32 037	0	471 120	290 754	32 441	0	323 195	147 925
- Droit au bail	82 770	11 692		94 462					94 462
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	356 313	20 345		376 658	290 754	32 441		323 195	53 464
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 405 980	136 574	175 713	2 366 841	1 123 698	113 605	169 082	1 068 221	1 298 620
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 093 338	37 182	0	1 130 520	305 354	38 741	0	344 095	786 424
. Terrain d'exploitation	103 259	1 667		104 925	0			0	104 925
. Immeubles d'exploitation, Bureaux	990 079	35 516		1 025 594	305 354	38 741		344 095	681 499
. Immeubles d'exploitation, Logements de fonction									
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	438 675	27 787	156 781	309 681	338 907	28 014	156 781	210 140	99 541
. Mobilier de bureau d'exploitation	169 980	10 470		180 450	126 558	9 457		136 015	44 435
. Matériel de bureau d'exploitation	0			0	0			0	0
. Matériel informatique	263 852	17 317	156 781	124 387	208 538	18 557	156 781	70 315	54 073
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	4 844			4 844	3 811			3 811	1 033
. Autres matériels d'exploitation									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES									

Au : 31/12/2007

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits de l'exercice	Montant brut fin d'exercice	Amortissements et/ou provisions				
					Montant A&P début exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amo sur immo sorties	Cumul	Montant net fin d'exercice
-Autres immob. corporelles d'exploitation	529 428	55 024	5 151	579 301	358 598	31 651	5 151	385 098	194 203
- Immobilisations corporelles HEX	344 539	16 581	13 781	347 339	120 839	15 199	7 150	128 888	218 452
. Terrains hors exploitation	25 317			25 317					25 317
. Immeubles hors exploitation	171 885	12 438	13 781	170 542	56 730	6 764	7 150	56 344	114 198
. Mobilier et matériel hors exploitation	18 271	178		18 448	12 993	942		13 935	4 514
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	129 066	3 965		133 032	51 116	7 493		58 609	74 423
Total	2 845 063	168 611	175 713	2 837 961	1 414 452	146 046	169 082	1 391 416	1 446 545

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS							
DU 1ER JANVIER 2007 AU 31 DECEMBRE 2007							
en milliers de DH							
Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
2007	APPT PALMERAIE C3 n° 2D	1 318	562	755	1 501	745	
2007	APPT PALMERAIE D10 n° 2	1 280	730	550	1 474	924	
2007	APPT PALMERAIE A13 n° 3	1 680	958	722	1 836	1 113	
2007	APPT PALMERAIE C12 n° 3	1 680	958	722	1 796	1 073	
2007	DUPLEX 15 N°2	2 200	1 254	946	3 002	2 056	
2007	APPT PALMERAIE B18 n° 3D	1 318	571	747	1 501	754	
2007	APPT PALMERAIE B18 n° 2D	1 318	571	747	1 501	754	
2007	APPT PALMERAIE A15 n° 3	2 541	1 101	1 440	2 894	1 454	
2007	APPT ANAFE	447	447	0	675	675	
TOTAL		13 781	7 151	6 631	16 179	9 548	0

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams

Dettes	Etablissements de crédits et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs			76 092	41 232	117 324	84 623
Valeurs données en pension	338 718	0	0		338 718	1 235 567
- au jour le jour					0	0
- à terme	338 718				338 718	1 235 567
Emprunt de trésorerie	0	0			0	2 450 000
- au jour le jour					0	1 150 000
- à terme						1 300 000
Emprunts financiers	52 866		157 128	80 976	290 970	566 153
Autres dettes		98 252			98 252	71 248
Intérêts courus à payer	1 813		8 113		9 926	4 498
TOTAL	393 397	98 252	241 333	122 208	855 190	4 412 089



DEPOTS DE LA CLIENTELE						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé		Autre clientèle	31/12/2007	31/12/2006
		Entreprises financières	Entreprises non financières			
COMPTES A VUE CREDITEURS	304 623	335 316	7 523 000	14 378 072	22 541 011	18 621 733
COMPTE D'EPARGNE				4 361 135	4 361 135	4 024 638
DEPOTS A TERME	225 500	180 400	2 216 478	6 291 861	8 914 239	6 561 541
AUTRES COMPTES CREDITEURS	3 685	26 257	875 913	1 603 924	2 509 779	2 513 849
INTERETS COURUS A PAYER				95 869	95 869	72 419
TOTAL	533 808	541 973	10 615 391	26 730 861	38 422 033	31 794 180

PROVISIONS 2007					
PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 269 571	404 953	347 102	66	2 327 488
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2 228 211	335 380	341 449	66	2 222 209
Titres de placement	347	8 744	207	0	8 884
Titres de participation et emplois assimilés	41 013	60 829	5 446	0	96 396
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	618 501	403 050	84 441	0	937 110
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	46 420	4 343	4 048		46 714
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	230 000	130 000			360 000
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	252 081	158 708	80 393	0	330 396
Provisions réglementées	90 000	110 000			200 000
TOTAL GENERAL	2 888 072	808 004	431 543	66	3 264 598

PROVISIONS 2006					
PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 067 093	330 224	282 425	154 679	2 269 571
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2 018 690	329 369	273 794	153 946	2 228 211
Titres de placement	556		942	733	347
Titres de participation et emplois assimilés	47 847	855	7 689		41 013
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	574 293	283 013	84 886	-153 919	618 501
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature		42 384	12 045	16 081	46 420
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	230 000				230 000
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	264 293	180 629	22 841	-170 000	252 081
Provisions réglementées	80 000	60 000	50 000		90 000
TOTAL GENERAL	2 641 386	613 237	367 311	760	2 888 072

PROVISIONS 2005					
PROVISIONS	Encours 31/12/05	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	1 931 377	374 017	238 464	162	2 067 092
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	1 772 177	373 884	127 533	162	2 018 690
Titres de placement	1 063		507		556
Titres de participation et emplois assimilés	158 137	133	110 424		47 846
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	428 577	203 292	57 575	0	574 294
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	320 000	80 000		-170 000	230 000
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	35 226	63 292	4 224	170 000	264 294
Provisions réglementées	73 351	60 000	53 351		80 000
TOTAL GENERAL	2 359 954	577 309	296 039	162	2 641 386

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE			
AU 31 /12/2007 en milliers de DH			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	358 790		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	358 790		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	338 718		
Autres titres	15 500		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	354 218		

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE				
Au 31/12/2007				
en milliers de DH				
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		crédits par décaissement	crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
11	11 048 330	9 823 356	1 153 200	71 774

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL				
AU 31 DECEMBRE 2007				
Montant du capital: 560 000 000 DHS				
Montant du capital social souscrit et non appelé -				
Valeur nominale des titres : 100 DHS				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Société DEVECO SOUSS	C/ ° CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	3 669 116	4 892 154	31,36%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy92.972 PARIS LA DEFENSE France	6 202 789	8 270 389	53,02%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	—	1 828 095	2 437 457	15,62%
Total		11 700 000	15 600 000	100,00%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE			
AU 31 DECEMBRE 2007			
en Dirhams			
	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'AGO du 21 JUIN 2007			
		Réserve légale	13 886 000
Report à nouveau	1 289	Réserve spéciale	60 000 000
Résultats nets en instance d'affectation		Réserve extraordinaire	138 700 000
Résultat net de l'exercice	446 627 152	Dividendes	234 000 000
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	42 441
Autres prélèvements			
TOTAL A	446 628 441	TOTAL B	446 628 441

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE			
AU 31 DECEMBRE 2006			
en Dirhams			
	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'AGO du 16 mai 2006			
		Réserve légale	0
Report à nouveau	36 361	Réserve spéciale	53 597 000
Résultats nets en instance d'affectation		Réserve extraordinaire	108 200 000
Résultat net de l'exercice	337 261 928	Dividendes	175 500 000
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	1 289
Autres prélèvements			
TOTAL A	337 298 289	TOTAL B	337 298 289

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE			
AU 31 DECEMBRE 2005			
en Dirhams			
	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'AGO du 17 mai 2056			
		Réserve légale	0
Report à nouveau	11 000	Réserve spéciale	59 200 000
Résultats nets en instance d'affectation		Réserve extraordinaire	70 400 000
Résultat net de l'exercice	305 125 000	Dividendes	175 500 000
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	36 000
Autres prélèvements			
TOTAL A	305 136 000	TOTAL B	305 136 000

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2007

I - DATATION	
. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2007
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	31 MARS 2008
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2006

I - DATATION	
. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2006
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	31 MARS 2007
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2005	
I - DATATION	
. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2005
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	31 MARS 2006
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

IV. Etats de synthèse - comptes consolidés

BILAN

ACTIF (en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 444 286	5 107 025	4 413 172
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 601 643	5 157 295	1 796 357
. A vue	2 969 068	1 270 719	860 734
. A terme	4 632 575	3 886 576	935 623
Créances sur la clientèle	30 414 638	23 612 428	19 704 764
. Crédits de trésorerie et à la consommation	13 949 698	10 147 919	8 289 916
. Crédits à l'équipement	7 429 000	5 830 659	4 809 601
. Crédits immobiliers	7 341 099	5 388 460	4 319 608
. Autres crédits	1 694 841	2 245 390	2 285 639
Opérations de CB et de location	5 341 795	3 586 825	3 408 114
Créances acquises par affacturage			
Titres de transaction et de placement	1 616 718	2 334 218	2 588 473
. Bons du trésor et valeurs assimilées	1 213 775	1 737 916	1 417 303
. Autres titres de créance	383 233	589 368	1 142 179
. Titres de propriété	19 710	6 934	28 991
Autres actifs	1 026 045	633 414	515 424
Titres d'investissements			
. Bons du trésor et valeurs assimilées			
. Autres titres de créance			
Titres de participation et emplois assimilés	69 138	454 984	698 614
Titres mis en équivalence	487 002	337 419	323 059
. Entreprises à caractère financier			
. Autres entreprises	487 002	337 419	323 059
Créances subordonnées			
Immobilisations incorporelles	150 021	149 859	152 144
Immobilisations corporelles	1 304 120	1 770 437	1 234 381
Ecarts d'acquisition	196 958	209 443	221 928
Total de l'actif	51 652 364	43 353 347	35 056 430

BILAN (Suite)

PASSIF (en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 476 174	5 556 445	2 032 827
. A vue	121 810	1 237 275	1 053 223
. A terme	2 354 364	4 319 170	979 604
Dépôts de la clientèle	38 434 848	31 793 828	27 286 530
. Comptes à vue créditeurs	22 616 801	18 712 617	15 606 774
. Comptes d'épargne	4 361 135	4 024 639	3 709 869
. Dépôts à terme	9 025 595	7 576 511	6 818 378
. Autres comptes créditeurs	2 431 317	1 480 061	1 151 509
Titres de créance émis	3 914 697	338 276	578 323
. Titres de créance négociables	3 570 862	23 279	76 238
. Emprunts obligataires	343 835	314 997	502 085
. Autres titres de créance émis	0	0	0
Autres passifs	1 852 273	1 280 874	1 101 586
Ecarts d'acquisition			
Provisions pour risques et charges	811 677	600 910	541 703
Provisions réglementées			
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées			
Primes liées au capital	1 319 553	1 496 967	1 335 170
Capital	1 560 000	1 170 000	1 170 000
Actionnaires, capital non versé (+/-)			
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	408 369	590 432	544 866
. Part du groupe	297 916	400 844	370 527
. Part des intérêts minoritaires	110 453	189 588	174 339
Résultat de l'exercice (+ / -)	874 773	525 615	465 425
. Part du groupe	843 386	491 928	426 732
. Part des intérêts minoritaires	31 387	33 687	38 693
Total du passif	51 652 364	43 353 347	35 056 430

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 430 934	2 781 965	2 633 256
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	242 105	141 944	80 066
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 900 684	1 592 305	1 442 930
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	77 051	110 097	123 257
Produits sur titres de propriété	6 980	17 233	47 651
Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	562 906	383 392	446 194
Commissions sur prestations de service	429 635	358 181	337 399
Autres produits bancaires	211 573	178 813	155 759
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	899 417	582 980	629 142
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	161 134	130 136	116 264
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	390 818	314 974	283 995
Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	67 038	0	0
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	187 276	57 112	167 898
Autres charges bancaires	93 151	80 758	60 985
PRODUIT NET BANCAIRE	2 531 517	2 198 985	2 004 114
Produits d'exploitation non bancaire	363 041	115 297	63 788
Charges d'exploitation non bancaire		1 758	13 072
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 179 074	1 067 420	996 512
Charges de personnel	589 492	518 339	500 853
Impôts et taxes	38 451	36 226	25 360
Charges externes	402 800	348 593	315 655
Autres charges générales d'exploitation		4 625	
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	148 331	159 637	154 644
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	12 485	12 485	12 485
Reprises sur écarts d'acquisition			
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURABLES	966 564	715 373	622 764
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	410 049	465 123	433 598
Pertes sur créances irrécouvrables	210 680	57 718	35 206
Autres dotations aux provisions	345 835	192 532	153 960
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	487 157	348 486	284 141
RAP pour créances et engagements par signature en souffrance	398 131	332 217	150 322
Récupération sur créances amorties	3 187	7 045	10 408
Autres reprises de provisions	85 839	9 224	123 411
RESULTAT COURANT	1 223 592	865 732	707 210
Produits non courants	40 614	29 481	30 975
Charges non courantes	53 907	90 348	61 772
RESULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES RESULTATS	1 210 299	804 865	676 413
Impôts sur les résultats	443 711	320 071	246 602
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	766 588	484 794	429 811
QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	108 185	40 821	35 614
Entreprises à caractère financier			
Autres entreprises	108 185	40 821	35 614
RESULTAT NET DU GROUPE	874 773	525 615	465 425
. Part du groupe	843 386	491 928	426 732
. Part des intérêts minoritaires	31 387	33 687	38 693

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
+ Intérêts et produits assimilés	2 219 840	1 844 346	1 646 253
- intérêts et charges assimilées	618 990	445 110	400 259
MARGE D'INTERET	1 600 850	1 399 236	1 245 994
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	562 906	383 392	446 194
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	187 276	57 112	167 898
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	375 630	326 280	278 296
+ Commissions perçues	482 877	403 163	377 165
- Commissions servies	4 839	11 965	6 401
Marge sur commissions	478 038	391 198	370 764
+/- Résultat des opérations sur titres de transaction	-282		
+/- Résultat des opérations sur titres de placement	-6 425	4 413	4 827
+/- Résultat des opérations de change	135 562	110 761	107 510
+/- Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	128 855	115 174	112 337
+ Divers autres produits bancaires	6 980	17 233	47 651
- Diverses autres charges bancaires	58 836	50 136	50 928
PRODUIT NET BANCAIRE	2 531 517	2 198 985	2 004 114
+/- Résultat des opérations sur immobilisations financières	295 595	110 267	129 342
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	12 064	11 251	40 833
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0	3
- Charges générales d'exploitation	1 179 074	1 067 420	996 512
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 660 102	1 253 083	1 177 774
+/- Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	219 411	183 579	308 074
+/- Autres dotations nettes des reprises aux provisions	204 614	191 287	150 005
+/- Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	12 485	12 485	12 485
RESULTAT COURANT	1 223 592	865 732	707 210
RESULTAT NON COURANT	-13 293	-60 867	-30 797
- Impôts sur les résultats	443 711	320 071	246 602
Résultat net des entreprises intégrées			
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	108 185	40 821	35 614
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	874 773	525 615	465 425

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
LIBELLE	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
+/- Résultat net du groupe	874 773	525 615	465 425
- Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	108 185	40 821	35 614
+/- RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES	766 588	484 794	429 811
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations Corporelles et incorporelles	148 331	159 637	154 644
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	60 829	1 245	1 668
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	132 158	0	143 292
+ Dotations aux provisions réglementées	0	15 000	9 000
+ Dotations non courantes	0	0	0
- Reprises de provisions	5 447	9 224	123 411
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	9 548	8 754	38 209
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	3
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	350 977	104 046	22 955
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		1 758	13 069
- Reprises de subventions d'investissement reçues			
+ Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	12 485	12 485	12 485
- Reprises sur écarts d'acquisition			
- Charges (produits) nettes d'impôts différés de l'exercice	2 779	-5 653	-3 754
+/- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	751 640	558 548	583 151
- Bénéfices distribués	248 806	199 637	197 476
+/- AUTOFINANCEMENT	502 834	358 911	385 675

HORS BILAN

(en milliers de MAD)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
ENGAGEMENTS DONNES	10 306 034	7 299 185	6 327 100
Engagements de financement donnés en faveur d'E.C. et assimilés	87 937	24 938	1 126
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 708 504	1 606 011	1 255 194
Engagements de garantie d'ordre d'E.C. et assimilés	1 983 591	787 060	376 794
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5 526 002	4 881 176	4 693 986
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
ENGAGEMENTS RECUS	4 689 553	1 914 484	2 303 058
Engagements de financement reçus d'E.C. et assimilés	1 135 200	0	0
Engagements de garantie reçus d'E.C. et assimilés	3 539 090	1 908 005	2 299 298
Engts de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	15 263	6 479	3 760
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de MAD)	2007	2006	2005
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	3 257 236	2 671 266	2 585 605
2.(+) Récupérations sur créances amorties	3 187	7 045	10 408
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	35 426	53 577	25 224
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	1 082 445	643 353	693 665
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	0	1 758	86 483
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	1 022 824	910 312	841 868
7.(-) Impôts sur les résultats versés	440 932	325 724	250 356
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	749 648	850 741	748 865
Variation des :			
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 444 348	-3 360 938	80 539
9.(+) Créances sur la clientèle	-6 802 210	-3 907 664	-3 449 018
10.(+) Titres de transaction et de placement	717 500	254 255	34 378
11.(+) Autres actifs	-391 351	-117 990	-125 282
12.(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-1 080 519	-397 513	-619 331
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-3 080 271	3 523 618	674 564
14.(+) Dépôts de la clientèle	6 641 020	3 907 664	4 147 164
15.(+) Titres de créance émis	3 576 421	-240 047	-222 754
16.(+) Autres passifs	535 107	179 288	-239 929
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 328 651	-159 327	280 331
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-1 579 003	691 414	1 029 196
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	810 058	377 527	284 619
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	16 179	13 463	60 208
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières	498 215	27 580	51 743
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	169 932	178 567	131 299
21.(+) Intérêts perçus	0	0	0
22.(+) Dividendes perçus	6 980	17 233	47 651
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	165 070	202 076	209 436
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus			
24.(+) Emission de dettes subordonnées			

25.(+) Emission d'actions			
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés			
27.(-) Intérêts versés			
28.(-) Dividendes versés	248 806	199 637	197 476
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-248 806	-199 637	-197 476
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	-1 662 739	693 853	1 041 156
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 107 025	4 413 172	3 372 016
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3 444 286	5 107 025	4 413 172

ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2007		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2007 AU 31 DECEMBRE 2007		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de DH

Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Maroc au Banques	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
Comptes ordinaires débiteurs	2 984 960	-	103 451	421 253	3 509 664	5 372 881
Valeurs reçues en pension						
- Au Jour Le Jour						
- A Terme						
Prêts de trésorerie		2 034 056	3 229 646	1 055 391	6 319 093	2 400 808
- Au Jour Le Jour		2 000 000	568	427 014	2 427 582	568 148
- A Terme		34 056	3 229 078	628 377	3 891 511	1 832 660
Prêts financiers		314 432	119 836	155 749	590 017	1 859 714
Autres créances	-	74 927	-	726	75 653	131 316
Intérêts courus à recevoir	1 030		92 177		93 207	74 559
Créances en souffrance						
Total	2 985 990	2 423 415	3 545 110	1 633 119	10 587 634	9 839 277

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2007

en milliers de DH						
CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2007	31/12/2006
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	217 796	60 296	9 912 884	1 625 963	11 816 939	8 784 433
- Comptes à vue débiteurs	217 796	60 296	6 383 760	768 168	7 430 020	5 061 106
- Créances commerciales sur le Maroc			1 593 870		1 593 870	1 224 254
- Crédits à l'exportation			1 935 254	7 553	1 942 807	190 419
- Autres crédits de trésorerie				850 242	850 242	2 308 654
CREDITS A LA CONSOMMATION			830 190	1 268 118	2 098 308	1 347 959
CREDITS A L'EQUIPEMENT	210 000		6 698 006	450 282	7 358 288	5 775 286
CREDITS IMMOBILIERS	1 438		790 722	6 524 298	7 316 458	5 365 541
AUTRES CREDITS	192 127	358 790	818 716	112 471	1 482 104	1 595 583
OPERATIONS DE CR2DIT-BAIL ET DE LOCATION			4 379 136		4 379 136	3 586 825
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR			6 295	125 016	131 311	94 652
CREANCES EN SOUFFRANCE	4 780		289 342	879 767	1 173 889	648 974
- Créances pré-douteuses	336		20 791	66 009	87 136	21 469
- Créances douteuses	4 356		66 854	48 838	120 048	96 682
- Créances compromises	88		201 697	764 920	966 705	530 823
TOTAL	626 141	419 086	23 725 291	10 985 915	35 756 433	27 199 253

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2006

en milliers de DH						
CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2007	31/12/2006
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	349 074	32 452	7 910 634	492 273	8 784 433	7 898 176
- Comptes à vue débiteurs	349 074	32 452	4 190 883	488 697	5 061 106	4 099 454
- Créances commerciales sur le Maroc			1 224 254		1 224 254	1 000 326
- Crédits à l'exportation			190 419	0	190 419	1 074 951
- Autres crédits de trésorerie			2 305 078	3 576	2 308 654	1 723 445
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 347 959	1 347 959	902 146
CREDITS A L'EQUIPEMENT	144 735		5 030 388	600 163	5 775 286	4 728 459
CREDITS IMMOBILIERS			481 710	4 883 831	5 365 541	4 302 782
AUTRES CREDITS		922 273	544 843	128 467	1 595 583	1 255 063
OPERATIONS DE CR2DIT-BAIL ET DE LOCATION			3 586 825		3 586 825	3 324 008
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR				94 652	94 652	0
CREANCES EN SOUFFRANCE	85 916	0	314 019	249 039	648 974	702 244
- Créances pré-douteuses	0		15 029	6 440	21 469	33 428
- Créances douteuses	3 473		58 534	34 675	96 682	176 466
- Créances compromises	82 443		240 456	207 924	530 823	492 350
TOTAL	579 725	954 725	17 868 419	7 796 384	27 199 253	23 112 878

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2005

en milliers de DH						
CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2005	31/12/2004
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	247 569	625 072	6 109 024	916 511	7 898 176	6 794 772
- Comptes à vue débiteurs	239 398	3 939	3 025 152	830 965	4 099 454	3 997 402
- Créances commerciales sur le Maroc			946 521	53 805	1 000 326	787 683
- Crédits à l'exportation			1 074 951	0	1 074 951	268 371
- Autres crédits de trésorerie	8 171	621 133	1 062 400	31 741	1 723 445	1 741 316
CREDITS A LA CONSOMMATION				902 146	902 146	815 763
CREDITS A L'EQUIPEMENT	170 146		4 483 357	74 956	4 728 459	3 163 985
CREDITS IMMOBILIERS			4 287 196	15 586	4 302 782	3 390 646
AUTRES CREDITS	45 171		1 203 380	6 512	1 255 063	1 163 694
OPERATIONS DE CR2DIT-BAIL ET DE LOCATION				3 324 008	3 324 008	3 026 329
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR					0	2 000
CREANCES EN SOUFFRANCE	88 990	0	151 150	462 104	702 244	999 689
- Créances pré-douteuses	59		20 389	12 980	33 428	42 939
- Créances douteuses	53 847		67 784	54 835	176 466	313 834
- Créances compromises	35 084		62 977	394 289	492 350	642 916
TOTAL	551 876	625 072	16 234 107	5 701 823	23 112 878	19 356 878

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES 2007								
AU 31 DECEMBRE 2007								
en milliers de DH								
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
A - Participations dans les entreprises liées			846 405	768 518				0
EUROPE COMPUTER SYSTEM INTERNATIONAL MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	3 901	15,00%	585	585			
BANK AL AMAL	ACTIVITES FINANCIERES	500 000	0,16%	791	791	31/12/2006	567 599	
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,52%	392	392	31/12/2006	207 657	
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	0,32%	224	224			
ONA	ACTIVITES FINANCIERES	1 739 195	1,15%	4 104	4 104	31/12/2005	14 101 000	
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772	0,77%	38 998	33 043	31/12/2005	1 459 680	
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	520	31/12/2005	1 220 326	
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	700 484	0,95%	8 749	0	31/12/2006	320 486	
EUROCHEQUES MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	50	50			
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	1 480	1 480			
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/2005	12 197	
RECOURS	SOCIETE DE RECOUVREMENT	2 500	10,00%	250	250	31/12/2006	4 976	
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	0	-	22	22			
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	4,09%	1 229	1 229	31/12/2005	111 090	
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351			
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	10 000	11,00%	11 000	11 000	31/12/2006	103 494	
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	10,00%	2 000	0			
SOGEPB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2006	8 116	
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	4 675	31/12/2005	46 660	
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			156	156			
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			999	999			
F.C.P SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999			
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			1 233	1 020			
C/C MAROC TELECOMMERCE				688	0			
SBVC	ACTIVITES FINANCIERES			1 312	1 312			
FCP GESTAR SOLIDARITE	ACTIVITES FINANCIERES			1 000	1 000			
Autres participations				2 196	2 196			
Total Général				87 645	69 138			

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES 2006									
AU 31 DECEMBRE 2006						en milliers de DH			
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	CPC de l'exercice
ONA	Holding	1 739 195		241 553	241 553				6 471
MANAGEM	Mines	850 772		48 431	37 079				933
CELLULOSE DU MAROC	Industrie du Papier	650 484		22 326	-				
CIOR	Industrie	421 000		11 261	11 261				802
LESIEUR AFRIQUE	Industrie	276 315		2 058	1 408				60
CIMENTS DU MAROC	Ciments	797 569		2 765	2 765				588
JET 4 YOU	Aéronautique	48 000		12 000	12 000				
SICAV SG VALEUR	OPCVM	10 400		200	200				
MAPHAR	Pharmaceutique	5 430		6 431	6 431				722
NEXANS MAROC	technologie	112 176		2 119	2 119				169
SICAV PERSPECTIVE	OPCVM	30 000		500	500				
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Activité Financière	10 000		11 000	11 000				
SONASID	Matériaux de construction	390 000		175	175				90
COPLAN MAROC				5	-				
SICAV SG EXPANSION	OPCVM	5 000		30	30				
AIR LIQUIDE	Industrie			4 524	4 524				3 746
SBIM		20 000		3 685	-				-
ACMAR	Activité Financière	50 000		5 339	4 675				
ELECAM									1 405
MAROC TELECOMMERCE	Service	20 000		2 000	-				
INTERBANK	Activité Financière	11 500		1 840	1 813				
SEDEC		1 000		1 836	1 836				222
GPBM SCI	Activité Financière			1 480	1 267				
SMAEX	Activité Financière	30 000		1 229	1 229				
COFIMAR									250
CEMA		1 000		1 167	1 167				73
SBVC	Activité Financière	14 546		1 312	1 312				168
FCP SG ACTION PLUS	OPCVM	1 000		1 000	1 000				
FCP SG TRESOR PLUS	OPCVM			1	1				
SOGEPB		18 000		900	900				
BANK AL AMAL	Activité Financière	500 000		791	791				
FONDERIES DES TABORS				749	-				
SICAV OBLIG PLUS	OPCVM			100	100				
AUTRES PARTICIPATIONS				110 306	107 848				1 534
TOTAL				499 113	454 984				17 233



TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS 2005									
en milliers de DH									
AU 31 DECEMBRE 2005									
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	CPC de l'exercice
ONA	Holding	1 739 195		488 264	488 264				17 619
MANAGEM	Mines	850 772		56 706	36 366				-
CELLULOSE DU MAROC	Industrie du Papier	650 484		22 326	-				
CIOR	Industrie	421 000		13 493	13 493				941
LESIEUR AFRIQUE	Industrie	276 315		2 058	1 729				322
CIMENTS DU MAROC	Ciments	797 569		3 192	3 192				683
SICAV SG VALEUR	OPCVM	10 400		300	300				
MAPHAR	Pharmaceutique	5 430		6 431	6 431				506
NEXANS MAROC	technologie	112 176		2 159	2 159				180
SICAV PERSPECTIVE	OPCVM	30 000		5 501	5 501				
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Activité Financière	10 000		11 000	11 000				
SONASID	Matériaux de construction	390 000		1 400	1 400				316
COPLAN MAROC				5	-				
SICAV SG EXPANSION	OPCVM	5 000		6 706	6 706				
AIR LIQUIDE	Industrie			4 524	4 524				5 068
SBIM		20 000		3 685	-				-
LOC ALLIANCE	Activité Financière	20 000		3 000	3 000				
ACMAR	Activité Financière	25 000		5 339	4 675				
ELECAM				2 446	2 446				1 353
MAROC TELECOMMERCE	Service	20 000		2 000	-				
INTERBANK	Activité Financière	11 500		1 840	813				
SEDEC		1 000		1 836	1 836				222
GPBM SCI	Activité Financière			1 480	1 267				
MAROC LEASING	Leasing			-	-				28
SMAEX	Activité Financière	30 000		1 229	1 229				
COFIMAR									250
CEMA		1 000		1 167	1 167				73
SBVC	Activité Financière	14 546		1 422	1 422				168
FCP SG ACTION PLUS	OPCVM	1 000		1 000	1 000				
FCP SG TRESOR PLUS	OPCVM			1 000	1 000				
SOGEPB		18 000		900	900				
BANK AL AMAL	Activité Financière	500 000		791	791				
FONDERIES DES TABORS				749	-				
SICAV OBLIG PLUS	OPCVM			600	600				
AUTRES PARTICIPATIONS				238 066	94 403				19 922
TOTAL				892 615	698 614				47 651

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE									
DU 01/01/2007 AU 31/12/2007 en milliers de DH									
Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions
Immobilitations données en crédit-bail et En location avec option d'achat									
CB sur immobilisations incorporelles									
Crédit-bail mobilier									
- Crédit-bail mobilier en cours									
- Crédit-bail mobilier loué									
- CB mobilier non loué après résiliation									
Crédit-bail immobilier									
- CBI en cours									
- CBI loué									
- CBI non loué après résiliation									
loyers courus à recevoir									
loyers restructurés									
loyers impayés									
créances en souffrance									
imo données en location simple									
biens mobiliers en location simple									
biens immobiliers en location simple									
loyers courus à recevoir									
loyers restructurés									
loyers impayés									
loyers en souffrance									
total									

Néant

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31/12/2007											en milliers de DH
Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Autres Mouvements au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ ou provisions					Montant net à la fin de l'exercice
						Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	au cours de l'exercice	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450 165	33 138	-	- 23	483 280	300 306	32 973	-	- 22	333 257	150 023
- Droit au bail	82 770	11 692			94 462	-				-	94 462
- Brevets et marques	620			- 21	599	288			- 21	267	332
- Immobilisations en recherche et développement											
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	366 575	21 446		- 2	388 019	300 018	32 973		- 1	332 990	55 029
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	200				200						200
- Immobilisations incorporelles prises en crédit-bail et en location											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	2 357 514	120 878	161 932	-3 200	2 313 260	810 777	100 154	161 932	478 596	1 227 595	1 085 665
Immeubles d'exploitation											
- Terrain d'exploitation	103 259	1 666			104 925						104 925
- Immeubles d'exploitation, Bureaux	990 079	35 516		- 1	1 025 594	305 354	38 741			344 095	681 499
- Immeubles d'exploitation, logements de fonction	7 321				7 321						7 321
- Immeubles d'exploitation pris en crédit-bail et en location											
Mobilier et matériel d'exploitation											
- Mobilier de bureau d'exploitation	175 535	11 084			186 619	127 135	9 523			136 658	49 961
- Matériel de bureau d'exploitation	-				-						-
- Matériel informatique	265 043	17 541	156 781	- 1	125 802	209 462	18 671	156 781	1	71 353	54 449
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	4 850				4 850	3 811				3 811	1 039
- Autres matériels d'exploitation											
- Mobilier et matériel d'exploitation pris en crédit-bail et en location											
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	811 427	55 071	5 151	- 3 198	858 149	165 015	33 219	5 151	478 595	671 678	186 471
Autres immobilisations prises en crédit-bail et en location											
Immobilisations corporelles hors exploitation	344 539	16 581	13 781	-	347 339	120 839	15 199	7 150	- 2	128 886	218 453
- Terrain hors exploitation	25 317				25 317						25 317
- Immeubles hors exploitation	171 885	12 438	13 781		170 542	56 730	6 764	7 150		56 344	114 198
- Mobiliers et matériel hors exploitation	18 271	178		-1	18 448	12 993	942			13 935	4 513
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	129 066	3 965		1	133 032	51 116	7 493		- 2	58 607	74 425
TOTAL	3 152 218	170 597	175 713	- 3 223	3 143 879	1 231 922	148 326	169 082	478 572	1 689 738	1 454 141

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS						
DU : 01/01/2007 AU: 31/12/2007						
Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
IMMO CORPORELLE HORS EXPLOITATION	13 781	7 151	6 631	16 179	9 548	
TOTAL	13 781	7 151	6 631	16 179	9 548	-

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams

Dettes	Etablissements de crédits et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		0	2 961	41 232	44 193	84 623
Valeurs données en pension	338 718	0	0	0	338 718	1 235 567
- au jour le jour						
- à terme	338 718				338 718	1 235 567
Emprunt de trésorerie	0	508 851	0	0	508 851	3 644 208
- au jour le jour						1 150 000
- à terme		508 851			508 851	2 494 208
Emprunts financiers	52 866	997 714	157 128	229 107	1 436 815	566 153
Autres dettes		98 252	0	0	98 252	21 395
- au jour le jour		98 252			98 252	21 395
- à terme						
DETTES OPERATIONS DE CREDIT BAIL						
Intérêts courus à payer	1 813	39 419	8 113	0	49 345	4 499
- au jour le jour						
- à terme	1 813	39 419	8 113		49 345	4 499
TOTAL	393 397	1 644 236	168 202	270 339	2 476 174	5 556 445



DEPOTS DE LA CLIENTELE AU 31/12/2007				en milliers de DH
DEPOTS	AU MAROC	A L'ETRANGER	Total au 31/12/07	Total au 31/12/06
COMPTES A VUE CREDITEURS	22 616 801		22 616 801	18 712 617
COMPTES D'EPARGNE	4 361 135		4 361 135	4 024 639
DEPOTS A TERME	9 025 595		9 025 595	7 576 511
AUTRES COMPTES CREDITEURS	2 431 317		2 431 317	1 480 061
TOTAL	38 434 848		38 434 848	31 793 828

PROVISIONS 2007					
PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 810 935	469 886	399 770	- 14 945	2 866 106
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2 239 668	370 231	360 224	5 230	2 254 905
Titre de transaction	-				-
Titres de placement	493	9 222	262		9 453
Titres de participation et emplois assimilés	61 188	60 829	5 446	- 20 175	96 396
Titre d'investissement	-				-
Créance sur crédit-bail en location	509 586	29 604	33 838		505 352
Immobilisation incorporelles et corporelles	-				-
Autre actifs	-				-
Créances subordonnées	-				-
Immobilisation données en crédit-bail					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	600 910	295 209	84 441	- 1	811 677
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	46 420	4 343	4 048	-1	46 714
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	302 409	132 158			434 567
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-				-
Provisions pour autres risques et charges	252 081	158 708	80 393		330 396
Provisions réglementées	-				-

PROVISIONS 2006					
PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 810 935	469 886	399 770	- 14 945	2 866 106
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2 239 668	370 231	360 224	5 230	2 254 905
Titre de transaction	-				-
Titres de placement	493	9 222	262		9 453
Titres de participation et emplois assimilés	61 188	60 829	5 446	- 20 175	96 396
Titre d'investissement	-				-
Créance sur crédit-bail en location	509 586	29 604	33 838		505 352
Immobilisation incorporelles et corporelles	-				-
Autre actifs	-				-
Créances subordonnées	-				-
Immobilisation données en crédit-bail					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	600 910	295 209	84 441	- 1	811 677
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	46 420	4 343	4 048	-1	46 714
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	302 409	132 158			434 567
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-				-
Provisions pour autres risques et charges	252 081	158 708	80 393		330 396
Provisions réglementées	-				-

PROVISIONS 2005					
PROVISIONS	Encours 31/12/05	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/06
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 392 005	434 149	268 901	162	2 557 415
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	1 772 176	377 161	127 533	163	2 021 967
Titre de transaction	-				-
Titres de placement	1 063		507		556
Titres de participation et emplois assimilés	187 431	1 667	119 931		69 167
Titre d'investissement	-				-
Créance sur crédit-bail en location	431 335	55 321	20 930	- 1	465 725
Immobilisation incorporelles et corporelles	-				-
Autre actifs	-				-
Créances subordonnées	-				-
Immobilisation données en crédit-bail					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	393 635	152 292	4 224	-	541 703
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	358 409	89 000		- 230 000	217 409
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-				-
Provisions pour autres risques et charges	35 226	63 292	4 224	230 000	324 294
Provisions réglementées	-			-	-

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE			
AU 31 /12/2007			
en milliers de DH			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	358 790		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	358 790		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	338 718		
Autres titres	15 500		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	354 218		

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL				
AU 31 DECEMBRE 2007				
Montant du capital: 560 000 000 DHS				
Montant du capital social souscrit et non appelé -				
Valeur nominale des titres : 100 DHS				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Société DEVECO SOUSS	C/ ° CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	3 669 116	4 892 154	31,36%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy92.972 PARIS LA DEFENSE France	6 202 789	8 270 389	53,02%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	—	1 828 095	2 437 457	15,62%
Total		11 700 000	15 600 000	100,00%

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2007

I - DATATION	
. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2007
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	31 MARS 2008
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2006

I - DATATION	
. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2006
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	31 MARS 2007
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2005	
I - DATATION	
. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2005
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	31 MARS 2006
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES - IFRS - NORMES COMPTABLES APPLIQUEES PAR LE GROUPE :

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 10, et par les autres normes du référentiel IFRS. Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2007 Publiés selon les anciennes dispositions du PCEC ont été retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS aux fins de comparaison avec les états financiers de l'exercice 2008 publiés en normes IFRS.

1.1 CONSOLIDATION :

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément au cadre conceptuel des IFRS.

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Type de contrôle :

Les IFRS identifient 3 degrés de contrôle exerçables sur une entité :

Contrôle exclusif :

Le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Ce contrôle résulte soit du pouvoir :

- Sur plus de la moitié des droits de vote
- De diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entreprise
- De nommer ou de révoquer la majorité des membres dirigeants
- De réunir la majorité des droits de vote dans les réunions de l'organe de direction.

Le contrôle conjoint :

Le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique...

L'influence notable :

Elle est présumée dès lors qu'un investisseur détient directement ou indirectement, 20% ou d'avantage des droits de vote d'une entreprise sauf à démontrer clairement que cette influence n'existe pas.

Un investisseur détenant, directement ou indirectement, moins de 20% des droits de vote d'une entreprise est présumé ne pas avoir d'influence notable sauf à démontrer clairement que cette influence existe.

Pour apprécier la fraction des droits de vote détenus, SIC 33 impose de tenir compte de tous les droits de vote potentiels (obligations convertibles, options, warrants, ...) et ce, quelle que soit l'option du management (exercice ou non de l'option).

Méthodes de consolidation :

Intégration globale pour les entités contrôlées ;
Intégration proportionnelle ou mise en équivalence pour les coentreprises ;
Mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Exclusion du périmètre :

Les cas d'exception sont :

La détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
L'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
Le caractère significatif.

Regroupement :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

1.1.1 Divergences avec les normes marocaines :

Obligation de consolider les entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif, d'où l'obligation de consolider les OPCVM dédiés ;
Obligation de consolider les entités détenues majoritairement à travers des filiales de capital risque.
La méthode de consolidation résulte de la nature du contrôle et non de l'activité de la filiale.

1.1.2 Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement :

Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

Droit de vote > 40%

Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence :

Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

Droit de vote compris entre 15% et 40%

Part dans la situation nette > 0.5% des capitaux propres de l'activité agrégée

Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée.

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité d'entités ad hoc.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Une immobilisation corporelle est un actif corporel détenu soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives, et dont on s'attend qu'il soit utilisé sur plusieurs exercices.

Évaluation initiale :

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition s'entendent tous les frais engagés pour obtenir l'immobilisation dans l'état et le lieu où elle se trouve. Par conséquent, les droits de mutation (enregistrement), les honoraires et commissions et les frais d'actes sont à inclure dans les valeurs d'entrée des immobilisations

Les frais d'acquisition sont intégrés dans la base amortissable de chacun des composants et amortis sur sa durée d'utilité. Dans le cas où les frais ne peuvent être rattachés de façon fiable à l'un des composants, il est préconisé de les intégrer à la valeur amortissable du composant principal, « Gros œuvres ».

Coût d'emprunt :

Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entité dans le cadre d'un emprunt. Ce sont des coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié. Ils sont incorporés dans le coût de l'actif :

- Quand il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futur pour l'entité et
- S'ils peuvent être évalués de façon fiable.

Approche par composants :

Les composants d'un actif sont comptabilisés comme des actifs distincts lorsqu'ils ont des durées d'utilités différentes de celles des autres composants.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Modèle de réévaluation :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être réévalué régulièrement à sa juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur ultérieurs, à condition que sa juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable n diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

La juste valeur des terrains et constructions est en général leur valeur de marché. Il en est de même des installations de production. Lorsqu'il n'y a pas d'indications de la valeur de marché celles-ci sont évaluées à leur coût de remplacement net d'amortissement. Sauf fluctuations particulières de la juste valeur, une réévaluation tous les trois ou cinq ans peut être suffisante. Les éventuelles réévaluations touchent toute une catégorie, c'est-à-dire tous les actifs de nature et d'usage similaires au sein de l'activité d'une entreprise.

En cas d'une réévaluation, l'augmentation de la valeur comptable qui en résulte a, en général, pour contrepartie une augmentation des capitaux propres (écart de réévaluation).

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unité de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine de Banques est le linéaire.

1.2.1 Divergences avec les normes marocaines :

Dès lors que des éléments d'un actif présentent des durées d'utilité et des rythmes de consommation des avantages attendus différents, ils doivent être reconnus séparément, comme des composants distincts.

Après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle peut être comptabilisée à son montant réévalué.

La durée d'utilité et le mode d'amortissement doivent être révisés de façon périodique.

La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle de l'actif.

1.2.2 Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation

le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitation.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation. Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (Terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique.

D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- Affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- Distinction entre part terrain et construction.
- Calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- Retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

La matrice de décomposition dégagée à partir des données relatives au nouveau siège est appliquée à l'ancien siège de la société générale ainsi qu'au siège des filiales les plus significatives.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles :

Siège :

Composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
GO	50	25
Agencements	10	10
Ascenseurs	25	10
Façade	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogène)	30	10
Installations technique (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

Agence :

Composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
GO	50	25

1.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

1.3.1 Divergences avec les normes marocaines :

Aucune distinction des immeubles de placement n'est prévue au niveau du PCEC.

1.3.2 Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction...font parties des immobilisations corporelles.

1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- La recherche : les dépenses sont passées en charge.
- Le développement : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :

La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement

L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Evaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieurs. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

Juste valeur déterminée par référence à un marché actif

Réévaluation régulières

Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

Durée d'utilité :

Répartition systématique du montant amortissable sur la meilleure estimation de la durée d'utilité.

Plusieurs facteurs sont à prendre en considération pour la détermination de la durée d'utilité :

L'utilisation attendue de l'actif

Les cycles de vie caractéristiques de l'actif

L'obsolescence technique, technologique ou autre

La stabilité du secteur d'activité et l'évolution de la demande pour les produits et services générés par l'actif.

Les actions attendues des concurrents.

Le niveau des dépenses de maintenance nécessaire pour obtenir les avantages économiques futurs.

Les limitations juridiques ou autres affectant la durée du contrôle

La dépendance de la durée d'utilité sur celle d'autres actifs.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

1.4.1 Divergences avec les normes marocaines :

En règles marocaines, les frais de recherche et de développement sont immobilisés sous conditions et amortis sur 5 ans.

1.4.2 Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont déjà traitées dans les comptes sociaux en deux phases :

Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges

Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

1.5 CONTRATS DE LOCATION :

Contrat de location :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un accord, comportant une transaction, n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location, mais qui confère un droit d'utiliser un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements, peut être considéré comme un contrat de location (financement ou simple) et doit être comptabilisé comme tel.

Classification des contrats de location :

Contrat de location-financement :

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Contrat de location simple :

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La classification d'un contrat est étroitement liée au degré de transfert des risques et des avantages au preneur, et exige en ce sens une analyse en substance des contrats par opposition au formalisme juridique qui prévaut en normes locales.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Le preneur est quasi-proprétaire du bien :

Soit parce que son transfert réel doit être réalisé à la fin du contrat ou dans des conditions telles que ce transfert s'effectuera.

Soit parce que la durée du contrat est assimilable à la durée de vie économique du bien.

Soit parce que les paiements actualisés reviennent pour le preneur à avoir financé la juste valeur du bien.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location-financement :

Le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut-être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété.

Au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

De même, les trois indicateurs des situations suivants qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location financement :

Si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur relatives à la résiliation sont à la charge du preneur

Les profits ou pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur

Le preneur a la faculté de poursuivre la location pour une 2^{ème} période moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix du marché.

Comptabilisation :

Location financement :

Comptabilisation chez le bailleur

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location-financement.

Comptabilisation chez le preneur :

Le preneur doit comptabiliser les contrats de location-financement à l'actif et au passif de son bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, déterminée chacune au commencement du contrat.

Valeur actualisée :

La valeur actualisée est obtenue en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou à défaut le taux d'emprunt marginal du preneur (le taux d'intérêt qu'il aurait à payer pour un contrat similaire ou pour un emprunt du montant nécessaire à l'acquisition de l'actif concerné).

Location simple :

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être présentés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif.

Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué.

L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires.

1.5.1 Divergences avec les normes marocaines :

Contrairement aux IFRS, les règles marocaines préconisent :

Approche patrimoniale : activation interdite
Prédominance du juridique

Constatation d'une charge locative ou redevance de crédit-bail

1.5.2 Options retenues :

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du groupe sont Sogélease et Eqdom.

Le taux de non levée de l'option d'achat est quasi nul.

Le traitement comptable, appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques de Banques dans le cadre de la consolidation, est conforme aux IFRS.

1.6 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Prêt et créances :

Constituant l'une des 4 catégories d'actifs financiers entrant dans le champ d'application d'IAS 39, ils sont définis comme étant des non dérivés à paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif.

Les obligations non cotés sur un marché actif sont classées en prêt et créances.

Exceptions :

Les prêts émis ou achetés :

- Avec l'intention d'être vendus immédiatement ou à court terme sont à classer en actifs détenus à des fins de transaction.
- Désignés à l'origine comme étant à la juste valeur par résultat.
- Désignés à l'origine comme étant disponibles à la vente.

Evaluation initiale :

L'évaluation initiale d'un crédit dépend :

- De la juste valeur de la contrepartie donnée, qui est égale :
 - ✓ au nominal, sauf si le taux de crédit est hors marché
 - ✓ à la somme des flux futurs actualisés au taux du marché, entraînant la constatation d'une décote en résultat, si le taux est hors marché.
- Des coûts de transaction :

Ces coûts viennent en augmentation du nominal du crédit et sont pris en résultat de façon étalée via la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Des produits de transaction (commissions)

Ces produits viennent minorer le nominal du crédit et sont pris en résultat de façon étalée via la méthode du taux d'intérêt effectif.

Evaluation ultérieure :

Évaluation au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêts effectif.

Taux d'intérêts effectif (TIE) :

C'est le taux qui égalise les cash flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt.

Dépôts :

Les dépôts sont traités en IFRS de façon symétrique aux crédits.
Les problématiques rencontrées sont donc similaires :

Evaluation initiale :

Si le dépôt est rémunéré à des conditions hors marché, il devra faire l'objet d'une décote.

Evaluation ultérieure :

Les coûts et les commissions directement associés à la mise en place du dépôt doivent être étalés via le taux d'intérêt effectif du dépôt.

Crédit restructuré :

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque.

Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

L'abandon d'intérêt est comptabilisé exhaustivement au moment de la renégociation et la rémunération contractuelle initiale est conservée tout au long de la vie du crédit.

1.6.1 Divergences avec les normes marocaines :**Crédits :**

Le coût amorti et le taux d'intérêt effectif n'existent pas dans le référentiel marocain.

Les crédits sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale et sont comptabilisés au coût historique.

Les commissions et les frais sont comptabilisés soit flat soit prorata temporis.

Dépôts :

Les dépôts sont comptabilisés au coût historique.

En date d'arrêté, les intérêts courus calculés au taux facial (sur la valeur nominale nette des amortissements et depuis la mise en place ou depuis la date du dernier arrêté comptable ou depuis la date de dernière échéance d'intérêts) sont débités dans un compte de charges par le crédit du passif d'un compte de « dettes rattachées ».

Crédit restructuré :

En normes IFRS, une décote correspond à la différence entre le taux initial et le taux accordé à la restructuration est enregistrée en résultat et est amortie sur la durée de vie du prêt via le TIE.

1.6.2 Options retenues :

Prêts et créances :

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, est considérée comme non significative.

Dépôts :

Les dépôts sont maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Crédit restructuré :

Pour le chiffrage de l'impact, les dossiers retenus observent un seuil de 1,5 MMAD.

La décote est calculée sur les crédits restructurés pour des raisons de difficulté financière telle que défini dans la norme. Elle est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisé au taux d'origine du prêt.

La décote est jugée non significative.

1.7 TITRES :

Dans le référentiel, tout titre doit appartenir à l'une des 4 catégories suivantes :

Titres à la juste valeur par résultat (titres de trading, option juste valeur).

Titres disponibles à la vente (AFS)

Titres détenus jusqu'à échéance (HTM)

Prêt et créances

Les catégories titres de participation, TVP et autres titres détenus à long terme n'ont pas d'équivalent dans les IFRS.

Titres à la juste valeur par résultat :

Titres de trading :

Ce sont des actifs financiers acquis dans le but principal de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme de leur prix ou des marges d'un arbitragiste.

Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction.

Le transfert hors la catégorie trading n'est pas autorisé.

Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat

Titres option juste valeur :

Il est possible de désigner initialement et irrévocablement tout instrument financier (actif ou passif) dans la catégorie « trading », quelle que soit sa nature et l'intention de gestion initiale.

Mode comptabilisation :

Évaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat.

Dépréciation :

Un actif comptable est déprécié s'il est probable que sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée :

Appréciation au minimum annuelle de l'existence d'un indicateur objectif,
Dépréciation inscrite en compte de résultat,
Dépréciation peut être statistique mais ne peut être générale.

A la fin de chaque période l'entreprise doit statuer sur la présence d'indications objectives de dépréciation de ses actifs financiers parmi lesquelles :

Difficultés financières de l'émetteur
Défaut de paiement/ probabilité de faillite
Actifs déjà dépréciés lors des clôtures précédentes
Observation du passé
Dégradation de l'environnement économique, technologique ou légal dans lequel opère l'émetteur...

Pour cette catégorie de titre (titres de transaction), il n'y a pas de dépréciation à constater.

Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM) :

Ce sont des actifs à échéance fixée et à paiements fixés ou déterminables, que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Les placements ne peuvent être classés comme HTM si :

Ils sont destinés à être détenus pour une période indéfinie, sauf si le versement des intérêts est prévu pour une période définie.

Ils sont susceptibles d'être vendus en raison des évolutions des conditions du marché, des besoins de liquidité...

L'émetteur a le droit de régler à un montant nettement inférieur à la valeur comptable.
Il existe une ou des clauses pouvant remettre en cause la détention jusqu'à la maturité.

Les actions sont exclues de cette catégorie.

L'intention et la capacité doivent être évaluées à chaque clôture d'exercice :

Interdiction de couvrir les titres HTM contre le risque de taux.

L'entité doit disposer des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à l'échéance.

Si une entité du groupe Société Générale Marocaine de Banques vend à l'extérieur (ou reclassifie) un montant non négligeable de HTM, le groupe doit reclasser l'intégralité des titres détenus jusqu'à l'échéance et ne peut plus classer ses actifs financiers dans cette catégorie pendant 2 ans (règle du tainting).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

Titres disponible à la vente (AFS) :

Ce sont des actifs financiers autres que :

Des actifs de trading

Des HTM

Des prêts et créances émis par l'entreprise.

Mode de comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur à moins qu'elle ne puisse être évaluée de manière fiable.

La différence entre le coût et la juste valeur est comptabilisée séparément en capitaux propres jusqu'à ce qu'ils soient vendus.

La valorisation en juste valeur des titres de ce portefeuille est répartie entre les lignes suivantes du compte résultat :

Produit d'intérêts : pour le montant correspondant au coût amorti de la période

Résultat net sur actifs disponibles à la vente : pour le montant correspondant aux dividendes, aux dépréciations durables sur titres à revenu variable, aux résultat de cession.

Coût du risque pour les dépréciations durables (titres à revenus fixes et variables) et réappréciation sur titres à revenu fixe.

Et la ligne de capitaux propres « variation de valeur sur actifs disponibles à la vente » pour le montant correspondant au complément de juste valeur.

Dépréciation :

Provisionnement pour la partie négative constatée en fonds propres.

Prêts et créances :

Ce sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché non actif autres que ceux que l'entité décide de classer en catégorie juste valeur par résultat ou AFS.

Les actifs financiers pour lesquels le détenteur peut ne pas recouvrer l'intégralité de son investissement initial pour une raison autre que la détérioration du risque crédit ne peuvent pas être enregistrés dans cette catégorie (exclusion des parts OPCVM).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

1.7.1 Divergences avec les normes marocaines :

La nouveauté apportée par les normes IFRS est la classification des titres à partir de l'intention de gestion.

Le recours à la juste valeur met fin à la matérialisation des provisions par la constatation directe des variations en résultat (contrainte de volatilité des résultats et capitaux propres).

1.7.2 Options retenues :

Divers options sont retenues par le groupe Société Générale Marocaine de Banques :

Classement des titres en fonction de l'intention de gestion dans les deux catégories : AFS et prêts et créances.

AFS	Prêts et créances
- Titres de participation - Bons de trésor classé en portefeuille de placement. - Obligations et autres titres de créance	- Bons CNCA - Bons CIH - Bons socio-économiques - Bons jeunes promoteurs

Valorisation des bons de trésor selon la courbe du marché secondaire.

Détermination de la valeur des titres non cotés sur la base de la situation nette des entités concernées.

La valeur retenue pour la valorisation des titres cotés est le cours boursier.

Étalement actuariel des surcotes et décotes

Calcul des dépréciations durables dans le cas où une baisse durable et significative est constatée (baisse de 30% de la moyenne mobile des cours sur 12 mois par rapport au prix de revient). Toutefois, si la baisse n'est pas continue sur les 12 mois, une appréciation qualitative est effectuée au cas par cas.

1.8 PROVISIONS :

1.8.1 Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

Selon la norme IAS 37 le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critère de constitution d'une PRC :

L'obligation actuelle envers un tiers

La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation

La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.8.1.1 Divergences avec les normes marocaines :

Les provisions à caractère général ou forfaitaire ne sont pas admises en IFRS

La norme marocaine ne prévoit pas l'actualisation de la valeur de la provision. La norme IAS 37 précise que le montant de la provision est actualisé si l'effet est significatif.

1.8.1.2 Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

1.8.2 Provision sur créances

1.8.2.1 Provision individuelle :

Doivent faire l'objet d'une provision toutes les créances présentant, individuellement ou collectivement, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation (risque avéré). Les indications suivantes d'une dépréciation liée à l'existence d'un risque de crédit, sont proposées par la norme :

Difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur

Une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal

L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances.

La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur

La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières

Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actif financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

Perte de valeur :

L'impairment se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, d'autre part la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

1.8.2.1.1 Divergences avec les normes marocaines :

Les normes IFRS, contrairement aux règles marocaines, ne donnent pas une définition stricte des créances à déprécier.

La notion de contagion n'est pas explicite en IFRS.

Le taux de provisionnement est forfaitaire en normes marocaines.

L'actualisation des flux de récupération attendus doit être effectuée en IFRS.

1.8.2.1.2 Options retenues :

Les provisions sont constituées sur des créances ayant connu un indice objectif de dépréciation sur la base de leur valeur recouvrable estimée, actualisée au taux d'origine des crédits.

Les critères d'identification des créances en souffrance adoptés par Bank Al-Maghrib sont maintenus.

Les provisions concernant les créances en souffrance présentant des montants significatifs sont estimées individuellement par l'entité de recouvrement :

Clients compromis ayant un risque net > 1 MMAD.

Clients compromis ayant une provision > 5 MMAD

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions pour les créances en souffrance non significatives.

1.8.2.2 Provision collective :

Est considérée comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actif financier toute donnée observable portée à l'attention du porteur de

l'actif sur les événements générateurs de pertes : données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

Méthode de provisionnement

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

La norme ne distingue pas deux méthodologies différentes pour l'évaluation des provisions sur encours « impaired » individuellement ou collectivement. Le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable du ou des actifs sur leur valeur recouvrable.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque d'un groupe de créances, et ayant une incidence mesurable sur les flux de trésorerie attendus du groupe constitué.

1.8.2.2.1 Divergences avec les normes marocaines :

Les normes IFRS disposent que toute créance ne présentant pas, sur base individuelle, d'indication objective de dépréciation, ou n'ayant pas fait l'objet d'un examen individuel, soit incluse dans un groupe de créances homogènes au regard du risque de crédit, afin d'examiner si des indications objectives de dépréciation existent pour chacun des ensembles constitués.

1.8.2.2.2 Options retenues :

La base de dépréciation du portefeuille des prêts et créances concerne les créances sensibles (selon les cotations internes à la banque).

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

1.9 GOODWILL :

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

1.9.2 Options retenues :

L'amortissement des Goodwill est abandonné et des tests de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 31/12/06.

1.10 AVANTAGES AU PERSONNEL :

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;

Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;

Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées

Indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisation définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés, la norme impose à l'entité :

De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.

De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture

D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts

D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime, à moins que les services rendus lors des exercices ultérieurs

aboutissent à un niveau de droits à prestations sensiblement supérieurs à celui des exercices antérieurs

D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques (telles que la rotation du personnel et la mortalité) et financières (telles que les augmentations futures des salaires, les changements dans les coûts médicaux futurs et certains changements dans les régimes généraux et obligatoires). Les hypothèses financières doivent être basées sur les attentes du marché à la date de clôture de l'exercice au cours duquel les obligations doivent être réglées

De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie (ou, dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, les obligations d'état) dont la monnaie et le terme sont cohérents avec la monnaie et le terme des obligations au titres des avantages postérieurs à l'emploi

De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime du montant comptable de l'obligation. Certains droits à remboursements qui ne sont pas qualifiés d'actifs du régime sont traités de la même façon que les actifs du régime, sauf qu'on les présente en tant qu'actifs distincts, et non en déduction de l'obligation

De limiter la valeur comptable d'un actif de telle façon qu'il ne dépasse pas le total :

- (i) du coût non comptabilisé des services passés et des pertes actuarielles ; plus
- (ii) la valeur actuelle des éventuels avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements du régime ou de réductions de contributions futures au régime ;

de comptabiliser le coût des services passés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les avantages correspondant au régime adopté ou modifié soient acquis au personnel ;

de comptabiliser les profits ou pertes liés à une réduction ou liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la réduction ou liquidation a lieu. Le profit ou la perte doit comprendre le changement en résultant de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime et de la partie non comptabilisée des écarts actuariels et du coût des services passés ; et

de comptabiliser une part spécifiée des écarts actuariels cumulés nets excédant la plus grande des deux valeurs suivantes :

- (i) 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ; ou
- (ii) 10 % de la juste valeur des éventuels actifs du régime.

La part des écarts actuariels à comptabiliser pour chaque régime à prestations définies est l'excédent tombant au-delà du corridor de 10 % à la date de clôture précédente divisé par la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime.

La Norme permet aussi l'application de méthodes systématiques conduisant à une comptabilisation plus rapide sous réserve d'appliquer la même base de comptabilisation pour les profits et pertes et ce de façon permanente d'un exercice à l'autre. La comptabilisation immédiate de l'ensemble des écarts actuariels constitue l'une de ces méthodes autorisées.

La Norme impose une méthode plus simple de comptabilisation des avantages à long terme autres que les avantages postérieurs à l'emploi : la comptabilisation immédiate des écarts actuariels et du coût des services passés.

1.10.2 Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques retient la méthode du corridor comme méthode de reconnaissance des écarts actuariels.

Une exception IFRS 1, permet à une société fille dont la mère est déjà passée aux IFRS, d'utiliser les mêmes évaluations de provisions que ce qui est remonté à sa mère. Les évaluations réalisées dans le cadre des comptes consolidés (remontée à la Société Générale) vont donc être reprises.

1.11 Dérivés :

Change à terme

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

1.11.2 Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

1.12 IMPOT DIFFERE :

Impôt différé :

IAS 12 s'applique à tous les impôts sur le bénéfice, y compris les impôts nationaux et étrangers. Il a pour objectif de comptabiliser l'impôt se rapportant aux charges et aux produits enregistrés au cours de l'exercice. Il gomme ainsi les distorsions pouvant exister entre :

Les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;

Le résultat social et le résultat fiscal ;

Le résultat social et le résultat IAS

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'évaluation d'un impôt différé dépend de l'intention de l'entreprise, cette dernière pouvant avoir des conséquences sur la prise en compte du prix de cession futur et de sa fiscalité.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

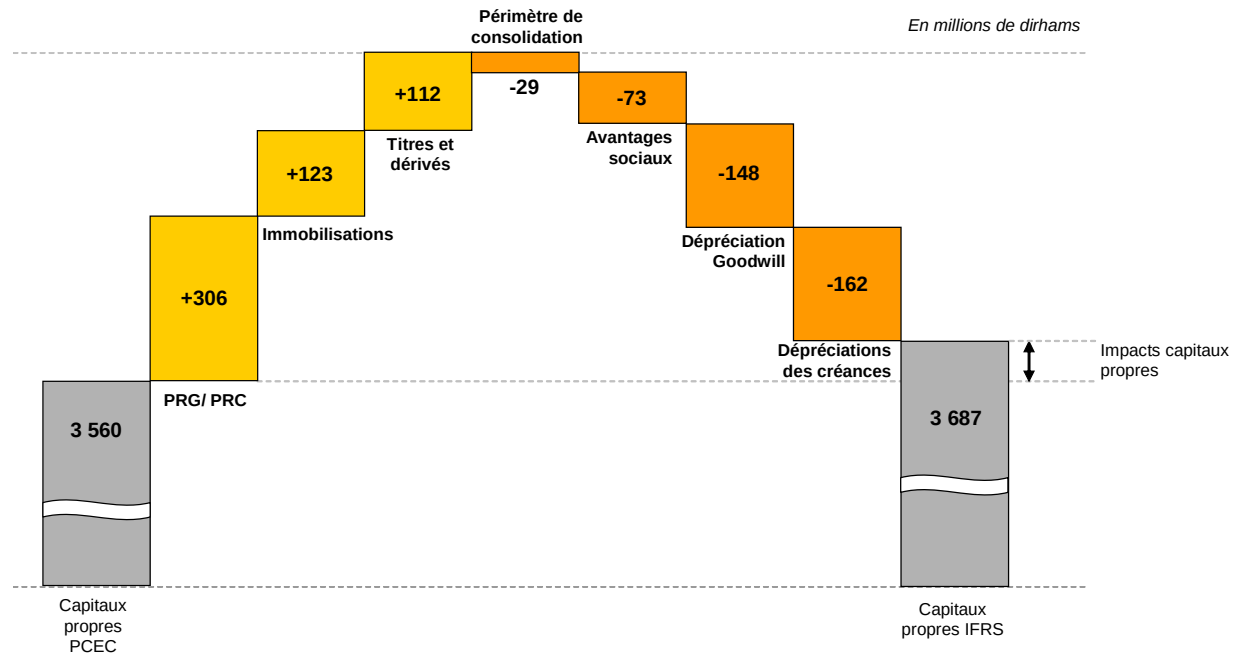
ETATS DE SYNTHESE

Bilan d'ouverture au 01 Janvier 2007

ACTIF IFRS	MONTANT AU 31 DECEMBRE 2006	Périmètre de consolidation	Reclassement	Titres	Dérivés	Avantages au personnel	Immobilisations	PRG PRC	Prêts et créances	Goodwill	MONTANT AU 01 JANVIER 2007 IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 107 025										5 107 025
Actifs financiers à la juste valeur par résultat					11 688						11 688
Instruments dérivés de couverture											
Actifs financiers disponibles à la vente	2 789 202	- 52 671	- 504 143	220 860							
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	5 157 295		504 143								
Prêts et créances sur la clientèle	27 199 253		379 003						- 326 565		27 251 691
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux											
Placements détenus jusqu'à leur échéance											
Actifs d'impôt exigible			277 093								277 093
Actifs d'impôt différé			46 881	26 012		48 097			121 835		242 825
Comptes de régularisation et autres actifs	633 414	103 792	-225 447		- 1 109						510 650
Actifs non courants destinés à être cédés											
Participations dans des entreprises mises en équivalence	337 419	- 50 689									286 730
Immobilisations corporelles	1 770 437	13 965	- 481 790				203 092				1 505 704
Immobilisations incorporelles	149 859										149 859
Ecarts d'acquisition	209 443									- 148 195	61 248
TOTAL ACTIF IFRS	43 353 347	14 397	- 4 260	246 871	10 579	48 097	203 092		- 204 730	- 148 195	43 519 198

PASSIF IFRS	MONTANT AU 31 DECEMBRE 2006	Périmètre de consolidation	Reclassement	Titres	Dérivés	Avantages au personnel	Immobilisations	PRG PRC	Prêts et créances	Goodwill	MONTANT AU 01 JANVIER 2007 IFRS
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux											
Passifs financiers à la juste valeur par résultat					11 154						11 154
Instruments dérivés de couverture											
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 556 445										5 556 445
Dettes envers la clientèle	31 793 828	- 6 226									31 787 602
Titres de créance émis	338 276										338 276
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux											
Passifs d'impôt exigible			463 490								463 490
Passifs d'impôt différé			48 232	109 502	2 520		80 424				240 679
Comptes de régularisation et autres passifs	1 280 874	50 045	- 511 722		- 6 939						812 258
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés											
Provisions Techniques des contrats d'assurance											
Provisions	600 910		- 4 260			121 458		-305 611			412 497
Subventions et fonds assimilés											
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie											
Capitaux propres	3 783 014	- 29 422		137 369	3 844	-73 361	122 667	305 611	- 204 730	- 148 195	3 896 797
Capitaux propres part du groupe	3 559 739	- 29 423		108 223	3 844	- 73 361	122 667	305 611	-162 423	- 148 195	3 686 683
o Capital et réserves liées	2 666 967										2 666 967
o Réserves consolidées	400 844	- 29 275		-38 837	3 844	-73 361	122 667	305 611	-162 423	-148 195	380 876
o Gains ou pertes latents ou différés				147 060							147 060
o Résultat de l'exercice	491 928	- 148									491 780
Intérêts minoritaires	223 275	1		29 145					-42 307		210 114
TOTAL PASSIF IFRS	43 353 347	14 397	- 4 260	246 871	10 579	48 097	203 092		-204 730	-148 195	43 519 198

Synthèse des impacts nets sur les capitaux propres part du groupe



Passage du bilan des normes PCEC aux normes IAS/IFRS

ACTIF IFRS	PCEC AU 30 JUIN 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 30 JUIN 2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 719 045	-	-	-	4 719 045
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	5 607	5 607
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 323 346	3 657	- 474 340	230 652	2 083 315
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	4 407 214	110	474 340	-	4 881 664
Prêts et créances sur la clientèle	30 288 052	- 26 039	554 899	- 186 385	30 630 527
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	-	254 662	-	254 662
Actifs d'impôt différé	-	-	46 930	142 971	189 901
Comptes de régularisation et autres actifs	1 673 856	103 049	- 216 337	- 1 415	1 559 153
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	336 468	- 55 978	-	-	280 490
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 947 411	- 191	- 644 414	210 140	1 512 946
Immobilisations incorporelles	140 820	-	-	-	140 820
Ecarts d'acquisition	203 201	-	-	-141 952	61 249
TOTAL ACTIF IFRS	46 039 413	24 608	- 4 260	259 617	46 319 378

PASSIF IFRS	PCEC AU 30 JUIN 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 30 JUIN 2007
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	1 432	1 432
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 897 167	936	-	-	2 898 103
Dettes envers la clientèle	34 157 232	- 113	-	-	34 157 119
Titres de créance émis	2 083 295	-	-	-	2 083 295
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	-	-	368 060	-	368 060
Passifs d'impôt différé	-	-	48 154	203 310	251 464
Comptes de régularisation et autres passifs	2 449 615	17 219	- 416 214	- 9 984	2 040 636
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	632 464	7 000	- 4 260	- 189 671	445 533
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	-
Capitaux propres	3 819 640	- 434	-	254 529	4 073 735
Capitaux propres part du groupe	3 606 491	- 12 035	-	261 268	3 855 724

Passage du compte de résultat des normes PCEC aux normes IAS/IFRS

	PCEC AU 30 JUIN 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 30 JUIN 2007
Marge d'intérêts	902 011	-	- 9 926	45 612	937 697
Marge sur commissions	203 906	340	-	-	204 246
Résultat des activités de marché	-	-	-	-	-
Produit net bancaire	1 237 558	24 337	- 9 926	45 103	1 297 072
Résultat brut d'exploitation	644 681	7 958	- 9 926	52 151	694 864
Résultat d'exploitation	490 404	958	-	152 238	643 600
Résultat avant impôt	517 863	-4 543	-	158 481	671 801
Résultat net	329 882	-7 013	-	100 191	423 060
Résultat net Part du Groupe	308 838	-4 213	-	101 302	405 927

PASSAGE DU BILAN DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS

ACTIF IFRS	PCEC AU 31 DECEMBRE 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 31 DECEMBRE 2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 444 286	-	-	-	3 444 286
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	15 032	15 032
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 613 526	474 967	- 492 290	149 900	1 746 103
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	7 555 956	45 687	492 290	-	8 093 933
Prêts et créances sur la clientèle	35 756 578	- 302 889	- 382 167	- 177 519	34 894 003
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	-	490 081	-	490 081
Actifs d'impôt différé	-	-	61 402	130 175	191 577
Comptes de régularisation et autres actifs	1 044 078	475 904	- 445 799	- 1 221	1 072 962
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	486 782	- 200 078	-	-	286 704
Immuebles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 304 121	13 718	-	211 510	1 529 349
Immobilisations incorporelles	150 021	-	-	-	150 021
Ecarts d'acquisition	196 958	-	-	-135 710	61 248
TOTAL ACTIF IFRS	51 552 306	507 309	- 276 483	192 167	51 975 299

PASSIF IFRS	PCEC AU 31 DECEMBRE 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 31 DECEMBRE 2007
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				5 889	5 889
Instruments dérivés de couverture					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 430 486	45 688			2 476 174
Dettes envers la clientèle	38 423 493	11 317			38 434 810
Titres de créance émis	3 914 697	-			3 914 697
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux					
Passifs d'impôt exigible			738 368		738 368
Passifs d'impôt différé			48 744	158 480	207 224
Comptes de régularisation et autres passifs	1 870 515	405 477	- 1 059 335	- 9 387	1 207 270
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions Techniques des contrats d'assurance					
Provisions	811 676	1	- 4 260	- 323 397	484 020
Subventions et fonds assimilés					
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie					
Capitaux propres	4 101 439	44 826		360 581	4 506 846
Capitaux propres part du groupe	3 959 611	- 66 913		384 365	4 277 063
o Capital et réserves liées	2 879 553			9 307	2 888 860
o Réserves consolidées	236 858	258 963	- 60 829		434 992
o Gains ou pertes latents ou différés				112 457	112 457
o Résultat de l'exercice	843 200	- 325 876	60 829	262 601	840 754
Intérêts minoritaires	141 828	111 739		- 23 784	229 783
TOTAL PASSIF IFRS	51 552 306	507 309	- 276 483	192 167	51 975 299

PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS

	PCEC AU 31 DECEMBRE 2007	Périmètre de consolidation	Reclassements	Retraitements	IFRS AU 31 DECEMBRE 2007
Marge d'intérêts	1 949 573	11 013	- 15 209	82 197	2 027 574
Marge sur commissions	428 490	1 812			430 302
Resultat des activités de marché					
Produit net bancaire	2 880 321	- 168 402	- 15 209	93 437	2 790 147
Résultat brut d'exploitation	1 689 213	- 203 008	- 15 209	109 710	1 580 706
Résultat d'exploitation	1 209 823	- 204 165	60 829	315 803	1 382 290
Résultat avant impôt	1 318 016	- 278 491	60 829	320 433	1 420 787
Résultat net	874 575	- 295 788	60 829	264 718	904 334
Résultat net Part du Groupe	843 200	- 325 876	60 829	262 601	840 754

BILAN CONSOLIDÉ AUX NORMES IAS/IFRS AU 30/06/2008

ACTIF IFRS	30/06/2008	31/12/2007
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 730 741	3 444 286
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 967	15 032
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 607 323	1 746 103
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	7 401 055	8 093 933
Prêts et créances sur la clientèle	40 823 862	34 894 003
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
Actifs d'impôt exigible	407 995	490 081
Actifs d'impôt différé	185 824	191 577
Comptes de régularisation et autres actifs	622 328	1 072 962
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	276 077	286 704
Immuebles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	1 529 173	1 529 349
Immobilisations incorporelles	164 351	150 021
Ecart d'acquisition	61 249	61 248
TOTAL ACTIF IFRS	57 826 944	51 975 299

PASSIF IFRS	30/06/2008	31/12/2007
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 072	5 889
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 478 251	2 476 174
Dettes envers la clientèle	40 943 354	38 434 810
Titres de créance émis	6 198 501	3 914 697
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	465 190	738 368
Passifs d'impôt différé	275 996	207 224
Comptes de régularisation et autres passifs	1 039 240	1 207 270
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions	481 488	484 020
Subventions et fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
Capitaux propres	4 939 852	4 506 846
Capitaux propres part du groupe	4 723 918	4 277 063
o Capital et réserves liées	3 816 961	2 888 860
o Réserves consolidées	305 200	434 992
o Gains ou pertes latents ou différés	139 299	112 457
o Résultat de l'exercice	462 458	840 754
Intérêts minoritaires	215 934	229 783
TOTAL PASSIF IFRS	57 826 944	51 975 299

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS AU 30/06/2008

Compte de résultat	30/06/2008	30/06/2007
+ Intérêt et produits assimilés	1 459 991	1 245 774
- Intérêts et charges assimilées	-	308 077
MARGE D'INTERET	1 133 583	937 697
+ Commissions (Produits)	220 401	204 246
- Commissions (Charges)	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	220 401	204 246
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments Financiers à la juste valeur par résultat	4 218	6 378
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	69 408
+ Produits des autres activités	232 872	153 865
- Charges des autres activités	-	74 522
PRODUIT NET BANCAIRE	1 489 331	1 297 072
Charges générales d'exploitation	-	520 695
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-	81 513
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	830 033	694 864
- Coût du risque	-	51 265
RESULTAT D'EXPLOITATION	763 449	643 600
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	21 087	21 958
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	6 243	6 243
RESULTAT AVANT IMPOT	790 778	671 801
- Impôt sur les résultats	-	248 740
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RESULTAT NET	486 992	423 060
Intérêts minoritaires	24 535	17 133
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	462 458	405 927

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie	30/06/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts	790 778	1 420 787
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	64 507	134 984
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	12 147	4 602
+/- Dotations nettes aux provisions	-	71 523
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	21 987	33 867
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	-	18 229
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	53 653	254 001
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	180 371	2 698 952
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-	995 104
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 453 032	4 208 304
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	91 512	105 409
- Impôts versés	-	474 748
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-	65 909
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-	1 608 879
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	33 841
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-	158 791
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	192 632
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-	265 172
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	265 172
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	1 151 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 291 544	5 140 469
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 444 286	5 107 025
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 847 258	33 444
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6 063 415	6 291 544
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4 730 741	3 444 286
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 332 674	2 847 258
Variation de la trésorerie nette	-	1 151 075

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2006	1 170 000	1 496 967		872 656	147 060	3 686 683	210 113	3 896 796
Impact des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture corrigés au 01.01.2007	1 170 000	1 496 967		872 656	147 060	3 686 683	210 113	3 896 796
Opérations sur capital	390 000	-177 414		- 212 586				
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				- 234 000		- 234 000	- 31 172	- 265 172
Résultat de l'exercice				840 754		840 754	63 580	904 334
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					- 34 603	- 34 603	- 12 739	- 47 342
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)				1 087		1 087		1 087
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				1 087	- 34 603	- 33 516	- 12 739	- 46 255
Divers				35 942		35 942		35 942
Variation de périmètre				- 18 800		- 18 800		-18 800
Capitaux propres clôture 31.12.2007	1 560 000	1 319 553		1 285 053	112 457	4 277 063	229 782	4 506 845
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31.12.2007 corrigés	1 560 000	1 319 553		1 285 053	112 457	4 277 063	229 782	4 506 845
Opérations sur capital		665 500		- 665 500				
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes							- 40 507	- 40 507
Résultat de l'exercice				462 458		462 458	24 534	486 992
Immobilisations CORPORELLES ET INCORPORELLES : REEVALUATIONS et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					26 842	26 842	2 138	28 980
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					26 842	26 842	2 138	28 980
Divers				- 42 445		- 42 445	-13	- 42 458
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 30.06.08	1 560 000	1 985 053		1 039 566	139 299	4 723 918	215 934	4 939 852



ANNEXE 2 : Bulletin de souscription



BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE
EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE
BANQUES S.A

Destinataire : [] Date : []

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination ou Raison sociale : Nom du teneur de compte :
N° de compte : Dépositaire :
Téléphone : Fax :
Code d'identité¹ : Qualité souscripteur² :
Nationalité du souscripteur : Nom et Prénom signataire :
Siège social : Fonction :
Adresse (si différente du siège social) : Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

	Tranche A Cotée	Tranche B Cotée	Tranche C Non Cotée	Tranche D Non Cotée
Emetteur	Société Générale Marocaine de Banques			
Plafond	1 900 000 000 MAD	1 900 000 000 MAD	1 900 000 000 MAD	1 900 000 000 MAD
Nombre d'obligations émises	19 000 obligations subordonnées	19 000 obligations subordonnées	19 000 obligations subordonnées	19 000 obligations subordonnées
Valeur Nominale	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
Taux	4,84% Révisable annuellement, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 52 semaines au 12 janvier 2009	5,60% Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 10 ans au 12 janvier 2009	4,84% Révisable annuellement, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 52 semaines au 12 janvier 2009	5,60% Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 10 ans au 12 janvier 2009
Prime de Risque	100 pbs	115 pbs	100 pbs	115 pbs
Jouissance	23 mars 2009	23 mars 2009	23 mars 2009	23 mars 2009
Echéance	23 mars 2019	23 mars 2019	23 mars 2019	23 mars 2019
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Négociabilité des titres	Bourse de Casablanca		De gré à gré	

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Nombre de titres demandé	Tranche A	Tanche B	Tranche C	Tranche D
Montant global en dirhams				

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations subordonnées Société Générale Marocaine de Banques à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que, si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations Société Générale Marocaine de Banques qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations Société Générale Marocaine de Banques pour chaque tranche.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription »

¹Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

²Qualité du souscripteur : A Etablissements de crédit B OPCVM C Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance
D Fonds d'investissement, fonds de pension E Autres (compagnies financières et la CDG)



ANNEXE 3 : Rapports de notation





Fitch confirme les notes de BMCI, Eqdom, SGMB et CM

Fitch Ratings-London/Paris/Tunis-21 Décembre 2007: Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à court et à long terme de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) à respectivement 'F1+(mar)' et 'AAA(mar)', ainsi que les notes nationales à court et long terme d'Eqdom à respectivement 'F1+(mar)' et 'AA(mar)'. La perspective sur l'ensemble des notes nationales à long terme est stable. Les notes de soutien attribuées à BMCI, Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) et Crédit du Maroc (CM) ont été confirmées à '2' et la note de soutien d'Eqdom à '3'.

Les notes nationales de BMCI et d'Eqdom reflètent le soutien que les deux établissements seraient susceptibles de recevoir de la part de leur actionnaire principal, respectivement BNPP (BNPP, 'AA'/F1+/Perspective Stable) et Société Générale (SG, 'AA'/F1+/Perspective Stable).

BMCI est détenue à 65% par BNPP et est fortement intégrée dans le groupe. Fitch estime qu'en cas de besoin la probabilité que BNPP apporte son soutien à BMCI est extrêmement forte. Néanmoins, la note plafond attribuée à l'Etat souverain marocain rend cette probabilité de soutien seulement forte.

BMCI est la quatrième banque du Maroc, avec des parts de marché d'environ 9% des dépôts et 13% des prêts. L'intégration de BMCI dans le groupe BNPP est forte et permet à BMCI de bénéficier de l'expertise et des ressources de son parent. Dans les faits BNPP contrôle la stratégie de la banque et est impliquée dans sa gestion au quotidien. L'ambition de BMCI est d'être reconnue comme l'une des principales banques du Maroc, offrant des services de haute qualité, ciblant une clientèle haut-de-gamme et capitalisant sur son appartenance au groupe BNPP.

Eqdom est détenu à 35% par Société Générale Financial Services Holding et à 19% par SGMB qui à son tour est détenue à 53% par SG. Fitch estime que SG soutiendrait Eqdom en cas de besoin. Cependant, SG n'étant pas un actionnaire majoritaire direct d'Eqdom, Fitch considère la probabilité d'un tel soutien modérée.

Eqdom est la deuxième société de crédit à la consommation la plus importante du Maroc avec une part de marché estimée à 25%. SG exerce un fort niveau de contrôle et est largement impliquée dans la société. En plus des prêts personnels, qui demeurent son activité principale (77% des prêts à fin S107), Eqdom propose également des crédits d'équipement et des crédits automobile de type LOA (location avec Option d'Achat).

La note de soutien de '2' attribuée à SGMB et CM reflètent selon Fitch la probabilité extrêmement forte de soutien en cas de besoin de la part de leur actionnaire principal respectif. CM est détenu à 52,6% par Crédit Agricole S.A. ('AA'/F1+/Perspective Stable). Néanmoins, la note plafond attribuée à l'Etat souverain marocain rend cette probabilité de soutien seulement forte.

SGMB est la cinquième banque du Maroc, avec des parts de marché d'environ 7% des dépôts et 9% des prêts.

© 2007 Tous droits réservés par Fitch, Inc., Fitch Ratings Ltd et ses filiales.



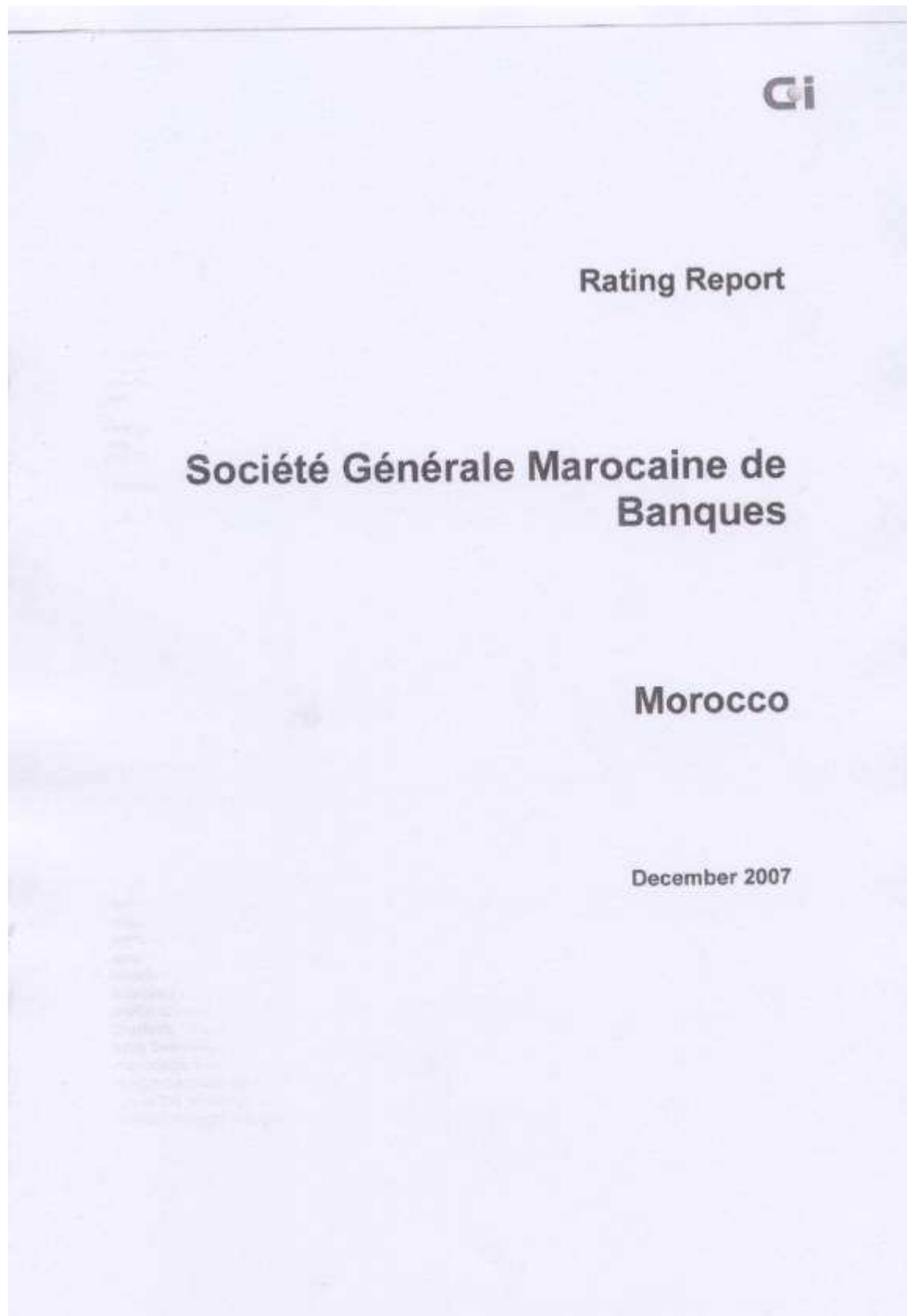
CM est la sixième banque du Maroc, avec des parts d'environ 5% des dépôts et 6% des prêts.

Une étude actualisée de BMCI, Eqdom, SGMB et CM est disponible pour chacune des entités sur le site de l'agence www.fitchratings.com.tn

Contacts: Sophie Martin-Glinel, Paris, Tel: + 33 1 44 29 92 72; Sonia Trabelsi, Tunis, +216 71 840 902.

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, www.fitchratings.com. Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section « Code de Conduite » de ce site.

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(mar)» pour des notes attribuées sur l'échelle nationale au Maroc. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.





Ref: MACB08RR/12-07

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

Casablanca, Morocco
December 2007

RATINGS

	Current	Last Changed From	Date	USD (mn) MAD (mn)	2006 USD	2006 MAD	2005 MAD	2004 MAD
Sovereign								
Long-Term:	BBB-	BB+	Oct 07	Total Assets	4,828	40,827	33,281	27,786
Short-Term:	A3	B	Oct 07	Net Loans	2,591	21,914	18,246	15,555
Outlook:	Stable	Stable		Total Deposits*	3,760	31,754	27,274	23,128
				Total Capital	368	3,114	2,842	2,505
Foreign Currency				Gross Income	743	2,052	1,843	1,762
Long-Term:	BBB-	BB+	Nov 07	Net Income	53	447	337	305
Short-Term:	A3	B	Nov 07	Exchange Rate: L/SQ/MAD		8.437	9.249	8.218
				*Customer + Interbank				
Financial Strength	BBB-	BB+	Jan 01	%		2006	2005	2004
				NPLs / Gross Loans		9.41	12.19	15.57
Support	2	-	-	LLR / NPL		77.23	75.51	85.71
				Capital Adequacy Ratio		11.20	11.46	11.22
Outlook				Net Loans / Stable Funds		66.97	65.89	67.42
Foreign Currency	Stable	Negative	Nov 06	Interest Differential		5.38	6.15	6.72
Financial Strength	Stable	Negative	Nov 06	Cost / Income		53.18	54.57	54.30
				ROAA		1.21	1.10	1.12

RATINGS DRIVERS

Supporting the Rating

- Majority owned by Société Générale
- Peer group's best interest differential results in the sector's best operating profitability
- Continued strong growth in customer deposits

Constraining the Rating

- Still high non-performing loan (NPL) ratio, although improving
- Tightening margins, in line with the sector

RATING RATIONALE

SGMB has a good and strengthening banking franchise in the Moroccan market. The Bank has long been able to generate very good margins despite increased competition and falling domestic interest rates. SGMB's low cost of funds and high earnings on interest-earning assets have resulted in the sector's highest interest differential, despite narrowing over the last few years. Non-performing loans again fell in actual amount in 2006 and continued to fall as a percentage of gross loans. They still remain high against gross loans but are expected to fall further over the next two years. Provisioning improved and is at an adequate level. In a banking sector that displays good liquidity, SGMB's liquidity profile is more than comfortable, particularly taking into account the majority shareholder of Société Générale. Capital is adequate, free capital has improved sharply. Results for 2007 to date (Q3 2007) have been very good and a noted rise in earnings is expected for the full year. On account of the improvement in most financial areas together with its market position and strong ownership, SGMB's foreign currency rating is upgraded to BBB-. The short-term rating is also upgraded to A3. Both ratings are at the sovereign ceiling for Morocco. Going forward, CI expects to see upward pressure on the financial strength rating provided continued improvement is maintained.



BANK HISTORY AND STRATEGIES

Bank History

Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) is the product of a 1962 incorporation of the local operations of France's Société Générale (SG), whose interest in SGMB is now 53.0%. Local investors Groupe Deveco Souss and Groupe Hakam hold 31.4% and 4.9% respectively. SGMB staff holds 2.0% while other institutional and individual owners hold the remaining 8.7%. In 2003 SGMB became a société anonyme, with a Directoire and Conseil de Surveillance (Board of Directors), and its shares are not listed. SG holds six of twelve seats on the Conseil de Surveillance and is deeply involved in management, with seven French expatriate secondees, including Président of the Directoire and other senior positions. The French parent contributes significantly to the Bank's strategy and operations. The Bank has a distribution network of 232 branches (as at end 2006) in the kingdom and several co-operated branches in France within the network of SocGen.

Current Business Model

SGMB is Morocco's fifth largest bank by both total assets and total capital, commanding a market share of 10% in assets and loans. Staff totalled 2,185 at end June 2007. The Bank engages in a full range of banking activities and provides corporate, retail, capital markets and non-banking services. Like other Moroccan banks, SGMB is actively expanding its retail banking business and is viewing that as the leading edge of its marketing efforts. Business in this segment has been developed through the increase mainly in mortgage loans, as other areas of consumer credit have largely been flat throughout the economy for the past two years. In spite of the market conditions, SGMB could strengthen its market share on consumer loans through its fully-owned subsidiary Sogéfinancement. In commercial banking, its target market is the large corporate sector, as well as local exporters. Its business model is based on its strong local knowledge of the market together with the infrastructure and strength of SocGen.

Principal Business Strategies

The Bank's strategy is focussed in two areas. One is to become a leading commercial bank for large Moroccan corporates, including participating in investment bank operations; the other (on the retail side) is to promote multi-product activity to the Bank's high net worth customers and increasingly towards the upper-middle retail customer segment. Particularly in regard to the latter, this includes a continued expansion of the branch system as well as the further development of the ATM network, a phone banking system, including a new call centre and internet banking. SGMB is the first bank in Morocco to operate an interconnected CRM and call-centre platform, enabling its customers an access to expanded banking service. The Bank plans to expand its network to a total of 400 branches up to 2010 and might introduce an array of lower-segment branches to reach the lower end of the market in which it is not sufficiently present.



KEY FINANCIAL ISSUES

Accounts are audited by Ernst & Young, Casablanca to standards conforming to Moroccan Accounting Standards (MAS). The auditors' report is unqualified.

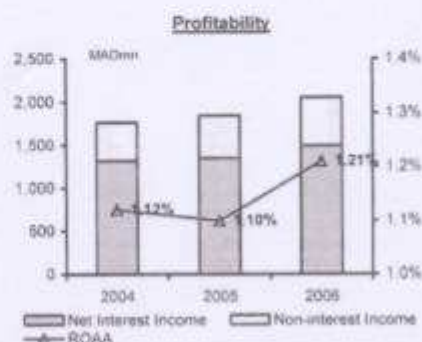
REVENUE

Good level of returns, and on an upward trend SGMB has recorded good and steady returns over the years, and further improvement was achieved in 2006. Asset-based returns grew in 2006 and are now approaching some of the leading peer banks. In 2006, SGMB's return on average assets increased to 1.21% (2005: at 1.10%). The good level of returns reflects the performance of interest income activities, particularly the growing loan book aided by a low cost deposit funding base.

High margins aided by low cost of funds

Earnings are dominated by interest income activities. Net interest income rose by a healthy 11% in 2006 to MAD1,490mn (USD178mn).

Against average assets, it remained high at 4% although down slightly from the previous year. Lower market interest rates together with competition have squeezed margins slightly. In 2006, SGMB's interest income was up by 12% to MAD1,871mn.



Interest expense was up by 18%, but from a low base, to MAD381mn. The increase reflected the growth in the Bank's customer deposit base. Nevertheless, SGMB's funding cost remained very low at just 1.17% - 6bp lower than in 2005. The Bank's interest on average earning assets declined by 83bp to 6.55%. In turn, the interest differential narrowed by 77bp to a still very high 5.38% (2005: 6.15%). However, there remains a noted downward trend as market interest rates fall and competition grows. SGMB still records both the sector's highest interest on average earning assets and its lowest funding cost. As a result, the Bank's interest differential is the highest in the market.

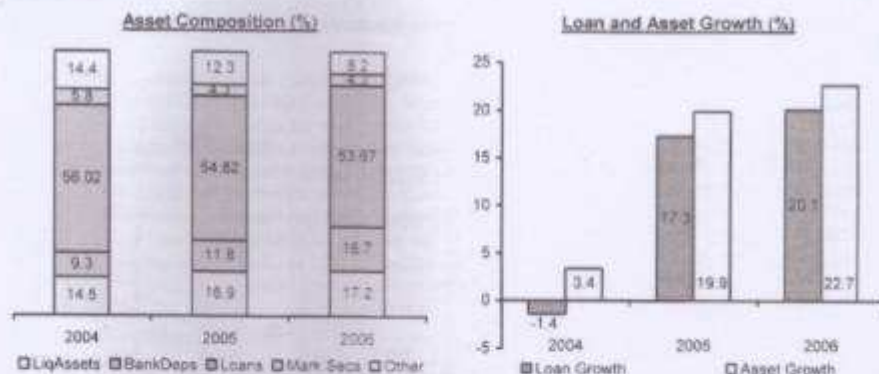
Low level of fee and commission income; potential remains for expansion In contrast to the high interest differential and very good interest earning activities, non-interest income is still low at SGMB. It formed only 27% of gross income at end 2006. The majority of non-interest income is derived from fee and commission income which rose by just 2% in 2006. However, the strategy for asset expansion remains linked more towards margins and interest levels as opposed to fees. The Bank does not break down its other income sources which includes trading income from forex and securities.

Expense base reflects growing branch network Operating expenses were higher by 5% in 2006 to MAD1,091mn. Expenses are connected mainly to staff expenses. The growing branch network contributes to the pressure on the cost base. Operating expenses represented 2.94% (2005: 3.30%) of average assets, the ratio of which has fallen in each of the last four years. Against gross income, it fell slightly to a reasonable 53% of gross income. Over the last 4 years, the rise in operating expenses has been low and the Bank has recorded improvement in cost efficiency relative to the asset base.

Good performance at the operating profit level in 2006 Operating profit recorded a robust rise of 15% to MAD961mn (USD113.6mn). This represented 2.59% of average assets, the highest in the peer group. The provision charge fell by 52% to MAD124mn, reflecting improved loan asset quality and good provisioning overall. The provision charge relating to investments grew significantly in 2006. Relating to a couple of securities, it remained small overall. Net profit was up by 32% to MAD447mn (USD52.8mn).



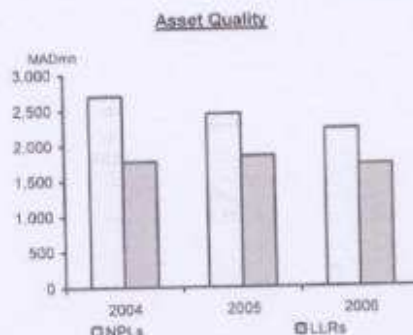
BALANCE SHEET



Rising loan portfolio but still ample room for growth Despite loan growth of 20% in 2006, loans as a proportion of total assets remained steady at 54% at the year-end. The profile of the asset base was still highly liquid at end 2006, with 17% comprising liquid assets (central bank and cash) and 17% bank deposits. The 54% level is broadly in line with the Moroccan banking sector. Loan growth for SGMB has been low prior to 2006, in part reflecting loan asset quality challenges and a more conservative approach by management. The loan growth that has occurred has been led by retail and consumer lending, particularly mortgage lending. The Moroccan economy has performed well over the last few years and this, together with overall banking maturity in the market, has provided good opportunities for loan growth. The Bank's corporate loan book has been declining over the last few years as a proportion of the total portfolio. Total assets grew by a higher 23% in 2006, led by loans and bank placements.

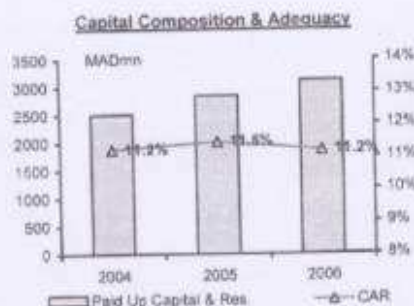
Good improvement in SGMB's loan asset quality Noted improvement in loan asset quality at SGMB was seen in 2006. Non-performing loans declined by 9.2% to MAD2,225mn (USD263mn), reflecting loan asset quality improvement and some recoveries. Loans are classified as past due at 90 days. Classification and reporting of NPLs are done to Moroccan central bank guidelines. While a tightening of those guidelines resulted in an increase in NPLs in 2003, a greater increase occurred in 2004. That increase, of 61%, was largely the result of internal changes at SGMB. With the introduction of the new President in 2004, the Bank took a very much more conservative approach to NPL recognition (as well as to provisioning). Consequently, NPLs rose by a net MAD1.0 billion and at year-end 2004 accounted for a high 15.6% of gross loans. Over the last two years, the NPLs have fallen by MAD470mn. At end 2006, NPLs to gross loans ratio was 9.4% (12.2% in 2005). The average NPL ratio for the sector was around 12% at end 2006.

Good provisioning coverage Together with the lower level of NPLs, SGMB's provisioning ratio improved marginally in 2006. Loan-loss reserves to NPLs ratio was a sound 77% in 2006 against 76% in 2005. The Bank's investments in affiliates and its branch expansion programme have had an adverse effect on SGMB's free capital situation. In fact up to 2005, the Bank had a negative free capital funds position. It turned positive in 2005 and grew significantly in 2006. As a result, unprovided NPLs to free capital fell to 56% from over 100% previously.



Good capital adequacy position SGMB's capital position is adequate taking into consideration the majority ownership by SocGen. Retained earnings have been the sole source of increased capital for some years. The Bank again paid a dividend of MAD234mn in 2006 and taking this into account, total capital rose by 10% in 2006 to MAD3,114mn (USD368mn).

CI's conservative weighting of assets indicated a 17% rise in risk-weighted assets in 2006. According to central bank methodology, the Bank's risk asset ratio (RAR) was 11.2% at end 2006 against 11.5% previously. This is about the average level for the peer group. The Bank's internal capital generation ratio of around 6% is fairly low but adequate at this point in time. As mentioned above, SGMB's free capital grew significantly in 2006. On a Basel II basis, the capital adequacy ratio is currently 8.6%. It is the Bank's intention to raise capital according to the development of its asset base in 2008.

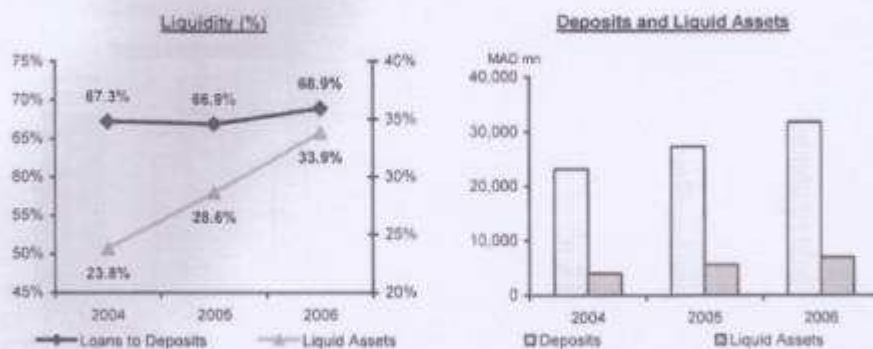


Funding dominated by customer deposits As indicated in the balance sheet profile above, SGMB has a very good liquidity profile and has ample room liquidity-wise to grow the loan portfolio further. Customer deposits are by far the main source of funding, representing 78% of total liabilities and capital at year-end 2006. Deposits rose by a solid 17% in 2006. Higher deposit growth is mainly the result of the expanding branch network. At year-end 2006 total customer deposits represented 88% of all deposits. SGMB's liquidity profile compares favourably to the peer group but behind the large institutions such as Attijariwafa Bank.

Cheap demand deposits form the majority of the customer deposit base. They grew by a strong 20% in 2006. This growth has permitted the Bank to not rely heavily on either time deposits or interbank borrowings. Those sources, together with other deposits, represent around 30% of total liabilities and capital. Interbank borrowings again grew significantly in 2006 but remain comfortable at 10% of liabilities and capital. Moreover, as stated above, bank placements grew strongly in 2006 and overall the Bank remained a net placer.

SGMB's liquidity ratios remain sound despite the tightening in the loans and deposit base ratios. Net loans to customer deposits was a low 69%. Net loans to stable funds rose slightly to 67%. The growth in Bank placements saw the liquid assets ratio rise to a solid 34%.





OUTLOOK

SGMB's results for the first half of 2007 were very good with net profit of MAD325mn against MAD283mn for the corresponding period of 2006. Both interest and non-interest income activities performed well. Loans and advances continued to record good growth and stood at MAD24,186mn at June 2007. Total assets amounted to MAD43,966mn. Customer deposits also expanded, rising to MAD34,137mn.

The outlook for SGMB is considered very favourable on the back of a growing asset and loan base together with continued cheap deposit funding. Interest income will continue to record good growth. The planned capital increase in 2008 will support further balance sheet expansion. At the same, loan asset quality continues to improve, aided by a healthy domestic economy and proactive management.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

21-Dec-2007

MA08

PERFORMANCE RATIOS				
	External Audit	AUD 12/2006	AUD 12/2005	AUD 12/2004
A. SIZE FACTORS				
1 Total Assets (USD 000)		4,827,562	3,598,368	3,378,887
2 Total Capital (USD 000)		368,168	307,327	304,844
B. ASSET QUALITY				
3 Total Assets Growth Rate (Year on Year %)		22.67	19.86	3.43
4 Loan-Loss Reserve to Gross Loans (%)			9.21	10.20
5 Non-Performing Loans to Gross Loans (%)			12.19	15.57
6 Loan-Loss Reserve to Non-Performing Loans (%)			75.51	65.71
7 Unprovided Non-Performing Loans to Free Capital (%) (2)				
8 Loan-Loss Provision Charge on Gross Loans (%)		0.57	1.30	2.85
9 Reserve for Dimin. of Investments to Total Investments (%)				
10 Related Party Loans to Total Capital (%)				
11 Total Contingents on Total Assets (%)		19.61	22.16	24.20
C. CAPITAL ADEQUACY				
12 CI Risk Asset Ratio (%)		3.03	1.60	-0.25
13 Estimated BIS Risk Asset Ratio (%)		5.94	6.16	5.40
14 Estimated BIS RAR on Tier One Capital (%)		6.94	6.16	5.40
15 Actual Risk Asset Ratio to Local Standards (%)			11.46	11.22
16 Internal Capital Generation (%)		6.03	12.11	4.32
17 Total Capital Growth Rate (Year on Year %)		9.54	13.46	5.46
18 Total Capital to Total Assets (%)		7.63	8.64	9.02
19 Total Capital to Gross Loans (%)		14.21	14.14	14.46
20 Free Capital Funds (MAD 000)		925,059	416,754	-55,011
21 Estimated BIS RAR Shortfall (MAD 000)		330,003	501,999	672,616
22 Risk Weighted Assets on Total Footings (%)		65.18	67.13	68.62
D. LIQUIDITY				
23 Net Loans to Total Deposits (%)		60.52	62.90	66.22
24 Net Loans to Total Customer Deposits (%)		68.92	66.90	67.26
25 Net Loans to Stable Funds (%)		66.97	65.89	67.42
26 Customer Deposits to Total Deposits (%)		67.81	64.02	68.47
27 Liquid Asset Ratio (%)		33.85	28.64	23.82
28 Quasi-Liquid Asset Ratio (%)		38.11	32.90	29.62
29 FX Currency Assets to FX Currency Liabilities (%)				
30 FX Currency Loans to FX Currency Deposits (%)				
31 Interbank Assets to Interbank Liabilities (%)		154.86	225.83	715.17
32 Net Interbank Assets (MAD 000)		2,407,034	2,182,205	2,216,161
E. PROFITABILITY				
33 Return on Average Assets (%)		1.21	1.10	1.12
34 Return on Average Equity (%)		15.00	12.61	12.80
35 Underlying Profits on Average Assets (%)		2.53	2.72	2.97
36 Underlying Profits on Average Equity (%)		31.53	31.07	33.22
37 Funding Cost (%)		1.17	1.23	1.21
38 Interest on Average Earning Assets (%)		6.55	7.38	7.93
39 Interest Differential (%)		5.38	6.15	6.72
40 Non-Interest Income to Gross Income (%)		27.38	27.01	25.26
41 Operating Expenses to Gross Income (%)		53.18	54.57	54.30
42 Operating Profit Growth Rate (%)		14.73	4.00	-6.21
43 Operating Profit on Average Assets (%)		2.59	2.74	2.95
44 Risk Provisioning Charge to Operating Profit (%)		30.59	35.43	52.76
45 Dividend Payout Ratio (%)		52.39	0.00	57.52
RATES				
Exchange Rate (Units per USD)		8.4570	9.2490	8.2180
Inflation Rate (%)		3.28	3.20	3.00
Imputed Interest Rate on Free Capital (%)		3.29	3.65	3.75
(Discount Rate)				NA

NOTES:



BALANCE SHEET - ASSETS (MAD 000)														
RISK WGHT	External Audit	12/2004 USD 000	AUD 12/2005	AUD 12/2006	AUD 12/2007	AUD 12/2008	Growth (%)				Breakdown (%)			
							12/2005	12/2006	12/2007	12/2008	12/2009	12/2010	12/2011	12/2012
LIQUID ASSETS														
2%	Cash & T Day	224,250	1,854,882	1,203,247	886,126	831,033	57.46	39.61	5.38	26.40	4.04	2.62	2.40	2.20
1%	Central Bank	403,876	5,109,882	4,412,275	3,371,437	3,891,967	15.74	39.87	18.58	34.83	12.51	12.26	12.74	10.77
10%	Treasury Bills													
20%	Government Securities													
20%	Other													
	TOTAL LIQUID ASSETS	628,126	7,001,340	5,615,522	4,057,562	3,522,994	26.69	39.38	14.87	34.95	17.15	15.37	15.34	13.12
DEPOSITS WITH BANKS														
20%	Short - Up to 1 Year	808,329	8,819,123	3,918,494	2,576,415	1,875,187	14.71	52.91	37.36	36.07	16.70	11.77	8.28	6.30
20%	Short - Other													
100%	Non - Call Medium Term													
	TOTAL DEPOSITS WITH BANKS	808,329	8,819,123	3,918,494	2,576,415	1,875,187	14.71	52.91	37.36	36.07	16.70	11.77	8.28	6.30
MAINTENANCE OF SECURITIES														
100%		200,500	1,737,918	1,417,304	1,820,287	1,343,471	33.62	11.31	4.78	34.33	4.26	4.28	3.80	3.75
LOANS AND ADVANCES														
20%	Government Guaranteed													
50%	First Mortgage Loans													
100%	Rate Disc. & Short Term	2,326,629	18,677,862	13,394,982	8,960,847	8,345,676	28.98	133.79	-16.59	-44.38	48.20	48.17	20.37	31.28
100%	Medium/Long Term													
100%	Other	264,340	2,235,528	2,274,126	2,252,980	2,252,980	1.91	87.83	29.11		5.49	8.89	4.37	15.89
100%	Non-Performing Loans (%)													
100%	Loan-Loss Reserve (%)													
	TOTAL LOANS AND ADVANCES	2,590,969	21,913,388	15,669,108	11,213,827	10,598,656	20.10	127.88	-11.37	-34.63	53.69	57.06	24.74	47.17
FINANCIAL INVESTMENTS														
100%	Government Securities	38,840	480,764	1,040,388	393,435	384,130	14.88	15.42	2.31	20.50	1.18	3.18	2.26	2.25
100%	Other	127	1,542	1,251	1,071	1,071	20.21	18.18	47.72	3.71	3.20	3.20	3.20	3.19
100%	Financial Assets & APPLS	107,074	807,074	1,189,676	1,239,435	1,248,139	21.88	5.34	1.75	-15.00	1.33	5.49	4.43	4.37
100%	FIXED ASSETS	181,524	1,242,281	1,264,755	1,279,483	1,253,936	1.36	-0.85	-1.03	-0.73	3.14	3.80	4.38	4.41
100%	OTHER ASSETS	40,285	564,013	613,784	571,610	535,104	11.31	17.58	-17.08	-18.34	1.85	1.85	1.88	2.17
	TOTAL ASSETS	4,627,802	40,526,944	33,297,302	27,765,888	26,544,901	22.47	19.89	3.43	-8.99	100.00	100.00	100.00	100.00
CONTINGENT ACCOUNTS														
100%	Fin. Guarantees/Commitments	192,096	1,624,546	1,328,330	818,871	847,772	32.47	49.74	-13.08	-18.96	30.25	18.63	12.19	11.78
50%	Net & Performance Bonds	577,083	4,886,220	4,962,882	4,880,531	4,436,934	-1.89	16.42	-7.28	5.88	50.96	68.22	68.91	15.95
20%	Letters of Credit Guarantees	1,777,429	1,300,515	1,264,280	1,843,713	2,999,685	-18.85	-39.29	52.85	52.85	15.74	17.15	27.00	33.17
10%	Other													
	TOTAL CONTINGENT ACCOUNTS	2,466,608	7,811,281	7,555,492	7,143,115	8,284,391	0.37	6.75	-16.53	17.58	100.00	100.00	100.00	100.00
	TOTAL ASSETS	13,713,145	118,817,371	87,584,754	65,444,773	62,862,968	20.11	17.88	-1.13	0.46	-	-	-	-
	Other Assets (not shown)	1,700,000	17,000,000	17,000,000	17,000,000	17,000,000	10.00	10.00	10.00	10.00	-	-	-	-

BALANCE SHEET - LIABILITIES (MAD 000)														
		USD 000	12/2004	12/2005	12/2006	12/2007	Growth (%)				Breakdown (%)			
							12/2005	12/2006	12/2007	12/2008	12/2009	12/2010	12/2011	12/2012
INTERBANK LIABILITIES														
	Current & T Day	152,197	1,287,127	1,076,292	545,231	621,260	19.88	94.19	-78.27	-289.05	1.10	3.25	5.32	2.39
	Short	369,912	3,134,962	884,087	219,233	708,431	214.96	288.83	-69.99	-229.62	7.69	1.89	5.77	2.94
	Other													
	TOTAL INTERBANK LIABILITIES	522,109	4,422,089	1,960,379	764,464	1,329,691	19.46	98.41	-79.13	-294.67	8.79	5.21	5.50	2.64
CUSTOMER DEPOSITS														
	Current	2,213,402	18,718,180	15,813,273	12,966,134	11,466,704	19.88	38.73	15.02	5.79	49.85	46.41	46.81	42.83
	Savings	478,894	4,004,636	3,759,889	3,333,868	3,033,771	8.94	11.29	10.99	10.40	9.84	11.13	12.01	11.19
	Time	867,246	7,588,011	6,118,376	5,740,568	5,777,279	11.28	18.04	-6.32	-10.38	10.18	25.49	39.73	21.62
	Other	172,950	1,465,747	1,133,799	1,051,778	989,287	38.10	7.94	-10.28	-14.35	2.88	2.47	3.76	3.21
	TOTAL CUSTOMER DEPOSITS	3,732,492	31,776,574	26,825,337	23,102,348	21,266,841	19.87	17.68	-5.25	-4.96	17.84	69.89	91.02	78.05
OTHER LIABILITIES														
	Other	4,187,719	35,295,254	25,228,965	25,485,943	25,549,485	34.81	23.35	4.18	0.98	88.33	87.18	84.82	84.12
	TOTAL OTHER LIABILITIES	4,187,719	35,295,254	25,228,965	25,485,943	25,549,485	34.81	23.35	4.18	0.98	88.33	87.18	84.82	84.12
ACCUMULATED TAX LIABILITIES														
	TOTAL TAX LIABILITIES	1,700,000	17,000,000	17,000,000	17,000,000	17,000,000	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
TIER TWO CAPITAL														
	Asset Revaluation Reserve	0	0	0	0	0	-	-	-	-	0.00	0.00	0.00	0.00
	Hybrid Capital Instruments	0	0	0	0	0	-	-	-	-	0.00	0.00	0.00	0.00
	Subordinated Term Debt	0	0	0	0	0	-	-	-	-	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL TIER TWO CAPITAL	0	0	0	0	0	-	-	-	-	0.00	0.00	0.00	0.00
TIER ONE CAPITAL														
	Paid Up Capital	1,983,347	1,170,000	1,170,000	1,170,000	1,170,000	0.00	0.00	0.00	0.00	2.87	3.02	4.21	4.30
	Minority Interests	0	0	0	0	0	-	-	-	-	0.00	0.00	0.00	0.00
	Reserves	229,821	1,843,595	1,873,489	1,336,307	1,268,581	16.21	39.29	19.75	-13.57	4.75	3.23	3.81	4.49
	TOTAL TIER ONE CAPITAL	2,213,168	3,013,595	3,043,489	2,506,307	2,438,581	16.21	39.29	19.75	-13.57	4.75	3.23	3.81	4.49
	TOTAL CAPITAL	2,213,168	3,013,595	3,043,489	2,506,307	2,438,581	16.21	39.29	19.75	-13.57	4.75	3.23	3.81	4.49
	TOTAL LIABILITIES AND CAPITAL	4,627,802	40,526,944	33,297,302	27,765,888	26,544,901	22.47	19.89	3.43	-8.99	100.00	100.00	100.00	100.00

PROFIT AND LOSS ACCOUNT (MAD 000)														
		USD 000	12/2004	12/2005	12/2006	12/2007	Growth (%)				% of Average Total Assets			
							12/2005	12/2006	12/2007	12/2008	12/2009	12/2010	12/2011	12/2012
	Interest Income	121,386	1,371,417	1,397,474	1,380,370	1,380,370	12.21	4.48	-1.15	-1.34	9.05	9.48	9.34	9.46
	Interest Expense	-49,282	-391,267	-332,140	-279,044	-311,726	-18.33	-12.46	-16.40	-17.00	-10.33	-10.36	-10.32	-10.31
	Fee Income	178,253	1,490,156	1,345,101	1,180,955	1,180,955	19.78	2.18	-2.88	-3.38	4.02	4.41	4.32	4.32
	Fees and Commissions	37,578	275,442	364,461	222,349	221,363	2.28	18.83	-8.99	-14.13	0.71	0.37	0.31	0.30
	FX Trading Income													
	Dealing Securities Income													
	Other Investment Income	13,894	115,812	79,743	73,542	87,820	46.23	13.84	-27.89	-71.24	0.31	0.28	0.28	0.28
	Other Income	20,799	173,862	119,767	37,432	120,219	14.25	210.39	-89.39	-6.41	0.47	0.30	0.14	0.47
	Total Interest Income	96,441	1,555,992	1,445,077	1,181,868	1,148,524	12.21	11.21	-4.41	-16.22	1.52	1.80	1.80	1.79
	EXPENSE INCOME	242,834	2,091,954	1,845,252	1,782,032	1,804,969	11.52	8.91	-0.37	0.50	5.34	6.04	6.04	7.05
	Administrative Expenses	99,440	840,591	769,872	738,231	694,775	7.75	3.54	-8.38	-8.20	2.27	2.69	2.75	2.84
	Depreciation	18,577	167,108	161,142	155,117	156,077	3.49	-3.56	-2.98	-0.90	0.42	0.98	0.97	0.97
	Other Expenses	11,208	33,561	76,068	63,477	73,989	29.70	69.87	-12.74	-26.37	0.25	0.48	0.23	0.38
	OPERATING INCOME	109,524	1,091,180	1,009,612	992,400	970,617	8.46	5.72	-5.13	-3.94	2.94	2.30	2.30	2.80
	OPERATING PROFIT	110,000	900,758	837,440	828,317	877,208	14.73	4.80	-8.21	-5.26	2.99	2.74	2.85	3.40
	Provisions for Doubtful Debts	-14,776	-124,480	-282,554	-434,161	-439,386	-10.23	-47.27	-12.73	56.47	-0.34	-0.81	-1.91	-1.70
	Profit for Distribution	95,224	776,278	554,886	394,156	437,822	38.84	369.49	-120.17	-78.20	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00
	EXPENSE PROFIT OR LOSS	79,853	-689,563	-582,178	-582,513	-477,798	-23.33	-40.15	-29.35	-3.98	-1.80	-1.77	-1.58	-1.89
	Extraordinary Items	2,547	24,827	4,388	21,479	5,109	499.39	-103.39	-110.43	-106.04	0.27	-0.02	0.38	0.32
	Tax & Equivalent	-23,989	-245,161	-195,498	-266,728	-118,610	-39.77	-123.15	-19.49	-8.91	-10.06	-10.06	-10.06	-10.06
	NET PROFIT (OR LOSS)	52,412	446,821	277,222	-320,136	-304,365	0.43	55.11	-19.24	-4.18	1.21	-1.19	1.12	1.47
	Transfers/Adjustments	8,917	38,000	0	0	0	-	-	-	-100.00	0.16	0.88	0.90	0.90
APPROPRIATION														
	Minority Interests	0	0	0	0	0	-	-	-	-	0.00	0.00	0.00	0.00
	Shareholders' Interest	0	0	0	0	0	-	-	-	-	0.00	0.00	0.00	0.00
	Dividends	27,969	294,000	0	0	175,500	-19.81	-100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Dividends in Reserves	27,969	275,127	0	0	175,500	-19.81	-100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL	52,412	446,821	277,222	-320,136	-304,365	0.43	55.11	-19.24	-4.18	1.21	-1.19	1.12	1.47

RATIO FORMULAE

A. Size Factors	
1. TOTAL ASSETS (USD 000)	
2. TOTAL CAPITAL (USD 000)	
B. Asset Quality Ratios	
3. TOTAL ASSETS GROWTH RATE (YEAR ON YEAR %)	$\frac{(\text{CURRENT YEAR TOTAL ASSETS} - \text{LAST YEAR TOTAL ASSETS}) \times 100}{\text{LAST YEAR TOTAL ASSETS}}$
4. LOAN-LOSS RESERVE TO GROSS LOANS (%)	$\frac{\text{LOAN-LOSS RESERVE} \times 100}{\text{GROSS LOANS}}$
5. NON-PERFORMING LOANS TO GROSS LOANS (%)	$\frac{\text{NON-PERFORMING LOANS} \times 100}{\text{GROSS LOANS}}$
6. LOAN-LOSS RESERVE TO NON-PERFORMING LOANS (%)	$\frac{\text{LOAN-LOSS RESERVE} \times 100}{\text{NON-PERFORMING LOANS}}$
7. UNPROVIDED NON-PERFORMING LOANS TO FREE CAPITAL (%)	$\frac{\text{NON-PERFORMING LOANS} - \text{LOAN-LOSS RESERVE} \times 100}{\text{FREE CAPITAL}}$
8. LOAN-LOSS PROVISION CHARGE ON GROSS LOANS (%)	$\frac{\text{PROVISIONS FOR DOUBTFUL DEBTS CHARGE} \times 100}{\text{GROSS LOANS}}$
9. RESERVE FOR DIMINUTION OF INVESTMENTS TO TOTAL INVESTMENTS (%)	$\frac{\text{RESERVE FOR DIMINUTION OF INVESTMENTS} \times 100}{\text{TOTAL INVESTMENTS}}$
10. RELATED PARTY LOANS TO TOTAL CAPITAL (%)	$\frac{\text{RELATED PARTY LOANS} \times 100}{\text{TIER ONE} + \text{TIER TWO CAPITAL}}$
11. TOTAL CONTINGENTS ON TOTAL ASSETS (%)	$\frac{\text{TOTAL CONTINGENTS} \times 100}{\text{TOTAL ASSETS}}$
C. Capital Adequacy Ratios	
12. C/RISK ASSET RATIO (%)	$\frac{\text{FREE CAPITAL FUNDS} \times 100}{\text{RISK WEIGHTED ASSETS} - \text{NON-FINANCIAL SUBS} - \text{FIXED ASSETS}}$
13. ESTIMATED BIS RISK ASSET RATIO (%)	$\frac{(\text{TOTAL CAPITAL} - \text{FINANCIAL SUBSIDIARIES}) \times 100}{\text{RISK WEIGHTED ASSETS}}$
14. ESTIMATED BIS RAR ON TIER ONE CAPITAL (%)	$\frac{\text{TIER ONE CAPITAL} - \text{FINANCIAL SUBSIDIARIES} \times 100}{\text{RISK WEIGHTED ASSETS}}$
15. ACTUAL RISK ASSET RATIO TO LOCAL STANDARDS (%)	AS REPORTED BY LOCAL CENTRAL OR COMMERCIAL BANKS
16. INTERNAL CAPITAL GENERATION (%)	$\frac{(\text{NET PROFIT} - \text{DIVIDENDS} - \text{EXTRAORDINARY ITEMS}) \times 100}{\text{TIER ONE CAPITAL}}$
17. TOTAL CAPITAL GROWTH RATE (YEAR ON YEAR %)	$\frac{(\text{CURRENT YEAR TOTAL CAPITAL} - \text{LAST YEAR TOTAL CAPITAL}) \times 100}{\text{LAST YEAR TOTAL CAPITAL}}$
18. TOTAL CAPITAL TO TOTAL ASSETS (%)	$\frac{\text{TOTAL CAPITAL} \times 100}{\text{TOTAL ASSETS}}$
19. TOTAL CAPITAL TO GROSS LOANS (%)	$\frac{\text{TOTAL CAPITAL} \times 100}{\text{GROSS LOANS}}$
20. FREE CAPITAL FUNDS (LOCAL CURRENCY)	TOTAL CAPITAL - FINANCIAL & NON FINANCIAL SUBSIDIARIES - FIXED ASSETS
21. ESTIMATED BIS RAR SHORTFALL (LOCAL CURRENCY)	IF BIS RISK ASSET RATIO IS LESS THAN 8% $(10.00 \times \text{RISK WEIGHTED ASSETS}) - (\text{TOTAL CAPITAL} - \text{FINANCIAL SUBSIDIARIES})$
22. RISK WEIGHTED ASSETS ON TOTAL FOOTINGS (%)	$\frac{\text{RISK WEIGHTED ASSETS} \times 100}{\text{TOTAL FOOTINGS}}$
D. Liquidity Ratios	
23. NET LOANS TO TOTAL DEPOSITS (%)	$\frac{\text{NET LOANS} \times 100}{\text{TOTAL CUSTOMER DEPOSITS} + \text{INTERBANK}}$
24. NET LOANS TO TOTAL CUSTOMER DEPOSITS (%)	$\frac{\text{NET LOANS} \times 100}{\text{TOTAL CUSTOMER DEPOSITS}}$
25. NET LOANS TO STABLE FUNDS (%)	$\frac{\text{NET LOANS} \times 100}{\text{STABLE FUNDS}}$
26. CUSTOMER DEPOSITS TO TOTAL DEPOSITS (%)	$\frac{\text{TOTAL CUSTOMER DEPOSITS} \times 100}{\text{TOTAL DEPOSITS} + \text{INTERBANK}}$
27. LIQUID ASSET RATIO (%)	$\frac{(\text{TOTAL LIQUID ASSETS} + \text{TOTAL DEPOSITS WITH BANKS}) \times 100}{\text{TOTAL ASSETS}}$
28. QUASI-LIQUID ASSET RATIO (%)	$\frac{\text{QUASI-LIQUID ASSETS} \times 100}{\text{TOTAL ASSETS}}$
29. FOREIGN CURRENCY ASSETS TO FOREIGN CURRENCY LIABILITIES (%)	$\frac{\text{FOREIGN CURRENCY ASSETS} \times 100}{\text{FOREIGN CURRENCY LIABILITIES}}$
30. FOREIGN CURRENCY LOANS TO FOREIGN CURRENCY DEPOSITS (%)	$\frac{\text{FOREIGN CURRENCY LOANS} \times 100}{\text{FOREIGN CURRENCY BORROWINGS} + \text{FOREIGN CURRENCY DEPOSITS}}$
31. INTERBANK ASSETS TO INTERBANK LIABILITIES (%)	$\frac{\text{TOTAL DEPOSITS WITH BANKS} \times 100}{\text{TOTAL INTERBANK LIABILITIES}}$
32. NET INTERBANK ASSETS (LOCAL CURRENCY)	TOTAL DEPOSITS WITH BANKS - TOTAL INTERBANK LIABILITIES



E. Profitability Ratios		
33. RETURN ON AVERAGE ASSETS (%)		$\frac{\text{NET PROFIT (or LOSS)} \times 100}{\text{AVERAGE TOTAL ASSETS}}$
34. RETURN ON AVERAGE EQUITY (%)		$\frac{\text{NET PROFIT (or LOSS)} \times 100}{\text{AVERAGE TIER ONE CAPITAL + AVERAGE REVALUATION RESERVE}}$
35. UNDERLYING PROFITS ON AVERAGE ASSETS (%)		$\frac{(\text{OPERATING PROFIT} - \text{INTEREST ON AVERAGE FREE CAPITAL}) \times 100}{\text{AVERAGE TOTAL ASSETS}}$
36. UNDERLYING PROFITS ON AVERAGE EQUITY (%)		$\frac{(\text{OPERATING PROFIT} - \text{INTEREST ON AVERAGE FREE CAPITAL}) \times 100}{\text{AVERAGE TIER ONE CAPITAL + AVERAGE REVALUATION RESERVE}}$
37. FUNDING COST (%)		$\frac{\text{INTEREST EXPENSE} \times 100}{\text{AVERAGE TOTAL DEPOSITS + INTERBANK + AVERAGE MEDIUM/LONG TERM LIABILITIES + AVERAGE HYBRID CAPITAL INSTRUMENTS + AVERAGE SUBORDINATED TERM DEBT}}$
38. INTEREST ON AVERAGE EARNING ASSETS (%)		$\frac{\text{INTEREST INCOME} \times 100}{\text{AVERAGE CASH \& T-DAY + AVERAGE T-BILLS + AVERAGE GOVERNMENT SECURITIES + AVERAGE OTHER LIQUID ASSETS + AVERAGE TOTAL DEPOSITS WITH BANKS + AVERAGE MARKETABLE SECURITIES + AVERAGE NET LOANS}}$
39. INTEREST DIFFERENTIAL (%)		$\text{INTEREST ON AVERAGE EARNING ASSETS (\%)} - \text{FUNDING COST (\%)}$
40. NON-INTEREST INCOME TO GROSS INCOME (%)		$\frac{(\text{GROSS INCOME} - \text{NET INTEREST}) \times 100}{\text{GROSS INCOME}}$
41. OPERATING EXPENSES TO GROSS INCOME (%)		$\frac{\text{OPERATING EXPENSES} \times 100}{\text{GROSS INCOME}}$
42. OPERATING PROFIT GROWTH RATE (YEAR ON YEAR %)		$\frac{(\text{CURRENT YEAR OPERATING PROFIT} - \text{LAST YEAR OPERATING PROFIT}) \times 100}{\text{LAST YEAR OPERATING PROFIT}}$
43. OPERATING PROFIT ON AVERAGE ASSETS (%)		$\frac{\text{OPERATING PROFIT} \times 100}{\text{AVERAGE TOTAL ASSETS}}$
44. RISK PROVISIONING CHARGE TO OPERATING PROFIT (%)		$\frac{\text{PROV. CHARGE FOR DOUBTFUL DEBTS \& DIM. OF INVESTMENTS} \times 100}{\text{OPERATING PROFIT}}$
45. DIVIDEND PAYOUT RATIO (%)		$\frac{\text{DIVIDENDS} \times 100}{\text{NET PROFIT (or LOSS)}}$
DEFINITIONS:		
FREE CAPITAL:-		FREE CAPITAL FUNDS - TIER TWO CAPITAL
STABLE FUNDS:-		TOTAL CUSTOMER DEPOSITS + OFFICIAL DEPOSITS + MEDIUM/LONG TERM LIABILITIES + FREE CAPITAL FUNDS.
QUASI LIQUID ASSETS:-		TOTAL LIQUID ASSETS + TOTAL DEPOSITS WITH BANKS + MARKETABLE SECURITIES.
TOTAL INVESTMENTS:-		MARKETABLE SECURITIES + UNQUOTED INVESTMENTS + NON-FINANCIAL SUBSIDIARIES & AFFILIATES + FINANCIAL SUBSIDIARIES & AFFILIATES.
RISK WEIGHTED ASSETS:-		WEIGHTED TOTAL OF ASSETS APPLYING THE FOLLOWING PERCENTAGES:-
	100%	Non-DECD medium term deposits, marketable securities, bills discounted & short term loans, medium/long term loans, other loans, non-performing loans, loan-loss provisions, unquoted investments, non-financial subsidiaries & affiliates, fixed assets, other assets, financial guarantees / standby LCs / acceptances
	50%	First mortgage loans, bid & performance bonds.
	20%	Government securities, other liquid assets, up to 1 year deposits with banks, short/other deposits with banks, government guaranteed / collateralised loans, LCs / bank & government guarantees
	10%	T-bills, bonding for banks & governments.
	5%	Interest rate swaps/bank & government LCs.
GROSS LOANS:-		GOVERNMENT GUARANTEED, FIRST MORTGAGE LOANS, BILLS DISC. & SHORT TERM, MEDIUM/LONG TERM LOANS, OTHER LOANS, NON-PERFORMING LOANS.
EQUITY:-		TIER ONE CAPITAL + ASSET REVALUATION RESERVE



RATINGS DEFINITIONS

Foreign and Local Currency Ratings

Foreign currency ratings refer to an entity's ability and willingness to meet its foreign currency denominated financial obligations as they come due. Foreign currency ratings take into account the likelihood of a government imposing restrictions on the conversion of local currency to foreign currency or on the transfer of foreign currency to residents and non-residents.

Local currency ratings for non-sovereign issuers are an opinion of an entity's ability and willingness to meet all of its financial obligations on a timely basis, regardless of the currency in which those obligations are denominated and absent transfer and convertibility restrictions. Both foreign currency and local currency ratings are internationally comparable assessments.

Foreign and local currency ratings take into account the economic, financial and country risks that may affect creditworthiness as well as the likelihood that an entity would receive external support in the event of financial difficulties.

Ratings assigned to banks and corporates are generally not higher than the local and foreign currency ratings assigned by CI to the relevant sovereign government. However, it may be possible for an issuer with particular strengths and attributes such as inherent financial strength, geographically diversified cash flow, substantial foreign assets, and guaranteed external support, to be rated above the sovereign.

The following rating scale applies to both foreign currency and local currency ratings. Short-term ratings assess the time period up to one year.

Long-Term Issuer Ratings

Investment Grade

- AAA The highest credit quality. Exceptional capacity for timely fulfilment of financial obligations and most unlikely to be affected by any foreseeable adversity. Extremely strong financial condition and very positive non-financial factors.
- AA Very high credit quality. Very strong capacity for timely fulfilment of financial obligations. Unlikely to have repayment problems over the long term and unquestioned over the short and medium terms. Adverse changes in business, economic and financial conditions are unlikely to affect the institution significantly.
- A High credit quality. Strong capacity for timely fulfilment of financial obligations. Possesses many favourable credit characteristics but may be slightly vulnerable to adverse changes in business, economic and financial conditions.
- BBB Good credit quality. Satisfactory capacity for timely fulfilment of financial obligations. Acceptable credit characteristics but some vulnerability to adverse changes in business, economic and financial conditions. Medium grade credit characteristics and the lowest investment grade category.

Speculative Grade

- BB Speculative credit quality. Capacity for timely fulfilment of financial obligations is vulnerable to adverse changes in internal or external circumstances. Financial and/or non-financial factors do not provide significant safeguard and the possibility of investment risk may develop.

01/06/2006



- B Significant credit risk. Capacity for timely fulfilment of financial obligations is very vulnerable to adverse changes in internal or external circumstances. Financial and/or non-financial factors provide weak protection; high probability for investment risk exists.
- C Substantial credit risk is apparent and the likelihood of default is high. Considerable uncertainty as to the timely repayment of financial obligations. Credit is of poor standing with financial and/or non-financial factors providing little protection.
- RS Regulatory supervision. The obligor is under the regulatory supervision of the authorities due to its weak financial condition. The likelihood of default is extremely high without continued external support.
- SD Selective default. The obligor has failed to service one or more financial obligations but CI believes that the default will be restricted in scope and that the obligor will continue honouring other financial commitments in a timely manner.
- D The obligor has defaulted on all, or nearly all, of its financial obligations.

Short-Term Issuer Ratings

Investment Grade

- A1 Superior credit quality. Highest capacity for timely repayment of short-term financial obligations that is extremely unlikely to be affected by unexpected adversities. Institutions with a particularly strong credit profile have a "+" affixed to the rating.
- A2 Very strong capacity for timely repayment but may be affected slightly by unexpected adversities.
- A3 Strong capacity for timely repayment that may be affected by unexpected adversities.

Speculative Grade

- B Adequate capacity for timely repayment that could be seriously affected by unexpected adversities.
- C Inadequate capacity for timely repayment if unexpected adversities are encountered in the short term.
- RS Regulatory supervision. The obligor is under the regulatory supervision of the authorities due to its weak financial condition. The likelihood of default is extremely high without continued external support.
- SD Selective default. The obligor has failed to service one or more financial obligations but CI believes that the default will be restricted in scope and that the obligor will continue honouring other financial commitments in a timely manner.
- D The obligor has defaulted on all, or nearly all, of its financial obligations.

Capital Intelligence appends "+" and "-" signs to foreign and local currency long term ratings in the categories from "AA" to "C" to indicate that the strength of a particular bank is, respectively, slightly greater or less than that of similarly rated peers.

Outlook – expectations of improvement, no change or deterioration in a rating over the 12 months following its publication are denoted Positive, Stable or Negative.

Qualified – in cases where data and/or co-operation are such that it is not possible to formulate ratings to CI's high standards of robustness and reliability the letter "q" is appended to the ratings.

01/06/2006



Financial Strength Ratings

CI's financial strength ratings provide an opinion of a bank's inherent financial strength, soundness and risk profile. These ratings do not address sovereign risk factors, including transfer risk, which may affect an institution's capacity to honour its financial obligations, be they local or foreign currency. Financial strength ratings also exclude support factors, which are addressed by foreign and local currency ratings, as well as CI's support ratings. However, financial strength ratings do take into account the bank's operating environment including the economy, the structure, strength and stability of the financial system, the legal system, and the quality of banking regulation and supervision. Financial strength ratings do not assess the likelihood that specific obligations will be repaid in a timely manner.

The following rating scale applies to the financial strength rating.

- AAA** Financially in extremely strong condition with positive financial trends; significant strengths in other non-financial areas. Operating environment likely to be highly attractive and stable.
- AA** Financially in very strong condition and significant strengths in other non-financial areas. Operating environment likely to be very attractive and stable.
- A** Strong financial fundamentals and very favourable non-financial considerations. Operating environment may be unstable but institution's market position and/or financial strength more than compensate.
- BBB** Basically sound overall; slight weaknesses in financial or other factors could be remedied fairly easily. May be limited by unstable operating environment.
- BB** One or two significant weaknesses in the bank's financial makeup could cause problems. May be characterised by a limited franchise; other factors may not be sufficient to avoid a need for some degree of temporary external support in cases of extraordinary adversity. Unstable operating environment likely.
- B** Fundamental weaknesses are present in the bank's financial condition or trends, and other factors are unlikely to provide strong protection from unexpected adversities; in such an event, the need for external support is likely. Bank may be constrained by weak market position and/or volatile operating environment.
- C** In a very weak financial condition, either with immediate problems or with limited capacity to withstand adversities. May be operating in a highly volatile operating environment.
- D** Extremely weak financial condition and may be in an untenable position.

Capital Intelligence appends "+" and "-" signs to financial strength ratings in the categories from "AA" to "C" to indicate that the strength of a particular institution is, respectively, slightly greater or less than that of similarly rated peers.

Outlook – expectations of improvement, no change or deterioration in a rating over the 12 months following its publication are denoted Positive, Stable or Negative.

Qualified – in cases where data and/or co-operation are such that it is not possible to formulate ratings to CI's high standards of robustness and reliability the letter "q" is appended to the ratings.

01/08/2006



Support Ratings

CI's support ratings assess the likelihood that, in the event of difficulties, a bank would receive sufficient financial assistance from the government or private owners to enable it to continue meeting its financial obligations in a timely manner. Support ratings complement CI's financial strength ratings which, in effect, indicate the likelihood that a bank will fail due to inherent financial weaknesses and/or an unstable operating environment and therefore may require external support to avoid defaulting on its obligations. Neither financial strength ratings or support ratings take account of transfer and convertibility risks associated with sovereign events. The overall creditworthiness of an institution and default risk is captured by CI's foreign currency ratings. Foreign currency ratings take into account all factors affecting the likelihood of repayment including inherent financial strength, external support, the operating environment, and sovereign-related risks.

Although subjective, support ratings are based on a thorough assessment of a bank's ownership, market position and importance within the sector and economy, as well as the country's regulatory and supervisory framework and the credit standing of potential supporters.

The following rating scale applies to support ratings.

1. The likelihood of a bank receiving support in the event of difficulties is extremely high. The characteristics of a bank with this support rating may include strong government ownership and/or clear legal guarantees on the part of the state. The bank may also be of such importance to the national economy that state intervention is virtually assured. The ability and willingness of potential supporters to provide sufficient and timely support is extremely strong.
2. The likelihood of support is very high. The ability and willingness of potential supporters to provide sufficient and timely support is very strong.
3. The likelihood of support is high. The ability and willingness of potential supporters to provide sufficient and timely support is strong.
4. The likelihood of support is moderate. There is some uncertainty about the ability and willingness of potential supporters to provide sufficient and timely assistance.
5. The likelihood of support is low. There is considerable uncertainty about the ability and willingness of potential supporters to provide sufficient and timely assistance.

01/06/2006

